

ROUILLAC



*ARCHIVES DU
CHÂTEAU DE MESLAY*

VENDÔME – LUNDI 31 MARS 2014

ROUILLAC

*Commissaires-Priseurs
Expert près la Cour d'Appel*

VENTES AUX ENCHÈRES

Argenterie et Arts de la table

Vente, lundi 7 avril
Hôtel de l'Univers,
5 bd Heurteloup, TOURS

Cabinet d'amateur

Armes, Jouets, Objets de vitrine
Vente, lundi 14 avril, VENDÔME

EXPERTISES GRATUITES

À Tours, en nos bureaux

Les mercredis 2, 9, 16, 23 avril

À Vendôme en l'Hôtel des ventes

Le vendredi 11 avril

À Paris, 23 quai Malaquais, et sur RDV

Les jeudis 3, 10, 17, 24 avril

CONFÉRENCES

LE CANEVAS JURIDIQUE DE L'ANCIENNE FRANCE

Conférence, lundi 31 Mars, 10h

Hôtel des ventes, VENDÔME

LES POINÇONS DE L'ORFÈVRE FRANÇAISE

Conférence, dimanche 6 avril, 16h

Hôtel de l'Univers, 5 bd Heurteloup, TOURS

ROUILLAC

*Commissaires-Priseurs
Expert près la Cour d'Appel*



*Lundi 31 Mars 2014
Ventes aux enchères à 14 h*



ARCHIVES du CHÂTEAU de MESLAY

EXPOSITIONS

Vendredi 28 mars de 14h à 17h
Lundi 31 mars de 9h à 11h30

www.rouillac.com

**1.100 photos HD, liste complète et résultats
sur notre site internet**

www.rouillac.com

Tours (37000)
22 boulevard Béranger
02 47 61 22 22
rouillac@rouillac.com

Vendôme (41100)
Route de Blois
02 54 80 24 24
SVV n°2002-189

Paris (75006)
41, bd Montparnasse
01 45 44 34 34
Fax : 02 54 77 61 10

SOMMAIRE

Présentation des Archives d'une famille de fermiers-généraux	pages 4-7
Plus de 30 000 pièces imprimées à l'encan	pages 4-5
Les de La Porte au Grand siècle : une ascension sociale dans le monde de la finance royale	pages 5-6
<i>Jean de La Porte</i>	pages 5
<i>François de La Porte</i>	pages 5
<i>Jean-François de La Porte</i>	pages 5
Les de La Porte au siècle des Lumières : de la finance à la haute magistrature	pages 6
<i>Pierre-Jean-François de La Porte</i>	page 6
<i>Jean-Baptiste-François de La Porte de Meslay</i>	pages 6
La Ferme générale sous l'ancien régime	pages 7
Ordre de vente	pages 8-9
Description des lots	pages 10

ARCHIVES D'UNE FAMILLE DE FERMIERS-GENERAUX

CHATEAU DE MESLAY

Après avoir déjà vendu en juin 2013 à Cheverny une partie du mobilier en provenance du château de Meslay, nous présentons à l'encan une collection d'archives, remarquable par son volume et originale par son contenu.

Conservé dans la même famille depuis l'origine, cet ensemble est unique de par sa composition : plus de 30 000 pièces imprimées ou copies manuscrites, en l'état et peu de doubles, éditées du XVI^e siècle au premier quart du XIX^e siècle, accumulées pendant plus de 150 ans, classées de façon chronologique et thématique.

Il s'agit principalement d'actes officiels, émanés tant du pouvoir souverain que de toutes les administrations et juridictions d'ancien régime, qui ont été imprimés et diffusés à grand tirage dans tout le royaume : lettres patentes, déclarations, ordonnances, édits du roi ; arrêts de la cour de parlement, de la cour des aydes, de la cour des monnaies ; mémoires de procédures judiciaires ; ordonnances et sentences de police, etc.

Majoritairement, ces documents ont été adressés directement à des membres de la famille de La Porte au cours de leurs charges à la ferme générale ou de leurs fonctions dans l'administration royale. D'autres ont certainement été collectés par leurs soins dans le but de compléter leur collection. Tout en collectant, les de La Porte ont pris le soin de trier et de classer par thèmes ces imprimés, dans le but de se doter d'un outil juridique et administratif efficace, et qui n'existait même pas à l'époque dans les collections de la bibliothèque du roi.

En effet, cette immense série d'actes imprimés fut établie, non pas pour des raisons historiques ou archivistiques à l'origine, mais bien pour être utile, c'est-à-dire de constituer un instrument de travail afin d'être à la pointe de l'information législative et administrative, un genre de vade-mecum juridique indispensable à la gestion des affaires de l'époque. En tant que juriste ou financier, il était essentiel de se référer à l'ancienne tradition des lois et à la législation contemporaine.

En constituant cette collection personnelle d'actes officiels, il s'agissait alors d'une initiative privée dans le but de remplir au mieux des charges publiques.

Cette bibliothèque juridique et administrative, initialement installée dans l'un des cabinets d'études ou de bureau de travail des de La Porte, a du probablement être rapatriée au château de Meslay, au début de la Révolution, correspondant à la mise en retraite définitive de Jean-Baptiste-François de La Porte dans sa terre de Meslay.

Nous retrouvons mention de cette collection dans la minute notariale de l'inventaire après décès de Jean-Baptiste-François de la Porte daté de 1818, conservée aux archives départementales de Loir-et-Cher, dans laquelle est indiquée : "*Bibliothèque : catalogue des livres composant la bibliothèque (...)* ; est ici observé que dans le galeas au-dessus de la bibliothèque, il se trouve une quantité de cartons contenant un recueil d'arrêts, édits, déclarations et autres dont la description ne pouvant produire aucun avantage, il n'en sera fait aucun état et serait ici portés seulement pour mémoire".

A ce jour, il existe deux fonds principaux d'archives imprimées dans les collections publiques : aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale. Toutefois, ces documents ne sont pas issus du dépôt légal, qui n'a réellement été mis en place qu'à la fin du XIX^e siècle. On pourrait aussi croire que depuis le XVI^e siècle, la bibliothèque du roi ait reçu tout ce qui s'imprimait d'actes isolés ou de recueils, mais il n'en est rien. Dès 1720, le responsable de la bibliothèque du roi se plaignait et soulignait combien il était choquant « que la bibliothèque ne puisse pas montrer un recueil des édits, déclarations, et ordonnances du roi, des arrêts du conseil, des arrêts de parlement ni d'aucune cour souveraine, qu'elle n'ait rien qui émane du grand prévôt, du lieutenant civil, de police, du prévôt des marchands, rien de beaucoup de choses qui s'affichent par leur autorité ou avec leur permission. »

Les collections publiques sont redevables à plusieurs collectionneurs privés. Bien que les recueils anciens d'ordonnances aient été collectés par les bibliothécaires du roi, le gros des actes isolés provient de collectionneurs privés tels que Moreau, avocat de finances ou de Louis Rondonneau, propriétaire d'une librairie et maison d'édition qui avait acquis un important fonds d'un cabinet de

lecture juridique parisien. La majorité des actes imprimés ont été acquis à partir du dernier quart du XVIII^e siècle jusqu'au début du XIX^e siècle, afin de doter l'État d'une collection publique, à l'instar de la collection Rondonneau qui fut achetée par ordre du Premier consul le 1^{er} mars 1804.

Les de la Porte au Grand siècle : une ascension sociale dans le monde de la finance royale

Les origines de la famille de La Porte sont mal connues. De souche parisienne, les quelques sources existantes rattachent les de La Porte au début du XVII^e siècle à la bourgeoisie des apothicaires et chirurgiens du roi, corporation d'où sortirent de nombreuses dynasties de financiers.

Jean de la Porte (1636-1695), fermier général de 1683 à 1695, fut petit fils d'un apothicaire ordinaire du roi et fils d'un chirurgien ordinaire du roi.

De par cette proximité avec le pouvoir royal, les médecins et chirurgiens comme les premiers valets de chambre du roi étaient en bonne place pour solliciter et obtenir des faveurs et plus particulièrement des charges de finance. Bénéficiant de ces réseaux familiaux, Jean de la Porte accéda plus aisément à un office dans le milieu de la finance. A 30 ans, on le retrouve comme commis dans la ferme générale dans les années 1665. Ce sera sans nul doute une phase d'apprentissage indispensable pour comprendre tous les rouages du milieu des affaires.

En 1671, il obtient une charge de secrétaire du roi, office qu'il conserve jusqu'en 1692 et qui lui permet d'être anobli. Cette fonction qui consiste à expédier et signer à la chancellerie tous les actes publics du roi, le conduit à travailler dans la proximité hautement valorisante du souverain, et à participer à la production et à l'authentification des décisions royales. Formé dans la bourgeoisie financière, ayant tissé son réseau au sein de l'administration royale, et devenu noble, Jean de la Porte parfait son ascension sociale en épousant en 1673 Elisabeth des Ruelles, fille d'un secrétaire du roi, avec qui il aura huit enfants.

Jean de La Porte débute véritablement sa carrière de fermier général qu'à partir de 1683. Remplaçant Jean Cherouvrier des Grassières, il devient l'un des nombreux cautionnaires du bail Fauconnet et va prendre ainsi une part active dans la ferme générale et aux affaires extraordinaires pendant le ministère de Colbert et celui de Le Peletier, et ce jusqu'à son décès en 1695. De ses huit enfants, deux fils et une fille vont graviter dans le « club » privilégié de la ferme générale :

Marie Angélique Françoise de La Porte épouse Alexandre Bertrand Pallu, fermier général et fils du fermier général Bertrand Pallu.

François de La Porte, dit de Féraucourt, épouse en 1714 Elisabeth Forcet, fille du fermier général Léonard Forcet et nièce du greffier du Conseil Jacques de Mons lui aussi fermier général. Après avoir été intéressé en sous-part de son beau-frère Alexandre Bertrand Pallu dans les fermes générales, il accède à ces dernières comme fermier en titre, succédant en 1714 à son beau-père et y restant jusqu'en 1718. De 1719 à 1720, il fait partie du comité directeur de la compagnie des Indes en charge des achats de marchandises de la Louisiane et du Sénégal. François de La Porte de Féraucourt obtient même dans la colonie de la Louisiane une concession dont il doit assurer l'entière responsabilité financière en fournissant les fonds nécessaires à l'engagement de la main-d'œuvre et à l'achat du matériel. *Les mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme moderne*, rapports de police de l'époque qui constituent une source privilégiée pour l'étude des fermiers généraux, le dépeignent en ces termes : « il était d'un commerce admirable et fort répandu. Il aimait un peu trop la table et la bonne chair aussi est-il mort au milieu d'un repas d'une attaque d'apoplexie qui ne lui donna pas le temps de proférer une seule parole. » Veuf dès 1715, il se remarie quelques années après avec Marie Madeleine de la Baune. Sans postérité, il décède brutalement d'une apoplexie en 1730.

Le 10 décembre 1719, il avait acquis de la veuve de Pierre Paul Bodineau, chevalier, seigneur de Meslay, le vieux château Renaissance de Meslay et tout le domaine terrien. Au lendemain de son décès, son frère aîné, qui suit, hérite de la terre de Meslay.

Jean-François de La Porte (1675-1743), suit la tradition familiale et succède, à 20 ans, à son père décédé en 1695, dans la ferme générale. Il va occuper cette fonction pendant près d'un demi-siècle, ayant rempli différentes fonctions au sein de cette compagnie. De 1723 à 1742, il est nommé président du comité des caisses, c'est-à-dire le personnage plus important de la ferme. On l'appelle le doyen ou celui « qui a le portefeuille de la compagnie ». Il travaille avec le contrôleur général et est avec le banquier de la cour, le représentant des milieux financiers auprès du gouvernement.

A la tête de la compagnie pendant près de 20 ans, il fut très estimé par ces contemporains et reconnu pour être un gros travailleur et consciencieux. *Les mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme moderne* le décrivent comme un « homme d'un profond savoir et de plus grand courtisan, bon travailleur, du

reste il était poli avec tout le monde, même avec un air de grandeur et aimait assez à rendre service. Il était avec cela magnifique et tenait l'une des meilleures tables de Paris. » H. Thirion écrit dans sa publication de 1895 *La vie privée des financiers au XVIII^e siècle* : « De la Porte (...) passait aux environs de 1730, pour l'une des meilleures fourchettes de France, et comme sa bourse, également l'une des mieux remplies du pays, lui fournissait les moyens de satisfaire entièrement ses goûts, il avait prit l'habitude de réunir constamment chez lui de nombreux convives, savants, artistes, gens de lettres et gens d'esprit (...) On le considérait à juste titre, de son temps, comme un homme d'affaires d'un mérite transcendant, le seul véritablement propre à recueillir la succession de Du Verney, de Bernard ou des Contrôleurs généraux, s'ils étaient venus à manquer. De vrai sang de financier, il avait gagné ses titres de fort bonne heure, et menait entièrement ses collègues, grâce au portefeuille des Fermes, qu'il détint avant Lallemand de Betz, grâce à son talent d'administrateur, grâce aussi au crédit qu'il tenait de ses proches. »

En juillet 1709, il épousa Catherine Soubeyran, fille du garde des registres du contrôle général des finances, dont naîtra de cette alliance un unique fils : Pierre-Jean-François (1710-1793).

A Paris, il partage avec son frère cadet un hôtel particulier de la rue Neuve des petits champs, à deux pas de l'Hôtel Mazarin ou de celui du contrôleur général des Finances.

En 1730, à la mort de François de La Porte de Féraucourt, il hérite de la seigneurie de Meslay et fait détruire l'ancien château. Il confie à Jules-Michel-Alexandre Hardouin, neveu de Jules Hardouin-Mansart, les plans d'un nouveau château digne de sa fortune.

Dès 1731, financier entreprenant, il fonde deux manufactures de cotonnades, l'une à Issoudun, l'autre à Meslay. Cette dernière produit des tapisseries et des étoffes pour meubles et habillement, vendues presque exclusivement à Paris, où elles sont connues sous le nom de « *siamoises de la Porte* » ou « *siamoises de Meslay* ».

Toujours à la même époque, il décide de déplacer le village de Meslay et de le reconstruire pour le mettre à l'abri des nombreuses et régulières crues du Loir et l'éloigner du nouveau château. Il fait rebâtir également l'église - la précédente étant en ruine - un presbytère et les murs du cimetière.

En 1733, Jean-François de la Porte commande son portrait à Hyacinthe Rigaud pour 600 livres. La toile originale est conservée dans la mairie de Meslay et une copie au château de Cheverny.

Le 21 avril 1742, un an avant sa mort, il céda à son fils la totalité de ses biens, par une donation entre vifs.

Les de la Porte au siècle des Lumières : de la finance à la haute magistrature

Pierre-Jean-François de La Porte (1710-1793) va poursuivre une brillante carrière, non plus dans le monde de la finance, mais dans celui de la magistrature. Licencié en droit, il débute au Châtelet de Paris en tant qu'avocat du roi en 1728. Puis il obtient un office de conseiller au parlement de Paris en 1733. Dès l'année suivante, il acquiert la charge très enviée que celle de maître des requêtes, véritable sésame pour accéder aux fonctions lucratives de la haute administration royale. Les maîtres des requêtes au nombre de 80, sont membres du Conseil privé du roi et rapporteurs normaux en ce Conseil. Ils peuvent être, sur désignation par le chancelier, membres des bureaux, commissions ordinaires et commissions extraordinaires. Ils siègent à tour de rôle au tribunal des requêtes de l'hôtel et ils peuvent aussi, par roulement, présider le Grand Conseil.

Outre cette charge vénale, les maîtres des requêtes pouvaient cumuler avec une commission d'intendant, gratuite et révocable. Au XVIII^e siècle, la grande majorité des intendants de province étaient issus de ce corps. Ainsi, Pierre-Jean-François de la Porte fut successivement nommé intendant de la généralité de Moulins en 1740 et de la généralité de Grenoble en 1744. Durant la campagne d'Italie en 1745 et 1746, il s'empara également de la commission d'intendant de l'armée. En juillet 1761, de La Porte fut contraint de renoncer à l'intendance du Dauphiné, en butte à de graves difficultés face au parlement de Grenoble. Mis à l'index après cette douloureuse affaire, il retrouva très vite les faveurs du pouvoir en obtenant en 1767 la prestigieuse charge de conseiller d'état, une des plus hautes dignités de l'administration monarchique.

Cette éminente carrière fut le fruit d'un travail et d'un investissement personnel assidu mais il bénéficia également de l'appui familial et matrimonial. Veuf d'un premier mariage avec Marie Anne Colette Morgan, de Pierre-Jean-François s'allia avantageusement le 29 juillet 1739 à Anne Élisabeth Le Fèvre de Caumartin, issue d'une famille très investie dans les hautes sphères de l'administration royale et, qui plus est, était apparentée aux Voyer de Paulmy d'Argenson, maison pourvoyeuse d'une digne lignée dynastique de ministres d'État.

Le fils de celui-ci, **Jean-Baptiste-François de La Porte de Meslay** (1743-1818), suit la même trajectoire professionnelle, occupant consécutivement les fonctions d'avocat du roi au Châtelet le 26 janvier 1763, reçu conseiller à la

1^{ère} chambre des requêtes au parlement de Paris le 22 juillet 1766, nommé maître des requêtes en remplacement de son père le 30 décembre 1767, intendant de la généralité de Perpignan de 1775 à 1778, puis de celle de Lorraine et du Barrois de 1778 à 1790. Il abandonne ses fonctions en 1790 et se retire dans ses terres de Meslay. Ce grand commis du pouvoir monarchique sera suspecté et incarcéré à deux reprises en 1793 et 1794. De son mariage avec Anne-Marie Meulan-Desfontaines qu'il avait épousé le 10 mars 1768, il eut deux enfants : **Anne-François-Hippolyte de La Porte** (1770-1852), homme de lettres et bibliophile, ami de Rivarol et de madame de Staël ; et **Anne-Louise-Félicité** (1775-1809) qui épousa le 20 janvier 1796 **Charles-Marie d'Irrumberry de Salaberry**, député de Loir-et-Cher sous la Restauration.

C'est la fille de cette dernière, épouse de **Guy de Lavau** (1787-1874), préfet de police de Paris et conseiller d'État sous la Restauration, qui hérita du château de Meslay et des importantes collections réunies par la famille de La Porte, heureusement préservées de la tourmente révolutionnaire et demeurées dans la descendance jusqu'à nos jours.

La Ferme générale sous l'Ancien régime

L'ancien régime connaissait plusieurs modes de perception d'impôts :

- *la collecte*, propre à la taille, les contribuables nommaient des députés pour recouvrer l'impôt ;
- *l'abonnement* assurait au roi des rentrées fixes ;
- *la ferme* supposait une compagnie de financiers fournissant des avances annuelles, percevant l'impôt indirect (gabelles, aides, domaines, droits de traites et d'entrées, puis à partir de 1726, les marques de l'or de l'argent des fers, les droits sur les quais et marchés de Paris, les domaines, le contrôle des actes, insinuation et centième denier, revenus du tabac) et recevant l'intérêt des avances, avec des

bénéfices variables suivant les baux. Necker lors du renouvellement des fermes en 1780, en détacha les aides et les droits domaniaux pour les confier à des régies intéressées dont les financiers devaient se contenter d'un traitement fixe et d'une participation limitée aux bénéfices.

La ferme générale est avant tout une compagnie, une société de commerce en l'occurrence une union de personnes qui s'associent pour entrer dans les affaires du roi.

La ferme est aussi un corps, c'est à dire une personne mêlant les intérêts publics et privés, formé avec la permission du souverain en vue du bien commun. Les fermiers généraux peuvent agir auprès des cours de justice, du gouvernement et du roi. Son doyen la représente auprès du contrôleur général et un intendant des finances est chargé d'en suivre les affaires.

Les fermiers ne sont pas des officiers, comme les trésoriers généraux ou les receveurs généraux des finances. Seul l'adjudicataire signataire du bail des fermes porte le titre de fermier général du roi et voit son nom figurer dans les arrêts du conseil, mais l'usage commun le décerne aux cautions de l'adjudicataire, membres de cette compagnie qui fait les fonds d'avance et gère l'administration de la ferme.

Au XVIII^e siècle, la ferme est devenue une institution permanente, ne se dissout point à l'achèvement d'un bail. La ferme dispose des privilèges régaliens que lui abandonne le souverain. Elle peut armer ses employés, équiper des vaisseaux et des chaloupes sur mer et les fleuves. Les commis peuvent librement perquisitionner chez les nobles, les ecclésiastiques et les bourgeois. Ils sont sous la protection du roi, des juges et officiers.

ORDRE DE VENTE

1. ROYAUTÉ – LIT DE JUSTICE (14 pcs)
2. MAISON DU ROI – COMMENSAUX (200 pcs)
3. DOMAINE ROYAL – VERSAILLES (470 pcs)
4. CONSEILS DU ROI DE FRANCE (110 pcs)
5. COURS SOUVERAINES – PARLEMENTS (595 pcs)
6. PARLEMENTS – REMONTRANCES (38 pcs)
7. GRANDE CHANCELLERIE – SECRÉTAIRES DU ROI (285 pcs)
8. COURS SOUVERAINES – LE CHÂTELET (120 pcs)
9. LE CHÂTELET – AVOCAT DU ROI (43 pcs)
10. COURS SOUVERAINES – COURS DES AIDES (95 pcs)
11. COURS SOUVERAINES – CHAMBRES DES COMPTES (110 pcs)
12. COURS SOUVERAINES – PAYS D'ÉLECTIONS (220 pcs)
13. OFFICES ROYAUX (1110 pcs)
14. JUSTICE – TRIBUNAUX (335 pcs)
15. JUSTICE – OFFICES (380 pcs)
16. JUSTICE – MARIAGE (55 pcs)
17. JUSTICE – PRISONS (60 pcs)
18. JUSTICE – MATIÈRES CRIMINELLES (300 pcs)
19. JUSTICE – AFFAIRE CARTOUCHE (77 pcs)
20. JUSTICE – AFFAIRES et PROCÈS CÉLÈBRES (100 pcs)
21. FÉODALITÉ (660 pcs)
22. NOBLESSE – TITRE – USURPATION (184 pcs)
23. NOBLESSE – ORDRES MILITAIRES et HOSPITALIERS (75 pcs)
24. ARMOIRIES – LETTRES de NATURALITÉ, de LÉGITIMATION et de BOURGEOISIE (64 pcs)
25. CLERGÉ – CENSURE – JANSÉNISME et DIVERS (405 pcs)
26. CLERGÉ – RÉGULIER et SÉCULIER – PRIVILÈGES (205 pcs)
27. CLERGÉ – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (100 pcs)
28. CLERGÉ – MANDEMENTS et LETTRES DU ROI (110 pcs)
29. CLERGÉ – REGISTRES PAROISSIAUX (70 pcs)
30. AUMÔNE – MENDICITÉ – PÈLERINAGE (115 pcs)
31. SANTÉ – HÔPITAUX (215 pcs)
32. SANTÉ – CHIRURGIENS, BARBIERS, etc (118 pcs)
33. SANTÉ – MÉDECINE (66 pcs)
34. FINANCES (1475 pcs)
35. FINANCES – LOTERIES (220 pcs)
36. PAPIER MARQUÉ et TIMBRE (175 pcs)
37. DROIT SUCCESSORAL – DROIT DE MARC D'OR (215 pcs)
38. MONNAIE (925 pcs)
39. BANQUE – BILLET DE L'ÉTAT – SYSTÈME DE LAW (185 pcs)
40. COMMERCE - IMPÔTS – AYDES (615 pcs)
41. COMMERCE - AYDES – VINS et ALCOOLS (840 pcs)
42. COMMERCE – AYDES - BOUCHERIES et SUIF (270 pcs)
43. COMMERCE – ORFÈVREURIE – PASSEMENTERIE (265 pcs)
44. COMMERCE – FOIRES et MARCHÉS (88 pcs)
45. COMMERCE – TAXES SUR DIVERSES MARCHANDISES – OFFICES (400 pcs)
46. COMMERCE – TRAITES et DOUANES (875 pcs)
47. COMMERCE – INSTANCES (360 pcs)
48. COMMERCE – TOILES et LAINES, DRAPS et TAPISSERIES – MANUFACTURES et FABRIQUES (435 pcs)
49. COMMERCE – MALADIES et CONTAGIONS – MARSEILLE (40 pcs)
50. COMMERCE – PRODUITS COLONIAUX – FER et FORGES – MANUFACTURES ROYALES (490 pcs)
51. TRANSPORTS – CIRCULATION DE MARCHANDISES – PEAGES – OCTROIS (1270 pcs)
52. COMMERCE EXTERIEUR – PORTS FRANCS – MARSEILLE et DUNKERQUE (97 pcs)
53. COLONIES – COMMERCE et MILITAIRE – ESCLAVAGISME (405 pcs)
54. ESCLAVAGISME – ABOLITION (16 pcs)
55. MARINE – COMMERCE MARITIME (100 pcs)
56. MARINE – COMMERCE MARITIME – ORIENT (28 pcs)
57. MARINE – PÊCHE et COMMERCE (340 pcs)
58. MARINE – NAVALE (390 pcs)
59. MARINE – GUERRE MARITIME et CONSEIL DES PRISES (72 pcs)
60. MARINE – GUERRE D'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE et CONSEIL DES PRISES (150 pcs)
61. MILITAIRE – GUERRE – ARMÉE 1636-1714 (100 pcs)

62. MILITARIA – GUERRE – ARMÉE 1715-1773 (360 pcs)
63. MILITARIA – GUERRE – ARMÉE 1774-1789 (85 pcs)
64. MILITARIA – FINANCEMENT DE LA GUERRE (62 pcs)
65. MILITARIA – RAVITAILLEMENT (200 pcs)
66. MILITARIA – ARTILLERIE (90 pcs)
67. MILITARIA – HÔTEL DES INVALIDES (38 pcs)
68. MILITARIA – ÉCOLE ROYALE MILITAIRE (38 pcs)
69. MILITARIA – MILICE BOURGEOISE – ARQUEBUSIER (29 pcs)
70. POLICE (920 pcs)
71. POLICE (265 pcs)
72. MARÉCHAUSSÉE (210 pcs)
73. LIBRAIRIE – IMPRIMERIE – CENSURE (135 pcs)
74. COMMUNAUTÉS DE VILLES – OFFICES MUNICIPAUX – HÔTEL DE VILLE DE PARIS (445 pcs)
75. CORPORATIONS – ARTS et METIERS (580 pcs)
76. FERME GÉNÉRALE (645 pcs)
77. FERME GÉNÉRALE – TABLES (27 pcs)
78. IMPÔTS – GABELLE – BAUX et RÈGLEMENTS (335 pcs)
79. IMPÔTS – GABELLE – OFFICES (520 pcs)
80. IMPÔTS – GABELLE – DROITS PARTICULIERS (550 pcs)
81. IMPÔTS – GABELLE – FIXATION DES PRIX et ÉTABLISSEMENT DES GRENIERS (200 pcs)
82. IMPÔTS – GABELLE – FAUX-SAUNAGE – VOLS – MALVERSATIONS (270 pcs)
83. ARCHITECTURE - BÂTIMENTS – CONSTRUCTIONS (122 pcs)
84. ACADÉMIES et ÉCOLE GRATUITE DE DESSIN (10 pcs)
85. UNIVERSITÉS et COLLÈGES – MAISON ROYALE DE SAINT CYR (170 pcs)
86. SPECTACLES et THÉÂTRES (34 pcs)
87. CHASSE – EAUX et FORÊTS (375 pcs)
88. POSTES et MESSAGERIES (210 pcs)
89. JUIFS (10 pcs)
90. PROTESTANTS (17 pcs)
91. PROVINCE – ETATS DE BRETAGNE (39 pcs)
92. PROVINCES – BOURGOGNE, DAUPHINÉ, ALSACE, LYONNAIS (152 pcs)
93. PROVINCES – NORMANDIE, POITOU, ORLÉANAIS (88 pcs)
94. PROVINCES – LANGUEDOC, ROUERGUE et QUERCY, PROVENCE, HAUTE GUYENNE, BÉARN, ROUSSILLON (135 pcs)
95. PROVINCES – PICARDIE, CHAMPAGNE, LORRAINE, BARROIS, TROIS-ÉVÊCHÉS, FLANDRES, ARTOIS et HAINAULT (140 pcs)
96. PROVINCE – LORRAINE et BARROIS – NANCY (160 pcs)
97. LORRAINE – SAINT DOMINGUE – FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU (113 pcs)
98. LOUIS XVI – PÉRIODIQUE – Gazette d'agriculture, commerce, arts et finances
99. LOUIS XVI – ASSEMBLÉES PROVINCIALES (44 pcs)
100. RÉVOLUTION – ÉTATS GÉNÉRAUX (39 pcs)
101. RÉVOLUTION – Législature du second semestre 1789 (130 pcs)
102. RÉVOLUTION – Législature de l'année 1790 (670 pcs)
103. RÉVOLUTION – Législature de l'année 1791 (1040 pcs)
104. RÉVOLUTION – PROCÈS DE LOUIS XVI – Législature de l'année 1792 et 1793 (230 pcs)
105. RÉVOLUTION – ABOLITION des DROITS FÉODAUX et SIGNES de la ROYAUTÉ (150 pcs)
106. RÉVOLUTION – CLERGÉ (105 pcs)
107. RÉVOLUTION – MILITARIA (545 pcs)
108. RÉVOLUTION – MARINE – NAVALE et COMMERCE (230 pcs)
109. RÉVOLUTION – COLONIES – COMMERCE et MILITAIRE (78 pcs)
110. RÉVOLUTION – PÉRIODIQUE – Le Grondeur, ou le tableau des mœurs publiques
111. RÉVOLUTION – LOT A TRIER (905 pcs)
112. NAPOLEON Ier (1 pce)
113. RESTAURATION – LEGISLATIF (120 pcs)

1 - [ROYAUTÉ – LIT DE JUSTICE] – Procès-verbaux de lits de justice et de séances officielles.

14 pièces imprimées, 1669-1785, tous formats.

Procez verbal de ce qui s'est passé au parlement le lundy deuxieme septembre mil sept cens quinze. A Paris, chez la veuve François Muguet, Hubert Muguet & Louis Denis de la Tour, 1715, 22 pp., in-fol. – Procès verbal de ce qui s'est passé au lit de justice tenu par le roy au parlement, le vendredy 8e jour de juin 1725. A Paris, de l'imprimerie royale, 1725, 15 pp., in-8 – Procès verbal de ce qui s'est passé au lit de justice, tenu par le roy au château de Versailles le mercredi 3 septembre 1732. A Paris, de l'imprimerie royale, 1732, 24 pp., in-4 – Idem pour 1756, 1759, 1769, 1770, 1771, 1774, 1776 – Procès-verbal de la séance tenue à la chambre des comptes de Paris le 19 mars 1776 par Monsieur, frère du roi... A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 28 pp., in-4 – Procès-verbal de la séance tenue à la cour des aides de Paris le mardi 19 mars 1776 par monseigneur le comte d'Artois, frère du roi... A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 26 pp., in-4 – Discours du roi à l'ouverture du lit de justice tenu à Versailles le 8 mai 1788. 20 pp., in-4.

2 - [MAISON DU ROI - COMMENSAUX] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aides et divers, relatifs aux officiers et personnel vivant dans la maison du roi. 200 pièces imprimées, 1624-1789, tous formats.

Arrest de la cour des aydes donné en conséquence des privilèges & exemptions accordez par le roy, aux officiers commençaux de sa Maison & de la Royne sa mère. 1624, 11 pp., in-12 – Reglement fait par le roy pour les officiers de sa maison. A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene & C. Prevost, 1628, 21 pp., in-12 – Arrest du conseil d'estat du roy par lequel est ordonné que les quatre compagnees françoises et escossoises, de son corps, jouyront de toutes exemptions & privileges, a maintenu & maintient lesdites compagnees en la qualité d'escuyer... A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene, 1634, 6 pp., in-12 – Déclaration du roy portant exemption de tailles aux officiers domestiques & commençaux de la maison de Monsieur le duc d'Orléans, ensemble de Mademoiselle sa fille. A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene, & P. Rocolet, 1636, 6 pp., in-12 – Déclaration du roy portant que ses officiers domestiques & commençaux, vieux & caducqs, & qui auront servy l'espace de vingt cinq ans sans discontinuation, puissent jouir le reste de leurs jours & leurs veuves pendant leur viduité, de tous les privileges... A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene & P. Rocolet, 1636, 14 pp., in-12 – Déclaration du roy portant confirmation des privileges attribuez aux officiers domestiques & commençaux de la maison du roy & de la Reine... A Paris, par Pierre Rocolet, P. Mettayer & A. Estiene, 1638, 48 pp., in-12 – Déclaration du roy donné en faveur de la compagnie des gens d'armes de la Reyne, commandée par monsieur le marquis de Lannion, capitaine, lieutenant d'icelle concernant l'exemption des tailles... A Paris, Veuve Beaujeu, 1679, 11 pp., in-12 – Arrest du grand conseil pour les présences des officiers commençaux des maisons royales, avec les juges des lieux, ensemble

touchant le pain benist, 23 mars 1688. A Paris, chez Joseph Saugrain, 8 pp., in-4 – Reglement du roy pour les fonctions du grand maistre et du maistre des ceremonies. 1690, 4 pp., in-8 – Arrests et lettres patentes en faveur des porte-manteaux du roy, huissiers de l'antichambre, chambre & cabinet; valets de chambre & de garde-robe; & garçons de la chambre de Sa Majesté; par lesquels ils sont maintenus en la qualité d'escuyers. A Paris, de l'imprimerie royale, 1699, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant les gardes du corps, gendarmes & chevaux-légers de la garde ordinaire du roy, 2 aoust 1698. A Paris, chez Estienne Michallet, 1698, 4 pp., in-8 – Reglement général pour la compagnie des Cent Suisses de la garde du roy, 21 septembre 1714. A Paris, chez la veuve Saugrain, 8 pp., in-4 – Edit du roy qui attribue de nouvelles taxations aux tresoriers de l'argenterie & des menus plaisirs & affaires de la chambre du roy, décembre 1714. A Paris, chez la Veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1715, 8 pp., in-8 – Ordonnance du roy concernant les capitaines, & capitaines lieutenans des compagnies des gardes, gendarmes, chevaux-légers, & mousquetaires, servants auprès de la personne de Sa Majesté. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 7 pp., in-4 – État général des officiers de la maison de feu S.A.R. Monseigneur le duc d'Orléans... A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1724, 33 pp., in-4 – Déclaration du roi pour faire jouir des privilèges des commensaux les officiers de la maison de Madame la comtesse de Provence, 1er octobre 1772, 20 pp., in-4 – Déclaration du roi pour faire jouir des privilèges des commensaux les officiers de la maison de la Reine, 29 mai 1774, 22 pp., in-4 – Ordonnance du roi pour la nouvelle composition des compagnies des gardes-du-corps de Sa Majesté, 15 décembre 1775. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775, 8 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant la compagnie des cent-Suisses de la garde de Sa Majesté, 2 juillet 1776. A Paris, de l'imprimerie royale 1776, 6 pp., in-4 – Lettres patentes portant reglement pour les dépenses de la maison de Monsieur, 19 février 1780. De l'imprimerie de Monsieur, 1780, 8 pp., in-4 – Edit du roi portant suppression de 406 charges bouches & communs de la maison de Sa Majesté, août 1780. A Paris, Cellot, 11 pp., in-4 – Edit du roi concernant le corps de la musique du roi, mai 1782. A Paris, de l'imprimerie royale, 1782, 20 pp., in-4 – etc.

3 - [DOMAINE ROYAL - VERSAILLES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, et divers, relatifs au domaine de la Couronne et à la ville de Versailles.

Env. 470 pièces imprimées et copies manuscrites, 1620-1789, tous formats.

3 répertoires détaillés des imprimés, 1619-1743, cahiers manuscrits, 26, 17 et 5 ff. in-4 – Edict du roy pour la revente generale de son domaine, terres, seigneuries... A Paris, chez Abraham Saugrain, 1620, 23 pp., in-16 – Edict du roy portant creation de trois conseillers tresoriers & trois conseillers controlleurs generaux de son domaine... A Paris, par A. Estiene, P. Mettayer, & C. Prevost, 1627, 16 pp., in-12 – Edict du roy pour la vente et alienation à faculté de rachapt perpétuel de tout le domaine du comté de forests non aliéné... A Paris, par Antoine Estiene, 1640, 11 pp., in-8 – Edit du roy portant creation d'un receveur general du domaine en chacune généralité & province du royaume... A Paris, Frederic Leonard, 1689, 12 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les maisons bâties à Versailles. A Paris, chez Estienne Michallet, 1693, 4 pp., in-8 – Edit du roy pour l'affranchissement des droits domaniaux dans les villes & faubourgs &

dans les bourgs fermes du royaume. A Paris, chez Estienne Michallet, 1693, 12 pp., in-4 – Edit du roy qui ordonne la vente & revente des domaines de Sa Majesté. A Paris, chez Estienne Michallet, 1695, 16 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les engagistes des domaines de Sa Majesté. A Paris, chez Estienne Michallet, 1696, 7 pp., in-8 – Edit du roy pour l'union de plusieurs terres & fiefs au domaine & à la justice de Versailles. A Paris, chez François Muguet, 1697, 8 pp., in-8 – Edit du roy qui réunit au domaine de la couronne l'apanage de feu M. le duc de Berry. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1714, 4 pp., in-8 – Edit du roy pour la régie du domaine de Versailles & dépendances, mai 1716. A Paris, chez la veuve François Muguet, Hubert Muguet & Louis Denis de la Tour, 1716, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy portant reglement sur les baux des maisons de Versailles, 23 juin 1716. A Paris, chez la veuve François Muguet, Hubert Muguet & Louis Denis de la Tour, 1716, 4 pp., in-4 – Reglement de police pour la ville de Versailles. A Paris, chez Louis Denis de la Tour, 1721, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant les domaines de Versailles & de Marly, 6 octobre 1722. A Paris, chez Louis Denis de la Tour, 1722, 12 pp., in-8 – Lettres patentes concernant la régie du domaine de Versailles, Marly & dépendances. A Paris, chez Joseph Saugrain, 1723, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy pour la réunion au domaine du duché de Vendôme, 4 janvier 1724. A Paris, chez Joseph Saugrain, 1724, 7 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour les privileges & exemptions des droits du domaine dans la province du Haynault, 11 juillet 1724. Veuve & M-G. Jouvenel, 1724, 16 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy pour la diminution des loyers de la ville de Versailles. A Paris, Louis Denis de la Tour, 1725, 3 pp., in-8 – Instruction pour la régie des domaines de Normandie. A Paris, Pierre Prault, 1736, A Paris, chez Joseph Saugrain, 1736, 11 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant règlement sur les ventes & reventes des domaines, 7 mars 1777. A Paris, de l'imprimerie royale, 1777, 10 pp., in-4 – Recueil de plusieurs pièces pour servir aux particuliers qui ont acquis à perpétuité de messieurs les prevost des marchands, & echevins de la ville de Paris, des maisons, places & lieux scituez sur les fossez, remparts & contrescarpe de ladite ville. A Paris, Lottin l'ainé, 1778, 24 pp., in-4 – Lettres de validation de contrats de ventes et concessions de places pour l'hostel de ville de Paris. A Paris, Augstin-Martin Lottin l'ainé, 1778, 14 pp., in-4 – Règlement fait par le roi pour la formation & la composition de l'assemblée municipale de la ville de Versailles, 18 novembre 1787. A Paris, de l'imprimerie royale, 1787, 10 pp., in-4 – Edit du roi par lequel le roi ordonne la démolition ou la vente des châteaux de la Muette, Madrid, Vincennes & Blois... A Paris, chez N.H. Nyon, 1788, 8 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant ouverture d'un marché à Versailles, 1er septembre 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 4 pp., in-4 – etc.

4 - [CONSEILS DU ROI DE FRANCE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux conseils du roi de France.

110 pièces imprimées et copies manuscrites, 1661-1789, tous formats.

Conseil du roy, leur origine, leur autorité, différences des matières qui s'y traitent. Cahier manuscrit de 5 ff., in-4 – Reglement pour l'establissement d'un conseil royal des finances. A Paris, 1661, 8 pp., in-8 – Declaration du roy portant reglement general pour les rolles & les

audiences du Grand conseil de Sa Majesté, 15 janvier 1695. Frederic Leonard, 4 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant etablissement d'un conseil de commerce, 29 juin 1700. Frederic Leonard, 3 pp., in-8 – Declaration du roy portant etablissement de plusieurs conseils pour la direction des affaires du royaume, 15 septembre 1715. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1715, 8 pp., in-8 – Ordonnance du roy servant de reglement pour le conseil du dedans du royaume, 1er octobre 1715. A Paris, de l'imprimerie royale, 1715, 18 pp., in-8 – Idem pour le conseil de marine, de finances, de conscience, de commerce – Liste generale des conseils du roy pour l'année 1726. A Paris, de l'imprimerie royale, 1726, 31 pp., in-4 – Très humbles et très respectueuses remontrances du parlement au roi sur les lettres en forme d'édit concernant le Grand Conseil. 1768, 22 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement sur la procédure qui sera suivie au Grand Conseil... P.G. Le Mercier, 1768, 56-6-4 pp., in-4 – Edit du roi portant règlement pour la police & discipline du Grand Conseil. A Paris, de l'imprimerie royale, 1768, 7 pp., in-4 – Edit du roi portant création de conseils supérieurs. A Paris, de l'imprimerie royale, 1771, 12 pp., in-4 – Edit du roi qui fixe la compétence du grand conseil. A Paris, Ph. D. Pierres, 1775, 11 pp., in-4 – Règlement fait par le roi pour l'administration de ses finances & du commerce, 5 juin 1787. A Paris, de l'imprimerie royale, 1787, 9 pp., in-4 – Règlement fait par le roi concernant les fonctions & la composition du bureau du commerce, 2 février 1788. A Versailles, de l'imprimerie royale, 1788, 11-2 pp., in-4 – Règlement fait par le roi pour la réunion de ses conseils, 9 août 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 3 pp., in-4 – etc.

Le Conseil du roi, qui est l'héritier de la « cour du roi » médiévale, est au sommet de la vie politique du royaume sous l'Ancien Régime. Premier organisme de décision, il est aussi une instance judiciaire et administrative. En principe unique et inséparable de la personne du roi, longtemps informel, il se diversifie à partir du XVIe s. et surtout à partir de Louis XIV en conseils dits « de gouvernement », tenus par le roi et voués aux affaires les plus importantes (notamment celles relevant du domaine de la grande politique) et en « conseils de justice et d'administration » présidés par le Chancelier. Le Conseil était assisté de bureaux et commissions qui se multiplient au XVIIIe s.

5 - [COURS SOUVERAINES - PARLEMENTS] – Déclarations, édits, lettres patentes du roi, arrêts de cour de parlement, mémoires, réponses, discours et divers, relatif au fonctionnement et au rôle des parlements, au cours des règnes d'Henri IV jusqu'à Louis XVI.

Env. 595 pièces imprimées et copies manuscrites, tous formats, 1597-1793 [règne d'Henri IV (5), Louis XIII (19), Louis XIV (125), Régence (42), Louis XV (245), Louis XVI (165)] ; et 6 L.A.S. datées de 1771 adressées à Jean-Baptiste François Moulins de la Porte de Meslay, maître des requêtes.

Arrest de la cour de parlement, de reglement sur les evocations en la chambre de l'edict, A Paris, chez Jamet Mettayer & Pierre L'huillier, 1597, 8 pp., in-12, signé – Arrest de la cour de parlement sur la préférence de l'hyptotecque des creanciers du mary sur ses biens, contre la femme pretendant hypotecque & indemnité du jour de son contract de mariage... A Paris, par Jacques Dugaast, 1628, 70 pp., in-12 – Edict general du roy, sur le reglement de la justice &

creation en heredité de plusieurs offices. A Paris, par A. Estienne, P. Mettayer et C. Prevost, 1627, 30 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement par lequel il est permis de bastir colombier, sans la permission des seigneurs justiciers ou autres. A Paris, chez Jean de Bordeaux, 1631, 7 pp., in-12 – Edict du roy portant creation & establissement d'une cour de parlement en sa ville de Mets. A Paris, par P. Mettayer, A. Estienne, & P. Rocolet, 1636, 22 pp., in-12 – Arrest notable de la cour de parlement de Paris, en la chambre de l'Edict, donné sur les deux privileges octroiez par la coustume aux puisnez nobles des deux provinces d'Anjou & du Maine. A Paris, chez Robert Bertault, 1637, 31 pp., in-12 – Lettres patentes du roy en forme d'edict portant restablissement du parlement de Rouen en deux sceances & ouvertures semestres. A Paris, par Pierre Rocolet, 1641, 16 pp., in-12 – Déclaration du roy, portant suppression de toutes les charges & offices dont sont pourvus les gens cy-devant tenans la cour de parlement de Paris ; pour les causes y contenues. A S. Germain en Laye, 1649. 16 pp., in-8 – Déclaration du roy pour faire cesser les mouvemens & restablir le repos & la tranquillité en son royaume. A Paris, par les imprimeurs & libraires ordinaires du roy, 1649, 14-(2) pp., in-8 – Reglement fait par la cour de parlement de Dauphine pour la reformation des formalitez & procedures de justice... A Grenoble, chez Antoine Verdier, 1656, 16 pp., in-12 – Arrest de reglement de la cour de parlement, pour les bailliages sieges royaux et justices subalternes, du 10 juillet 1665. A Paris, par les imprimeurs & libraires du roy, 1666, 27 pp., in-8 – Reglement de la cour de parlement, pour la taxe des dépens adjugez tant par arrests d'icelle cour, que par sentences des juridictions qui y ressortissent. A Paris, par les imprimeurs ordinaires du roy, 1666, 60 pp., in-8 – Edict du roy, portant reglement general pour les offices de judicature du royaume. A Paris, chez Frederic Leonard, 1669, 8 pp., in-8 – Edit du roy, portant reglement de la chambre des vacations du parlement de Provence. A Aix, par Charles David, 1682, 8 pp., in-8 – Reglement de nosseigneurs des requetes du palais, pour la sûreté des minutes de messieurs, qui demeurent en la possession de leurs clerks, le 2 avril 1685. Chez Frederic Leonard. Placard, 33,5 x 42 cm. – Arrest et tarif de nosseigneurs de parlement, qui regle les vacations et salaires des procedures qui seront faites à l'avenir (...) qu'autres juridictions de lad. Province de Bretagne, du 14 may 1687. A Vennes, par Julien Moricet, 32 pp., in-8 – Edit du roy, portant creation de deux notaires secretaires du parlement de Rouen. A Rouen, chez Julien Courant & Pierre Ferrand, 1691, 7 pp., in-4 – Arrests de la cour de parlement, portant reglement pour la correction des enfans mineurs. A Paris, chez la veuve Louis Vaugon, 1696, 8 pp., in-8 – Mémoire des pairs de France contre les présidens a mortier du parlement de Paris. 19 pp., in-fol. – Procez verbal de ce qui s'est passe au parlement, le lundy deuxieme septembre mil sept cens quinze. A Paris, chez la veuve de François Muguet, Hubert Muguet et Louis Denis de Latour, 1715, 22 pp., in-fol. – 7 plaquettes relatives à la contestation de la succession au trône entre les princes du sang et légitimés, 1716, in-12 dont : Requête de la noblesse contre les fausses pretentions de messieurs les ducs et pairs ; mémoire de monsieur le duc du Maine ; Réponse a la lettre d'un espagnol a un français au sujet de la contestation qui est entre mes princes du sang et les légitimés. – Procès verbal de ce qui s'est passé au lit de justice, tenu par le roy au château des Tuileries, le vendredy 26e jour d'aoust 1718. A Paris, de l'imprimerie royale, 1718, in-8 – Déclaration du roy, qui transfere le parlement de Paris dans la ville de Pontoise, donné à Paris le 21 juillet 1720. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 4 pp., in-4 – Exrtrait des registres de parlement du lundy vingt-deuxième jour de février mil

sept cent vingt-trois, du matin, le roy Louis XV du nom, tenant en son lit de justice. A Paris, Chez Louis Denis de Latour & Pierre Simon, 1723, 18 pp., in-4 – Lettres patentes et autres pièces concernant le parlement de Pau. A Paris, de l'imprimerie royale, 1765, 34 pp., in-4 – Mémoire présenté au roi, par M. de Calonne, maître des requêtes. A Paris, de l'imprimerie royale, 1766, 35 pp., in-4 – 2 L.A.S., 17 juin et 13 juillet 1771, de Louis Hyacinthe Raymond de Saint-Sauveur (1728-1792), seigneur de la Grange-du-Milieu, maître des requêtes puis intendant du Roussillon de 1778 à 1790 + mémoire à monseigneur le chancelier pour le maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roy – Nombreuses pièces relatives à la réforme Maupeou de 1771 – Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice, tenu par le roi à Paris, le samedi douze novembre 1774. A Paris, de l'imprimerie nationale, 1774, 90 pp., in-4 – Procès-verbal du rétablissement du parlement de Flandres, du 2 décembre 1774. A Douay, de l'imprimerie de Willerval, 1774, 10 pp., in-4 – Procès-verbal de la séance de M. le comte de Noailles, duc de Mouchy, au parlement de Bordeaux... A Bordeaux, de l'imprimerie de Jena Chappuis, 1775, 28 pp., in-4 – Procès-verbal de la séance de monsieur le maréchal duc de Broglie au parlement de Metz... A Paris, chez P.G. Simon, 1775, 30 pp., in-4 – Remontrances du parlement de Dauphiné au sujet de la lettre de cachet décernée contre le sieur de Meyriue le 23 janvier 1784. 16 pp., in-12 – 4 cahiers manuscrits des tables des volumes des mémoires, ordonnances, édits, arrêts et règlements concernant les cours supérieures du royaume, leur autorité, leurs remontrances et les réponses auxdites remontrances, ou autres actes d'autorité royale opposés à leurs prétentions, 1581 à 1784. 134 ff. – etc.

Cours souveraines ou supérieures, les parlements exerçaient des compétences dépassant largement le cadre de la seule justice. En ce domaine, ils se situaient au sommet de la pyramide des juridictions : leur revenait l'exercice de la justice ordinaire en dernier ressort, c'est-à-dire qu'ils recevaient les appels de toutes les juridictions inférieures royales, seigneuriales ou municipales, ainsi que ceux des juridictions spécialisées même ecclésiastiques ; ils étaient également des juridictions d'exception, jugeant en première instance les causes criminelles touchant le roi et son domaine et, pour le Parlement de Paris, les princes du sang et les pairs du royaume et les officiers royaux du ressort, ainsi qu'au civil, les causes des privilégiés pourvus de lettres de committimus. Les parlements avaient aussi des attributions plus administratives, « de police », à l'occasion desquelles ils rendaient des « arrêts de règlement », actes judiciaires de valeur législative qui étaient de véritables règlements d'administration adaptant aux nécessités particulières les grands principes juridiques et législatifs. Enfin, ils se targuaient d'un rôle politique découlant du devoir de conseil, qu'ils exercèrent à travers l'enregistrement des actes royaux et les remontrances, mécanismes institutionnels par lesquels ils prétendaient contrôler les décisions royales, développant au XVIIIe s. une véritable logique d'opposition qui les conduisit à de multiples conflits avec la monarchie.

6 - [PARLEMENTS - REMONTRANCES] – 38 pièces brochées ou déreliées relatives aux remontrances des parlements faites aux rois de France, XVIII^e siècle, in-12 et in-8.

Réclamation des gentilshommes du Roussillon, au roi. 8 pp., in-12 – Les très humbles remontrances du parlement de Toulouse. 1752, 22 pp., in-12 – Objets de remontrances arrêtés par le parlement, toutes les chambres assemblées, le 15 septembre 1759, au sujet de différens édits. 1759, 29 pp., in-12 – Arrest du parlement de Besançon qui condamne un libelle ayant pour titre : précis des faits concernant le parlement de Franche-Comté... A Besançon, Claude-Joseph Daclin, 1759, 8 pp., in-12, suivi de Relation des troubles actuels de Franche-Comté. A Besançon,

1759, 72 pp. et Lettre d'un franc-comtois à un de ses amis à Paris. 21 pp., in-12 – Le patriote français. Veuve Quillau, 1759, 14 pp., in-12 – Très humbles et très respectueuses remontrances que présentent au roi les gens tenant sa cour de parlement de Toulouse. 1760, 29 pp., in-12 – Très humbles et très respectueuses remontrances que présentent au roi notre très honoré & souverain seigneur, les gens tenans sa cour de parlement à Rouen. 1760, 31 pp., in-12 – Avis aux évêques assemblés à Paris en décembre 1761, au sujet des jésuites. 21 pp., in-12 – Arrest du parlement de Bretagne du 23 décembre 1761. A Rennes, chez Guillaume Vatar, 20 pp., in-12 – Recueil de pièces de remontrances, du parlement de Toulouse. 1763, 34-60-48-87- 36-9-21-12-6 pp., in-12 – Très humbles et très respectueuses remontrances du parlement au roi au sujet des usurpations du conseil des parties. 1767, 147 pp., in-12 – Remontrances au roi sur l'édit du mois d'avril 1768. A Colmar, Jean Henry Decker, 1769, 24 pp., in-12 –

[*Au sujet de la réforme Maupeou*] : Justification du parlement ou observations sur le discours de M. le chancelier au lit de justice du vendredi 7 décembre 1770. 60 pp., in-12 – Récit de ce qui s'est passé au parlement de Toulouse sur les edits de decembre 1770... 8 mars 1771, 14 pp., in-12 – Protestation du parlement de Toulouse. 31 août 1771, 16 pp., in-12 – Très humbles et très respectueuses remontrances du parlement séant à Rouen, au roi. 27 pp., in-8 – Récit de ce qui s'est passé au parlement de Rouen sur l'édit de décembre 1770 & la situation actuelle du parlement de Paris... 26 février 1771, 28 pp., in-12 – Lettre d'un avocat de Paris aux magistrats du parlement de Rouen, au sujet de l'arrêt de cette cour... 10 pp., in-12 – Arrêté et remontrances de la cour des comptes aides et finances de Normandie des 18 & 19 avril 1771. 21 pp., in-12 – Lettre de M. de C. à M. de St ... à Rouen servant de réponse à la lettre du parlement de Normandie au roy sur l'état actuel du parlement de Paris. 8 mars 1771, 43 pp., in-12 – Discours de M. Séguier, avocat général, prononcé au lit de justice du samedi 13 avril 1771. 12 pp., in-8 – Entretien d'un ancien magistrat & d'un abbé, sur le discours de M. Segulier ; au lit de justice du 13 avril 1771. 40 pp., in-8 – Récit de ce qui s'est passé au parlement de Dijon, au sujet des édits de décembre 1770, février 1771, & l'état actuel du parlement de Paris. 13 pp., in-12 – Arrêté du parlement de Dijon du premier may 1771. 20 pp., in-12 – Arrêté du parlement de Provence du 18 mars 1771. 14 pp., in-12 – Lettre à un ami de province sur la liquidation des offices. 18 septembre 1771, 19 pp., in-12 – Réponse d'un françois à un magistrat exilé sur la liquidation des offices. 21 pp., in-12 – L'esprit de l'arrêt du conseil du 13 avril 1772 sur les liquidations d'offices. 23 pp., in-12 – Lettre du public à messieurs les ci-devant officiers du parlement de Paris. 13 pp., in-8 – Lettre d'un jeune abbé. 3 pp., in-12 – Journal de ce qui s'est passé à l'occasion du rétablissement du parlement de Toulouse dans ses fonctions. 1775, 167 pp., in-12 – Remontrances du parlement de Bordeaux. 1781, 21 pp., in-12 – Remontrances du parlement de Paris. 1787, 15 pp., in-8 – Remontrances du parlement sur les trois objets compris dans la réponse du roi du 21 novembre dernier... 1788, 24 pp., in-8 – etc.

Il y a douze parlemens dans le royaume, lesquels, suivant l'ordre de leur création, sont Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Renne, Pau, Metz, Besançon & Douai.

Pour mettre un terme à la guerre ouverte menée par les Parlements au pouvoir royal, Maupeou réalise, en 1771, un spectaculaire coup de force pour reprendre en main le pouvoir judiciaire. Les parlementaires parisiens furent arrêtés et exilés (arrêt du Conseil du 20 janvier 1771), leurs charges confisquées puis rachetées par l'État (édit d'avril 1771). L'immense ressort du Parlement de Paris fut divisé en six circonscriptions avec au sein de chacune un Conseil supérieur, nouvelle

juridiction souveraine, le Parlement de Paris subsistant mais à la tête d'une circonscription plus réduite (édit du 23 février 1771). Pour ces nouvelles juridictions, la vénalité des offices est abolie, les magistrats étant désignés par le Roi, mais inamovibles, et rétribués par l'État. La réforme fut vivement combattue par l'ancienne magistrature ainsi que par la noblesse – dont les Parlements défendaient alors les privilèges – avec à leur tête les Princes du sang, et par les jansénistes et gallicans, puissants dans les milieux parlementaires. Certains philosophes dénoncent aussi ce « coup d'État » qui porte atteinte à la constitution de la monarchie. Mais elle fut soutenue par Voltaire, qui détestait les parlements, responsables d'erreurs judiciaires retentissantes comme l'affaire Calas.

7 - [GRANDE CHANCELLERIE – SECRÉTAIRES DU ROI] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aides et divers, relatifs à la grande chancellerie et à ses officiers. Env. 285 pièces imprimées, 1568-1789, tous formats.

Edict du roy par lequel il erige & institue en tiltre d'office formé des gardes des scaux en toutes ses cours, chambres des comptes, aydes, monnoyes, tresor, ... juin 1568. 20 pp. n. ch., in-12 – Edict du roy portant creation de vingt conseillers, notaires & secrétaires de Sa Majesté, Maison & Couronne de France, pris de ceux qui ont esté cy-devant employez es estats de sa Maison de Navarre, servans actuellement, & payez de leurs gaiges. A Paris, Federic Morel, 1609, in-16 – Arrests du conseil d'estat obtenus par les secretaires du roy, des colleges des vingt six, & vingt créez es annees 1605 & 1607... A Paris, 1614, 15 pp., in-16 – Edict du roy contenant creation de soixante quatorze offices de secretaires de Sa Majesté... A Paris, 1623, 36 pp., in-8 – Edict de creation en tiltre d'office formé de cent conseillers & secrétaires ordinaires de la chambre du roy. 1623, 36-1 pp., in-12 – Edict du roy portant augmentation sur le seau des lettres qui se scellent en la chancellerie de France, 10 mars 1631. A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1631, 15 pp., in-12 – Recueil des edicts, ordonnances, declaracions, et arrests concernans le college des six vingts secretaires du roy & des finances. 1637, 70 pp., in-4 – Arrest du grand conseil en faveur de messieurs les conseillers secretaires du roy portant deffences aux asseurs & collecteurs des tailles de les imposer eux ny leurs terres à la taille, 13 juin 1650, A Paris, chez P. Rocolet, 1650, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy pour l'observation des reglemens des chancelleries de ce royaume, avec deffenses aux cours souveraines & autres juges, de recevoir aucuns officiers sans lettres de provision de Sa Majesté, scellées du grand sceau... A Paris, par René Baudry, 1654, 8 pp., in-8 – Edicts, reglemens et arrests concernans l'erection des chancelleries presidiales de France... A Paris, chez A. Cellier, 1663, 97 pp., in-12 – Mémoire de ce qu'il convient faire par les récipiendaires en la charge de conseiller & secrétaire du roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, du college des deux cens quarante. 1674, 5 pp., in-8 – Arrest de reglement du conseil privé du roy entre les conseillers secretaires de Sa Majesté & les referendaires de la chancellerie près le parlement de Paris... A Paris, Laurent Rondet, 1689, 31 pp., in-4 – Tarif de l'augmentation des droits du sceau, que le roy, de l'avis de monsieur le chancelier, veut estre levez à l'avenir sur quelques lettres de la grande chancellerie... 1704, 4 pp., in-8 – Edit du roy pour la compagnie des trois cent quarante secretaires du roy, juin 1715. A Paris, de l'imprimerie royale, 1715, 12 pp., in-8 – Edit du roy concernant les offices de gardes des sceaux, gardes-scels, audienriers, controlleurs & secretaires des chancelleries des cours,... A Paris, de l'imprimerie royale, 1715, 24 pp., in-8 – Edit du roi portant création d'une chancellerie

près la Cour souveraine de Lorraine & Barrois, avril 1770. A Paris, de l'imprimerie royale, 1771, 7 pp., in-4 – etc.

La Grande chancellerie de France était constituée par le corps des chanceliers, tels que le chancelier, le garde des sceaux, les grands audenciers, secrétaires du roi du grand collège, les trésoriers, contrôleurs, chauffe-cire et autres officiers.

Deuxième en dignité des grands officiers de la couronne jusqu'à la suppression de la charge de connétable en 1626 qui le fait accéder au premier rang, le chancelier, que l'on a pu qualifier de « secrétaire général de la monarchie », conjugue action gouvernementale et administrative et direction de la justice. Ses fonctions se répartissent entre quatre pôles.

Il a pour première fonction depuis le Moyen Âge « la garde des sceaux royaux et le scellage des actes. » À ce titre il préside l'audience du sceau où, avant de procéder au scellement des actes royaux, il fait contrôler leur forme et parfois leur fond. Il expédie non seulement les actes royaux, mais aussi ceux concernant des particuliers tels que les provisions d'offices, les lettres de grâce, de rémission ou de privilèges. À partir de 1661, le développement du contrôle général des finances et le rôle des intendants de justice, police et finances en province diminuent les pouvoirs du chancelier de France en matière financière et administrative. Les activités des bureaux de la Chancellerie se spécialisent toutefois au XVIIIe s. dans deux domaines particuliers : le contrôle de la librairie et la préparation et la révision des lois.

8 - [COURS SOUVERAINES – LE CHÂTELET] – Lettres patentes, déclarations, arrêts du conseil d'état du roi, actes de notoriété et divers, relatifs au rôle et à l'organisation du Châtelet de Paris.

120 pièces imprimées, 1626-1786, tous formats.

Arrests de la cour de parlement donnez au profit des commissaires du Chastelet, contre les procureurs dudit Chastelet pour la taxe de despens... A Paris, chez C. Morel, 1626, 16 pp., in-12 – Déclaration du roy portant attribution aux commissaires du Chastelet de la qualité de conseillers du roy avec les autres prérogatives & droits y spécifiés, juin 1668. A Paris, 1668, 11 pp., in-8 – Edit du roy portant creation d'un nouveau Chastelet en la ville de Paris, février 1674. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1674, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement pour le partage des deux Chastelets. A Paris, chez Frederic Leonard, 1674, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy en forme de reglement concernant l'ancien & nouveau Chastelet. A Paris, chez Christophe Ballard, 1679, 16 pp., in-4 – Mémoire pour justifier le droit du sceau du Chastelet, attributif de juridiction par tout le royaume. Frederic Leonard, 1684, 23 pp., in-4 – Edit du roy pour la réunion du nouveau Chastelet à l'ancien. A Paris, chez François Muguet, 1684, 6 pp., in-8 – Edit du roy en forme de reglement pour l'administration de la justice au Chastelet de Paris. A Paris, 1685, 22 pp., in-8 – Arrests du conseil d'estat du roy et du grand conseil concernans la juridiction des officiers du Chastelet & en particulier du lieutenant criminel de Robbe-Courte. A Paris, Jean Baptiste Coignard, 1705, 54 pp., in-8 – etc.

Le Châtelet de Paris est à l'origine une juridiction prévôtale. Devenu bailliage au cours du XIIIe s., le Châtelet reçoit les appels des juridictions royales et seigneuriales du ressort de la prévôté et vicomté de Paris. Au XVIe s., il devient en outre un siège présidial et peut à ce titre juger en dernier ressort.

Justice royale, le Châtelet se situe à l'échelon intermédiaire entre les justices seigneuriales, les petites justices royales de son ressort et le Parlement de Paris, cour souveraine. C'est le siège de la justice ordinaire, civile et criminelle, de la police pour Paris et le ressort de sa prévôté et vicomté.

La compétence du Châtelet s'étendait à tout le royaume pour les procès relatifs à des actes passés sous le scel de la vicomté de Paris.

9 - [LE CHÂTELET – AVOCAT DU ROI] – Plan d'étude de Pierre-Jean-François de La Porte.

Manuscrit autographe de Pierre-Jean-François de la Porte, titré « Plan d'étude pendant que j'étais au Châtelet », [vers 1728], cahier de 32 ff. in-fol.

Rare document relatant le programme d'études détaillé et commenté, établi par le jeune de La Porte âgé de 18 ans, pour se préparer à la prise de possession de sa charge d'avocat du roi au Châtelet de Paris.

« Un jeune homme qui se destine à remplir bientôt la charge d'avocat du roy au Châtelet et qui désire encore plus d'y réussir, doit s'y préparer en deux manières différentes, je veux dire, par l'étude et par une espèce de pratique ou d'exercice anticipé, comme je l'expliquerai dans la suite ; l'un, sans l'autre ne l'y disposerait qu'imparfaitement. (...) Le devoir de ma charge m'engage à mettre devant tout le train et le courant des affaires du Châtelet, ce courant est considérable dans le temps que je suis de service au parc civil et suffirait même, avec les 4 heures que l'on est obligé de passer dans ce temps là tant à l'audience qu'au parquet, pour remplir toute ma journée. Comme je ne suis au parc civil que les trois mois seulement de mon quartier les services du présidial, et du criminel me laissent le temps de me donner à d'autres occupations pendant les neuf autres mois de l'année que j'y passe. Il ne suffit pas de me remplir de la science de la pratique par l'usage journalier que je fais des causes du Châtelet (...) L'étude sérieuse du cabinet et du fonds du droit est absolument nécessaire. La coutume de Paris est la partie de notre jurisprudence dont on a le plus besoin au Châtelet (...) Dans le cours des trois mois que je passe au parc civil, j'ay tant d'occasions de composer qu'il m'est important de me replir d'expressions propres au barreau et de tours également propres à orner et à nourrir mes discours (...) Mais il ne faut pas croire que l'étude d'un homme de robe se doive borner au droit. Les belles lettres, et l'histoire doivent aussi entrer dans son plan de travail (...) Enfin comme il est important d'avoir des anecdotes ou curieuses ou malignes de notre siècle mettre en ordre ce que j'ay dans ce genre là et suivre cela dans le reste de ma vie, est encore un point qui mérite un peu d'attention... »

Paragraphes développés dans le manuscrit : Etude du fond des matières : droit civil ou romain ; droit ecclésiastique ; droit français – Etude des règles sur la manière de traiter les différentes matières et sur le style ou l'élocution : art de prouver ; art de plaire en prouvant et pour mieux prouver ; exercice ou pratique.

Joint : 42 pièces manuscrites autographes de Pierre-Jean-François de La Porte, non datées : réflexions personnelles dont *Etude*, 2 ff., in-fol. ; *Sur les Etats de Dauphiné et sur taillaillabilité de cette province*, 6 ff., in-8 ; *Du haut prix des denrées et notamment de la cherté des grains*, 2 ff., in-8 ; *Progrès des colonies françaises*, 2 ff., in-8 – notes de lecture et références d'ouvrages dont *Voïages qui ont servi à l'établissement et aux progrès de la compagnie des Indes Orientales formée dans les provinces Unies des Pais Bas*, 5 ff., in-fol. ; *Histoire admirable du juif errant*, 2 ff., in-4 ; *tables des volumes des mémoires, ordonnances, édits, arrêts et règlements concernant les cours supérieures du royaume... de 1581 à 1784*, 4 cahiers, in-fol. ; etc.

10 - [COURS SOUVERAINES – COURS DES AIDES] – Lettres patentes, déclarations, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, arrêts de la cour des aides et divers, relatifs au rôle et à l'organisation des cours des aides de Paris et de province.

95 pièces imprimées, 1552-1789, tous formats.

Edit du roy portant établissement de la seconde chambre de la cour des aydes, avec confirmation de l'autorité, juridiction & connoissance de la cour des aydes de Paris, mars 1551. A Paris, chez François Muguet, 1696, 8 pp., in-8 – Edict du roy sur le fait de l'ampliation de l'auctorité, cognoissance, & juridiction de la court des aydes, & finances en Normandie... On les vend à Rouen, par Marin le Mesgissier, 1552, (11) pp., in-12 – Lettres patentes du roy sur la sceance & presceance de messieurs les presidens de la cour des aydes contre messieurs les conseillers de la grande chambre & autres du parlement. 1597, 4 pp., in-4 – Recueil des edicts, declarations, reglemens, ordonnances & arrests, concernans l'autorité, juridiction & connoissance de la cour des aydes de Paris. 1611, 40 pp., in-12 – Edict du roy portant creation d'une troisieme chambre en la cour des aydes de Paris, et de deux presidens & douze conseillers pour la composer. A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene & P. Rocolet, 1636, 8 pp., in-12 – Edict du roy portant creation d'une cour des aydes & finances en la ville de Vienne en Dauphiné. A Paris, par René Baudry, 1638, 16 pp., in-8 – Edict du roy donné au mois d'octobre M. DC. LVIII portant revocation de la cour des aydes cy-devant établie à Vienne... A Grenoble, chez Antoine Verdier, 1658, 14 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement des audiances de la cour des aydes & rétablissement des appointemens au conseil. A Paris, chez Damien Foucault, 1673, 7 pp., in-4 – Edit du roy portant creation d'officiers en la cour des aydes de Paris. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1691, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement entre la cour de parlement & la cour des aydes de Bordeaux, 24 aoust 1734. A Paris, de l'imprimerie royale, 1734, 24 pp., in-4 – Le De Profundis de la cour des aydes. [1771], 16 pp., in-8 – Réponse aux remontrances de la cour des aides par un membre des nouveaux conseils souverains. [1771], 7 pp., in-8 – Procès-verbal de ce qui s'est passé à la séance tenue en la cour des aides de Paris, en présence de Monseigneur le Comte d'Artois, le samedi 12 novembre 1774. P.G. Simon, 1774, 28 pp., in-4 – Procès-verbal de ce qui s'est passé au rétablissement de la cour des aides de Clermont-Ferrand, lundi 5 décembre 1774. P.G. Simon, 1774, 12 pp., in-4 – Procès-verbal de ce qui s'est passé à la séance tenue en la cour des aides du roi en présence de Monsieur, frère du roi. A Paris, chez Knapen, 1775, 16 pp., in-4 – Procès-verbal de ce qui s'est passé à la séance tenue en la cour des aides de Paris, en présence de monseigneur le comte d'Artois, mardi 19 mars 1776. A Paris, chez Knapen, 1776, 16 pp., in-4 – etc.

La Cour des aides connaît en dernier ressort, au civil comme au criminel, de tous les contentieux relatifs aux impositions (tailles, aides, traites, gabelles, droits d'octroi), des contentieux sur les fermes et des litiges relatifs aux exonérations fiscales. Elle juge principalement les appels des jugements des juridictions fiscales inférieures : élections, greniers à sel, juridictions des traites. Elle vérifie les lettres patentes de caractère fiscal et financier, notamment les lettres d'anoblissement qui entraînent l'exemption de la taille. Elle vérifie également les états des officiers de la Maison du roi et des maisons des princes, que leurs charges exemptaient de la taille. À la fin de l'Ancien Régime, le vaste ressort de la cour de Paris est seulement limité par ceux des cours des aides de Clermont, Bordeaux et Montauban et par ceux des parlements de Besançon, Dijon, Grenoble, Metz, Pau et Rennes, qui font office de cours des aides. La Cour des aides de Paris a été supprimée par l'édit d'avril 1771 et rétablie

en novembre 1774. Elle a définitivement cessé ses fonctions le 22 janvier 1791.

11 - [COURS SOUVERAINES – CHAMBRES DES COMPTES] – Lettres patentes, déclarations, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la chambre des comptes et divers, relatifs au rôle et à l'organisation des chambres des comptes de Paris et de province.

110 pièces imprimées, 1629-1787, tous formats.

Edit du roy portant établissement de la chambre des comptes de Dauphiné à l'instar de celle de Paris... A Grenoble, chez Pierre Verdier, 1629, 15 pp., in-12 – Edict du roy portant creation et augmentation en la chambre des comptes de Paris, de huit maistres ordinaires, sept correcteurs... A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene & Pierre Rocolet, 1636, 8 pp., in-16 – Edict du roy servant de reglement pour les chambres des comptes. A Paris, chez Pierre Le Petit, Jacques Langlois, Damien Foucault & Sebastien Mabre-Cramoisy, 14 pp., in-8 – Edit du roy portant creation de quarante commis pour écrire les originaux & doubles des comptes rendus à la chambre des comptes de Paris... A Paris, chez Estienne Michallet, 1692, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement pour les receptions des foy, hommages, aveus & denombrements des vassaux de Sa Majesté. A Paris, au Palais, chez Henry Charpentier, 1703, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement entre la chambre des comptes & la cour des aydes, sur le fait de leur juridiction. A Paris, de l'imprimerie royale, 1727, 8 pp., in-8 – Distribution des chambres de messieurs les conseillers auditeurs en la chambre des comptes, 2 juillet 1759. Chez la veuve Delormel, 24 pp., in-16 – Edit du roi portant suppression de la chambre des comptes de Blois, juillet 1775. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775, 4 pp., in-4 – Extrait du procès-verbal de la séance tenue en la chambre des comptes par Monsieur, frère du roi, mardi 19 mars 1776. A Paris, chez L. Cellot, 1776, 22 pp., in-4 – etc.

Ancêtre de l'actuelle cour des comptes, la chambre des comptes avait trois grandes fonctions. Les deux premières, gestion du domaine royal et contrôle des comptes royaux, étaient étroitement liées à l'origine puisque le roi, comme tout seigneur, était censé, en règle générale, ne tirer des ressources que de son domaine. La dernière fonction était qualifiée « d'ordre public », c'est-à-dire à caractère public ; il s'agissait essentiellement de l'enregistrement de tout acte ayant des conséquences en matière de domaine et de finances royales, de la réception du serment de divers personnages, dont les comptables publics, et de la conservation des archives domaniales et comptables. Peu à peu, les compétences de la Chambre s'étendirent et, à la fin de l'Ancien Régime, elle avait le contrôle de tous les comptes de la monarchie. Pour certains types de comptes, ce contrôle se faisait auprès des chambres provinciales concernées ; pour d'autres, par exemple en matière de bâtiments royaux ou d'extraordinaire des guerres, la chambre des comptes de Paris avait compétence sur tout le royaume. Cette compétence pouvait s'étendre au-delà même du territoire métropolitain, puisqu'étaient aussi rendus devant elle, par exemple, les comptes des colonies. Le décret du 7 septembre 1790 supprima officiellement les douze chambres des comptes subsistant alors. Dans les faits, celle de Paris, comme la plupart des autres chambres, continua quelque temps à siéger ; elle tint sa dernière séance le 19 septembre 1791.

12 - [COURS SOUVERAINES – PAYS D'ÉLECTIONS] – Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aides et divers, relatifs au rôle et à l'organisation des pays d'élections.

Env. 220 pièces imprimées, 1578-1789, tous formats, dont 40 pièces du règne de Louis XIII.

Lettres de declaration sur l'affranchissement & exemption des eleus, controlleurs, procureurs, receveurs & greffiers des elections de ce royaume... A Paris par Federic Morel, 1578, 15 pp., in-12 – Edict du roy pour le restablissement de l'ancienne jurisdiction des eleuz, creation & establissement d'un president en chacune eslection de ce royaume, 1578. A Rouen, Martin Le Mesgissier, 1623, 16 pp., in-12 – Arrest du conseil d'estat concernant les droits de signatures de roolles des esleus, & controolleurs des elections. A Paris, chez Silvestre Moreau, 1619, 14 pp., in-16 – Edict du roy portant creation en tiltre d'office en chacune eslection en chef de ce royaume d'un conseiller & premier esleu assesseur, d'un conseiller esleu, d'un advocat & d'un procureur de Sa Majesté... A Paris, chez Fed. Morel, 1622, 23 pp., in-12 – Déclaration du roy en faveur des presidens et lieutenans des eslections de ce royaume. A Paris, chez Fed. Morel & P. Mettayer, 1624, 16 pp., in-12 – Edict du roy portant revocation & suppression de toutes les elections particulieres de France tant anciennes que nouvelles... A Paris, chez Pierre Des Hayes, 1636, 47 pp., in-8 – Edict du roy portant creation de divers officiers es elections de ce royaume. A Paris, 1655, 19 pp., in-8 – Arrests de la cour de parlement obtenus par les officiers du roy au baillage de Vermandois, siege royal & presidial de Reims. A Reims, chez Jean Multeau, 1664, 16 pp., in-8 – Arrest portant reglement general entre les sieurs president, lieutenant, assesseur, eleus, & controleurs eleus, conseillers du roy en l'election de Paris, pour les fonctions & droits de leurs charges. A Paris, chez François Muguet, 1698, 24 pp., in-8 – etc.

L'election était un tribunal jugeant sur le fait de la taille, aides, etc, et aussi la circonscription soumise à la juridiction d'une election. Les élus sont chargés de l'assiette, de la perception et du contentieux de tous les impôts, directs ou indirects, hormis la gabelle. Leurs fonctions administratives sont placées sous l'autorité des bureaux des finances qui leur adressent le « département » de la taille pour leur circonscription. Les élus procèdent au « répartition » de la taille, vérifient les rôles dressés par les collecteurs et les transmettent au Conseil. Ils jugent en première instance tous les contentieux relatifs aux impositions et jusqu'en 1685 ils peuvent juger en dernière instance les causes civiles dont la teneur est inférieure à 10 livres. Au-delà de cette somme, les appels de leurs sentences sont portés à la Cour des aides.

13 - [OFFICES ROYAUX] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux offices royaux.

[Greffiers – huissiers – huissiers priseurs vendeurs de meubles et commissaires priseurs – huissiers de cour de parlement – commissaires aux inventaires – commissaires enquêteurs examinateurs – commissaires aux saisies réelles – gardes des archives – notaires royaux et tabellions – receveurs des consignations – commissaires conservateurs et contrôleurs des décrets volontaires – tiers référendaires – conservateurs des hypothèques – vérificateurs et rapporteurs des défauts – contrôleurs des dépens – arpenteurs et mesureurs de terres – subdélégués des intendants, contrôleurs des exploits – secrétaire garde des anciennes minutes des finances – etc.]

Env. 1110 pièces imprimées et copies manuscrites, 1569-1790, tous formats [Charles IX (1), Henri III (4), Henri IV (3), Louis XIII (93), etc].

Arrest diffinitif sur le reiglement des differens d'entre les notaires du Chastellet de Paris et les Haultz justiciers des ville, faulxbourgs & banlieue... 1569, 5 pp. n. ch., in-12 – Commission du roy portant defense aux sergens royaux d'exercer leurs offices, sans avoir pris l'ampliation de

pouvoir priser & vendre... A Paris, par Federic Morel, 1578, 15 pp., in-16 – Arrest de la court de parlement contenant interpretation & esclarcissement de l'edict des greffes, des presentations de ce royaume... A Paris, pour la veuve Jehan Dalier & Nicolas Roffet, 1578, 6 pp., in-16 – Declaration du roy sur l'edict de la suppression des offices des greffes. A Paris, par Federic Morel, 1582, 8 pp., in-16 – Lettres patentes du roy contenans ample declaration & confirmation de l'edict de creation d'un greffier des notifications... A Paris par Federic Leonard, 1583, 7 pp., in-16 – Arrest de la cour de parlement pour le reglement des charges & salaires des clerks du greffe d'icelle. A Paris, chez Jamet Mettayer, 1600, 21 pp., in-12 – Arrest de la cour des aydes pour le reiglement des salaires des clerks du greffe d'icelle. A Paris, chez Jamet Mettayer & P. L'huillier, 1601, 19 pp., in-12 – Edict du roy pour la revente des greffes, clerks, sceaux & tabelionnages... A Paris, par Nicolas Barbot, 1605, 15 pp., in-12 – Edict du roy pour le rachapt et revente de tous greffes civils, criminels & des presentations... A Paris, chez F. Morel, & P. Mettayer, 1616, 31 pp., in-16 – Edict du roy pour la vente et revente des greffes et maistres clerks d'iceux, des eslections du ressort de la cour des aydes de Normandie... A Paris, par Fed. Morel & P. Mettayer, 1620, 39 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement portant reiglement entre les huissiers audianciers & les sergeans royaux. A Paris, Chez Nicolas Rousset, 1620, 11 pp., in-12 – Lettres patentes en forme d'edict, fait par le roy, contenant la creation en heredité des estats & offices de receveurs des consignations en chacune court, jurisdiction de ce royaume. A Rouen, Martin Le Megissier, 1621, 14 pp. n. ch., in-16 – Arrests du conseil d'estat et de la cour de parlement portant reglement entre les notaires royaux & les notaires des justices subalternes. A Paris, chez Pierre Ramier, 1624, 13 pp., in-8 – Edict du roy portant creation des offices des commissaires receveurs hereditaires des deniers des saisies réelles... A Paris, chez Claude Marette, 1630, 41 pp., in-16 – Arrests de la cour de parlement de Tolose donnés sur la verification de l'edict de creation des offices de commissaires, pour la confection des inventaires des biens, meubles, immeubles, tiltres & documens, & sur le registre de la commission, pour l'establissement & vente d'iceux... A Tolose, par Raymond Colomiez, 1623, 5 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement portant reglement pour la confection des inventaires. A Paris, chez Claude Marette, 1629, 6 pp., in-12 – Arrests et reglemens (...) donné en faveur des enqueteurs & commissaires examinateurs... A Paris, chez Pierre Charpentier, 1629, 16 pp., in-12 – Edict du roy portant creation et erection en titre d'office formé des offices de commissaires pour la confection de tous inventaires... A Paris, Anthoine Champenois, 1634, 6 pp., in-8 – Commission du roy (...) pour procéder à l'establissement & reiglement de l'exercice des offices de commissaires pour la confection des inventaires... A Paris, Anthoine Champenois, 1624, 6 pp., in-8 – Arrest du conseil privé du roy par lequel les huissiers audianciers des justices criminelles seront reçus et installez audit office... A Paris, chez Pierre Charpentier, 1631, 14 pp., in-16 – Edict du roy portant creation d'un commissaire examinateur en chacune election, & d'un autre commissaire en chacun grenier à sel, hereditaires. A Paris, par Antoine Estienne, 1640, 8 pp., in-8 – Edicts et arrests de la cour des creations, confirmations & privileges des huissiers de la cour de parlement. A Paris, chez Antoine de St Aubin, 1668, 33 pp., in-8 – Edit du roy portant establissement du controolle des exploits. A Paris, chez Frederic Leonard, 1669, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement pour la fonction des charges de receveurs des consignations. A Paris, chez Estienne Maucroy, 1669, 17 pp., in-8 – Edit du roy concernant

l'hérédité des notaires, procureurs, huissiers & sergens du royaume. A Paris, par Sébastien Mabile-Cramoisy, 1672, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant établissement des greffes d'enregistrement des oppositions pour conserver la préférence aux hypothèques. A Rouen, 1673, 45 pp., in-8 – Déclaration du roy touchant les greffes du parlement. A Paris, François Muguet, 1684, 16 pp., in-8 – Edit du roy portant reglement pour les greffes des elections & greniers à sel. A Paris, chez François Muguet, 1686, 11 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy et lettres patentes de Sa Majesté doonnées en faveur des six vingt huissiers, priseurs, vendeurs de biens, meubles, en la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris portant reglement general pour les fonctions des huissiers à cheval & sergens à verge au Chastelet de Paris. A Paris, chez Estienne Michallet, 1692, 14 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat rendu entre les notaires & les tabellions au sujet de la garde des minutes, 12 octobre 1694, 21 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement portant reglement general pour les fonctions des conseillers du roy, commissaires enqueteurs examineurs. A Paris, chez Jean-Baptiste Langlois, 1695, 12 pp., in-8 – Edit du roy portant creation d'offices de jurez priseurs vendeurs de meubles dans toutes les villes & bourgs du royaume, à l'exception de la ville & banlieue de Paris. A Paris, chez Estienne Michallet, 1696, 10 pp., in-8 – Edit du roy portant création d'un office de conseiller du roy, greffier-secrétaire & garde des archives dans chacune faculté des universitez du royaume. A Paris, Frederic Leonard, 1704, 7 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement portant reglement de ce qui doit être observé par les notaires & tabellions dans les actes & contrats qui se passent devant eux en présence de témoins, 4 décembre 1703. A Paris, chez P. Emery, 1704, 7 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant les consignations dans la province de Bretagne. A Rennes, chez la veuve de François Vatar, 1709, 12 pp., in-8 – Edit du roy portant suppression des offices de commissaires, controlleurs & verificateurs des ventes de meubles qui se font à Paris et création d'offices de commissaires aux prisées & ventes de meubles. Frederic Leonard, 1712, 16 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat privé du roy sur le fait des criées & saisies réelles. A Paris au Palais, chez Henry Charpentier, 1715, 20 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement concernant l'administration du bureau des saisies réelles. A Paris, chez Louis Denis de la Tour & Pierre Simon, 1722, 32 pp., in-8 – Recueil de plusieurs edits, reglemens et arrests concernant la création & établissement des offices de notaires gardes-notes royaux en la province de Normandie. A Paris, de l'imprimerie royale, 1738, 48 pp., in-4 – Edit du roi concernant les offices de jurés-priseurs vendeurs de meubles, 21 juin 1771. A Paris, chez P.G. Simon, 8 pp., in-4 – Remontrance au roi des officiers jurés de Normandie, Lambert & Baudouin, 1783, 42 pp., in-4 – Mémoire pour les huissiers commissaires priseurs vendeurs de biens maubles du Châtelet de Paris contre les jurés priseurs de Versailles, Meudon & Vincennes. A Paris, chez Knapen & fils, 1784, 38 pp., in-8 – etc.

14 - [JUSTICE – TRIBUNAUX] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, arrêts de la chambre de justice et divers, relatifs aux circonscriptions judiciaires (bailliages, présidiaux, sénéchaussées, vicomtés, vigueries) et à la chambre de justice.

Env. 335 pièces imprimées et copies manuscrites, 1583-1789, tous formats, dont

31 pièces du règne de Louis XIII et réunion de pièces sur la chambre de justice avec quelques documents manuscrits dont « Noms des fermiers généraux qui n'ont fait aucun traité, affaires extraordinaires, ny exercé aucune charge comptable et qui neantmoins ont esté dans les rolles des taxes de la chambre de justice pour les sommes cy apres et depuis par moderation », 1 p. in-fol. ; « Roôle des taxés 1722 », 12 pp., in-fol.

Répertoire intitulé « Reglements concernant les fonctions et devoirs des officiers des prévôtés, bailliages et présidiaux établis dans les royaume », 1551-1734, cahier manuscrit, 17 ff., in-4 – Edict & declaration du roy sur le reglement des juridictions des baillis, seneschaux, leurs lieutenans, & prevosts, vicomtes, viguiers, allouez & autres juges ordinaires de ce royaume... A Paris, par Federic Morel, 1583, 11 pp. n. ch., in-16 – Lettres patentes du roy portant translation du siege presidial de la ville de Nismes, en la ville de Beaucaire, pour les seditions, troubles & violences advenue en ladite ville de Nismes. A Paris, Thomas Menard, 1613, 8 pp., in-12 – Arrests et reglements tant du privé conseil que de la cour de parlement, entre les baillis, seneschaux, leurs lieutenans civils & criminels, & les prevosts royaux... A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1629, 36 pp., in-12 – Arrests de la cour de parlement portans reglemens entre les prevosts des villes & chastellenies de ce royaume & les lieutenans generaux des bailliages. A Paris, chez Jean Martin, 1628, 24 pp., in-12 – Déclaration du roy portant établissement d'une chambre du domaine, établie à la suite de la cour, pour la verification des dons faits par Sa Majesté des biens des officiers de la Royne Mere & de Monsieur frere du roy, declarez rebelles... A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene & C. Prevost, 1631, 14 pp., in-12 – Reglement des cours ordinaires, presidiale, et conservatoire de Poitiers. A Poitiers, I. Thoreau, & la veuve d'Ant. Mesnier, A. Mounin e& P. Dumas, 1631, 101 pp., in-12 – Edict du roy portant creation & établissement en la province de la Marche d'un siege presidial en la ville de Gueret. 1635, A Paris, par A. Estiene, P. Mettayer, C. Prevost, P. Rocollet, 1635, 12 pp., in-12 – Edict du roy pour l'extinction de la chambre de justice, & la décharge de tous les officiers comptables... A Paris, 1650, 7 pp., in-8 – Recueil d'arrests notables de la cour de parlement portant reglement entre les lieutenans generaux, & les procureurs du roy es bailliages & sieges royaux pour l'exercice & fonctions de leurs charges. A Paris, chez Marin Le Ché, 1653, 14 pp., in-4 – Edict du roy portant creation et établissement d'une chambre de justice pour la recherche des abus & malversations commises dans les finances de Sa Majesté, depuis l'année 1635. A Paris, chez Antoine Vitré, 1661, 12 pp., in-4 – Arrests de la cour de parlement obtenus par les officiers du roy au baillage de Vermandois, siege royal & presidial de Reims. A Reims, chez Jean Multeau, 1664, 16 pp., 8 – Edict du roy portant amnistie & abolition aux comptables, traitans, presteurs & gens d'affaires. A Paris, 1650, 14 pp., in-8 – Edict du roy portant révocation de la chambre de justice, 13 août 1669. A Paris, chez Frederic Leonard, 1669, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy rendu entre les officiers des bailliage & chancellerie de Dijon, sieges principaux. A Dijon, par J. Ressayre, 1689, 81 pp., in-4 – Reglement pour le presidial de Valenciennes, avril 1705. 13 pp., in-8 – Edit du roy portant établissement d'une chambre de justice, mars 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 11 pp., in-8 – Commission du roy contenant les noms des juges & officiers qui composent la chambre de justice, 8 mars 1716. A Paris, de l'imprimerie

royale, 1716, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy portant que les fermiers généraux demeureront exempts à l'avenir de toutes taxes & recherches de chambre de justice... A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat privé du roy portant reglement entre les lieutenans criminels des presidiaux, & les autres officiers desdits sièges, 30 mars 1719. A Paris au Palais, chez Guillaume Saugrain, 1719, 24 pp., in-8 – Edit du roy portant réunion des deux villes de Clermont & de Montferrand, sous le nom de Clermont-Ferrand. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 12 pp., in-4 – Edit du roy qui supprime la prévôté royale de Longwy, & qui la réunit au bailliage de ladite ville. A Metz, Veuve de Brice Antoine, 1737, 12 pp., in-8 – Règlements sur la juridiction des lieutenans généraux des bailliages, et de leurs assesseurs. A Paris, chez P.G. Simon, 33-16 pp., in-4 – Réclamations des bailliages, sièges présidiaux, élections et cours des aydes de province contre les édits de décembre 1770... 141 pp., in-12 – Suite des réclamations des bailliages, sièges présidiaux... 71 pp., in-12 – Déclaration du roi concernant les présidiaux, 29 août 1778. A Paris, chez P.G. Simon, 1778, 4 pp., in-4 – Edit du roi portant rétablissement de la cour plénière. A Paris, chez H.N. Nyon, 1788, 11 pp., in-4 – etc.

15 - [JUSTICE – OFFICES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux officiers de justice.

[Avocats procureurs du roi – substitut adjoint – avocats au parlement et aux conseils – procureurs en toutes les cours et juridictions – conseillers honoraires – chevaliers d'honneur – baillis et lieutenants d'épée – justice seigneuriale – maîtres des requêtes – etc.]

Env. 380 pièces imprimées et copies manuscrites, 1578-1789, tous formats, dont 35 pièces du règne de Louis XIII.

Arrest de la cour de parlement contenant plusieurs reglements touchant les charges des advocats & procureurs. A Paris, chez Pierre Vitray & Heureux Blanvilain, 1602, 11 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement portant defences aux procureurs de ladite cour de prester leurs noms aux clerks, & solliciteurs avec la liste des procureurs d'icelle cour. A Paris, par Pierre Ménier, 1606, 12 pp. avec la liste des noms des procureurs, in-12 – Arrest du conseil d'estat du roy portant defences aux baillis, seneschaux, & tous autres juges royaux, de plus recevoir ny admettre aucuns à la charge de procureur postulant sans avoir pris lettres de provision de Sa Majesté. A Paris, chez la veuve Nicolas Roffet, 1609, 19 pp., in-16 – Edict du roy de l'erection en tiltre d'office de substitut des advocats & procureurs de Sa Majesté & adjoints es enuelles en chacun bailliage, seneschaussées, presvostez, elections & autres sieges royaux de ce royaume. A Paris, chez Federic Morel, 1609, 16 pp., in-12 – Lettres patentes et declaration du roy concernant la fonction des charges & offices des advocats & procureurs des bureaux & generalitez de France... A Paris, 1633, 8 pp., in-12 – Arrest de reglement pour le temps que les procureurs de la cour doivent demandeur leurs fraiz, salaires & vacations. 1634, 8 pp., in-12 – Edict du roy portant creation d'un procureur de Sa Majesté & d'un greffier en chacune ville & communauté. A Paris, par A. Estiene, P. Mettayer, C. Prevost & P. Rocolet, 1636, 13 pp., in-12 – Déclaration

du roy concernant les procureurs du parlement, 16 avril 1674. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1674, 8 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement portant défenses à tous seigneurs ayans justice, soit qu'ils soient catholiques ou de la religion pretendue reformée, d'établir dans leurs terres aucuns officiers de la dite R.P.R., 11 janvier 1680. A Paris, 1680, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy portant que les juges ordinaires iront chez ceux de la Religion pretendue reformée qui seront malades, pour scavoit s'ils veulent mourir en ladite religion, 2 décembre 1680. A Paris, chez François Muguet, 1680, 2 pp., in-8 – Arrests de la cour de parlement portant reglement general entre les advocats & procureurs du roy. A Paris, chez Antoine Fournot, 1687, 11 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant règlement pour la préséance des advocats dans les cérémonies publiques, 15 juin 1688. 8 pp., in-8 – Edit du roy portant creation d'un conseiller honoraire en chacun bailliage, seneschaussée, & siege presidial. Frederic Leonard, 1690, 7 pp., in-8 – Edit du roy portant creation d'un conseiller chevalier d'honneur dans tous les presidiaux du royaume, mars 1691. A Paris, chez Estienne Michallet, 1691, 4 pp., in-8 – Edit du roy concernant les baillis & seneschaux d'épée, avec l'estat desdits baillis & seneschaux d'épée, janvier 1696. A Paris, chez François Muguet, 1696, 10 pp., in-8 – Arrest de nosseigneurs du parlement de Paris, rendu en faveur du substitut de monsieur le procureur general en la juridiction de la police de la ville de Lyon... 4 septembre 1704. A Lyon, chez la veuve d'Antoine Jullieron, 1704, 13 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy qui regle les préséances entre les lieutenans generaux des baillages & les lieutenans generaux d'épée. A Paris, au Palais chez Henry Charpentier, 1705, 7 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant reglement pour les fonctions des procureurs fiscaux & l'âge des greffiers, 25 avril 1716. A Paris, chez Damien Beugnié, 1716, 7 pp., in-4 – Consultation de M. Linguet, avocat en réponse à la consultation sur la discipline des advocats, imprimée chez Knapien en mai 1775. A Bruxelles, 1776, 69 pp., in-8 – Lettres patentes du roi qui ordonnent l'exécution du tarif des frais & droits à percevoir par les procureurs au parlement de Paris, 23 mai 1778. A Paris, chez P.G. Simon, 1778, 39 pp., in-4 – Lettre d'un avocat à une personne de distinction sur les délibérations prises par MM. Les advocats aux conseils contre L. Voilquin leur confrère... A Paris, 1780, 21 pp., in-4 – etc.

16 - [JUSTICE – MARIAGE] – Déclarations, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs au mariage et séparation. 55 pièces imprimées, 1639-1786, tous formats.

Déclaration du roy portant reglement sur l'ordre qui doit estre observé en la celebration des mariages & contre ceux qui commettent le crime de rapt. A Paris, par A. Estiene & P. Rocolet, 1639, 14 pp., in-16 – Arrest notable de la cour de parlement, par lequel il a esté jugé qu'une veuve mineure ne peut pas se marier sans le consentement de son père. A Paris, chez Nicolas Jolybois, 1653, 15 pp., in-8 – Edict du roy donné en faveur des mariages. A Paris, 1666, 7 pp., in-8 – Edit du roy concernant les formalitez qui doivent estre observées dans les mariages, mars 1697. A Paris, chez François Muguet, 1697, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les mariages faits par d'autres prestres que les curez des contractans, 15 juin 1697. A Paris, chez François Muguet, 1697, 6 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement concernant les aliénations

faites par les femmes non communes en biens avec leurs maries, 17 mai 1702. A Paris au Palais, chez Jean-Baptiste Langlois, 1702, 7 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement sur les clauses des contrats de mariage. A Paris, chez Henry Charpentier, 1712, 6 pp., in-8 – Arrest celebre de la cour de parlement servant de reglement pour les separations des maris & femmes. A Paris, chez Damien Beugnié, 1716, 11 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement en faveur d'une fille de condition, de qui un commis aux aydes avait surpris une promesse de mariage & un gros dédit. A Paris, chez Damien Beugnié, 1716, 12 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement rendu en faveur des marys contre leurs femmes, 16 juin 1716. A Paris, d'Imbert de Bats, 1716, 7 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement concernant les mariages. A Paris, chez Nicolas Le Gras, 1717, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant le rapt de séduction. A Paris, de l'imprimerie royale, 1733, 8 pp., in-4 – Edit du roy concernant les mariages pour le ressort du parlement de Flandres. A Paris de l'imprimerie royale, 1742, 15 pp., in-4 – etc.

17 - [JUSTICE – PRISONS] – Déclarations, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux prisons.
60 pièces imprimées, 1666-1789, tous formats.

Arrest de la cour de parlement portant reglement général pour les prisons, 6 juillet 1663. A Paris, 1666, 4 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement pour les alimens des prisonniers, 31 janvier 1670. A Paris par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1670, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant deffenses à tous geoliers & concierges des prisons, de se pourvoir contre les fermiers de Sa Majesté & leurs commis pour raison des gistes & geolages des prisonniers qu'ils auront fait arrester... A Paris, chez la veuve Louis Vaugon, 1691, 7 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant reglement pour les prisons du grand Chastelet, 20 aoust 1691. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1691, 4 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement portant reglement general pour les prisons, droits & fonctions des greffiers des geolles, geolliers & guichetiers. A Paris chez Guillaume Desprez, 1690, 14 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement portant reglement general pour les prisons... Avec le tarif des droits attribuez aux geoliers. A Paris, chez la veuve François Muguet, Hubert Muguet & Louis Denis de la Tour, 1717, 20 pp., in-4 – Déclaration du roi portant établissement de nouvelles prisons, 30 août 1780. A Paris, chez P.G. Simon, 1780, 4 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant règlement pour la prison de l'Hôtel de la Force. A Paris, chez P.G. Simon, 1782, 12 pp., in-4 – etc.

18 - [JUSTICE – MATIERES CRIMINELLES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux condamnations et officiers de justice en matière criminelle.

[Contrebande – vols – assassinats – condamnations à mort – faussaires – bigamie – lettres de rémissions et des grâces – usure – escrocs – empoisonneurs – etc.]

Env. 300 pièces imprimées, 1552-1786, tous formats, dont 37 pièces du règne de Louis XIII.

Lettres patentes contenant confirmation de l'edict de creation des juges magistrats criminels du mois de may 1552... 1552, 8 pp., in-12 – Edict, commission & declaration du roy & arrests de la court de parlement sur le fait des usures... A Paris, chez Federic Morel, 1577, 40 pp., in-16 – Arrests & declarations d'estat, & de la cour de parlement, par lesquels les pourvus des offices d'asseurs criminels & commissaires, examineurs nouvellement creez doivent jouyr de leurs offices... 1587, 6 pp., in-12 – Lettres patentes du roy attributive de jurisdiction à la première chambre des enquestes pour la recherche des usures... A Paris chez Jamet Mettayer & Pierre Lhuillier, 1598, 8 pp., in-16 – Edict du roy sur la creation et etablissement d'un office conseiller assesseur en chacune jurisdiction des prevosts des mareschaux... A Paris chez la veuve Hubert Velut & Paul Mansan, 1617, 16 pp., in-16 – Arrest notable du grand conseil portant reglement entre les juges royaux & les prevosts des mareschaux. A Paris, 1621, 16 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement portant reglement general pour empescher les vols & assassinats qui se commettent en la campagne, ville & faux-bourgs de Paris... A Paris, par Antoine Estiene & Pierre Mettayer, 1634, 19 pp., in-16 – Arrest de nosseigneurs de la cour de parlement de Bretagne portant reglement & salaire pour toutes procedures civiles & criminelles qui seront poursuivies à l'avenir... A Vennes, par Julien Moricet, 1678, 14 pp., in-8 – Edit du roy sur les contraintes par corps à l'égard des femmes & des filles. A Paris, chez François Muguet, 1680, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant la punition de differents crimes qui sont devins, magiciens, sorciers, empoisonneurs... A Paris, chez Charles Saugrain, 1682, 8 pp., 4 – Edit du roy pour la munition de differents crimes. A Paris, chez François Muguet, 1682, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy sur les remissions, 3 décembre 1683. A Paris, chez François Muguet, 1683, 4 pp., in-8 – Arrests de la cour de parlement portant reglement pour la correction des enfans mineurs. A Paris, chez la veuve Louis Vaugon, 1696, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy portant que ceux qui seront convaincus d'avoir imité, contrefait, falsifié ou altéré les papiers royaux, seront punis de mort, 4 mai 1720. A Paris, chez Louis Denis de la Tour et Pierre Simon, 1720, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant la punition des voleurs. A Paris chez Louis Denis de la Tour, 1724, 4 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement portant condamnation d'amende honorable la corde au col, la torche à la main, avec bannissement pour neuf ans, contre Joseh Duval & Denis Drouart, 14 juillet 1724. A Paris, chez Pierre Simon, 1724, 8 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement qui condamne le nommé Cartié dit Macarty à faire mande honorable la torche au poing, la corde au col, avec écriteaux portant ce mot (faussaire) & à être flétri d'un fer chaud en

forme des trois lettres G.A.L. & aux galères pour 9 ans. A Paris, chez Pierre Simon, 1727, 3 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant les grâces accordées aux prisonniers à l'occasion de la naissance du Dauphin, 12 octobre 1729. A Paris, chez Pierre Simon, 1729, 4 pp., in-8 – Ordonnance de Louis XV, roy de France et Navarre concernant le faux principal, & faux incident... A Paris, de l'imprimerie royale, 1737, 41 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement qui condamne Marie Bertin à être pendue pour être contrevenue aux dispositions de l'édit d'Henri II, en cachant sa grossesse & son accouchement, & avoir été cause de la mort de ses deux enfants mâles, faute d'avoir pris les précautions nécessaires, 25 mars, 1766. A Paris, chez P.G. Simon, 1766, 3 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement qui condamne Marie Marguerite Pinchon à être brûlée vive, pour avoir mis le feu à une grange, & brûlé plusieurs bestiaux, 22 octobre 1767. A Paris, chez P.G. Simon, 1767, 4 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement qui condamne Daniel Hueur, cocher sans condition, à être traîné sur la claye & pendu par les pieds en Place de Grève, pour s'être homicidé lui-même, 7 septembre 1771. A Paris, chez P.G. Simon, 1771, 3 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant l'abolition de la question préparatoire, 24 août 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780, 4 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant les empoisonneurs. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780, 7 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui défend de donner le nom de bourreaux aux exécuteurs de haute justice, 12 janvier 1787. A Paris de l'imprimerie royale, 1787, 2 pp., in-4 – etc.

19 - [JUSTICE – AFFAIRE CARTOUCHE] – Arrêts de la cour de parlement portant condamnations à mort et aux galères le célèbre contrebandier Louis-Dominique Cartouche et ses complices.
74 pièces imprimées, 1721-1723, in-8 et in-4.

Joint 3 pamphlets : Dialogue entre Cartouche et Mandrin, où l'on voit Proserpine se promener en cabriolet dans les enfers. A la Barre, chez la Roue, 1755, 15 pp., in-12 – Oraison funèbre de messire Louis Mandrin, colonel general des faux-sauniers et contrebandiers de France. A Grenoble, 28 juin 1755, Vallet, 4 pp., in-4 (double exemplaires).

20 - [JUSTICE – AFFAIRES et PROCÈS CÉLÈBRES] – Plus de 100 pièces constituées en dossiers de procédures judiciaires relatives à des affaires qui ont défrayé la chronique à l'époque, XVIII^e siècle – XIX^e siècle.

[Affaire de la succession de la marquise de Pompadour], 14 pièces : L.A.S. de Gabriel Poisson de Malvoisin adressée à M. de La Porte, 6 mars 1765 – Testament et codiciles de la marquise de Pompadour. Paris, Ch. Est. Chenault, 7 pp., in-4 – Copies manuscrites des plaidoieries des parties et du procès-verbal du jugement – etc.

Jean-Baptiste-François de La Porte, avocat du roi en 1765, est chargé de suivre le procès ouvert entre les héritiers désignés de la marquise de Pompadour, à savoir son frère Abel François de Marigny et son cousin Gabriel Poisson de Malvoisin.

[Affaire du marquis de Lur-Saluces contre la Couronne], 8 pièces : Paix de Lion ou échange du marquisat de Saleuces, avec la Bresse, Bugey, Verroney et Gex, du 27 janvier 1601. Copie manuscrite de 21 pp., in-fol. – Réponse pour Pierre de Lur, marquis de Saluces, maréchal des camps et armées du roi, défendeur... A Paris, Louis Cellot, 1775, 76 pp., in-8 – Mémoire pour l'inspecteur général du domaine de la couronne contre les marquis de Saluces. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775, 149 pp., in-4 – Mémoire à consulter. Veuve Ballard, 1773, 44 pp. et tableau généalogique, in-4 – Précis pour M. le marquis de Saluces baron de Brugeac demandeur en cassation... copie manuscrite de 16 pp., in-fol. – Réfutation pour Pierre de Lur, marquis de Saluces et Henri Hercule Joseph de Lur, son fils, comte de Saluces, l'un & l'autre maréchaux des camps & armées du roi, de trois libelles diffamatoires... A Paris, Michel Lambert, 1773, 81 pp., in-4 – Mémoire pour le marquis de Lur-Saluces, chef du nom & des armes de sa maison contre le vicomte d'Uza & le sieur de Lur son fils... A Paris, d'Houry, 1777, 75 pp., in-4 – Mémoire pour Eutrope Alexandre Hyacinthe de Lur, marquis de Saluces... A Paris, d'Houry, 1778, 94 pp. et tableau généalogique, in-4.

Le marquisat de Saluces fait partie des États géostratégiques alpins avec le duché de Savoie ou encore le marquisat de Montferrat. Centré sur la ville de Saluces, il contrôle les vallées alpines comprises entre la Stura et le Pô. Cette situation permettait aux seigneurs de Saluces de contrôler l'un des passages alpins entre la France (Dauphiné et Provence) et le Piémont. Le traité de Lyon, en 1601, règle les différents territoriaux entre le roi de France Henri IV et le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier. Les États de Savoie perdent définitivement la Bresse, les pays du Bugey et de Gex ainsi que le Valromey, mais gagnent en échange le contrôle de Saluces.

[Affaire de la succession de M. Moras au profit de sa nièce], 11 pièces : Faits de la cause et pièces justificatives pour la comtesse de Merle... A Paris, chez Knapen & Delaguette, 1772, 57 pp., in-8 – Précis et consultation servant de réponse aux mémoires de la comtesse de Merle. L. Cellot, 1772, 52 pp., in-4 – Exposition des faits concernant les testaments de M. de Moras. Le Breton, 1772, 31 pp., in-8 – Consultation pour la comtesse de Merle. Chez Knapen & Delaguette, 1772, 26 pp., in-8 – Observations sommaires sur la cause des testaments de M. de Moras. Le Breton, 1772, 8 pp., in-8 – Réponse de madame la comtesse de Merle à l'écrit de madame de Moras. Chez Knapen & Delaguette, 1772, 11 pp., in-8 – Réponse de Mme de Moras aux faits de Mme de Merle. Le Breton, 1772, 19 pp., in-8 – Observations sur les testaments de M. de Moras. Didot, 1772, 48 pp., in-4 – Au roi et à nosseigneurs de son conseil... Veuve Simon, 1770, 16 pp., in-4 – Réponse pour M. Gilbert de Voisins, présidens du parlement... 30 pp., in-8 – Mémoire à consulter et consultation pour M. le président & madame la présidente Gilbert contre madame de Moras. A Paris, chez N.H. Nyon, 1788, 32 pp., in-4 – A nos seigneurs de parlement en la grand-chambre et tournelle assemblées. Veuve André Knapen, 1739, 4 pp. et tableau généalogique, in-fol.

[Affaire du comte de Guines], 7 pièces : copies manuscrites de lettres du roi au comte de Broglie, 5 pp., in-fol. – Réplique pour le comte de Guines, ambassadeur du roi contre le sieur Delpech. L. Cellot, 1775, 43 pp., in-4 – Mémoire pour le comte de Guines... L. Cellot, 1775, 32 pp., in-4 – Réponse générale ou observations sur les deux mémoires de M. le comte de Guines, ambassadeur du roi à Londres, par le sieur Trot cidevant son secrétaire. A Paris, chez P.G.

Simon, 1775, 71 pp., in-4 – Mémoire pour Me Louis Samson Gomet avocat au parlement & procureur au Châtelet... Prault, 1775, 15 pp., in-4 – Observations sur un imprimé ayant pour titre : Mémoire pour Me Gerbier... A Paris, Philippe Denys Pierres, 1775, 36 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement rendu les grand chambre et tournelle assemblées... L. Cellot, 1777, 43 pp., in-4.

Adrien-Louis de Bonnières de Souastre, comte, puis duc de Guines (1735-1806), au cours d'une carrière poursuivie à la fois dans la diplomatie et dans les armes, est envoyé comme ambassadeur à Londres en 1770. C'est dans la capitale anglaise qu'éclate "l'Affaire de Guines" : un de ses secrétaires, Tort de La Sonde l'accuse de profiter de ses fonctions pour jouer avec les fonds publics anglais et de lui faire endosser ses pertes ; Guines retourne les accusations contre Tort ; de nouvelles attaques sont proférées de part et d'autres (spéculation, escroquerie, contrebande, etc).

A Paris, l'affaire de Guines divise la cour, le duc d'Aiguillon prenant le parti du secrétaire, Marie-Antoinette soutenant le comte. De plaintes en poursuites, et en emprisonnements pour Tort, l'affrontement dure jusqu'en 1775, date à laquelle un conseil de sept avocats au Parlement (dont Elie de Beaumont, défenseur des enfants Calas) après examen de toutes les pièces de la procédure depuis 1770, délibère que le comte a été "calomnié", dans une "affaire qui excite le scandale, de la France, du Corps diplomatique, de l'Europe entière".

[Affaire du maréchal duc de Richelieu contre la présidente de Saint Vincent], 11 pièces : Interrogatoires subis par madame la présidente de Saint-Vincent, pardevant M. le lieutenant criminel au Châtelet de Paris. Stoupe, 1775, 101 pp., in-4 – Mémoire pour M. le maréchal duc de Richelieu contre madame la présidente de Saint-Vincent. A Paris, Louis Cellot, 1775, 171 pp., in-4 – Mémoire pour M. le maréchal duc de Richelieu contre madame la présidente de Saint-Vincent... A Paris, Louis Cellot, 1777, 126 pp., in-4 – Observations pour M. le maréchal duc de Richelieu, pair de France... Stoupe, 1775, 20 pp., in-4 (double exemplaires) – Mémoire pour messire Jean-Charles Dupré, écuyer, mineur,... L. Cellot, 1778, 32 pp., in-4 – Mémoire pour M. le maréchal duc de Richelieu pair de France contre le sieur Vedel de Montel... A Paris, Louis Cellot, 1775, 63 pp., in-4 – Interrogatoires subis par le sieur de Vedel-Montel... Stoupe, 1775, 55-15 pp., in-4 – Défense de François de Vedel-Montel... A Paris, chez P.G. Simon, 1775, 134 pp., in-4 – Mémoire à consulter pour les parens de madame de Saint Vincent. A Paris, chez P.G. Simon, 1775, 19 pp., in-4 – Mémoire sur le provisoire pour le sieur Benaven... Cl. Simon, 1774, 26 pp., in-4.

[Affaire du duc de Chartres contre la ville de Paris], 10 pièces : Mémoire pour le duc de Chartres contre les prevost des marchands & échevins de la ville de Paris... Veuve d'Houry, 34 pp., in-4 – Mémoire à consulter pour la demoiselle Saint Val, cadette, comédienne ordinaire & pensionnaire du roi... Lambert & Baudouin, 1784, 24 pp., in-4 – Mémoire pour le prévôt des marchands & échevins de la ville de Paris... Lottin l'aîné, 1782, 42 pp., in-4 – Réponse pour M. le duc de Chartres... Veuve d'Houry, 54 pp., in-4 – Réplique pour la ville de Paris... Lottin l'aîné, 1782, 52 pp., in-8 – Dernier éclaircissement décisif pour M. le duc de Chartres... Veuve d'Houry, 1782, 8 pp., in-4 – Mémoire en réponse et consultation pour les entrepreneurs du spectacle des variétés contre les comédiens français. Demonville, 1785, 21 pp., in-4 – Mémoire à consulter et consultation entre les comédiens français... PR-FR. Gueffier, 16 pp., in-4 – Mémoire à consulter et consultation pour le sieur Julien propriétaire de la salle du théâtre-français contre

S.A.S monseigneur le duc d'Orléans. Madame Jeune-Homme Crémère, 1818, 27 pp. et plan du théâtre, in-8 – Observations de M. Julien. Madame Jeune-Homme Crémère, 1818, 10 pp., in-8.

[Affaire du vicomte de Choiseul contre la princesse de Guéméné], 5 pièces : Mémoire pour le vicomte de Choiseul contre le tuteur des deux enfans puînés de madame la princesse de Guéméné. Stoupe, 1784, 35 pp., in-4 – Consultation pour le tuteur des enfans puînés... Veuve Valade, 1784, 50 pp., in-8 – Addition de mémoire pour le vicomte de Choiseul... Stoupe, 1784, 39 pp., in-4 – Consultations pour le vicomte de Choiseul... Stoupe, 1784, 20 pp., in-4 – Mémoire et réponse à M. l'abbé de l'épée... A Paris, chez Knapien & fils, 1779, 48 pp. suivi de Réponse de M. Elie de Beaumont... L. Jorry, 1779, 72 pp., in-4.

[Affaire de Marie Louise Elisabeth de Riquetti de Mirabeau, fille du marquis, contre le marquis de Cabris son époux], 7 pièces : Mémoire et consultation avec pièces justificatives pour la dame marquise de Cabris douairière. A Paris, Demonville, 1784, 88 pp., in-4 – Véritables otifs qui ont successivement fomenté & entretenu la demande en interdiction formée contre le marquis de Cabris... A Paris, chez Knapien & fils, 1786, 12 pp., in-8 – Lettre à madame la marquise de Cabris. Quillau, 1779, 82 pp., in-4 – Mémoire à consulter et consultation pour la marquise de Cabris... A Paris, Demonville, 1783, 49 pp., in-4 – Requête au roi pour la marquise douairière de Cabris... A Paris, chez P.G. Simon, & N.H. Nyon, 1785, 22 pp., in-4 – Réponse pour la dame marquise de Cabris, belle-fille... d'Houry, 1784, 120 pp., in-4 – Observations sur un imprimé en 8 pages intitulé : Mémoire à consulter et à consultation pour la dame marquise de Cabris... Demonville, 1784, 10 pp., in-4 – Mémoire à consulter et consultation pour la dame marquise de Cabris... Quillau, 8 pp., in-4.

[Affaire Sanois], 11 pièces : Mémoire pour la comtesse de Sanois, demanderesse en séparation de biens contre le comte de Sanois, défendeur. 1786, P.G. Simon & N.H. Nyon, 72 pp., in-4 (double exemplaire) – Réponse du comte de Courcy à M. le comte de Sanois & à M. de la Cretelle son défenseur. De Grangé, 19 pp., in-4 – Supplément au mémoire du comte de Sanois contre ses accusateurs. Cl. Simon, 1786, 55 pp., in-4 – Mémoire pour le comte de Sanois défendeur... A Paris, Cl. Simon, 1786, 79 pp., in-4 – Mémoire pour le comte de Sanois contre ses accusateurs. A Paris, Cl. Simon, 1786, 190 pp., in-4 – Second mémoire du comte de Sanois en réponse aux mémoires de madame de Sanois & du comte de Courcy. A Paris, Cl. Simon, 1787, 138-84-66 pp., in-4 – Lettre d'un avocat à M. de La Cretelle. 32 pp., in-4 – Consultation pour le comte de Sanois. Cl. Simon, 1787, 26 pp., in-4 – Supplément aux pièces justificatives pour le comte de Sanois. 72 pp., in-4 – Lettre circulaire du comte de Sanois à plusieurs de ses parens, qui le pressent de vivement répondre au prétendu avocat. 5 pp., in-4 (double exemplaire) avec copie manuscrite d'une lettre de M. de la Cretelle adressée à Madame la marquise de *** le 28 septembre 1786...

Le comte de Sanois, personnage remuant, ancien officier, gentilhomme breton féru de noblesse et de tradition, admirateur de Rousseau qu'il a rencontré, va lutter contre l'injustice dont il est la victime. Peu après son mariage en 1761, il doit quitter le service et se retire sur ses terres. Mais sa femme, fille unique d'un riche conseiller au Parlement de Paris, accepte difficilement de s'enterrer à la campagne. Malgré quelques héritages qui assurent une relative aisance, le couple va s'endetter, provoquant de

nombreuses scènes de ménage et débouchant sur un drame public. En 1785, perclus d'infirmités et désespéré par sa situation financière, le comte de Sanois s'enfuit à Lausanne. Persuadée à tort qu'il emporte leur fortune, son épouse sollicite une lettre de cachet auprès du lieutenant de police Jean-Pierre Lenoir qui lance un inspecteur à ses trousses. Sanois est ramené et enfermé à l'asile de Charenton. Ne cessant de clamer son innocence, il est enfin libéré au bout de neuf mois et se jette dans un procès contre sa femme afin qu'elle revienne sur sa demande de séparation de biens et laver son bonneur.

C'est en 1786, à la veille de la Révolution, que l'affaire Sanois éclate dans un climat social particulièrement tendu, transformant un banal fait divers en procès à sensation. On s'indigne contre le principe des lettres de cachet, symbole du despotisme, on plaint l'infortuné vieillard qu'une épouse dénaturée a fait jeter à Charenton. L'affaire se prête donc à une exploitation médiatique par des avocats ambitieux et talentueux comme Pierre Louis de Lacroix, devenu le nouveau champion des libertés individuelles. On s'arrache son « Mémoire pour le comte de Sanois » qui dénonce au passage l'emploi abusif des lettres de cachet. Echappant à toute censure, le mémoire judiciaire (ou factum) est devenu un genre littéraire à la mode. Au départ simple outil de travail rédigé par les avocats à l'intention des juges, c'est maintenant un redoutable moyen de communication qui gagne les salons et les cafés. Grâce à lui, les lecteurs se passionnent pour les causes célèbres comme l'affaire du collier de la reine ou le procès Kornmann. La défense de la comtesse est assurée par l'avocat Tronson du Coudray. En 1787 le procès se conclut sur une transaction : Mme de Sanois, conservant la totalité des biens, accepte de verser une rente au mari et de reconnaître que ses accusations n'étaient pas fondées. Le comte de Sanois repart alors en exil, cette fois-ci à Neuchâtel, où il espère publier le récit de ses infortunes auprès de la Société typographique de Neuchâtel. Mais il semble qu'il rencontre quelques difficultés. C'est avec joie qu'il apprend la nouvelle de la convocation des états généraux et retourne alors à Paris pour faire entendre sa voix contre les lettres de cachet et le « despotisme ministériel ».

[Affaire de la fausse marquise de Douhault], 4 pièces : Jugement du tribunal du district de Saint-Fargeau. A Auxerre, L. Fournier, 1792, 51 pp., in-4 – Consultation pour les citoyens de Champignelles, de la Roncière, de Guercheville & du Lude. Demonville et sœurs, an XI, 24 pp., in-4 – La soi-disant dame de Douhault opposée à elle-même et réfutée par des actes authentiques... Demonville et sœurs, an XI, 64 pp., in-4 – Arrêt définitif de la cour de justice criminelle-spéciale du département du Cher, séant à Bourges. A Bourges, L. Delorme, an XIII, 16 pp., in-4.

Joint : autres affaires dont celles du marquis de Brunoy, du marquis de Soyecourt, du duc de Bouillon, de la Poupelière, etc.

21 - [FÉODALITÉ] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux droits seigneuriaux et féodaux.

[Droit d'aubaine et de bâtardise – droits honorifiques et seigneuriaux – lods et ventes – cens et autres redevances – foy et hommage – aveux et dénombrement – papier terrier – droit de confirmation – droit du joyeux avènement de la Couronne – lettre de maîtrise pour le joyeux avènement et pour le mariage du roi – gens de mainmorte – francs-fiefs – francs-alleux – droits d'amortissement – nouvel acquêt – etc.]

Env. 660 pièces imprimées, 1639-1789, tous formats.

Déclaration du roi pour la recherche, taxe & liquidation des droits d'admortissemens deus à Sa Majesté par les gens de main-morte de ce royaume. A Paris, par Pierre Rocolet, 1639, 23 pp., in-8 – Edict du roi portant aliénation des droits seigneuriaux, censives & justices du parisis des droits aliénez & autres droits appartenans à Sa Majesté ; avec création d'intendants & commis des chartres. A Paris, 1655, 18 pp., in-8 – Edict du roi portant reglement pour les droits prétendus par les seigneurs au sujet des biens acquis par le roi dans leurs justices & censives. A Paris, 1667, 7 pp., in-8 – Edict du roi qui confirme les roturiers possédans des fiefs & biens nobles, & dans les villes franches du royaume, dans

l'affranchissement du droit de franc-fief. A Paris, chez Estienne Michallet, 1692, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roi portant reglement des frais qui seront payez pour le recouvrement des droits de francs-fiefs, franc-aleu, franc-bourgage, & franche-bourgeoisie du royaume. A Paris, chez Jacques Langlois, 1693, 7 pp., in-4 – Edit du roi pour l'affranchissement des cens & rentes, lods et ventes dus au roi dans les villes & fauxbourgs, & dans les bourgs fermez du royaume. A Paris, chez Estienne Michallet, 1693, 12 pp., in-8 – Déclaration du roi concernant les droits honorifiques appartenans à Sa Majesté dans les paroisses & églises situées dans l'étendue de ses domaines. A Paris, chez Estienne Michallet, 1696, 4 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement concernant les retraits féodaux, lods et ventes, et droits seigneuriaux. A Paris, chez Henry Charpentier, 1716, 12 pp., in-4 – Déclaration du roi pour le payement du droit de confirmation, à cause de l'Avenement du Roy à la Couronne, 27 septembre 1723. A Paris, de l'imprimerie royale, 1723, 4 pp., in-8 – Etat des matières sujettes au payement du droit de confirmation, à cause de l'heureux Avenement à la Couronne, juillet 1725. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1725, 4 pp., in-8 – Edit du roi portant creation de maîtrises d'arts & métiers dans toutes les villes du royaume, à l'occasion du mariage du roi, juin 1725. A Paris, de l'imprimerie royale, 1725, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roi qui declare un étranger, résident en France pour le roi d'Angleterre, sujet au droit d'aubaine, nonobstant sa qualité, & les privileges accordez à la nation Ecossoise, 14 janvier 1727. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1728, 12 pp., in-4 – Mémoire concernant les censives du roi, celles des seigneurs particuliers & le retrait lignager, mai 1737. A Paris, Pierre Prault, 16 pp., in-4 – Edit du roi portant que tous les sujets du roi de Pologne dans les estats de la Lorraine seront reputez naturels François. A Paris, de l'imprimerie royale, 1738, 4 pp., in-4 – Mémoire et consultation (...) réflexions et dissertations nouvelles sur la nature & sur l'état des serfs ou mainmortables du duché de Bourgogne... A Paris, chez Henry Simon Pierre Gissey, 1739, 86-28 pp., in-4 – Ratification de la convention entre le roi et l'électeur de Saxe pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine, 20 juillet 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 7 pp., in-4 – Les inconveniens des droits féodaux. A Londres et Paris, Valade, 1776, 70 pp., in-8 [Début 1776, à Londres, Pierre-François Boncerf publie, sous le pseudonyme de Francaleu, "Les inconveniens des droits féodaux", où il propose un rachat des droits féodaux avec indemnité aux propriétaires (thèse qu'il développera en 1789). L'ouvrage fut condamné à être brûlé.] – Arrest de la cour de parlement qui condamne une brochure intitulée : Les inconveniens des droits féodaux, à être lacérée et brûlée au pied du grand escalier du palais, par l'exécuteur de la Haute-justice. A Paris, chez P.G. Simon, 1776, 7 pp., in-4 – Requête au roi pour les malheureux habitans du Mont-Jura, au nombre de douze mille. Clousier, 1776, 75 pp., in-4 – Réunion de 7 pièces concernant l'affaire de la famille de Bizeul pour fait de droit d'aubaine, 1777 – Edit du roi portant règlement pour la reddition des foy & hommages de la part des vassaux du domaine du roi, mai 1783. A Paris, de l'imprimerie royale, 1783, 7 pp., in-4 – Divers mémoires relatifs à la fraude en Normandie – 8 pièces relatives aux procès entre les religieux de Saint Victor de Paris contre les prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris et celui de l'archevêque de Paris contre les officiers de l'hôtel de ville de Paris dont Mémoire pour la ville de Paris au sujet des anciens remparts entre les portes Saint Victor et Saint Bernard, 1769, 144 pp., in-4 – Mémoire pour l'entière abolition de la servitude en France, [par Voltaire]. A Paris, Ch. Est. Chenault, 1775, 77 pp., in-4 – etc.

22 - [NOBLESSE – TITRE - USURPATION] – Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes, et divers, relatifs à l'annoblissement et l'usurpation des titres de noblesse.

Env. 184 pièces imprimées et copies manuscrites, 1634-1786, tous formats.

Arrêt de la cour des aydes donné contre les pretendus nobles & exempts. A Paris, chez la veuve Jean de Bordeaux, 1634, 7 pp., in-12 – Arrêt de la cour des aydes portant que tous gentilshommes qui ont jouy de tout temps des privileges de noblesse, en jouyront à l'advenir, sans qu'ils soient tenus représenter leurs tiltres. A Paris, 1634, 7 pp., in-12 – Convocation de ban et arriere ban donnée à Nîmes le 20 juin 1639, 22 x 30 cm – Déclaration du roy en faveur des gentilshommes de son royaume. A Paris, par A. Estiene, C. Prevost, S. Cramoisy, P. Rocolet, & S. Chapelet, 1639, 14 pp., in-12 – Edict du roy portant revocation des annoblissemens accordez depuis trente ans. A Paris, par Pierre Rocolet, 1640, 20 pp., in-8 – Déclaration du roy pour la confirmation des annoblissemens, dons, permissions, legitimations, naturalitez, bastardises & autres lettres en forme de chartre accordées par Sa Majesté, ou par ses prédécesseurs depuis l'année 1606. A Paris, chez Pierre Le Petit, 1658, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy pour la recherche et condamnation des usurpateurs de noblesse à l'honneur des veritables gentilshommes & au soulagement des autres sujets taillables du royaume; qui prennent induement la qualité de chevaliers & escuyers portant armes tymbrées. A Paris, [1661], chez Marin Leché, 7 pp., in-8 – Edict du roy portant que les nobles pourront faire le commerce de mer, sans déroger à la noblesse. A Paris, Frederic Leonard, 1669, 4 pp., in-8 – Arrêt du conseil d'estat du roy portant que tous les veritables gentilshommes seront tenus de représenter leurs titres de noblesse & leurs armes, pour estre compris dans les listes qui seront envoyées en la bibliothèque royale, 15 mars 1669. A Paris, chez Pierre Le Petit, Jacques Langlois, Damien Foucault, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1669, 4 pp., in-8 – Reglemens du feu roy Louis XIII sur la convocation du ban et arriere-ban. Chez François Muguet, 1689, 12 pp., in-fol. – Lettre de cachet du roy pour l'exemption accordée aux bourgeois & habitans de Paris de la convocation du ban & arriere ban. A Paris, Frederic Leonard, 1689, 7 pp., in-4 – Edit du roy portant annoblissement de cinq cent personnes dans le royaume. A Paris, chez Estienne Michallet, 1696, 4 pp., in-8 – Arrêt du conseil d'état du roy qui fixe les lettres de noblesse à la somme de six mille livres & exempte du ban et arriere ban pendant deux ans ceux qui en auront obtenu. A Paris, chez Estienne Michallet, 1696, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy pour la recherche de noblesse. A Paris, chez Estienne Michallet, 1696, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy pour continuer la recherche des faux nobles, & usurpateurs de qualitez nobles, 30 mai 1702. A Paris, Christophe Ballard, 1702, 6 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'estat du roy servant de reglement general pour la procedure qui sera faite contre les usurpateurs de la noblesse... 15 mai 1703. Frederic Leonard, 11 pp., in-fol. – Déclaration du roy concernant les peines & réparations d'honneur, à l'occasion des injures & menaces entre les gentilshommes & autres. A Paris, chez Louis Denis de la Tour, 1723, 3 pp., in-8 – Provisions d'un titre de comte de Castille donné par le roy d'Espagne à Madrid au Sr Jean-Baptiste Robin & à ses descendans et lettres patentes du roy confirmatives d'iceluy pour en jouir en France. A Paris, de l'imprimerie royale, 1723, 18 pp., in-8 – Edit du roi pour confirmation des anoblis depuis 1715, avril 1771. A Nancy, Pierre Antoine & Pierre

Barbier, 12 pp., in-4 – Lettres patentes du roi en forme d'édit concernant les annoblissemens dans les colonies françoises & les preuves de noblesse à faire dans le royaume par les habitans desdites colonies. A Paris, chez Knapen & fils, 1783, 7 pp., in-4 – 6 pièces relatives au procès que le marquis de Créquy eut à soutenir contre la famille Le Jeune de la Furjonnière, qui prétendait être issue de la maison de Créquy (procès célèbre, et sur lequel intervint au parlement de Paris, le 1er février 1781, un arrêt qui condamna MM. Le Jeune à quitter le nom de Créquy; et en exécution de cet arrêt il fut rayé de tous leurs actes) : Exposé de la conduite qui a précédé la plainte criminelle que vient de rendre le marquis de Créquy contre Mrs Le Jeune de la Furjonnière. A Saint Malo, Julien Valais, 1779, 18 pp., in-4; Mémoire à consulter et consultation pour Charles-Marie de Créquy... L. Cellot, 1780, 41 pp., in-4; Réponse du marquis de Créquy au précis du sieur Le Jeune. L. Cellot, 1780, 4 pp., in-4; Généalogie des seigneurs de la Furjonniere, du surnom de Le Jeune en Artois et en Anjou, branche de la maison de Créquy. 15 pp., in-fol.; Réplique pour le marquis de Créquy... A Paris, de Valade, 1781, 66 pp. et tableau généalogique, in-4; Mémoire pour le comte de Créquy... A Paris, chez P.G. Simon, 1781, 119 pp. et table et tableau généalogique, in-4; Plaidoyer pour le marquis de Créquy... A Paris, de Valade, 1781, 102-20 pp., in-4 – etc.

23 - [NOBLESSE – ORDRES MILITAIRES et HOSPITALIERS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes, et divers, relatifs aux ordres de Malte, de Saint Louis, du Saint Esprit, de Notre-Dame de Carmel et de Saint Lazare de Jérusalem. 75 pièces imprimées, 1634-1793, tous formats.

Edict du roy portant établissement d'une communauté en ordre de chevalerie, sous le nom & tiltre de commanderie de S. Louis, pour la nourriture & entretienement de tous les soldats estropiez à la guerre pour le service de Sa Majesté. Avec Reglement tant pour la perception des deniers qui seront à cet effet levez sur toutes les abbayes & prieurez de ce royaume, que pour l'ordre & bastiment de ladite commanderie, qui sera fait au lieu & place du chasteau de Bicestre. A Paris, par Antoine Estiene & P. Mettayer, 1634, 14-1 pp., in-12 – Déclaration du roy portant établissement de cinq grands prieurez & de cent quarante commanderies de l'ordre de Nostre-Dame du Mont-Carmel & de Saint Lazare de Jerusalem, 28 décembre 1680. A Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1682, 7 pp., in-fol. – Edit du roy portant creation & institution d'un ordre militaire sous le titre de saint Louis, dont le roy se declare chef souverain Grand-Maître, avril 1693. A Paris, chez Estienne Michallet, 1693, 11 pp., in-4 – Edit du roy en faveur des Grands-Croix, commandeurs & chevaliers de l'ordre de Saint Louis, mars 1694. A Paris, chez Estienne Michallet, 1694, 4 pp., in-8 – Arrêt de la cour de parlement donné sur les conclusions de Monsieur l'advocat general de Harlay, concernant les privileges des chevaliers de Malte, 6 septembre 1694. A Paris, chez François Muguet, 1695, 52 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement pour l'administration & gouvernement des hôpitaux, maladeries & leproseries de l'ordre de Nostre-Dame de Montcarmel & de Saint Lazare, dans lesquels l'hospitalité a esté établie ou restablie. A Paris, chez François Muguet, 1698, 8 pp., in-8 – Arrêt du conseil d'état privé du roy qui juge que l'ordre de Malte successeur à la dépouille d'un commandeur, est en

droit d'évoquer au Grand conseil, sous le nom du receveur du commun trésor de l'ordre... 27 juillet 1716. Barthelemy Laisnée, 11 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant la confirmation de l'institution de l'ordre militaire de Saint Louis, la création d'officiers pour administrer les biens dudit ordre et l'augmentation de deux grands-croix, cinq commandeurs & cinquante-trois pensions, 1er juillet 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 31 pp., in-8 – Lettres patentes du roy qui commettent son Altesse royale, monseigneur le duc d'Orléans Régent, pour tenir chapitre, & présider pour le maintient de l'Ordre du Saint-Esprit, 11 janvier 1720. Chez Joseph Saugrain, 14 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat concernant l'ordre du Saint Esprit, 4 mars 1721. A Paris, de l'imprimerie royale, 1721, 24 pp., in-8 – Sauvegarde accordée par le roi à l'ordre de Malte pour l'exempter du logement des gens de guerre, 1744, 39 x 50 cm – Décisions du conseil d'état du roy rendus en faveur de l'ordre de Malte pour la manutention de ses privilèges sur le fait de l'exemption des logemens des gens de guerre & de fournir des voitures pour le transport des équipages des gens de guerre. Le Breton, 1757, 3 pp., in-fol. – Mémoire de l'ordre de Malte. Veuve d'Houry & Debure, 1789, 35 pp., in-4 – Second mémoire de l'ordre de Malte sur la propriété de ses biens. Veuve d'Houry & Debure, 1789, 24 pp., in-4 – Observation de la chambre de commerce de Guienne sur l'ordre de Malte. Veuve d'Houry & Debure, 1790, 3 pp., in-4 – Exposition des droits de l'ordre de S. Jean de Jérusalem relativement aux impositions et subsides. 48 pp., in-4 – etc.

24 - [ARMOIRIES – LETTRES de NATURALITÉ, de LÉGITIMATION et de BOURGEOISIE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, et divers, relatifs aux armoiries, aux lettres de naturalité, de légitimation et de bourgeoisie. 64 pièces imprimées, 1662-1779, tous formats.

Edit du roy, arrests et autres pièces concernant les armoiries. A Paris, chez Estienne Michallet, 1697, 20 pp., in-4 – Déclaration du roy portant confirmation des lettres de naturalité & de légitimation. A Paris, chez Estienne Michallet, 1697, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant création d'une grande maîtrise & des maîtrises particulieres, composées d'officiers, pour connoistre des differends & contestations qui arriveront à l'occasion des armoiries & blasons. A Paris, chez François Muguet, 1696, 12 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant l'enregistrement des armoiries des femmes mariées, ou veuves, 22 janvier 1697. 34 x 48 cm – Arrest du conseil d'estat du roy qui ordonne la saisie & confiscation des meubles sur lesquels se trouveront des armes non registrées, avec l'amende de trois cent livres, 16 mars 1697. A Paris, chez Estienne Michallet, 1697, 4 pp., in-8 – Declaration du roy qui décharge les bourgeois & habitans de la ville & faux bourgs de Paris de l'exécution de l'édit du mois de juillet 1705 concernant les lettres de bourgeoisie... A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1706, 6 pp., in-4 – Déclaration du roy qui révoque & annule les lettres de naturalité accordées aux estrangers non residens dans le royaume. A Paris, chez Louis Denis de la Tour, 1720, 4 pp., in-8 – Ordonnance du roi concernant les armoiries, 29 juillet 1760. A Paris, de l'imprimerie royale, 1760, 16 pp., in-4 – Réunion de 12 pièces concernant l'affaire de Marguerite de Manse veuve Francez de la Tour réclamant la légitimation dont : Mémoire pour Delle

Marguerite de Manse... contre les Delles Anne de Manse & Marie Anne Roch de Manse, sœurs. A Paris, Lottin aîné, 1775, 243 pp., in-12 ; Interrogatoires de feu Jacques de Manse... Lottin, 1779, 95 pp., in-12 – Sommaire pour la demoiselle de Manse, veuve du sieur Francez de la Tour contre les demoiselles de Manse. Lottin, 1779, 24 pp., in-4 – etc.

25 - [CLERGÉ – CENSURE – JANSÉNISME et DIVERS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux affaires ecclésiastiques en France.

[Censure – aliénation des biens ecclésiastiques – procès criminels – relations entre la royauté et la papauté – indulgences – la régale – Jansénisme – Bulle Unigenitus – affaire de l'archevêché d'Aix-en-Provence – les convulsionnaires – affaire du sacre de Louis XVI – affaire de l'évêque de Saint Papoul – des lettres pastorales de l'évêque de Laon – etc.]

Env. 405 pièces imprimées et copies manuscrites, 1610-1786, tous formats.

Arrest de la cour de parlement portant condamnation du livre intitulé « Tractatus de Postetate Summi Pontificis in temporalibus adversus... » imprimé à Rome par Barthelemy Zanetty. 1610, 4 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement sur le livre fait par Gaspar Schoppius intitulé « Ecclesiasticus » imprimé à Hetberg l'an mil six cents onze, par lequel a esté ordonné que ledit livre seroit bruslé à cause des blasphemés & diffamations execrables y contenues contre la tres heureuse & louable mémoire du feu roy Tres-Chretien Henry le Grand IV... A paris, chez Pierre Mettayer, 1612, 5 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement du 2 janvier 1615 touchant la souveraineté du roy au temporel & contre la pernicieuse doctrine d'attenter aux personnes sacrées des roys. A Paris, chez F. Morel, P. Mettayer, 1615, 6 pp., in-16 – Edict d'Espagne contre la detestable secte des illuminez, traduit sur la copie espagnole, 1623. 16 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement sur ce qui s'est passé en Sorbonne le samedy deuxieme de ce mois [janvier 1627, livre de Santarellus]. A Paris, par A. Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1627, 6 pp., in-16 – Arrest donné prononcé et exécuté par monsieur le president de Mets, en vertu d'une commission particuliere de Sa Majesté, à l'encontre de l'Evesque de Verdun, pour un pretendu Monitoire & excommunication par luy faits à l'occasion de la citadelle bastie audit Verdun. A Paris, chez Jean Martin, 1627, 16 pp., in-16 – Arrest notable de la cour de parlement de Paris contre les simoniaques & confidentiaires et contre les ravissements des biens d'Eglise & oppressions des ecclésiastiques. A Paris, chez Pierre Des Hayes, 1630, 12 pp., in-16 – Arrest de la cour de parlement donné au profit des graduez nommez pour tenir benefices contre les prétends droits de regale. A Paris, par Fleury Bourriquant, 1630, 8 pp., in-12 – Extension de N.S.P. Urbain VIII pape : sur la constitution de son predecesseur Gregoire XV touchant la revocation des concessions apostoliques, données de vive voix. A Paris, par Fleury Bourriquant, 1632, 11 pp., in-12 – Edict du roy portant qu'il sera mis & estably en toutes les officialitez & juridictions ecclésiastiques de ce royaume des advocats & procureurs pour Sa Majesté... A Paris, par Pierre Rocollet, 1639, 28 pp., in-12 – Arrest du conseil privé du roy donné contre le livre

intitulé « De l'ouvrage des moynes, &c ». A Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1633, 6 pp., in-12 – 4 arrêts de la cour de parlement donnés contre le cardinal Mazarin, 1649-1651 – Arrest notable de la cour de parlement donné au profit des résignataires pourvus par le Pape [...] contre les évêques & autres prelatz indultaires de ce royaume. A Paris, chez Estienne Pepingué, 1651, 16 pp., in-8 – Remonstrance du clergé de France, faite au roy, la Reyne sa mere presente, par [...] Henry de Bethune, archevesque de Bordeaux, primat d'Aquitaine... A Paris, chez Antoine Vitré, 1657, 20 pp., in-4 – Ordonnance de messieurs les vicaires generaux de monseigneur l'eminentissime Cardinal de Retz archevesque de Paris contre la deliberation de l'Assemblée du clergé touchant la traduction du Messel en François. A Paris, chez Charles Saureux, 1661, 7 pp., in-8 – Lettres patentes du roy en forme d'édit par lesquelles Sa Majesté ordonne que les bulles de nos SS. PP. les Papes Innocent X & Alexandre VII au sujet des cinq propositions extraites du livre de Jansénius, intitulé « Augustinus », seront publiées par tout son royaume... A Paris, chez la veuve Saugrain et Pierre Prault, 1729, 28 pp., in-4 – Ordonnance de monseigneur l'archevesque de Paris pour le reglement de son diocese. A Paris, chez François Muguet, 1672, 7 pp., in-4 – Edit du roy sur la declaration faite par le clergé de France, de ses sentimens touchant la puissance ecclesiastique. A Paris, chez François Muguet, 1682, 11 pp., in-8 – Edit du roy pour faire executer l'article XXII de l'Edit de Melun concernant les procès criminels qui se font aux ecclesiastiques. A Paris, chez François Muguet, 1684, 7 pp., in-8 – Pièces concernant le grief entre Louis XIV et le pape Innocent XI dont : Lettre du roy à monsieur le cardinal d'Estrées, 6 septembre 1688. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, 1688, 17 pp., in-4 ; Réfutation d'un libelle italien en forme de réponse à la protestation du marquis de Lavardin ambassadeur extraordinaire de France à Rome, 1688, 44 pp., in-4 ; Arrest en la cour de parlement sur la bulle du pape concernant les franchises dans la ville de Rome... A Paris, chez François Muguet, 1688, 29 pp., in-4 – Deux lettres de monseigneur le cardinal de Bouillon écrites à messieurs les doyen & chanoines de l'église cathédrale de Liege... A Paris, chez Theodore Muguet, 1694, 8 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement de Paris par lequel Monseigneur l'archevesque de rouen est maintenu dans sa juridiction pleine et entière sur la ville de Pontoise & le Vexin François. A Rouen, Veuve Eustache Viret, 1694, 44 pp., in-4 – Edit du roy concernant la juridiction ecclesiastique, 14 mai 1695. A Paris, chez François Muguet, 1695, 23 pp., in-8 – Arrest du grand conseil concernant l'usurpation des biens ecclesiastiques. A Paris, chez Jacques Langlois, 1698, 14 pp., in-8 – Lettres patentes sur la constitution du Pape en forme de bulle qui confirme & explique les constitutions des Papes Innocent X & Alexandre VII sur la Jansénisme. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1705, 19 pp., in-4 – Arrests concernant la contestation d'entre Mr l'archevêque d'Aix et les dames de Berulle... A Paris, chez Charles Huguier, 1707, 16 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy qui soumet en tout & pour toujours le seminaire d'Aix à la seule juridiction, autorité & dépendance des archevêques d'Aix... A Paris, chez Charles Huguier, 40 pp., in-4 – Mémoire de Monseigneur le dauphin pour nostre Saint Père le Pape. A Paris, de l'imprimerie royale, 1712, 12 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement qui condamne au feu un libelle ayant pour titre « Réflexions sur un écrit intitulé Mémoire de Monseigneur le Dauphin... » A Paris, chez François Muguet et Hubert Muguet, 1712, 7 pp., in-4 – + de 50 pièces relatives au Jansénisme et à la bulle Unigenitus dont : Lettres patentes sur la constitution du Pape en forme de bulle portant condamnation d'un livre intitulé

« le Nouveau testament en François, avec des reflexions sur chaque verset »... A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1714, 26 pp., in-4 ; Délibérations de l'assemblée des cardinaux, archevêques et évêques sur l'acceptation de la constitution en forme de bulle de N.S.P. le Pape Clément XI portant condamnation de plusieurs propositions extraites d'un livre imprimé en François & divisés en plusieurs tomes... A Paris, chez la veuve François Muguet, 1714, 86 pp., in-4 ; Déclaration du roy portant suspension de toutes les disputes, contestations & différens qui se sont formés dans le royaume à l'occasion de la Constitution de N.S.P. le Pape contre le livre des « Reflexions morales sur le Nouveau testament ». A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 8 pp., in-8 ; Remonstrance à monseigneur l'évêque d'Auxerre au sujet de son ordonnance & instruction pastorale portant la condamnation de plusieurs propositions extraites des cahiers dictés au collège d'Auxerre... A Paris, chez Pierre Simon, 1726, 62 pp., in-8 ; Mémoire sur l'état présent des refugiez François en Hollande au sujet de la religion. A Paris, chez la veuve Mazieres & Jean-Baptiste Garnier, 16 pp., in-4 ; Ordonnance et instruction pastorale de monseigneur l'archevesque de Paris au sujet de la constitution Unigenitus. A Paris, chez Pierre Simon, 1729, 24 pp., in-4 ; Réponse de l'auteur à quelques reproches qu'on lui a faits et sa justification par les Jésuites. 19 pp., in-12 ; Procès-verbal de ce qui s'est passé au lit de justice le 3 septembre 1732. A Paris, de l'imprimerie royale, 1732, 24 pp., in-4 ; etc – Diocèse de Paris avec les départemens de messieurs les vicaires generaux. A Paris, chez Pierre Simon, 1729, 12 pp., in-4 – Plusieurs pièces concernant les convulsionnaires dont : Déclaration du sieur Abbé Le Franc, frère de la demoiselle Anne Le Franc, connue par le prétendu miracle, opéré dans sa personne au tombeau du sieur de Paris... 15 novembre 1732. 20 pp., in-4 ; Requête présentée au parlement par vingt trois cures de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris contre l'instruction pastorale de M. Languet, archevêque de Sens au sujet des miracles opérés par l'intercession de M. de Paris. Ph. Nic. Lottin, 41 pp., in-4 ; Défense de la dissertation théologique contre les convulsions et de la réponse au plan général. 1734, 42 pp., in-4 ; Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris au sujet des prétendus miracles attribuez à l'intercession du sieur Paris diacre, inhumé dans le cimetière de la paroisse de saint Médard. A Paris, chez Pierre Simon, 1735, 101 pp. et 19 pp. de pièces justificatives, in-4 – Indult de notre S. Père le Pape Innocent XIII qui donnent au roy pendant sa vie le droit de nommer aux bénéfices consistoriaux dans les Pays-Bas François & la Franche-Comté, 16 pp., in-4 – Mémoire historique de ce qui se passe à Rome à la mort du pape, à ses funérailles... A Paris, Charles Osmont, 1724, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat privé du roy en faveur de la juridiction épiscopale en ce qui concerne la discipline & la correction des mœurs des personnes ecclesiastiques. A Paris, chez Pierre Simon, 1726, 24 pp., in-8 – Cahier présenté à Sa Majesté par les archevêques, évêques & autres ecclesiastiques assemblez par permission de Sa Majesté en la ville de Paris en l'année 1725 contenant les articles qui concernent la juridiction ecclesiastique... A Paris, chez Pierre Simon, 1726, 16-8 pp., in-4 – Lettre de monseigneur l'évêque de Senes à monseigneur l'archevêque d'Embrun... A Avignon,, 1740, 69 pp., in-12 – Ordonnance de monseigneur l'archevêque aux libraires & imprimeurs d'Avignon. A Avignon, chez Alexandre Giroud, 1759, 29 x 38 cm – Arrest du parlement, la cour suffisamment garnie de pairs, et procès-verbal de vérification des textes des assertions cités dans l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris, du 28 octobre 1763... A Paris, chez P.G. Simon, 1764, 108 pp., in-4 – Actes de l'assemblée générale du clergé de France sur la religion. A Paris,

Guillaume Desprez, 1765, 60 pp., in-4 – Mémoire à consulter et consultation pour les sieurs Moynel et autres injustement impliqués dans l'affaire de la mutilation d'un crucifix, arrivée à Abbeville le 9 août 1765. A Paris, Louis Cellot, 1766, 26 pp., in-8 – Instruction pastorale de monseigneur l'évêque duc de Langres sur la religion. A Paris, Humblot, 1766, 64 pp., in-4 – Pièces relatives à l'affaire du sacre de Louis XVI dont : Consultation pour M. l'évêque de Soissons. Didot, 1775, 47 pp., in-4 ; Consultation pour M. le coadjuteur de Rheims. A Paris, Chardon, 1775, 36 pp., in-4 – Seconde consultation pour M. l'évêque de Soissons. Didot, 1775, 49 pp., in-4 – Divers mémoires relatifs à l'affaire de l'archevêque de Lyon contre les chanoines de Lyon, 1773-1774 – Dénonciation du nouveau rituel de Paris aux chambres assemblées, 19 décembre 1786, [par Robert de Saint Vincent]. 34 pp., in-12 – etc.

26 - [CLERGÉ – RÉGULIER et SÉCULIER - PRIVILÈGES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs au clergé régulier et séculier.

[Privilèges et exemptions – immunités – abbés commendataires – portions congrues – aliénation des biens ecclésiastiques – fabriques – marguilliers – réparations des églises et des presbytères – etc.]

Env. 205 pièces imprimées et copies manuscrites, 1625-1788, tous formats.

Lettres patentes du roy pour les immunités, franchises & exemptions des ecclésiastiques séculiers & réguliers de ce royaume. A Paris, par Antoine Estien, 1625, 28 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement portant règlement pour les portions congrues des curez... A Paris, par Jean Bessin, 1630, 8 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement portant règlement des portions congrues, oblations, noales & autres différents qui naissent journellement entre les prieurs & curez des églises paroissiales. A Paris, chez Jean Martin, 1630, 8 pp., in-16 – Arrest de la cour de parlement touchant la résidence des curez en leurs bénéfices. A Paris, chez Sébastien Chapellet, 1632, 14 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement pour la réparation des églises paroissiales & édifices d'icelles. A Paris, par Antoine Estienne, P. Mettayer & C. Prevost, 1633, 7 pp., in-12 – Arrest du conseil privé du roy portant discharge aux ecclésiastiques de la recherche des francs-fiefs & nouveaux acquets, ensemble de fournir adveus & denombrements, ny rendre foy & hommage des fiefs qu'ils tiennent à cause de leurs bénéfices mouvans de Sa Majesté... A Paris, chez Antoine Vitray, 1633, 15 pp., in-12 – Arrest du conseil d'état par lequel il est ordonné que les ecclésiastiques de ce royaume jouiront de leurs immunités & franchises : avec défenses aux commissaires, établis pour le règlement des tailles, esleus, asseurs, collecteurs & tous autres d'y imposer à l'advenir les curez ou vicaires pour raison des fermes des dixmes de leurs paroisses. A Paris, chez Antoine Vitray, 1635, 16 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement portant règlement de ce que les curez doivent prendre pour les sépultures [...] ensemble les salaires des gens d'églises, pour les convois, enterrement, messes, vigilles, fiançailles, mariages, monitoires, testaments & autres droits d'Église. A Paris, 1645, 11 pp., in-12 – Sentences de monsieur le lieutenant civil rendues entre plusieurs curez de la ville de Paris & leurs paroissiens

concernant les droits funéraires. A Paris, chez Estienne Michallet, 1691, 8 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement touchant les abbés commendataires du royaume, 22 janvier 1706. A Paris, au Palais, chez Damien Beugnié, 1706, 20 pp., in-4 – Arrest notable du conseil d'état du roy en faveur des curez primitifs contre les vicaires perpétuels au sujet des droits honorifiques & prééminences, 13 septembre 1721. A Paris, Jacques Vincent, 1721, 18 pp., in-4 – Lettres patentes qui confirment les privilèges & exemptions accordés aux RR. PP. Jésuites de la maison professe de S. Louis. Veuve & M-G. Jouvenel, 1723, 7 pp., in-8 – Arrest notable portant règlement entre messieurs les abbés et prieurs commendataires, et les communautés religieuses établies dans les abbayes, prieurés & autres bénéfices en commende, 13 avril 1726. A Paris, chez la veuve Saugrain et Pierre Prault, 1721, 15 pp., in-8 – Mémoire pour messire Louis-Antoine Cardinal de Noailles, archevêque de Paris... contre les abbesses & les religieuses de Port-Royal. Jean Baptiste Delespine, 1725, 23 pp., in-fol. – Transaction faite & passée le 11 décembre 1726 entre le clergé de France & Messire Pierre François Ogier, conseiller du roi en ses conseils, grand audiancier de France, cidevant receveur général du clergé. A Paris, chez Pierre Simon, 1727, 16 pp., in-fol. – Lettres patentes du roi confirmatives des brefs de suppression des maisons des Célestins, 13 mai 1779. A Paris, chez P.G. Simon, 1779, 11 pp., in-4 – Mémoire à consulter et consultation pour les curés de Dauphiné sur l'insuffisance de la portion congrue, &c. A Paris, chez P.G. Simon, 1780, 72 pp., in-4 – Très-Humbles et Très-respectueuses représentations des décimateurs des paroisses situées dans les Trois Evêchés de Metz, Toul et Verdun, et dans le ressort du parlement de Metz au roi. A Paris, chez Knapen & Delaguette, 1780, 71 pp., in-8 – Arrêt du conseil d'état du roi contenant règlement pour la rédaction des constitutions de l'ordre de Cîteaux, 25 avril 1783. A Paris, Philippe Denys Pierres, 1783, 60 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant règlement pour l'administration des fabriques, & pour celles des biens & revenus des charités des paroisses situées dans l'étendue du diocèse de Reims. A Paris, chez P.G. Simon & N.H. Nyon, 1785, 36 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant règlement pour l'administration des fabriques, & pour celles des biens & revenus des charités des paroisses situées dans l'étendue du diocèse de Meaux. A Paris, chez N.H. Nyon, 1787, 50 pp., in-4 – etc.

27 - [CLERGÉ – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE] – Lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs à l'assemblée générale du clergé de France et au don gratuit.

Env. 100 pièces imprimées et copies manuscrites, 1625-1788, tous formats.

Contract fait et passé le deuxième octobre 1621, entre le roy & le clergé de France, assemblé par permission de Sa Majesté à Bourdeaux. A Paris, par Antoine Estienne, 1622, 24 pp., in-12 – Contract fait et passé le 27 août 1625 entre le clergé de France & les receveurs provinciaux anciens des décimes, pour la continuation en l'exercice de leurs charges. A Paris, par Antoine Estienne, 1626, 19 pp., in-12 – Contract fait et passé entre le clergé de France et Maître Philippe d'Aguesseau [...] receveur général dudit clergé, le 16 décembre 1625. A Paris, par Antoine Estienne, 1626, 16 pp., in-12 – Idem pour 1636, 1657, 1661, 1666, 1685 – Contract fait et passé entre le roy & le clergé de France, assemblé par permission de Sa Majesté en la ville de Paris, le

11 février 1626. A Paris, par Antoine Estiene, 1626, 28 pp., in-12 – Idem pour 1628, 1636, 1657, 1675, 1680, 1690, 1711, 1726 – Délibération de l'assemblée générale du clergé de France pour l'emprunt de cinq millions cinq cents mil livres, faisant partie de 12 millions de don gratuit accordé au roy en l'assemblée... Frederic Leonard, 1690, 15 pp., in-8 – Ordonnance de monseigneur l'archevêque de Paris touchant la subvention accordée au roy par le clergé. A Paris, chez Louis Josse, 1696, 4 pp., in-4 – Liste des seigneurs qui composent l'assemblée générale du clergé de France... A Paris, chez la veuve François Muguet, 1710, 4 pp., in-4 – Contrat fait & passé le 12 décembre 1726 entre le clergé de France & Messire François Ollivier de Senozan [...] intendant général des affaires temporelles dudit clergé. A Paris, chez Pierre Simon, 1727, 14 pp., in-fol. – Délibération de l'assemblée générale du clergé de France pour 1710, 1711 et 1726 – Lettres patentes du roi qui confirment & autorisent les délibérations de l'assemblée générale du clergé au sujet du don gratuit pour 1765, 1770, 1772, 1775, 1780, 1781, 1782, 1785 et 1788 – Harangues faite au roi et à la reine à l'ouverture et à la fermeture de l'assemblée pour 1685, 1700, 1701, 1705, 1710, 1711, 1715, 1723, 1725, 1726, 1727, 1730, 1734, 1735 et 1750 – Liste des seigneurs qui composent l'assemblée générale du clergé de France pour 1711, 1725 et 1726 – Plainte de l'assemblée générale du clergé de France contre les calomnies, injures et faussetez que les pretendus reformez ont répandues... A Paris, chez Frederic Leonard, 1685, 59 pp., in-4 – etc.

Le clergé de France, était représenté auprès du Roi par l'Assemblée du clergé, qui se tenait, à dates périodiques, depuis le XV^e siècle, pour voter une contribution. Tous les cinq ans, chaque diocèse élisait des députés à une assemblée provinciale, qui se réunissait au siège métropolitain. Cette assemblée, à son tour, élisait des députés à l'Assemblée générale : députés du premier ordre, choisis parmi les archevêques et les évêques, et du second ordre, choisis parmi les abbés, chanoines, archidiacres et prieurs. L'assemblée générale, convoquée par le Roi, siégeait au lieu marqué par lui, d'ordinaire à Paris ou à Saint-Germain. Chaque diocèse dressait des mémoires de toutes les affaires spirituelles et temporelles dont il est à propos de rendre compte à l'Assemblée générale. Ces mémoires étaient des sortes de mandats remis aux députés par leurs électeurs.

Depuis l'année 1586, le clergé renouvelait tous les dix ans le contrat par lequel il avait consenti, en 1561, un subside au Roi. C'étaient des décimes ordinaires, qui étaient affectées au paiement des rentes sur l'Hôtel de Ville. Il votait, en outre, tous les cinq ans, un don gratuit. Le clergé de France, en concluant son contrat avec le Roi, avait traité de puissance à puissance. Le Roi et lui s'étaient engagés l'un envers l'autre promettant Sadite Majesté, en foi et parole de roi... et aussi lesdits sieurs du clergé ont promis et, promettent en foi et parole de prélats et gens d'Eglise... L'assemblée entrait en conversation régulière avec le Roi, à des dates dont l'échéance ne pouvait être reculée. Elle n'aurait pu, sans grand scandale, refuser le renouvellement du contrat ou le don gratuit, mais elle était maîtresse de relever ou d'abaisser le chiffre du don.

28 - [CLERGÉ – MANDEMENTS et LETTRES DU ROI] – Lettres du roi et mandements d'archevêques et d'évêques.
110 pièces imprimées, 1656-1778, tous formats.

Mandement de monseigneur l'éminentissime cardinal de Rets, archevesque de Paris pour exciter tous les fidèles de son diocèse à prier Dieu en ce saint temps pour la paix generale. 1656, 28 x 395 cm – Mandement de monseigneur l'archevesque de Paris pour exhorter les fidèles à contribuer au rétablissement de l'église paroissiale de Charenton. A Paris, chez Louis Josse, 1696, 25 x 38 cm – Mandement de monseigneur l'archevesque de Paris pour demander à Dieu la prospérité des armes du roy. A Paris, chez Louis Josse, 1697, 4 pp., in-4 – Mandement de doctrine et de discipline pour regler le culte et l'exposition du S. Sacrement dans toutes les églises du diocèse de Noyon. A paris, chez Pierre Esclassan, 1698, 18 pp., in-4 – Mandement de

monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque d'Arras au sujet des tragédies qui se représentent dans les collèges de son diocèse. A Paris, chez Pierre Ballard, 1698, 8 pp., in-8 – Lettre du roy écrite à monseigneur l'illustrissime et reverendissime evesque de Metz pour faire chanter le Te Deum en action de graces de la prise d'Augsbourg en Allemagne. A Metz, Brice Antoine, 1704, 3 pp., in-8 – Mandement et ordonnance de M. l'evesque de Poitiers pour la sainte et pieuse observance des dimanches et festes et contre les profanations que les mauvais chrestiens en font ordinairement. 1707, 16 pp., in-12 – Lettre du roy écrite à monseigneur l'évêque comte de Chaalons, pair de France qui ordonne des prieres extraordinaires pour demander à Dieu qu'il bénisse les projets du roy & qu'il nous donne la paix. A Chaalons, Edme Seneuze, 1708, 17 pp., in-8 – Lettre du roy à monseigneur l'archevesque de Paris pour faire des prieres pour le repos de l'Ame de Monseigneur le Dauphin. A Paris, chez Josse, 1711, 4 pp., in-4 – Mandement et discours de S.A.E. Monseigneur le cardinal de Rohan [...] pour la célébration du mariage de Sa Majesté avec la princesse Marie. A paris, chez la veuve Raymond Mazières & Jean-Baptiste Garnier, 1724, 11 pp., in-8 – Lettre du roy à monseigneur l'archevesque de Paris pour faire chanter le Te Deum en actions de graces de la naissance de Monseigneur le duc d'Anjou. Chez Pierre Simon, 1730, (2) pp., in-4 – Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris qui ordonne que le Te Deum sera chanté dans toutes les églises de son diocèse en actions de graces de l'heureux accouchement de la Reine. A Paris, chez Cl. Simon, 1778, 6 pp., in-4 – Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris qui ordonne que le Te Deum sera chanté dans toutes les églises de son diocèse en actions de graces du succès des armes du roi en Afrique & en Amérique. A Paris, chez Cl. Simon, 1779, 8 pp., in-4 – etc.

29 - [CLERGÉ – REGISTRES PAROISSIAUX] – Lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs à l'enregistrement des baptêmes, mariages, sépultures et bans de mariage.
70 pièces imprimées, 1669-1787, tous formats.

Ordonnance de monsieur le lieutenant civil portant que les curez de cette ville & fauxbourgs de Paris, qui n'ont remis les grosses de leurs registres des baptesmes, mariages & mortuaires de l'année 1668, seront tenus de le faire dans huitaine, et pour la presente année dans le quinziesme de Février prochain, 7 décembre 1669. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1669, 3 pp., in-4 – Edit du roy portant creation des offices de greffiers conservateurs des registres de baptêmes, mariages & sépultures dans toutes les villes du royaume où il y a justice royale, duché, pairie & autres juridictions. A Paris, chez Estienne Michallet, 1691, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant creation d'offices de controlleurs des publications de bans de mariage. A Paris, chez François Muguet, 1697, 10 pp., in-8 – Tarif des droits ordonnez estre payez à l'avenir pour le controle & enregistrement de chacune publication de bans de mariages, reduit en ordre alphabétique pour une plus grande facilité. 24 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les droits qui seront payez pour le contrôle & enregistrement de chacune publication des bans de mariage avec le tarif desdits droits, 12 mai 1705. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1705, 40 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement qui enjoint à tous curez & vicaires de faire mention

dans les registres destinez à écrire les baptêmes, mariages & sépultures de leur paroisse, des morts & sépultures des enfans à quelque âge qu'ils soient decedez, 24 juillet 1714. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1714, 4 pp., in-4 – Arrest de reglement pour les droits de mariages, convoys, enterremens & bouts de l'An, 27 juillet 1716. A Parie, chez Damien Beugnié, 1716, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant la forme à tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vestures, noviciats & professions et des extraits qui en doivent estre delivrez, 9 avril 1736. A Paris, de l'imprimerie royale, 1736, 16 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant les actes de baptême sur les registres des paroisses, 12 mai 1782. A Paris, chez P.G. Simon, 1782, 4 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement au sujet des actes de baptême, mariage & sépulture. A Nancy, chez la veuve Charlot, 1783, 18 pp., in-4 – etc.

30 - [AUMÔNE – MENDICITÉ – PÈLERINAGE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, et divers, relatifs aux pauvres, mendiants, vagabonds, pèlerinages et à la fondation de Nevers. 115 pièces imprimées et copies manuscrites, 1615-1789, tous formats.

Arrest de la cour de parlement contre les voleurs de nuict, les vagabons & gens sans adveu. A Paris, chez F. Morel & P. Mettayer, 1615, 5 pp., in-16 – Arrest de la cour de parlement pour la police & reglement des pauvres. A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1632, 7 pp., in-12 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement à l'advenir de pourvoir en temps de necessité à la nourriture des pauvres... A Paris, chez Antoine Vitray, 1633, 15 pp., in-12 – Edict du roy portant condamnation de la peine des galères, contre les mendiants valides, qui auront esté trois fois pris & chastiez en l'hospital general. A Paris, 1661, 8 pp., in-8 – Reglemens et ordonnances concernant l'exercice des charges de commissaires du grand bureau de spauvres de la ville & faux-bourgs de Paris. A Paris, chez M. Le Prest, 1676, 20 pp., in-8 – Déclaration du roy pour deffendre les pelerinages, sans permission du roy & des évêques, 7 janvier 1686. A Paris, de l'imprimerie royale, 1724, 40 x 52 cm – Arrest de la cour de parlement concernant les mendiants valides & invalides, 11 février 1690. A Paris, chez François Muguet, 1690, 9 pp., in-4 – Mémoire de l'état des besoins des pauvres des provinces, présenté à l'assemblée des dames de la charité de Paris, qui en prennent soin, 28 mai 1721. 4 pp., in-4 – Idem pour mars et août 1722 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant la distribution des aumosnes aux pauvres des paroisses de la ville & faux-bourgs de Paris, 4 mai 1723. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1723, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les mendiants & vagabonds, 18 juillet 1724. A Paris, de l'imprimerie royale, 1724, 12 pp., in-8 – Instruction touchant la fondation de Nevers. A Paris, chez Pierre Simon, 1725, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant établissement d'une loterie royale an faveur des pauvres, 22 janvier 1741. A Paris, de l'imprimerie royale, 1741, 7 pp., in-4 – Reglement general de police pour la suppression de la mendicité dans la ville de Strasbourg. A Strasbourg, 1767, chez Jean-François Le Roux, 19 pp., in-fol. – État du bureau de charité de la ville de Soissons depuis son établissement. A Soissons, [1787], Ponce Courtois, 43 pp., in-4 – etc.

31 - [SANTÉ – HÔPITAUX] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux fondations, revenus et règlements des hôpitaux, essentiellement ceux de Paris.

[Hôpitaux de Paris (Hôtel-Dieu, Hôpital général, Incurables, de la Trinité, des Quinze-Vingt, Saint Jacques, des Enfants Trouvés, etc) – hôpitaux militaires – hôpitaux de province (Lyon, Rouen, Toulouse, Argenteuil, Nevers, Versailles, Bourges, Tours, Saint Germain en Laye, Lille, etc) – etc.]

215 pièces imprimées, 1542-1790, tous formats.

Ordonnance de la court de parlement par laquelle est ordonné que les povres qui sont malades de viceres seront envoyez à l'hostel dieu de paris... 1542, 14 pp. n. ch., in-12 – Arrest de la cour de parlement portant pouvoir aux commissaires des pauvres de chacune paroisse, de lever une année de la taxe des ausmones des communautez & habitans de la ville & fauxbourgs pour bastir un hospital general. A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1632, 5 pp., in-8 – Edit du roy portant établissement de l'hospital general, pour le renfermement des pauvres mendiants de la ville & faux-bourgs de Paris. A Paris, 1661, 84 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement touchant la nourriture des enfans trouvez. A Paris, 1657, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy en faveur des hospitaux generaux & hostels-Dieu du royaume, 24 mars 1674. 5 pp., in-fol. – Lettres patentes du roy portant la confirmation & augmentation des droits, franchises, immunités & privileges accordés à l'hôpital de la Charité & Aumône generale de Lyon. A Lyon, Jean Ayme Ollier, 1682, 16 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy portant reglement pour l'hospital des Incurables. A Paris, chez François Muguet, 1690, 7 pp., in-8 – Lettres patentes du roy pour l'établissement d'un hôpital d'incurables à Toulouse. A Toulouse, chez J. Boude, 1695, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil privé du roy portant union à l'hôpital des incurables de Toulouse, des revenus des biens de l'hôpital de Sainte Radegonde, & des maladreries d'Arnaubernard, de Saint Cyprien & de Saint Michel. A Toulouse, chez J. Boude, 1696, 6 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état privé du roy qui maintient & garde les confreres pelerins, dans le droit de patronage de l'église de S. Jacques de l'hôpital à Paris. A Paris, chez Imbert de Bats, 1705, 20 pp., in-4 – Lettres patentes portant établissement d'un hospital à Versailles. A Paris, chez Louis Denis de la Tour & Pierre Simon, 1720, 8 pp., in-8 – Lettres patentes portant confirmation des privileges de l'hôpital de la Trinité à Paris, & explication des intentions de Sa Majesté sur la qualité des enfans de maistres & de maistresses, qui est contestée aux enfans dudit hôpital, par les jurez des communautez de ladite ville. A Paris, chez Louis Denis de la Tour & Pierre Simon, 1722, 12 pp., in-8 – Recueil de pièces concernant l'hospital royal de Saint Germain en Laye. A Paris, de l'imprimerie royale, 1734, 45 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant l'établissement d'un hôpital général en la ville de Lille. A Lille, veuve C.M. Cramé, 1757, 8 pp., in-4 – Règlement du roy concernant l'hospital militaire de Bourbonne-les-Bains, 13 aoust 1738. A Paris, de l'imprimerie royale, 1738, 7 pp., in-4 – Ordonnance du roy portant règlement général concernant les hôpitaux militaires, 1er janvier 1747. A Paris, de l'imprimerie royale, 1747, 70 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant les hôpitaux militaires, 4 août 1772. A Paris, de l'imprimerie royale, 1772, 10 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant suppression de l'hôpital des enfans

Rouges & union de ses biens & revenus à l'hôpital des enfans trouvés de Paris. A Paris, chez P.G. Simon, 1772, 4 pp., in-4 – Règlement fait par ordre du roi pour établir dans les hôpitaux militaires de Strasbourg, Metz & Lille, des amphithéâtres destinés à former en médecine, chirurgie & pharmacie, des officiers de santé pour le service des hôpitaux militaires du royaume & des armées, 22 décembre 1775. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 17 pp., in-4 – Lettres patentes du roi concernant la translation de l'hôpital royal des Quinze-Vingt, dans l'hôtel anciennement occupé par la compagnie des mousquetaires noirs, dans la rue de Charenton. A Paris, chez P.G. Simon, 1780, 8 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant les hôpitaux militaires & ceux de charité au compte de Sa Majesté, du 1er janvier 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780, 116 pp. et XV pages d'annexes, in-4 – Règlement concernant les amphithéâtres des hôpitaux militaires de Strasbourg, Metz, Lille, Brest & Toulon, 2 mai 1781. A Paris, de l'imprimerie royale, 1781, 18 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant établissement d'une maison royale de santé en faveur des militaires & des ecclésiastiques. A Paris, de l'imprimerie royale, 1781, 7 pp., in-4 – Sermon pour l'assemblée extraordinaire de charité qui s'est tenue à Paris, à l'occasion de l'établissement d'une maison royale de santé... A Paris, de l'imprimerie royale, 1782, 51 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant l'administration de l'hôpital royal des Quinze-Vingt aveugles de Paris, 14 mars 1783. A Paris, de l'imprimerie royale, 1783, 4 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant règlement pour l'administration de l'hôtel dieu de Gonesse. A Paris, chez P.G. Simon & N.H. Nyon, 1785, 15 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui fixe l'établissement de quatre nouveaux hôpitaux pour la ville de Paris, à l'hôpital Saint Louis, à l'hôpital Sainte-Anne, aux hospitalières de la Roquette & à l'abbaye royale de Sainte-Périne à Chaillot, 22 juin 1787. A Paris de l'imprimerie royale, 1787, 4 pp., in-4 – etc.

32 - [SANTÉ – CHIRURGIENS, BARBIERS, etc] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux chirurgiens, barbiers-baigneurs, perruquiers et sage-femmes, essentiellement à Paris.

118 pièces imprimées, 1605-1788, tous formats.

Les statuts & ordonnances royaux faites par les roys de France sur l'estat de maistre barbier & chirurgien, par tout le royaume de France, et confirmé par le roy Henri III du nom, & par Henri de Bourbon III du nom à présent roy de France & de Navarre. A Chaumont, chez Quentin Mareschal, 1605, parchemin, 7 pp., in-8 – Edicts, declarations lettres patentes & privileges du roy par lesquels Sa Majesté donne pouvoir à ses premiers medecins de commettre par toutes les villes & autres lieux de son royaume, un, ou deux chirurgiens, sans qu'ils soient tenus ny obliger de commettre les plus anciens, pour faire tous les rapports & visitations des corps morts, blessez, mutilez, noyez, prisonniers & autres qui se feront par autorité de justice... A Paris, 1666, 36 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement du nombre des chirurgiens des maisons royales, qui doivent tenir boutique en la ville & faux bourgs de Paris. 1669, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy pour faire continuer les exercices au jardin royal des plantes. A Paris, Frederic Leonard, 1673, 2 pp., in-8 – Déclaration du roy pour l'establisement & heredité des deux cent barbiers, baigneurs, estuvises & perruquiers de la ville & faux bourgs

de Paris... A Paris, chez Antoine Fournot, 1687, 22 pp., in-8 – Arrest du conseil privé du roy qui ordonne que les veuves des chirurgiens des familles royales (...) jouiront des mesmes privileges & avantages que les veuves des maistres chirurgiens de Paris, 14 janvier 1681. 26 pp., in-4 – Edit du roy portant creation de barbiers-baigneurs, perruquiers dans toutes les villes du royaume, à l'exception de Paris. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1691, 7 pp., in-4 – Déclaration du roy portant que nul ne pourra exercer la médecine qu'il n'ait esté receu docteur dans quelqu'une des universitez & défenses aux docteurs & professeurs desdites universitez d'admettre aucuns ecoliers aux degrez, qu'ils ne soient maistres es arts. A Paris, chez François Muguet, 1696, 2 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement general entre les chirurgiens jurez royaux des villes où il y a presidial, & ceux des autres villes du ressort des presidiaux. 15 pp., in-4 – Edit du roy portant désunion des droits & privileges des chirurgiens jurez royaux, & union d'iceux aux lieutenans du premier chirurgien du roy, rétablis par le présent édit. A Paris, chez Louis Denis de la Tour & Pierre Simon, 1723, 28 pp., in-4 – Lettres patentes pour l'establisement de cinq places de démonstrateurs en chirurgie & défenses aux frères de la Charité & à toute autre personnes d'exercer cet art. A Paris, chez Pierre Simon, 1725, 7 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement concernant les maîtres chirurgiens de la ville de Paris. A Paris, chez Pierre Simon, 1727, 11 pp., in-4 – Edit du roi portant établissement d'un hospice dans les écoles de chirurgie de Paris. A Paris, chez P.G. Simon, 1775, 4 pp., in-4 – Déclaration du roi qui ordonne que les coëffeurs de femmes, au nombre de six cens, seront agrégés à la communauté des maîtres barbiers-perruquiers. A Paris, chez P.G. Simon, 1777, 4 pp., in-4 – etc.

33 - [SANTÉ – MÉDECINE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, et divers, relatifs à l'exercice de la médecine.

66 pièces imprimées, 1673-1786, tous formats.

Declaration du roy pour faire continuer les exercices au jardin royal des plantes. A Paris, chez Frederic Leonard, 1673, 2 pp., in-8 – Discours fait à monseigneur Le Tellier, chancelier de France, par maistre Nicolas Lienard, conseiller medecin ordinaire du roy, docteur & doyen de la faculté de medecine de Paris... 2 pp., in-4 – Ordonnance de monsieur le lieutenant de police portant deffences de faire & d'imprimer d'autre catalogue de medecins que de ceux de la faculté de medecine de Paris. A Paris, chez Frederic Leonard, 1689, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy concernant les offices de medecins ordinaires de Sa Majesté & chirurgiens jurez royaux... 17 février 1693, A Paris, chez Estienne Michallet, 1693, 8 pp., in-4 – Declaration du roy portant suppression de la chambre royale des medecins des universitez provinciales de Paris et la réponse au libelle... A Paris, chez François Muguet, 1695, 61 pp., in-4 – Edit du roy portant reglement pour l'étude & l'exercice de la medecine. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1707, 14 pp., in-4 – Edit du roy portant création d'offices de medecins & chirurgiens des armées du roy. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1708, 16 pp., in-8 – Reglement du roy qui fixe les exercices de chaque professeur du jardin royal des plantes à Paris. 3 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant la discipline & la police des trois corps de la medecine. P.J. Mariette, 1731, 4 pp., in-4 – Déclaration du roi portant

établissement d'une commission royale de médecine, pour l'examen des remèdes particuliers & la distribution des eaux minérales. A Paris, chez P.G. Simon, 1772, 12 pp., in-4 – Observations sur la requête présentée au roi par la faculté de médecine de Paris contre l'établissement de la commission royale de médecine. A Louvain, Vanderbeck junior, 1773, 40 pp., in-4 – Lettres patentes du roi pour la translation des écoles de la faculté de médecine dans les bâtimens des anciennes écoles de la faculté de droit. A Paris, chez P.G. Simon, 1775, 3 pp., in-4 – Remontrance au roi de la faculté de médecine de Paris au sujet des mauvaises conditions d'hébergement. Quillau, 1777, 8 pp., in-8 – Mémoire pour (...) les docteurs régents de la faculté de médecine contre le sieur Guilbert de Préval... Quillau, 40 pp., in-4 – Consultation pour la faculté de médecine en l'université de Paris. F.A. Quillau, 1777, 19 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant établissement d'une société royale de médecine, 1er septembre 1778. A Paris, chez P.G. Simon, 1778, 12 pp. suivi du tableau des membres qui composent la société royale de médecine, in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement pour la société royale de médecine, 1er février 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780, 12 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les remèdes pour la distribution desquels on demanderait lettres patentes, brevets ou permissions, 5 mai 1781. A Paris, de l'imprimerie royale, 1783, 7 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant l'examen & la distribution des eaux minérales & médicinales du royaume, 5 mai 1781. A Paris, de l'imprimerie royale, 1781, 8 pp., in-4 – Rapport des commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 66 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement pour les écoles de chirurgie de Paris, 18 juin 1784. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 4 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant les études & exercices des élèves en chirurgie, 18 juin 1784. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 6 pp., in-4 – etc.

34 - [FINANCES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, arrêts de la cour des aydes et divers, relatifs aux finances, c'est-à-dire aux deniers publics du roi et de l'Etat.

[Comptables – gens d'affaires, traitants – assignations du trésor royal, gardes du trésor royal, contrôle général des finances – pensions et gratifications sur le trésor royal – billets des fermiers généraux et autres gens d'affaires, de l'extraordinaire des guerres, des receveurs généraux – rentes viagères et rentes tontines, syndics des rentes, payeurs et contrôleurs, mont de piété – gages et payeurs des gages, gages intermédiaires – intendants des finances – receveurs généraux des finances – tailles – droits réservés – etc.]

Env. 1475 pièces imprimées et copies manuscrites, 1588-1790, tous formats.

Edict du roy contenant revocation de plusieurs creations d'offices nouveaux, commissions, augmentations de gages & autres charges qui avaient esté mises sur le peuple pendant la nécessité du temps... A Paris, Federic Morel, 1588, 16 pp., in- 16 – Edict du roy portant creation de trois offices de receveurs & payeurs des gages des tresoriers de France en chacun des bureaux des finances de Thoulouze & Beziers... A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer & C.

Prevost, 1630, 20 pp., in-12 –Edict du roy pour la creation & restablissement des officiers des finances triannaux, du mois de novembre 1615, à Bordeaux. 1617, 38 pp., in-12 – Edict du roy portant creation de trois offices de conseillers controlleurs des restes & bons d'estats du Conseil, & solliciteurs generaux des affaires de Sa Majesté en l'estendue de ce royaume. A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1631, 15 pp., in-12 – Edict du roy portant creation en tiltre d'office de quatre conseillers de Sa Majesté & gardes des roolles des offices de France. A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1631, 11 pp., in-12 – Edict du roy portant creation des offices de conseillers de Sa Majesté & commis au controle du payement des rentes constituées sur l'hostel de ville de Paris. A Paris, par A. Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1635, 13 pp., in-12 –Mémoires des trésoriers de l'espargne augmentez de plusieurs instructions des fonctions de leurs charges... 1663, 26 pp., in-fol. – Edict du roy portant amistie & abolition aux comptables, traitans, presteurs & gens d'affaires. A Paris, 1665, 14 pp., in-8 – Edict du roy servant de reglement tant pour les chambres des comptes, que pour les officiers comptables. A Paris, chez Thomas Charpentier, 1669, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat pour le payement des pensions accordées à plusieurs gentilshommes qui ont le nombre de 10 & 12 enfans... 26 octobre 1669. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1669, 6 pp., in-4 – Edit du roy concernant les gens d'affaires. A Paris, chez François Muguet, 1700, 7 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant les billets de change, les assignations du tresor royal & les promesses des gabelles, 19 mai 1705. A Paris, Frederic Leonard, 1705, 4 pp., in-8 – Edit du roy touchant les exempts & les privilegiez. A Paris, Frederic Leonard, 1706, 16 pp., in-8 – Listes des rentiers à vie sur l'hostel de ville de Paris decedez en l'année 1705, première classe. A Paris, C.L. Thiboust, 1707, 4 pp., in-fol. – idem pour la deuxième, troisième, ... quinzième classe – Déclaration du roy concernant les billets de l'extraordinaire des guerres. A Paris, Frederic Leonard, 1708, 8 pp., in-8 – Declaration du roy servant de reglement pour le recouvrement de la taille, 11 juin 1709. Frederic Leonard, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant reglement pour l'égalité dans l'imposition des tailles & les privileges accordez en faveur de ceux qui rétabliront les domaines abandonnez... A Paris, de l'imprimerie royale, 1713, 16 pp., in-8 – Edit du roy portant établissement d'une nouvelle lotterie royale en forme de tontine. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1714, 8 pp., in-4 – Edit du roy portant reeduction des payeurs & controlleurs des rentes de l'hostel de ville et suppression des syndics. A Paris, de l'imprimerie royale, 1714, 32-8 pp., in-8 – Arrests de la cour des aydes rendu en faveur des bourgeois de Paris qui déchargent de la taille desdits bourgeois... A Paris, chez la veuve Louis Vaugon, 1714, 8 pp., in-8 – Lettre de S.A.R. Monseigneur le duc d'Orléans regent du royaume, à Mrs les intendans commissaires départis dans les provinces. A Paris, Guillaume Valleyre, 1715, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant les receveurs generaux des finances, 12 octobre 1715. A Paris, de l'imprimerie royale, 1715, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy servant de reglement pour le controle general des finances, 6 mars 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 12 pp., in-4 – Edit du roy qui regle les fonctions & les attributions des deux gardes du tresor royal. A Paris de l'imprimerie royale, 1717, 8 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant les pensions, 30 janvier 1717. A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 12 pp., in-8 – Arrest de la cour des aydes en faveur des privilèges de la noblesse. A Paris, chez Damien Beugnié, 1717, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy portant que ceux qui seront convaincus d'avoir imité, contrefait, falsifié ou altéré les papiers

royaux seront punis de mort, 4 mai 1720. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy portant règlement pour le recouvrement des deniers, revenans bons au roy. A Paris, par Louis Denis de la Tour, 1726, 8 pp., in-4 – Extrait des reglemens rendus jusqu'à présent concernant les droits réservés dans toutes les justices du royaume, avec les tarifs des calculs tout faits pour faciliter aux commis la juste perception de ces droits. A Paris, chez Pierre Prault, 1735, 67 pp. et tables de matières, in-8 – Extrait des règlemens qui ordonnent la consignation des amendes et le recouvrement... A Paris, chez Pierre Prault, 1735, 46-18 pp., in-8 – Déclaration du roi portant règlement pour l'imposition, levée & recouvrement de la taille & des autres impositions accessoires... 13 avril 1761. A Paris, de l'imprimerie royale, 1761, 20 pp., in-4 – Objets de remontrances arrêtés par la cour des aydes de Paris. 1761, 30 pp., in-12 – Déclaration du roi concernant la répartition de la taille dans la généralité de Paris, 11 août 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 11 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant établissement d'un mont de piété, 9 décembre 1777. A Paris, chez P.G. Simon, 1777, 8 pp., in-4 – Règlement d'administration du mont-de-piété, du 5 janvier 1778. A Paris, chez P.G. Simon, 1778, 16 pp., in-4 – Fermes générales ; liste ordinale du huitième tirage de la loterie de remboursement des reconnoissances en échange des billets des fermes générales... 3 février 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 8 pp., in-4 – État des ordonnances de comptant, année 1779. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 114 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant la comptabilité et le trésor royal, 17 octobre 1779. L. Cellot, 1779, 6 pp., in-4 – Règlement général fait par le roi pour la manutention du trésor royal, 30 mars 1788. A Paris, chez N.H. Nyon, 1789, 8 pp., in-8 – Arrêt du conseil d'état du roi portant règlement pour les assemblées provinciales, de département & municipales, sur les formes de la répartition & assiette de la taille, capitation... 8 août 1788. A Paris, de l'imprimerie royale, 1788, 11 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les opérations du département des tailles pour l'année prochaine 1789, 4 octobre 1788. A Paris, de l'imprimerie royale, 1788, 6 pp., in-4 – etc.

35 - [FINANCES - LOTERIES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux finances, c'est-à-dire aux deniers publics du roi et de l'Etat. Env. 220 pièces imprimées, 1700-1787, tous formats.

Délibération du bureau de l'hôpital general de Paris concernant la loterie, 27 février 1700. A Paris, chez Pierre Esclassan, 3 pp., in-8 – Loterie en faveur de l'hôpital general de Marseille, mars 1700. Jeremie Bouillerot, 52 x 40 cm – Arrest du conseil d'etat du roy pour la loterie royale, 11 mai 1700. A Paris, Frederic Leonard, 1700, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'etat du roy portant règlement pour le partage des lots de la loterie royale, 18 mai 1700. A Paris, Frederic Leonard, 1700, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'etat du roy qui règle le jour & la manière de tirer la loterie royale, & la quantité des lots qui la doivent composer, 2 aoust 1701. A Paris, Frederic Leonard, 1701, 4-2 pp., in-4 – Liste des lots tirez dans la loterie royale, le huitième aoust 1701. A Paris, Frederic Leonard, 1701, 24 pp., in-8 – Addition aux numeros, noms, devises et lots de la loterie royale tirée le 8 aoust 1701. A Paris, Frederic Leonard, 1701, 8 pp., in-4 – Edit du roy pour l'établissement d'une loterie royale. A Paris, Frederic Leonard, 1704, 12 pp., in-4 – Edit du

roy pour l'ouverture de deux loteries royales à l'hôtel de ville de Paris... A Paris, Frederic Leonard, 1706, 15 pp., in-4 – Arrest du conseil d'etat du roy pour 75 lots non réclamez de la loterie de Limoges... A Riom, Guillaume Valleyre, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant établissement d'une nouvelle loterie en forme de tontine. A Paris, de l'imprimerie royale, 1714, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'etat du roy concernant la loterie de l'hostel de ville de Paris, 16 octobre 1717. A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 7 pp., in-4 – Arrest du conseil d'etat du roy qui fixe le terme de la loterie d'Epinau et ordonne qu'il ne sera plus accordé de permission à l'avenir pour aucune loterie, 9 février 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 3 pp., in-4 – Liste ordinale contenant les numeros gagnans renagés & distingués par mille... pour le mois de juillet 1722 de la loterie accordée en faveur des enfans-trouvees de Paris... A Paris, C.L. Thiboust, 20 pp., in-8 – 10 pièces concernant la Compagnie des Indes dont : avis aux actionnaires. A Paris, de l'imprimerie royale, 1724, 3 pp., in-8 ; liste des lots de la loterie d'écus... A Paris, de l'imprimerie royale, 1724, 11 pp., in-8 – Arrest du conseil d'etat de Son Altesse Royale concernant l'établissement d'une lotterie en faveur de la Compagnie du commerce de Lorraine, 26 aoust 1724. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1724, 12 pp., in-4 – Arrest du conseil d'etat du roy qui permet aux etats de la province de Languedoc, l'établissement d'une loterie, pour le remboursement des dettes de ladite province. A Paris, Jacques Vincent, 1730, 8 pp., in-4 – Liste générale des billets gagnans de la loterie royale... A Paris, de l'imprimerie royale, 1738, 16 pp., in-4 – Idem pour 1739 – Arrest du conseil d'état du roi portant établissement d'une loterie royale, 11 novembre 1755. A Paris, de l'imprimerie royale, 1755, 8 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roi qui autorise une loterie en faveur de la compagnie des Indes, 6 avril 1769, 4 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roi portant suppression (...) des loteries de l'Ecole royale militaire, de l'hôtel de ville de Paris, de la générale d'association et de celle des communautés religieuses ; création d'une nouvelle loterie sous le nom de Loterie royale de France (...) et union à la régie de la Loterie royale, des loteries des enfans trouvés & de Piété qui sont conservées, 30 juin 1776. 12 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant règlement pour la distribution dans les provinces, des billets de la loterie royale, & de ceux des loteries de piété & des enfans trouvés, 21 décembre 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1777, 6 pp., in-4 – Listes générales des tirages pour les années 1781 à 1784 et 1787 – 4 pièces relatives en italien à la loterie de Rome, 1732-1733 – etc.

Malgré l'hostilité du Parlement, le pouvoir royal parviendra à solliciter la loterie pour remédier à la pénurie des finances publiques. Elle fut d'abord associée aux balbutiements de l'assurance vie à travers les différentes variétés de tontines (1653, 1689, 1696, 1709) et notamment avec les loteries-tontines de 1714 et 1743. Il faut attendre 1660 et le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne pour que soit organisée une nouvelle loterie dont les profits sont affectés « aux artisans de toutes corporations et aux pauvres ». Un an plus tard, le roi autorise une autre loterie au profit cette fois de l'Hôpital général de Paris, exemple suivi en province où partout sont organisées de telles opérations au profit d'établissements hospitaliers : c'est le cas en 1699 à Marseille, Lyon, Tours et Rennes et en 1700 à Bordeaux, la Rochelle et Rouen.

L'arrêt du Conseil du roi du 11 mai 1700 constitue la deuxième étape du processus de centralisation de la loterie. Poussé par le déficit du Trésor, Louis XIV lance une loterie de 10 millions de livres dont les lots se composent d'un certain nombre de rentes viagères sur l'Hôtel de Ville. A partir de cette date, de nombreuses loteries particulières sont organisées dans un but d'intérêt général. Ainsi en est-il de la loterie des Enfants trouvés (1754), de la loterie de la Pitié (1762) ou de la loterie de l'Ecole royale militaire. Créée par un arrêt du Conseil du roi du 15 octobre 1757, cette dernière opération, la plus importante de l'époque, repose sur un système nouveau qui servira d'exemple à toutes les loteries publiques jusqu'au début du XIX^{ème} siècle. Par ailleurs sont organisées de nombreuses loteries destinées à la construction ou à la rénovation de bâtiments religieux : Saint Roch (1706), Saint Gervais (1713), Saint Sulpice (1721), Sainte Geneviève (1754), devenue depuis le Panthéon, ou

la Madeleine (1762).

Enfin, un arrêt du conseil du roi du 30 juin 1776 supprime toutes les loteries particulières (à l'exception de celles des Enfants trouvés et de la Pitié, rattachées à l'administration de la loterie) et institue la Loterie royale de France : l'Etat se réserve le monopole exclusif de ce jeu et organise deux tirages par mois. En une dizaine d'années la Loterie royale s'étend aux principales villes du royaume, elle intéresse l'ensemble des couches sociales et se dote d'une administration à la taille de ses enjeux financiers. Ainsi démarra notre loterie d'Etat.

36 - [PAPIER MARQUÉ et TIMBRE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, sentences des marchands de Paris, ordonnances de police et divers, relatifs au papier ou parchemin formulé et timbré.

175 pièces imprimées et copies manuscrites, 1622-1787, tous formats.

Edict du roy portant établissement d'une marque sur le papier & parchemin, pour la validité de tous les actes qui s'expédieront par tout le royaume. A Paris, 1655, 122 pp., in-8 – Edit du roy pour l'impression & usage des formules dressés... 23 mars 1673. 111 pp., in-8 – Tarif des droits que le roy ordonne estre levez & perceus pour chacune formule qui sera imprimée, tant en papier qu'en parchemin... 1673, 3 pp., in-fol. – Estat ou mémoire des papiers formulez nécessaires aux greniers & chambres d'impôt, vente volontaire & cinq grosses fermes. 1673, 3 pp., in-fol. – Arrest du conseil d'estat du roy portant établissement d'un droit sur tout le papier & parchemin qui se consomment dans le royaume, 5 avril 1674. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1674, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement pour les ecritures qui doivent estre faites sur papier & parchemin timbrez, 25 juin 1691. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1691, 8 pp., in-8 – Lettres patentes du roi qui abrogent l'usage du parchemin pour les quittances, 24 février 1785. A Paris, de l'imprimerie royale, 1785, 3 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui établit un bureau de timbre pour la musique, 15 septembre 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1786, 8 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant le timbre, 4 août 1787. A Paris, de l'imprimerie royale, 1787, 32 pp., in-4 – etc.

Les premiers timbres ont été fiscaux. Ils sont apparus d'abord dans les Provinces-Unies en 1626, puis en Espagne, en 1637, pour faire payer aux usagers une taxe sur les documents qu'ils désiraient faire enregistrer (contrats, testaments, jugements, etc.), notamment pour pouvoir ultérieurement les utiliser en justice.

Ces timbres royaux consistaient en une marque comportant un symbole royal (couronne, fleur de lys) et une valeur qui croissait avec la dimension de l'acte sur lequel cette marque était frappée. Mazarin voulut suivre l'exemple espagnol. Mais les parlements refusèrent d'enregistrer son édit de 1655, malgré un lit de justice, car ils jugeaient cette taxe contraire à leurs intérêts : en effet, ils craignaient que les justiciables, qui payaient alors leurs juges avec des « épices » déduisent le montant de ces papiers timbrés desdites épices. Si bien que Louis XIV ne réalisa ce projet qu'en 1674, tout en rendant le papier timbré obligatoire pour de nombreux usages (dont les registres d'état civil). Alors il passa outre l'hostilité persistante des parlements qui suscitèrent même de sanglantes insurrections durement réprimées en Guyenne et en Bretagne. L'émission des timbres fut alors confiée aux intendants de finances, dans chaque généralité, si bien que, sous l'Ancien Régime, les timbres variaient d'une généralité à l'autre. Leur modèle ne fut unifié qu'en 1791, sous la Révolution française.

37 - [DROIT SUCCESSORAL – DROIT DE MARC D'OR] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs au droit successoral et au droit de marc d'or, dit aussi droit de serment, qui est une taxe perçue de tout acquéreur de charge vénale.

[Successions, testaments, fideicommiss, donations entre vifs, mineurs et tuteurs, droit de marc d'or, etc.]

Env. 215 pièces imprimées et copies manuscrites, 1631-1789, tous formats (déchirures, manques).

Arrest notable de la cour de parlement (...) si celuy est capable de succeder, qui a esté en la compagnie des Jesuites, depeurant & portant l'habit & le nom de jesuite... A Paris, chez Jean Brunet, 1631, 16 pp., in-8 – Arrest notable par lequel il a esté jugé qu'en matiere de donations entre vifs, & les heritiers des donateurs ne sont point obligez d'acquitter les donataires de droit d'indemnité. A Paris, chez Claude Preud'homme, 1642, 8 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement pour la legitimité des enfans. A Paris, chez Jean-Baptiste Langlois, 1698, 8 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement rendu en faveur des enfans mineurs qui leur permet de rentrer dans leurs biens, 21 avril 1701. A Paris, chez Jean-Baptiste Langlois, 1701, 12 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement general pour le droit de marc d'or, avec le tarif des sommes que Sa Majesté veut & ordonne estre payées en exécution du present arrest, 7 octobre 1704. A Paris, chez Henry Charpentier, 1704, 12 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement en faveur du rappel des petits-neveux à la succession de leur grand-oncle. A Paris, chez Damien Beugnié, 1716, 8 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement au sujet des testaments, codiciles, et clauses derogatoires... chez Nicolas Legras, 1716, 16 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant les substitutions de Franche-Comté. A Paris, de l'imprimerie royale, 1721, 7 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement qui juge qu'un legs fait à un enfant à naître est valable. A Paris, chez Pierre Simon, 1725, 7 pp., in-4 – Edit du roy concernant les successions des mères à leurs enfans. A Paris, de l'imprimerie royale, 1729, 8 pp., in-8 – Plusieurs mémoires et divers concernant l'affaire du testament de Messire Alexandre de Revigliasc de colonne, qui s'est déroulé au parlement de Dauphiné – Edit du roi qui détermine le droit de marc d'or qui sera perçu à l'avenir. A Paris, de l'imprimerie royale, 1770, 8 pp., in-4 – Question importante de substitution jugée au parlement de Franche-Comté, le 11 mars 1774. Jean Mathieu Couché, 17 pp. et tableau généalogique, in-8 – etc.

38 - [MONNAIE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes, arrêts de la cour des monnaies, et divers, relatifs à l'administration et à la réglementation de la monnaie (fabrication, circulation, change, tarifs) et au statut et rôle des officiers. Env. 925 pièces imprimées et copies manuscrites, 1577-1790, tous formats.

Répertoire détaillé des actes, 1577-1707, cahier manuscrit, 43 f., in-4 – Ordonnance du roy sur le fait & reglement general de ses monnayes. A Paris, pour la veuve Jehan Dalier & Nicolas

Roffet, 1578, [56] pp. et [96] pp. illustrées de monnaies, in-12 – Déclaration du roy portant que toutes monnoyes d'or legeres des païs estrangers, seront converties en especes d'or de poids portans le nom du roy... A Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1640, 32 pp., in-12 – Edict du roy portant que les douzains auront cours pour quinze deniers chacun... A Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1640, 16 pp., in-16 – Déclaration du roy portant que les monnoyes d'argent legeres seront exposées que pour leur juste prix selon leur poids & titre... A Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1640, 48 pp., in-12 – Déclaration du roy portant décry de tout cours & mise des reaux d'Espagne de la fabrication du Perou, dont les figures sont cy-empraintes : & defenses d'exposer ny recevoir les Louis, escus d'or, pistoles & autres espèces à plus haut prix qu'il n'est porté par les edicts & declarations de Sa Majesté... A Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1650, 40 pp., in-12 – Grand tarif des monnoyes au prix courant des escus d'or, Louis d'or, & escus blancs... A Rouen, chez Laurens Maurry et Jacques Besongne, 1661, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement général pour les monnoyes, 28 mars 1679. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1679, 8 pp., in-8 – Evaluation et tarif des espèces d'or et d'argent, 2 mai 1679. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1679, 12 pp., in-8 – Edit du roy portant établissement d'un hostel des monnoyes en la ville de l'Isle & règlement pour les especes qui auront cours dans les provinces & villes conquises par Sa Majesté aux Pays-Bas, septembre 1685. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1685, 8 pp., in-4 – Evaluation et tarif des espèces d'or et d'argent, 6 septembre 1686. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1686, 16 pp., in-4 – Evaluation et tarif des espèces d'or et d'argent, 1er décembre 1687. A Paris, par Frederic Leonard, 1687, 16 pp., in-4 – Edit du roy pour la fabrication de nouvelles especes d'or & d'argent & la reformation de celles qui ont cours à présent. A Paris, par Frederic Leonard, 1689 pp., in-8 – Evaluation et tarif des espèces, vaisselles, & matieres d'or & d'argent, 12 jnvier 1690. A Paris, par Frederic Leonard, 1690, 19 -4 pp., in-4 – Idem pour 1693, 1700 à 1705, 1707 à 1711, 1714 à 1719 – Déclaration du roy contre ceux qui reformat en fraude & pour leur compte particulier des especes de France, mesme des especes de fabrique estrangere, pour imiter celles de France, 9 juillet 1697. A Paris, chez François Muguet, 1697, 4 pp., in-8 – Evaluation et tarif que le roy veut & ordonne estre payé aux hostels des monnoyes & par les changeurs, des reaux & pistoles d'Espagne... A Paris, Frederic Leonard, 1699, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant la nouvelle fabrique des Louis d'or. A Paris, Frederic Leonard, 1700, 6 pp. et une planche, in-8 – Evaluation et tarif des pistoles & reaux d'Espagne & des matieres d'or & d'argent marquées de la marque d'Espagne. A Paris, Frederic Leonard, 1702, 16 pp., in-8 – Edit du roy pour la fabrication de nouvelles especes d'or & d'argent dans la monoye de Strasbroug. A Paris, Frederic Leonard, 1709, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy qui établit la peine de mort contre les ouvriers & journaliers travaillans aux monnoyes, convaincus de vol, 3 décembre 1709. A Paris, Frederic Leonard, 4 pp., in-8 – Edit du roy pour l'establissement d'une monoye en la ville de Perpignan, juin 1710. Frederic Leonard, 5 pp., in-4 – Lettres patentes du roy concernant les deniers de boestes, 25 mars 1713. A Paris, de l'imprimerie royale, 1713, 3 pp., in-4 – Déclaration du roy qui prononce des peines afflictives contre les billonneurs, 8 février 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 7 pp., in-4 – Edit du roi pour l'establissement d'un hostel de monnoye dans la ville d'Orléans, octobre 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy au sujet de la monnoye de carte de canada, 5 juillet 1717. A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant

suppression des offices creez dans les monnoyes par édit du mois de juin 1696 et création d'un directeur général, et d'un controlleur general des monnoyes du royaume, février 1717. A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 16 pp., in-4 – Edit du roy qui accorde la noblesse aux officiers de la cour des monnoyes de Paris, mars 1719. A Paris, chez la veuve François Muguet, 1719, 3 pp., in-8 – Evaluation et tarif du prix que le roy veut & ordonne estre payé aux hostels des monnoyes & par les changeurs, des barres, lingots, especes anciennes, matieres & vaisselles d'or & d'argent qui y seront apportées... 13 novembre 1720. 16 pp., in-4 – Idem pour 1723 à 1726, 1773 – Edit du roy pour la fabrication de cent cinquante mille marcs d'especes de cuivre pour les colonies de l'Amérique, juin 1721. A Paris, de l'imprimerie royale, 1721, 3 pp., in-8 – Déclaration portant peine de mort contre ceux qui feront des vols & larcins dans les hôtels des monnoyes, 18 avril 1724. A Paris, de l'imprimerie royale, 1724, 3 pp., in-8 – Edit du roy portant qu'il sera fait une refonte generale de toutes les especes d'argent, septembre 1724. A Paris, de l'imprimerie royale, 1724, 16 pp., in-8 – Edit du roy contre les faux-monnoyeurs & faux-fabricateurs... A Paris, de l'imprimerie royale, 1726, 12 pp., 8 – Edit du roy qui ordonne une fabrication de nouvelles espèce d'or & d'argent. A Paris, de l'imprimerie royale, 1726, 16 pp., in-8 – Edit du roi qui ordonne la fabrication des pièces de cuivre d'un sou, pour l'usage intérieur des colonies, octobre 1766. A Paris, de l'imprimerie royale, 1766, 3 pp., in-4 – Edit du roi portant établissement d'un hôtel des monnaies en la ville de Marseille, février 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 6 pp., in-4 – Second mémoire pour le sieur Michel Rivage essayeur de la monnaie à Strasbourg contre M. Jean Pierre Louis Beyerlé, conseiller au parlement de Nancy & Jean François Beyerlé, se disant officier au service des Etats-Unis d'Amérique septentrionale, prenant la qualité d'héritier bénéficiaire du feu sieur Beyerlé, directeur de la monnaie de Strasbourg. Veuve Herissant, [1789], 94-30 pp., in-12 – etc.

39 - [BANQUE – BILLET DE L'ÉTAT – SYSTÈME DE LAW] – Lettres patentes, déclarations, arrêts du conseil d'état du roi, et divers, relatifs à la mise en place et à l'organisation de la banque privée créée par John Law, au compte en banque et à la caisse d'escompte. Env. 185 pièces imprimées, 1715-1789, tous formats.

Déclaration du roy portant que tous les billets faits pour le service de l'estat seront rapportez por en faire la verification & liquidation, 7 décembre 1715. A Paris, de l'imprimerie royale, 1715, 12 pp., in-8 – Lettres patentes du roy portant privilege en faveur du Sr Law & sa compagnie, d'establir une banque générale, avec le reglement pour ladite banque, 2 et 20 mai 1716. A Paris, chez la veuve Saugrain et Pierre Prault, 1720, 12 pp., in-8 – Déclaration du roi sur les endossements des billets de la banque générale, 25 juillet 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat concernant la banque royale, 27 décembre 1718. A Paris, de l'imprimerie royale, 1718, 15 pp., in-8 – Compagnie des Indes : la Compagnie fera ouvrir le 20 mars, le bureau pour la conversion des actions sur le pied de 9000 liv. l'action... Chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1720, 45,5 x 37,5 cm – Déclaration du roy portant que ceux qui seront convaincus d'avoir imité, contrefait, falsifié ou altéré les papiers royaux, seront

punis de mort, 4 mai 1720. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 4 pp., in-8 – Lettres sur le nouveau système des finances [par Jean Terrasson]. 1720, 8-16 pp., in-8 – Lettre au sujet de l'arrest du conseil d'état du 22 mai 1720. 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy portant qu'il sera ouvert à l'hôtel de la banque à Paris, et dans toutes les villes du royaume où il y a des hôtels des monnoyes, un livre de comptes courants & de virements de parties... 13 juillet 1720. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 8 pp., in-8 – Instruction sur la manière dont seront ouverts les comptes courants en banque et comment se feront les viremens de parties en banque. A Paris, chez la veuve Saugrain et Pierre Prault, 1720, 7 pp. et modèles, in-8 – Arrest du conseil d'état du roy concernant les payemens faits en billets de banque, 7 septembre 1720. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1720, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy portant suppression des billets de banque au premier novembre prochain, 10 octobre 1720. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 11 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy concernant les comptes courants en banque, 22 octobre 1720. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 4 pp., in-8 – Sentence de messieurs les prier et juges consuls de la ville de Rouen qui condamne Germain Marlot en deux cent livres d'amende envers le roy pour avoir porté de porte en porte des marchands de cette ville, des memoires tendans à faire rétablir les comptes en banque supprimez... Chez Jacques Besongne, 35 x 45 cm – etc.

Le billet de l'état est le nom donné à un instrument de crédit équivalent au bon du trésor moderne, créé sous le règne de Louis XIV par l'ordonnance du 19 septembre 1701. Considéré comme l'ancêtre du billet de banque français, assimilé à une monnaie fiduciaire par cours forcé, la mise en place du système de Law le fit disparaître de la circulation.

La Banque générale, fondée à Paris par John Law, le 2 mai 1716, fut renommée le 1er janvier 1719 « Banque royale ». Le système de Law, imaginé par l'Écossais John Law en développant l'utilisation de papier-monnaie plutôt que de monnaie métal, pour faciliter le commerce et l'investissement, a été mis en place en France, de 1716 à 1720, pour alléger la dette laissée par Louis XIV, échangée contre des actions. La Banque générale — société par actions — a un tel succès qu'elle grossit jusqu'à absorber les compagnies et l'activité coloniale française de sa société sœur, la Compagnie perpétuelle des Indes.

La spéculation qui se joue sur les actions de la compagnie de Law vont finalement en ruiner le système, lorsqu'elle retombe aussi vite qu'elle était montée, dans un mouvement de panique. Lorsque les actionnaires, en 1720, demandent subitement à récupérer leur or, les richesses coloniales ne sont pas encore arrivées : le système doit admettre sa banqueroute.

40 - [COMMERCE - IMPÔTS - AYDES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes et divers, relatifs aux règlements et à la jurisprudence de la perception des aides dans l'étendue du royaume.

Env. 615 pièces imprimées et copies manuscrites, 1614-1786, tous formats.

Arrest de la cour des aydes pour la jouissance des droicts de reception de caution, soit par les receveurs des Aydes, ou par autre porteur des quittances de finance. A Paris, chez F. Morel, 1625, 8 pp., in-12 – Reglement general sur le fait des Aydes. A Paris, par F. Morel, 1624, 22 pp., in-8 – Arrest de la cour des aydes touchant la deduction qui doit estre faite aux taverniers, cabaretiers, & tous autres vendans vin en detail. A Paris, chez Pierre Ramier, 1624, 16 pp., in-12 – Edict du roy pour la revente des aydes allienees en 1619 & revendues en 1621 pour en jouyr par les nouveaux acquereurs suivant le droit réglé. A Paris, par P. Mettayer, A. Estienne, C.

Prevost, 1633, 16 pp., in-12 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement des visites des clerks & commissaires des caves, ayans serment à justice, es maisons des taverniers, hosteliers & autres vendans vin à assiete & détail. A Paris, par A. Estienne, P. Mettayer & C. Prevost, 1633, 15 pp., in-12 – Arrest du conseil d'estat du roy donné entre le fermier general des Aydes, les maistres & gardes & vendans le vin de la ville & faux bourgs de Paris portant reglement pour payement des droicts du vin vendu en gros & en détail en ladite ville & faux bourgs, 15 décembre 1633. A Paris, par Antoine Estienne & Pierre Mettayer, 1634, 23 pp., in-12 – Edict du roy pour la revente des anciennes Aydes sans que les nouveaux acquereurs soient tenus d'entretenir les baux & sous-baux fait par les precedens acquereurs. A Paris, par A. Estienne, P. Mettayer & C. Prevost, 1635, 8 pp., in-12 – Reglement general sur le fait des Aydes. 1643, 24 pp., in-8 – Bail fait par le roy à maistre Jean de Mobouge de la ferme generale des vingt sols pour muid de vin & vendange... 31 aoust 1645. A Paris, par Pierre Rocolet, 1645, 13 pp., in-8 – Reglement general fait par nosseigneurs de la cour des Aydes le neuviesme jour d'avril 1650 pour l'exercice & perception des droicts d'aydes. A Paris, 1650, 15 pp., in-8 – Declaration du roy portant que le bail fait par Sa Majesté à maistre Louis Fauveau, le premier avril 1651, de la ferme des droicts d'entrées, des villes, faux bourgs & banlieue de Paris, Rouen et autres bureaux sera executé purement & simplement... A Paris, par René Baudry, 1653, 6 pp., in-8 – Bail fait par le roy en son conseil le neuviesme fevrier 1658 a Me Jean Huet de la ferme des droicts d'entrées sur les vins, cidres, poirez, eaux de vie et autres boissons, marchandises & denrées entrans, yssans et passans debout tant par eau que par terre es villes, faux bourgs & banlieues de Paris, Rouen, Dieppe, le Havre de Grace, & autres lieux... A Paris, 1658, 40 pp., in-8 – Declaration du roy portant qu'au lieu du droit de Maubouge qui se levait en la province de Normandie, il sera levé vingt sols sur chacun muid de vin... 8 aoust 1658. A Paris, par René Baudry, 1658, 15 pp., in-8 – Bail fait par le roy à Me Claude Revol bourgeois de Paris, de la ferme generale des Aydes de France & autres fermes y jointes... A Rouen, chez la veuve David Ferrand, 1660, 60 pp., in-8 – Bail fait par le roy en son conseil, le 28 janvier 1660, à Me Gabriel Cordier, de la ferme generale des droicts d'entrées sur les vins, cidres, poirez, eaux de vie & autres boissons... A Paris, 1660, 49 pp., in-8 – Bail fait par le roy à maistre Jean Rouvelin de la ferme generale des Aydes de France... A Paris, 1664, 132 pp., in-4 – Ordonnance du roy portant défenses à tous cavaliers, soldats, vivandiers & autres gens de guerre, tant François qu'Estrangers, de vendre aucuns vins & boissons sans payer les droicts d'Aydes & d'inquieter les fermiers & commis desdites aydes, ni les vendans vin, à peine de la vie, 12 mars 1675. 23 x 37,5 cm. – Recueil de modèles pour servir aux commis des aydes pour bien faire leurs exercices, et dresser les procez verbaux concernans leurs commissions. A Paris, chez Thomas Charpentier, 1680, 44 pp. et table, in-8 – Instructions et ordres a observer par les commis aux exercices des Aydes, pour se bien acquitter de leur devoir dans la fonction de leurs commissions. A Paris, chez Thomas Charpentier, 19 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant le commerce de vinaigre, 6 novembre 1685. 3 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état et déclaration du roy concernant l'exercice des commis aux aydes. A Paris, 1708, 12 pp., in-8 – Declaration du roy concernant les droicts sur la bierre, 12 juin 1708. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1708, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy qui fixe des peines contre les commis des fermes qui prevariqueront dans leurs emplois & contre les marchands & autres qui les auront subornez. A

Paris, chez la veuve de François Muguet, Hubert Muguet, & Louis Denis de la Tour, 1715, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui commet M. Doujat, intendant de la generalité de Moulins, pour informer d'une rebellion faite aux commis des aydes de la ville de Gannat le 11 juillet 1721 & pour juger les coupables en premier & dernier ressort. Georges Jouvenel, 1722, 19 pp., in-8 – Instruction pour la régie de la caisse de crédit établie pour le commerce des vins à Paris avec les modèles de soumission, de certificat de remboursement & de congé d'enlèvement, novembre 1723. A Paris, chez la veuve Saugrain é Pierre Prault, 1723, 4 pp. et 3 modèles, in-8 – Instruction aux commis aux exercices des Aydes du plat pays de l'élection de Paris. A Paris, veuve & M-G. Jouvenel, 1723, 17 pp., in-8 – Arrest de la cour des aydes qui condamne un particulier à un banissement de trois années, pour rebellion par luy faite aux employés de la ferme. A Paris, chez la veuve & M-G. Jouvenel, 1724, 7 pp., in-8 – Ordre et règle de régie qu'il convient observer dans l'exploitation de la ferme des domaines de Flandres pour bonifier et rendre le produit certain... , 15 novembre 1724. Veuve M-G. Jouvenel, 19 pp., in-4 – Instruction pour les commis et les gardes établis dans le Cermontois pour la ferme generale des domaines & dépendances et pour celle du tabac. 17 pp., in-8 – Plat-pays de l'élection de Paris, Etat par ordre alphabétique des villes, bourgs, paroisses, hameaux et écarts situez dans l'étendue de l'élection de Paris, dressé pour faciliter les vérifications qui se font dans la régie des Aydes. A Paris, veuve de Georges Jouvenal, 1733, 60 pp., in-4 – Instruction sur les devoirs des commis buralistes, preposés à la perception des droits d'aydes, aoust 1738. A Paris, chez Pierre Prault, 1738, 18 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant que les aéromètres ou pese-liqueurs, inventés & fabriqués par le sieur Cartier, seront employés pour la vérification des eaux-de-vie simples, rectifiées ou esprit-de-vin, 3 août 1771. A Paris, chez P.G. Simon, 1771, 8 pp., in-4 – Edit du roi par lequel Sa Majesté permet de faire circuler librement les vins dans toute l'étendue du royaume, de les emmagasiner, de les vendre en tous lieux & en tout temps... avril 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 20 pp., in-4 – etc.

Les aides, créés en 1360, sont un impôt indirect sur la consommation. Elles sont perçues essentiellement sur les consommations des boissons, mais aussi du poisson de mer, du bois, du bétail à pied fourché. Ces impôts sont extrêmement nombreux (gros, augmentation du gros, annuel, gros manquant...) et variables d'une province à l'autre et même à l'intérieur d'une province. Les aides sont surtout perçus dans le Bassin parisien, mais la Bretagne et le Languedoc paient des impôts semblables (les devoirs et l'équivalent). Depuis 1680, la Ferme générale est chargée de la perception des aides. Très impopulaires les aides donnaient lieu à d'innombrables procès jugés par les cours des aides.

41 - [COMMERCE - AYDES – VINS et ALCOOLS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes et divers, relatifs aux règlements et à la jurisprudence de la perception des droits d'aides perçus sur les vins et alcools (eau-de-vie, bière, cidre, vinaigre), notamment dans la province de Normandie.

[Droits d'entrées et sorties – droits de subvention – droits de vente et revente – déclarations de congés de remuage – tarifs des droits d'aides – droits annuels – levée des anciens et nouveaux cinq sols – droit du huitième et du quatrième – droit de détail – droit de gros et gros manquant – droits rétablis – inspecteurs aux boissons – essayeurs visiteurs et contrôleurs d'eau de vie et d'esprit de vin – brasseurs de bière – essayeurs visiteurs de bière – etc.]

Env. 840 pièces imprimées et copies manuscrites, 1620-1788, tous formats.

Mémoire des droicts qui se payent pour les entrées de Paris, cahier manuscrit, 11 ff., in-8 – Arrest de la cour des aydes portant defenses de lever les cinq sols nouveaux, ailleurs qu'es villes & gros bourgs où se payent les cinq sols anciens. A Paris, chez F. Morel & P. Mettayer, 1620, 7 pp., in-12 – Arrests et reglemens concernans les fermes du Gros et Huitiesmes de la ville & faux bourgs de Paris. A Paris, 1623, 85 pp., in-8 – Edict du roy portant reglement sur la confection des bieres, et creation en tiltre d'office formé & hereditaire des visiteurs & controlleurs desdites bieres en chacune des villes, bourgs & autres lieux de ce royaume où y a brasseries & traficq de bieres. A Paris, chez C. Morel, P. Mettayer, A. Estienne, 1626, 15 pp., in-12 – Arrest donné au profit des ecclésiastiques portant exemption du droict de Quatriesme du vin qu'ils font vendre en destail. A Paris, chez Robert Sara, 1632, 9 pp., in-12 – Bail des fermes des aydes des anciens cinq sols de la generalité de Rouen. 1632. 4 pp., in-8 – Edict du roy portant restablissement des droicts de la subvention sur les vins, vendanges, cidres, bieres & poirez, & bestial à pied-fourché...décembre 1652. 12 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reunion des droits de subvention & autres y mentionnez à la ferme generale des Aydes, 15 juin 1659. A Paris, chez Pierre et Thomas Charpentier, 1659, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement du droict de gros & augmentations de la ferme generale des Aydes, 16 avril 1663. A Paris, chez Antoine Cellier, 1663, 6 pp., in-8 – Edict du roy pour la perception du droict annuel des marchands de vin en gros & en détail, au lieu de l'heredité révoquée et le reglement general fait pour la perception dudit droict, 12 aoust 1637. Chez Thomas Charpentier, 1665, 12 pp., in-8 – Ordonnance des droits d'entrée dans la ville & fauxbourgs de Paris sur le vin & autres boissons. 53 pp., in-12 – Recueil des édits, déclarations et arrests concernant la levée des anciens et nouveaux cinq sols d'entrées pour muid de vin, jauge de Paris. 1674, 15 pp., in-8 – Tarif des droits de gros & augmentation, qui se levent sur les vins, tant pour les muids jauge de Paris, & demies-queues Orleans & Champagne ; que pour les vins d'Espagne, Muscat & de liqueurs. A Paris, 1680, 35 pp. n. ch., in-8 – Pièce signée : Ordre que suivront les commis aux receptes et controlles des bureaux des entrées de la ville & fauxbourgs de Paris, à peine d'en répondre & de révocation, 1680, signées par chaque commis receveur de Paris, 43,5 x 55 cm – Déclaration du roy contenant l'estat & les noms des villes, bourgs, & autres lieux sujets aux anciens et nouveaux cinq sols avec les augmentations. A Paris, chez la veuve Damien Foucault, 1681, 11 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement sur le gros manquant des inventaires des vins. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1684, 16 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement pour les droits qui seront levez sur l'eau de vie. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1686, 8 pp., in-8 – 30 pièces : Tarif des droits d'ayde qui doivent se percevoir dans la ville de Neufchastel, Mortaigne, Verneuil, Conches, Bernay, Lizieux, Argentan, Alençon, Mortain, Vire, Domfront, Falaize, Avranches, Coutance, Valognes, Carentan, Caen, Evreux, Pont l'Evesque, Caudebec, Montivilliers, Arques, Pont de l'Arche, Andely, Rouen, Lions, Gisors, Chaumont et Magny, Pontoise. 1687, in-8 – Arrest contradictoire du conseil d'estat du roy portant que ceux qui feront amener par eau des vins & autres boissons, seront tenus de garer leurs bateaux au port de la Rapée, d'y représenter leurs lettres de voiture aux commis des Aydes... 25 septembre 1688. 22

pp., in-8 – Tarif des droits d'entrée par terre, dues sur le vin entrant dans la ville & fauxbourgs de Paris. [1688], 32 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reunion à la communauté des maîtres brasseurs de bière des offices de jurez de leur communauté. A Paris, chez Estienne Michallet, 1691, 4 pp., in-4 – Edit du roy portant création de cinquante offices d'essayeurs, visiteurs et contrôleurs d'eau de vie et d'esprit de vin dans la ville & fauxbourgs de Paris. A Paris, chez Estienne Michallet, 1692, 7 pp., in-8 – Edit du roy portant creation d'offices inspecteurs visiteurs & contrôleurs aux entrées des vins dans les villes & bourgs du royaume, octobre 1705. Georges Jouvenel, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy pour restablir les congez de remuage [permission que l'on prend au bureau des aides pour transporter des vins d'un lieu à un autre ; sans ce congé, les vins et la voiture qui les transporte, pourraient être saisis et confisqués], 22 juillet 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 7 pp., in-4 – Tarif des droits rétablis. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1722, 7 pp., in-8 – Tarif et reglemens concernant les droits de courtiers-jaugeurs de la generalité de Moulins. A paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1722, 24 pp., in-4 – Instruction generale pour les controleurs ambulans des droits rétablis. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1722, 9 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant le transport des vins & eaux-de-vie dans l'étendue des quatre lieues proches les limites de la ferme. A Paris, veuve & M-G. Jouvenel, 1723, 12 pp., in-4 – Tarif general des anciens et nouveaux droits rétablis. A Paris, chez la veuve Saugrain et Pierre Prault, 1724, 38 pp., in-8 – Modèles et instructions pour l'exercice des bouilleurs d'eau de vie. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1728, 11 p., in-4 – Entrées hors les portes et barrières de Paris, instruction et tarif. Veuve de Georges Jouvenel, 1734, 8 pp., in-4 – Arrest contradictoire du conseil d'estat du roy qui condamne les marchands d'eau de vie en gros de la ville d'Orléans, à payer autant d'annuels qu'ils ont eu, ou auront dans ladite ville de magasins, dans lesquels ils ont fait & feront la vente de leurs eaux-de-vie, 15 may 1736. A Paris, chez Pierre Prault, 1736, 39 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy en faveur des habitants de la ville & fauxbourgs de Pontoise avec le tarif des droits qui doivent être perçus aux entrées de ladite ville, 31 janvier 1736. A Paris, chez Claude Girard, 1737, 16 pp., in-4 – Mémoire sur les inconveniens qui résultent de la perception des droits imposés sur l'eau-de-vie, déterminée par les différens degrés d'un aéromètre, connu sous le nom de l'aéromètre de Cartier ; et sur les moyens d'établir une perception plus avantageuse au produit & moins onéreuse au commerce & aux consommateurs. 16 pp. et 2 tableaux, in-4 – Supplément au mémoire intéressant sur le commerce de l'eau-de-vie. A Paris, chez P.G. Simon & N.H. Nyon, 1786, 13 pp., in-4 – etc.

42 - [COMMERCE – AYDES - BOUCHERIES et SUIF] – Édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes, sentences de police et divers, relatifs au commerce, aux réglemens et à la jurisprudence de la perception des droits d'aides perçus sur les viandes, abats, suif et chandelles.

[Offices de langueyeurs – inspecteurs visiteurs des porcs – inspecteurs des veaux – vendeurs de bœufs – trésoriers de la place et marché aux veaux – inspecteurs aux boucheries – visiteur des suifs et chandelles – communautés des bouchers et des charcutiers – droit de ferme – droit d'entrées – droit du pied-fourché – etc.]

Env. 270 pièces imprimées et copies manuscrites, 1644-1788, tous formats.

Edit du roy pour la création de huit offices de vendeurs de veaux, & huit leurs commis, dans la ville & faux bourgs de Paris, may 1675. 3 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat qui ordonne que les negocians du royaume qui feront venir des cires jaunes brutes des païs estrangers pour les blanchir dans les establissemens faits à cet effet jouiront du benefice de l'entrepot, 5 décembre 1682. 35 x 37 cm – Arrest du conseil d'estat du roy et déclaration du roy en faveur des marchands forains de bestiaux & des bouchers de Paris pour la suppression des vendeurs de bœufs, vaches, moutons & brebis ; et le règlement de pied-fourché, 11 mars 1690. A Paris, chez Estienne Michallet, 1690, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui adjuge à Jean Lemaire tous les offices de jurez vendeurs & visiteurs de porcs de la generalité de Paris, où il y a foires ou marchez, à l'exception de la ville & faux bourgs de Paris, Sceaux, Longjumeau, Saint Ouen, Montmorancy & Luzarche. A Paris, chez Henry Charpentier, 1704, 8 pp., in-4 – Idem pour les généralités d'Alençon, Orléans, province de Bretagne – Déclaration du roy qui réunit aux Etats de Bretagne les offices d'inspecteurs aux boucheries, & de jurez vendeurs visiteurs & langayeurs de porcs, 12 janvier 1706. A Paris, Frederic Leonard, 1706, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant suppression des charges de jurez-vendeurs de porcs et création de jurez-inspecteurs, contrôleurs de porcs, avril 1708. A Paris, chez la veuve François Muguet, & Hubert Muguet, 1708, 7 pp., in-8 – Edit du roy portant creation de cinquante offices de trésoriers de la Bourse de la Place & marché aux veaux de Paris, décembre 1708. Chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1709, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement en faveur de la communauté des maîtres chaircutiers de la ville & faux bourgs de Paris, 8 mars 1712. 4 pp. n. ch., in-4 – Ordonnance de police qui fixe le prix des suifs et de la chandelle, 16 décembre 1718. A Paris, chez Jean de la Caille, 1718, 8 pp., in-4 – Mémoire sur la nécessité & les moyens d'éloigner du milieu de Paris, les tueries de bestiaux & les fonderies des suifs. L. Cellot, 1787, 19 pp., in-4 – Second mémoire et pièces justificatives sur la nécessité d'éloigner du milieu de Paris... L. Cellot, 1788, 22 pp., in-4 – etc.

43 - [COMMERCE – ORFÈVRERIE - PASSEMENTERIE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes, arrêts de la cour des monnaies et divers, relatifs au commerce, aux réglemens et à la jurisprudence de la perception des droits de marque et contrôle sur l'orfèvrerie d'or et d'argent.

Env. 265 pièces imprimées et copies manuscrites, 1653-1789, tous formats.

Edict du roy portant imposition au profit de Sa Majesté du quart de la juste valeur des passemens & autres ouvrages de fil... A Paris, Julian Jacquin, 1653, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy en forme de nouveau tarif pour la levée & perception des droits d'entrée & sortie du royaume. 1667, A Paris, chez Thomas Charpentier, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy portant que l'or et l'argent qui sera fabriqué & mis en œuvre par les orfèvres, batteurs & tireurs d'or, il sera levé trente sols par once d'or & vingt sols

par marc d'argent, au profit du roy, 7 avril 1672. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1672, 6 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui décharge les pierreries qui entreront dans le royaume, de tous les droits établis par les tarifs des cinq grosses fermes, douanes de Lion & Valence, patente de Languedoc, traite d'Arzac & généralement de tous droits d'entrée, 5 février 1672. 30 x 40 cm – Arrest notable du conseil d'estat du roy, Sa Majesté y estant, entre le sieur Ruply de la ville d'Ispham, capitale de Perse, et Nicolas Saunier et ses cautions, fermiers généraux des gabelles et cinq grosses fermes... A Paris, 1678, 12 pp., in-fol. – Déclaration du roy portant défense de fabriquer les pièces d'orfèvrerie qui y sont mentionnées, 21 février 1687. A Paris, chez François Muguet, 1687, 6 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement sur les ouvrages & vaisselles d'or & d'argent, 14 décembre 1689. A Paris, Frederic Leonard, 1989, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant création de contrôleurs de la marque des ouvrages d'or & d'argent, aoust 1696. A Paris, chez François Muguet, 1696, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement pour la levée & perception des droits établis sur les dentelles de Flandres & Pays-Bas... 21 juillet 1699. 7 pp., in-8 – Ordonnance du roy portant defenses de transporter des espèces d'or & d'argent dans l'Amérique, 4 mars 1699. A Paris, de l'imprimerie royale, 1699, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant reglement pour l'or & l'argent qu'on employe tant en vaisselle, que sur tous les meubles, habits, carrosses, &c. A Paris, Frederic Leonard, 1700, 12 pp., in-4 – Edit du roy qui décharge les marchands orfèvres de Paris de la visite des inspecteurs de police, octobre 1713. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1713, 4 pp., in-4 – Déclaration du roy portant deffenses de porter des diamans, 4 février 1720. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 4 pp., in-8 – Arrests du conseil d'estat du roy portant reglement pour les affineurs & tireurs d'or des villes de Paris & Lyon. Georges Jouvenel, 1722, 24 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement sur l'orfèvrerie dans la province d'Alsace, 29 décembre 1727. A Paris, de l'imprimerie royale, 1728, 11 pp., in-8 – Déclaration du roi concernant le commerce des ouvrages d'Or & d'Argent venant de l'étranger, 9 septembre 1769. A Paris, de l'imprimerie royale, 1769, 7 pp., in-4 – Arrest de la cour des monnaies qui fait défenses à tous juifs, colporteurs, etc, de vendre, acheter, troquer ou débiter aucuns ouvrages, bijoux, vaisselles ou marchandises d'or & d'argent, sans y être autorisés par des permissions particulières, 27 novembre 1771. A Paris, de l'imprimerie royale, 1771, 3 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant suppression de la communauté des maîtres lapidaires & leur réunion au corps des maîtres orfèvres-joailliers, tireurs & batteurs d'or, 17 mars 1781. A Paris, chez P.G. Simon, 1781, 6 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant les brevets d'apprentissage pour l'orfèvrerie, 25 janvier 1781. A Paris, de l'imprimerie royale, 1781, 3 pp., in-4 – Déclaration du roi qui ordonne que chaque communauté d'orfèvres aura à l'avenir un poinçon de contre-marque particulier & invariable, 15 décembre 1783. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 4 pp., in-4 – Lettres patentes du roi qui autorisent les orfèvres à travailler au titre de dix-huit karats les menus ouvrages d'or, 4 avril 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 7 pp., in-4 – etc.

44 - [COMMERCE – FOIRES et MARCHÉS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, et divers, relatifs à la fabrication et au commerce des biens en provenance des colonies, des manufactures royales, des forges, etc.

88 pièces imprimées et copies manuscrites, 1627-1789, tous formats.

Lettres patentes du roy pour la confirmation des privileges des foires franches de la ville de Reims. A Reims, chez Simon Foigny, 1627, 37 pp., in-8 – Arrest contradictoire du conseil d'estat du roy portant un reglement general de jurisdiction entre les prevost des marchands & echevins de la ville de Lyon, juges gardiens & conservateurs des privileges de ses foires, & les officiers de la senechaussée & siège présidial de ladite ville, 23 décembre 1668. 89 pp., in-8 – Pancarte & tarif des droicts deubs à Monseigneur le Baron de Seaux, sur le bestail qui se vend au marché. 1671, 39 x 53 cm – Arrest du conseil d'estat du roy et lettres patentes portant rétablissement de deux foires en la ville de Troyes, capitale de Champagne... 12 décembre 1697. A Troyes, chez Pierre Michelin, 32 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant la foire franche de Toulon, 15 octobre 1709. 12 pp., in-8 – Foire franche de Toulon en Provence. 1712, 34 x 46 cm – Arrest de la cour de parlement rendu en faveur des marchands forains de la ville d'Angers, 6 septembre 1717. 6 pp., in-8 – Lettres patentes portant confirmation des privilèges des prevost des marchands & échevins, des bourgeois & habitans de la ville de Lyon... A Paris, chez Joseph Saugrain, 1721, 30 pp., in-4 – Recueil de pièces concernant le marché de Sceaux : Lettres patentes du roy portant établissement d'un marché au bourg de la Reyne le Vendredy de chacune semaine, translation d'icelui à Sceaux... A Paris, chez Louis Denis de la Tour & Pierre Simon, 59 pp., in-fol. – Arrest du conseil d'estat du roy concernant la police des foires du royaume, 3 septembre 1730. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 3 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant les droits qui se perçoivent aux marchez de Sceaux & Poissy, 27 septembre 1735. A Paris, de l'imprimerie royale, 1735, 11 pp., in-4 – Mémoire sur la caisse de Poissy pour les propriétaires des herbages & marchands forains approvisionnans les marchés de Sceaux & de Poissy. A Paris, chez P.G. Simon, 1768, 18 pp., in-8 – Consultation pour les fermiers de la caisse de Poissy. L. Cellot, 1776, 23 pp., in-4 – Mémoire pour les nourrisseurs & herbagers, & pour les marchands forains de bestiaux, approvisionnant les marchés de Sceaux & de Poissy. 1776, 52 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant ouverture d'un marché à Versailles, 1er septembre 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 4 pp., in-4 – etc.

45 - [COMMERCE – TAXES SUR DIVERSES MARCHANDISES - OFFICES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, sentences des marchands de Paris, ordonnances de police et divers, relatifs à la taxation des marchandises et aux offices préposés au contrôle et au recouvrement (contrôleurs, visiteurs, essayeurs, inspecteurs).

[Poids et mesures – droit de poids d'huiles d'olive, de baleine, morue, de navet, colza, eaux de vie et eaux de Reine d'Hongrie – porteurs-mesureurs-cribleurs sur les grains – droits de minage – stellage – banalité dans Rouen – contrôleurs mesureurs et porteurs de charbon – beurres – fromages – plâtre – fruits – commissionnaires facteurs – volailles et gibiers – etc.]

Env. 400 pièces imprimées et copies manuscrites, 1644-1789, tous formats.

Arrêt de la cour des aydes portant reglement pour les œufs & beurre entrans à Paris, 18 décembre 1688. A Paris, chez François Muguet, 1689, 4 pp., in-4 – Status et reglement pour la communauté des officiers, emballeurs, chargeurs & déchargeurs sous corde, chaîne de fer, fer, garots de rouliers de la ville, faux bourgs & banlieue de Paris. A Paris, chez François Muguet, 1690, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant creation de soixante officiers commissionnaires facteurs de toutes marchandises en la ville & fauxbourgs de Paris. Frederic Leonard, 1690, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les droits des mesureurs & porteurs de charbon. A Paris, Frederic Leonard, 1690, 7 pp., in-8 – Reglement de messieurs les prevost des marchands & eschevins de cette ville de Paris, pour la perception des droits attribuez aux officiers jurez porteurs de charbon, sur tous les charbons qui arriveront en cette dite ville & faux bourgs, sur chevaux & à somme. 1690, 8 pp., in-4 – Statuts et reglemens pour la communauté des jurez mesureurs & controlleurs de grains & farines de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris. A Paris, Jean Moreau, 1698, 16 pp., in-4 – Edit du roy portant création des offices de contrôleurs-visiteurs des poids & mesures dont on doit se servir dans les moulins à eau & à vent. A Paris, chez veuve François Muguet, & Hubert Muguet, 1708, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant création des offices de juges-gardes-conservateurs des estalons, des mesures, aunes, toises & autres. A Paris, chez la veuve François Muguet, & Hubert Muguet, 1709, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy pour la régie des droits attribuez aux inspecteurs des huiles. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1710, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy qui confirme la communauté des porteurs de grains de la ville de Paris dans la perception des droits qui leur sont attribuez, avec le tarif desdits droits. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1713, 12 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roy concernant les beurres & fromages venans des pays estrangers, 6 octobre 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 4 pp., in-8 – Mémoire important pour les commis de la correspondance supprimée contre le bureau royal de correspondance générale. Quillau, 1767, 34 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les droits sur les huiles. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 8 pp., in-8 – Lettres patentes du roi qui ordonnent la liberté du commerce des huiles de pavot, dites d'œillet, 20 décembre 1774. A Paris, chez P.G. Simon, 1775, 4 pp., in-4 – Lettres patentes du roi concernant la perception du droit de mesurage sur les grains dépendant du domaine de Versailles. A Paris, chez P.G. Simon & N.H. Nyon, 1785, 3 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui excepte de la prohibition portée par l'arrêt du 28 septembre dernier, les huiles de baleine & d'autres poissons, ainsi que les fanons de baleine, provenant de la pêche des Etats-Unis de l'Amérique, 7 décembre 1788. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 4 pp., in-4 – etc.

46 - [COMMERCE – TRAITES et DOUANES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, arrêts de la cour des aydes et divers, relatifs aux traites et aux douanes.

[Droits d'entrées et de sorties – trafic avec les colonies d'Amérique – douane de Paris – traite d'Anjou – trépas de Loire – droits de massicaut et parisis – traite d'Arzac – convoy et comptable de Bordeaux – douane de Lyon et tiers surtaux – commerce des soies – droits de la prévôté de Nantes – douane de Valence – patente de Languedoc et de Provence – foaine domaniale – table de mer – droits sur les rivières – entrepôts, transit, étapes générales – commerce de Flandre, Hainault et Artois – droits de subvention – droit de frêt – droits sur les cartes et tarots – etc.]

Env. 875 pièces imprimées et copies manuscrites, 1582-1789, tous formats.

Edict du roy contenant les droicts d'entrée que Sa Majesté veut estre acquittez sur les grosses denrées & marchandises amenées de pays estranges en ce royaume. A Paris, par Federic Morel, 1582, 107 pp., in-16 – Déclaration des droicts d'entrée du sol pour livre ordonnez estre levez (...) en la generallité de Touraine. 1601, 16 pp. n. ch., in-16 – Ordonnance en forme de reglement de la ville d'Angers. 1608, 12 pp. n. ch., in-16 – Edicts & ordonnances royaux sur le fait des traittes et impositions foraines des duchez d'Anjou, Thouars & Beaumont, & du trepas de Loyre. A Paris, chez Frederic Morel, 1621, 75 pp. n. ch. rel., in-12 – Tariffe des droicts de traicte, imposition foraine & domaine forain, traicte domaniale, entrée des drogueries & espiceries, grosses danrées & marchandises, entrans & sortans des provinces où lesdicts droicts ne sont establis. A Paris, chez Antoine Champenois, 1625, 72 pp., in-8 – Tariffe des marchandises et danrees sujettes au payement des droicts de la foraine, domaine forain, denier Saint André, & traicte domaniale, dûs au roy et que le fermier de Languedoc & Provence prend... A Avignon, 1641, 24 pp., in-8 – Edict et declaration du roy pour la subvention generale du vingtième, sur les denrées & marchandises à prendre & percevoir aux entrées, ensemble le tarif general de l'estimation faite au Conseil du roy... A Paris, par Pierre Rocolet, 1641, 51 pp., in-8 – Tarif pour les droicts de subvention, sur toutes sortes de marchandises, de drogueries & espiceries, qui seront payés aux entrées des villes... A Paris, par P. Rocolet, 1642, 24 pp., in-8 – Tarif pour les droicts de subvention sur aucunes menues danrées... A Paris, par Pierre Rocolet, 1641, 7 pp., in-8 – Tarif pour les droicts de subvention sur le poisson d'eau douce, poisson de mer, frais, sec & sallé... A Paris, par Pierre Rocolet, 1641, 8 pp., in-8 – Tarif pour les droicts de subvention sur toutes les marchandises de fer, acier, fontes, ferronnerie, cuivres & quincailleries... A Paris, par Pierre Rocolet, 1641, 8 pp., in-8 – Edict du roy pour le restablisement des droicts de massicaut. A Paris, 1653, 6 pp., in-8 – Un subside accordé au roy appelé anglois, tonnage, pondage & autres sommes d'argent payables sur les marchandises tant pour l'entrée que pour la sortie du royaume d'Angleterre. A Paris, chez T. Charpentier, 1656, 40-45-3 pp., in-8 – Tarif general des droicts de traittes & impositions foraines, trépas de Loire, entrée de France & nouvelles impositions d'Anjou, duchez de Beaumont & de Thouars... A Paris, Julian Jacquin, 1664, 239 pp. rel., in-8 – Arrêt de la cour des aydes portant reglement general tant pour la levée & perception des droicts de douanne, en la ville, faux-bourgs & banlieue de Paris, & huit lieues à la ronde, que pour les entrées, décharge, recherches, visites & marque des marchandises... 1644, 8 pp., in-8 – Cahier contenant plusieurs arrêts du conseil concernant les traittes foraines & domaniales de Languedoc... 1662, 38 pp., in-8 – Déclaration du roy pour la levée & perception des droicts d'entrée & sortie du royaume, sur les marchandises y spécifiées... 18 avril 1667. 8 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement pour les juges qui

doivent connoître des droits d'entrées & sorties, traites de Charante & douanne de Lyon. A Paris, 1669, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat qui deffend l'entrée de toutes sortes de marchandises venant du Milanois & République de Gênes, 31 mars 1670. 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui ordonne qu'il sera levé des droicts sur les marchandises que les cantons de Zurich & de Fribourg feront entrer dans le royaume. A Paris, Frederic Leonard, 1670, 6 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui ordonne que les marchandises venant des îles françoises de l'Amérique & du Canada jouiront du bénéfice... 12 aoust 1671, 3 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat portant que les manufactures de quincailleries & rubaneries des villes de St Etienne & S. Chamond, & les marchandises qui viennent du côté du Ponant, pour leur consommation seulement, pourront estre conduictes à droicture sans passer par la ville de Lyon à l'exception des drogueries & especeries... A Lyon, chez Antoine Jullieron, 1672, 8 pp., in-8 – Tarif des droits de la douane de Valence. A Paris, chez Thomas Charpentier, 1676, 13 pp., in-8 – Pancartes des droits de la prevosté de Nantes. A Nantes, chez Pierre Querro, 1676, 29-8 pp., in-8 – Tariffe de la doanne de Lyon, pour le roy. A Lyon, chez Antoine Jullieron, 1680, 103 pp., in-4 – Tariffe et pancarte sur laquelle doivent estre levez en Provence, les droits forains & domaniaux appartenans au roy... A Paris, Chez Thomas Charpentier, 1681, 21-(-1) pp., in-8 – Tarif des marchandises et danrées aujettes au payement des droits de la foraine, domaine forain (...) que le fermier de Languedoc, Provence & Dauphiné prend. A Valence, chez Charles Barbier, 1687, 27 pp., in-8 – Tarif des droits qui seront levez sur toutes les marchandises & denrées qui entreront de Languedoc en Roussillon & qui sortiront de Roussillon en Languedoc au lieu des droits de general & de bouille qui ont esté levez jusques à present, 18 mai 1688. A Paris, François Muguet, 1688, 20 pp., in-fol. – Edit et déclaration du roy sur la subvention générale du vingtième sur les denrées & marchandises à prendre & percevoir aux entrées ; ensemble le tarif général de l'estimation faite au Conseil du roy desdites danrées & marchandises. A Lyon, chez François Barbier, 1695, 83 pp. rel., in-8 – Recueil des arrests du conseil d'estat du roy portant diminution, décharge & exemption de droits de sorties et entrées du royaume sur les marchandises, denrées et manufactures... A Paris, chez Thomas Charpentier, 1697, 132 pp. et 4 pp. de tables, rel., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant qu'il sera levé pour tous droits d'entrées sur les damassez & petites Venises, quarante livres du cent pesant ; sur les draps & etoffes de soye & velours, vingt livres de chaque livre pesant ; et sur les tableaux & peintures, vingt sols de chaque livres pesant, &c. A Paris, chez Thomas Charpentier, 1688, 3 pp., in-8 – Tarif de la douane de Valence. A Lyon, chez François Barbier, 1698, 19 pp., in-4 – Edit de S.A.R. portant établissement de la douane dans les états de Savoye. A Chambéry, par Jean Gorrin, 1699, 39 x 50 cm – Tarif arrêté entre la France et la Hollande avec la ratification dudit tarif du 8 décembre 1699. A Paris, de l'imprimerie royale, 1713, 16 pp., in-4 – Edit du roy portant reglement pour l'or & l'argent qu'on employe tant en vaisselle, que sur tous les meubles, habits, carosses, &c. A Paris, Frederic Leonard, 1700, 12 pp., in-8 – Edit du roy portant qu'à commencer du jour de la publication il sera établi, imposé & levé au profit de Sa Majesté, 18 deniers sur chaque jeu de cartes & tarots qui se débiteront dans toute l'étendue du royaume. A Paris, Frederic Leonard, 1701, 8 pp., in-8 – Articles convenus pour la facilité du commerce entre les sujets de Sa Majesté & les sujets du roy d'Espagne dans les Pays-Bas françois & espagnols. A Paris, Frederic Leonard, 1703, 18 pp., in-8 – Pancarte des droits et devoirs dus aux ports et

havres de Bretagne. 1705, 17 pp., in-fol. – Bail des fermes du tiers surtaux et quarantième de la ville de Lyon, 1er février 1707. A Lyon, chez Andre Laurens, 1707, 8 pp., in-8 – Edit du roy qui renouvelle les anciennes ordonnances & reglemens pour le passage de toutes les soyes par la ville de Lyon... A Lyon, chez Andre Laurens, 1711, 12 pp., in-8 – Instruction servant d'ordre pour les receveurs dans les bureaux de douane dont les droits doivent être levez & perçus sur toutes les marchandises qui entrent dans l'Etat de Savoye pour y être consommées. A Chambéry, par Jean & Jacques Gorrin, 1711, 32 x 47 cm – Arrest du conseil d'estat du roy concernant les soyes etrangeres, et celles qui viennent des Indes & de la Chine, 13 mars 1714. A Paris, de l'imprimerie royale, 1714, 12 pp., in-8 – Ordre pour la regie du bureau general de la douane, des ports, portes & bureaux de Lyon. 1719, 10 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy en faveur des sujets de Sa Majesté qui font le commerce de Guinée, 9 décembre 1718. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 3 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement sur l'entrée des marchandises du crû & fabrique d'Angleterre, Ecosse, Irlande & pays en dépendans... A Paris, Georges Jouvenel, 1722, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy et lettres patentes portant reglement pour l'entrée & sortie des marchandises à Marseille. 1724, Veuve & M-G. Jouvenel, 8 pp., in-4 – Edit du roy portant permission de faire une navigation en Picardie par les rivieres de Somme & d'Oise ; & canal de communication desdites deux rivieres, ensemble le tarif des droits... A Paris, chez Pierre Simon, 1725, 24 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui ordonne que Sa Majesté demeuera maintenue dans l'ancien droit & possession de la souveraineté & propéité du fleuve du Rhône d'un bord à l'autre, 22 janvier 1726. A Paris, de l'imprimerie royale, 1726, 47 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant les formalitez à observer pour le transit des sucres raffinez dans le royaume, 14 février 1730. A Paris, de l'imprimerie royale, 1730, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui regle les droits de sortie sur les éventails, 15 décembre 1731. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 3 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour le payement des droits de la douane de Lyon, sur les marchandises non comprises au tarif. A Paris, de l'imprimerie royale, 1736, 22 pp., in-4 – Routes des marchandises sortant de Lyon par le pays de Forest pour les pays exems et non exemts de la douane de Valence », non daté, 11 pp. manuscrites in-fol. – Brouillon d'un mémoire manuscrit sur l'histoire de la douane de Valence, avec corrections, non daté, 24 pp., in-fol. – Instruction servant de tarif, pour recevoir le droit de frêt, ordonné estre levé sur le port des vaisseaux estrangers, entrans dans les havres & ports du royaume, ou en sortans. Non daté, 9 pp., in-fol. – etc.

Les traites sont des droits de douanes sur les marchandises. Ils sont perçus aux frontières du royaume mais aussi aux frontières entre les différentes provinces constituant la France. Il y a en effet différents régimes de traites. Les cinq grosses fermes qui recouvrent le Bassin parisien jusqu'à la Bourgogne et le Poitou, depuis 1664 il n'y a plus de droits de douanes entre les provinces en faisant partie, seules subsistent les douanes avec les autres provinces du royaume. Il y a les provinces réputées étrangères, l'Ouest, le sud-ouest, le nord, le Sud-Est du royaume. Les droits de douanes y sont élevés. Enfin on distingue les provinces à l'instar de l'étranger effectif, tout l'Est de la France, où les droits ne sont perçus que sur les marchandises en direction ou en provenance des autres provinces françaises. Les droits de traites entravent l'activité économique car ils sont innombrables et leurs tarifs sont opaques. La Ferme générale est chargée de leur perception qui emploie un grand nombre d'agents.

47 - [COMMERCE – INSTANCES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, arrêts de la cour des aydes et divers, relatifs aux instances et agents de commerce.

[Intendants du commerce – conseils et chambres du commerce – juges consuls – courtiers et agents de change – bourse – Billets et lettres de change – billets payables aux porteurs – lettres d'état – faillites, banqueroutes – banqueroutes frauduleuses – marchandises de contrebande – fraudeurs – etc.]

Env. 360 pièces imprimées et copies manuscrites, 1601-1789, tous formats.

Edict du roy sur l'élection d'un juge et quatre consuls des marchans en la ville de Paris... A Paris, 1601, 16 pp., in-16 – Declaration et interpretation du roy sur l'edict de l'eslection d'un juge et quatre consuls en sa ville de Paris. A Paris, 1601, 16 pp., in-16 – Arrest de la cour de parlement pour les juges consuls. A Paris, Charles Chappelain, 1608, 6 pp., in-16 – Plaidoyez touchant les cessionnaires et arrest contre iceux. A Paris, par Fleury Bourriquant, 1608, 15 pp., in-16 – Declaration du roy sur la jurisdiction & cognoissance des juges consuls de ce royaume. 1624, 16 pp., in-16 – Arrest du conseil d'estat pour le restablissement du commerce tant au dedans qu'au dehors du royaume, 10 avril 1661. A Paris, 1661, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat portant l'establissement de la compagnie privilégiée des negocians de la ville de Bourdeaux. A Bourdeaux, par G. de la Court, 1671, 15 pp., in-8 – Edict du roy servant de reglement pour le commerce des negocians & marchands tant en gros qu'en detail. A Paris, 1673, 23 pp., in-4 – Arrest notable contre les banqueroutiers, complices, fauteurs & adherens. A Paris, Pierre Rocolet, 1673, 4 pp., in-8 – Arrest de reglement du conseil privé du roy sur le fait des lettres de change, 5 avril 1686. A Paris, chez Denis Thierry, 1686, 8 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant establissement d'un conseil de commerce, 29 juin 1700. Frederic Leonard, 3 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy qui ordonne l'establissement d'une chambre particulière de commerce, dans chacune des villes de Lyon, Lille, Rouen... 30 aoust 1701. Frederic Leonard, 4 pp., in-4 – Declaration du roy pour l'enregistrement & execution de la convention pour le commerce reciproque entre la Flandre françoise & les Pais-Bas espagnols. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1703, 14 pp., in-4 – Declaration du roy portant reglement general sur les lettres d'état. A Paris, Frederic Leonard, 1703, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour l'establissement de la chambre particulière de commerce dans la ville de Rouen, avec le tarif des droits que le roy veut & ordonne estre levez sur les marchandises qui entreront dans ladite ville de Rouen... 19 juin 1703. A Paris, Frederic Leonard, 1703, 16 pp., in-8 – Idem pour les villes de Toulouse, Montpellier, Bordeaux, La Rochelle – Edit du roy portant création de six commissions d'intendants du commerce. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1708, 4 pp., in-8 – Edit du roy concernant les lettres ou billets de change, ou autres billets payables au porteur. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 8 pp., in-8 – Liste des noms et demeure des conseillers du roy, agents de change, banque, commerce & finances de Paris. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant establissement d'un droit en faveur de la chambre du commerce de Marseille, sur les marchandises venant du Levant... 2 septembre 1721. A Paris,

de l'imprimerie royale, 1721, 8 pp., in-4 – Declaration du roy concernant les faillites & les banqueroutes. A Paris, de l'imprimerie royale, 1723, 8 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant establissement d'une bourse dans la ville de Paris, pour les negocians de lettres de change, billets au porteur & à ordre & autres papiers commercables... 24 septembre 1724. A Paris, de l'imprimerie royale, 1724, 12 pp., in-8 – Edit de Son Altesse Royale [Duc de Lorraine] portant creation d'une compagnie de commerce. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1724, 12 pp., in-8 – Reglement pour l'establissement d'un conseil royal de commerce, 29 mai 1730. A Paris, de l'imprimerie royale, 1730, 3 pp., in-8 – Délibération concernant les frais de la détention actuelle des fraudeurs arrestez pendant le bail de Desboves [Fermes Unies]. A Paris, de l'imprimerie royale, 1739, 4 pp., in-4 – Mémoire pour Monsieur Brochet de Saint-Priest, maître des requêtes [contre les héritiers d'un intendant de commerce]. A Paris, Louis Cellot, 1775, 36 pp., in-4 – Déclaration du roi par laquelle Sa Majesté renouvelle les dispositions des anciennes ordonnances rendues pour empêcher la contrebande. A Paris, chez Knapen, 1777, 7 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant rétablissement de la commission établie à Caen pour juger les contrebandiers. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 22 pp., in-4 – Dossier de 6 pièces dont mémoires imprimés et notes manuscrites sur l'affaire Tourton et Ravel, et Galet de Santerre, banquiers, 1787 – etc.

48 - [COMMERCE –TOILES et LAINES, DRAPS et TAPISSERIES – MANUFACTURES et FABRIQUES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, et divers, relatifs à la fabrication et au commerce des toiles, laines, draps et tapisseries.

Env. 435 pièces imprimées, 1620-1789, tous formats.

Edict du roy portant creation en titre d'office formé & hereditaire des controoleurs visiteurs & marqueurs de toilles, canevas, coutils, futaines & treillis en chacune ville, bourg, bourgades & lieux de ce royaume. A Paris, par A. Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1627, 14 pp., in-12 – Edict du roy pour l'establissement des manufactures royales de tapisseries de haute et basse lice en la ville de Beauvais & autres lieux de Picardie... A Paris, Pierre Bouillerot, 1664, 9 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant defenses de faire entrer en ce royaume des tapisseries des pais estrangers que sous le passeport general expédié au sieur Colbert... A Paris, Thomas Charpentier, 1664, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy en forme de tarif, portant reglement des droits de controle, visite & marque des toilles, canevas, coutils, futaines, treillis, &c... qui seront levez en la ville de Paris. A Paris, 1664, Thomas Charpentier, 6 pp., in-8 – Reglemens pour les longueurs, largeurs & qualitez des toilles qui se fabriquent en Normandie. A Paris, par Sébastien Mable-Cramoisy, 1676, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour les dentelles de fil de Flandres & Pais-Bas, qui entreront en France par le seul bureau de Péronne, &c. 1687, 43 x 58 cm – Arrest du conseil d'estat concernant les ouvrages qui se font à Marseille sur la toille de coton, 2 juillet 1686. A Paris, par Sébastien Mable-Cramoisy, 1686, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour les manufactures de toiles des generalitez de Caen & d'Alençon. 1693, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant les laines d'Espagne en faveur des manufactures de draperie du

royaume, 13 mars 1694. A Paris, Estienne Michallet, 1694, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour toutes les toiles qui se fabriqueront dans l'étendue de la generalité de Rouen. A Paris, 1702, Frederic Leonard, 16 pp., in-4 – Nouvel arrest du conseil d'estat du roy concernant les mousselines & toiles de coton des Indes, 30 novembre 1709. A Paris, chez Denis Thierry, 1709, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant etablissement de commis pour marquer les toiles, futaines & autres ouvrages qui se fabriquent dans la province de Beaujolais, 16 mai 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 8 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy qui deffend à tous marchands & negocians de contrefaire & plier des toiles de Laval, en toiles de Bretagne, 11 mai 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 20 pp., in-4 – Declaration du roy portant reglement pour les manufactures des toiles qui se fabriquent dans les provinces de Lyonnais, Forest & Beaujolois. A Paris, chez Louis Denis de la Tour, 1720, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui permet la sortie des chanvres hors du royaume, 19 mai 1722. A Paris, de l'imprimerie royale, 1722, 3 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant nouveau reglement pour la manufacture d'Amiens, 19 novembre 1722. A Paris, de l'imprimerie royale, 1722, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant la manufacture des tapisseries de Beauvais, 15 juillet 1722. A Paris, chez Joseph Saugrain, 8 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy qui regle les droits de sortie qui doivent estre perçus sur les estoffes de fil, poil ou laine, meslées de soye, 18 janvier 1729. A Paris, de l'imprimerie royale, 1729, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour le commerce des cotons qui s'envoyent des isles françoises de l'Amerique dans les ports de France, 20 décembre 1729. A Paris, de l'imprimerie royale, 1730, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour la manufacture des toiles de Laval, 12 décembre 1730. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 15 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour la fabrique des toiles & étoffes de fil, fil & coton, & tout coton, teints, 13 mars 1731. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 32 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour la fabrique des toiles, 13 mars 1731. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 31 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour les manufactures de draps, ratines, serges & autres etoffes qui se fabriquent en Dauphiné, 11 mars 1732. A Paris, de l'imprimerie royale, 1732, 99 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour les largeurs & longueurs des manufactures de sayeterie, bourgeterie & autres, establies dans la ville & chastellenie de Lille... 19 avril 1732, A Paris, de l'imprimerie royale, 1740, 19 pp., in-4 – Lettres patentes concernant la manufacture de tapisseries d'Aubusson, 28 mai 1732. A Paris, de l'imprimerie royale, 1733, 12 pp., in-4 – Lettres patentes du roy portant reglement pour la teinture des laines destinées à la fabrique des tapisseries, avec l'instruction sur le débrouilli desdites laines, 7 juillet 1733. A Paris, de l'imprimerie royale, 1733, 16 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant la teinture des laines, 23 mai 1734. A Paris, de l'imprimerie royale, 1736, 8 pp., in-4 – Tarif pour la perception du droit sur l'aulnage des toilles de coton blanches, mousselines & mouchoirs, provenans des ventes de la compagnie des Indes aux entrées de Paris. 1734, 62,5 x 48 cm – Lettres patentes du roy portant reglement pour les toiles appellées Créés & enveloppes, qui se fabriquent dans la province de Bretagne, 19 février 1736. A Paris, de l'imprimerie royale, 1736, 24 pp., in-4 – Lettres patentes du roy sur le reglement fait & arrêté le 8 may 1736 pour les fabriques de toiles de la generalité de Lyon... 18 mai 1736. A Paris, de l'imprimerie royale, 1736,

42 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour les peluches qui se fabriquent dans la ville d'Amiens & autres lieux de la province de Picardie, 15 aoust 1736. A Paris, de l'imprimerie royale, 1736, 12 pp., in-4 – Lettres patentes du roy sur le reglement fait & arrêté le 15 janvier 1737 pour la teinture des etoffes de laine, & des laines servant à leur fabrication. A Paris, de l'imprimerie royale, 1737, 8 pp., in-8 – Lettres patentes du roy sur le reglement fait et arrêté le 15 janvier 1737 pour la manufacture de tapisseries de Feuilletin, 29 janvier 1737. A Paris, de l'imprimerie royale, 1737, 12 pp., in-4 – Lettres patentes du roy et reglement concernant les toiles qui se fabriquent dans les villes de Laval, Mayenne, Chasteau-Gontier & aux environs. A Paris, de l'imprimerie royale, 1739, 39 pp., in-4 – Lettres patentes du roy et reglement concernant les différentes sortes de toiles unies & ouvrées qui se fabriquent dans la generalité de Caen. A Paris, de l'imprimerie royale, 1741, 126 pp., in-4 – Lettres patentes du roy et reglement concernant les serges, droguets, barracans, callemandes & autres etoffes qui se fabriquent en Picardie... 20 juin 1741. A Paris, de l'imprimerie royale, 1741, 38 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roy qui fixe & détermine la couleur de la bande brune qui doit être mise aux tapisseries de la manufacture de Feuilletin, 20 novembre 1742. A Moulins, P. Vernoy, 40,5 x 52 cm – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour les toiles à voiles qui se fabriquent à Lokornan, Poulan, & autres lieux des environs. A Paris, de l'imprimerie royale, 1742, 20 pp., in-4 – Mémoire pour monsieur le duc de Penthievre contre plusieurs fabricants de serge de Normandie & de Picardie. 1782, J. Ch. Desaint, 41 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant reglement pour la fabrication des toiles & toileries, 28 juin 1780. A Paris, chez P.G. Simon, 1780, 8 pp., in-4 – etc.

49 - [COMMERCE – MALADIES et CONTAGIONS - MARSEILLE] – Lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux maladies contagieuses, essentiellement celle subie dans la région de Marseille en 1720, et leurs conséquences sur le commerce.
40 pièces imprimées et copies manuscrites, 1619-1763, tous formats.

Arrest de la cour de parlement portant defenses de troubler & empescher les prevosts de la santé, leurs yades & archers en l'enlevement des personnes frappees de contagion, & fermement de leurs maisons & boutiques. A Paris, par Fed. Morel & P. Mettayer, 1619, 8 pp., in-12 – Arrest du conseil d'estat du roy confernant la contagion de la ville de Rouen. 1668, 34 x 82 cm – Arrest du conseil d'estat du roy au sujet de la maladie contagieuse de la ville de Marseille, 14 septembre 1720. A Paris, chez la veuve saugrain & Pierre Prault, 8 pp., in-8 – Ordonnance pour empescher l'entrée en Flandres des marchandises susceptibles de contagion, 15 novembre 1720. 6 pp. manuscrites in-fol. – Arrests du conseil d'estat du roy et lettres patentes sur iceux portant permission aux procureurs du pays de Provence, & aux villes & communautez dudit pays, d'emprunter un million en espèces au denier vingt cinq, pour subvenir à leurs besoins pendant le tems que durera la contagion. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1720. 15 pp., in-8 – Parfums et remèdes contre la peste, dont s'est servi avec tout le succez le père Leon Augustin Déchaussé de France, lequel a été employé par le roi pour guerir les personnes attaquées de la

contagion qui régnait en plusieurs endroits du royaume en 1666, 1667, 1668 & 1669 ; avec la manière de parfumer les maisons pour les préserver ou les purger de l'air infecté. A Paris, chez Louis Denis de la Tour, 1720, 19 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état qui declare libre le commerce des provinces de Languedoc, Lyonnais & Dauphiné, 11 février 1721. A Paris, de l'imprimerie royale, 1721, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état pour l'interdiction du commerce par mer avec tous les ports de la Provence, 22 février 1721. A Paris, de l'imprimerie royale, 1721, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy qui fixe les routes de Paris en Languedoc, et de Languedoc à Paris, 24 aoust 1721. A Paris, de l'imprimerie royale, 1721, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy qui approuve & homologue tout ce qui a esté fait, tant à Paris que dans les provinces, à l'occasion des secours donnez par Sa Majesté à celles qui ont esté attaquées de la peste... A Paris, de l'imprimerie royale, 1722, 8 pp., in-4 – Ordonnance du roy concernant les precautions à prendre sur les frontières à l'occasion des maladies contagieuses qui se sont respandues dans une partie de la Hongrie & provinces voisines, 6 janvier 1739. A Paris, de l'imprimerie royale, 1739, 4 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement sur le fait de l'inoculation. A Paris, chez P.G. Simon, 1763, 8 pp., in-4 – etc.

La peste de Marseille de 1720 est la dernière épidémie de peste enregistrée en France. Le Grand-Saint-Antoine, un bateau en provenance du Levant (la région de la Syrie), accostant à Marseille le 25 mai 1720 est à l'origine de l'épidémie. En effet, sa cargaison constituée d'étoffes et de balles de coton est contaminée par le bacille de Yersin responsable de la peste. À la suite de graves négligences, et malgré un dispositif de protection très strict comportant notamment la mise en quarantaine des passagers et des marchandises, la peste se propage dans la ville. Les quartiers déshérités et les plus anciens sont les plus touchés. La peste s'étend rapidement dans la cité où elle entraîne entre 30 et 40 000 décès sur 80 à 90 000 habitants, puis en Provence où elle fait entre 90 000 et 120 000 victimes sur une population de 400 000 habitants environ.

50 - [COMMERCE – PRODUITS COLONIAUX – FER et FORGES – MANUFACTURES ROYALES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, et divers, relatifs à la fabrication et au commerce des biens en provenance des colonies, des manufactures royales, des forges, etc.

[Café – thé – chocolat – sucres et raffineries – commerce avec les îles d'Amérique – savons – cristaux – verres – porcelaines – faïences – bouteilles – cendre de Varech et de verre – clouterie – drogueries et épiceries – castors et chapeaux – fer et acier – graines et légumes – aluns – bois et charbon de terre – manufactures royales – soudes et potasse – expérience sur les forges – privilèges des habitants et des manufactures de Sedan – etc.]

Env. 490 pièces imprimées et copies manuscrites, 1613-1789, tous formats.

Arrest du conseil d'état du roy portant la levée de douze deniers pour livre sur la mercerie, ferronnerie, épicerie, huile & graisse qui se vendent en gros & en destail. A Paris, 1625, 16 pp., in-16 – Edict du roy portant creation de deux maistres experts, & d'un controolleur visiteur en chacun bailliage ou senechaussée, & d'un controlleur general en chacune generalité de France, pour cognoitre, distinguer & marquer le fer doux d'avec le fer aigre... A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1627, 31 pp., in-12 – Edict et declaration du roy en faveur des habitants des ville et souverainetez de Sedan, Raucourt et Saint Manges confirmant tous les

privilèges... A Sedan, par Pierre Jannon, 1644, 15-8 pp., in-8 – Tarif des droits de la marque de fer fabrique et non fabrique. 1660, 38 x 46 cm – Arrest du conseil d'état du roy portant que tous les droits des cinq grosses fermes seront payez sur tous les sucres raffinez, estant en poudre comme s'ils étaient en pain venant des pays estrangers... 1661, 37 x 44,5 cm – Declaration du roy pour la levée des droicts sur le savon venant des pays estrangers. 1667, 3 pp., in-fol. – Arrest du conseil d'état portant defenses a tous maistres chapeliers, ouvriers, & teinturiers dudit métier, de fabriquer & teindre aucuns demi-castors, 15 avril 1673. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1673, 7 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roy qui defend à tous les sujets de Sa Majesté habitans des isles & colonies françoises de l'Amérique, d'établir à l'avenir aucune nouvelle raffinerie esdites isles & colonies, 21 janvier 1684. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1684, 4 pp., in-8 – Declaration du roy portant établissement d'une manufacture de chaux dans le terroir de Meudon. A Paris, chez François Muguet, 1685, 8 pp., in-4 – Tarif des droits de douane des especeries & drogueries venans des parties de Levant, Italie que d'ailleurs entrans en ce royaume par le port & havre de la ville de Marseille & autres ports & havres de la mer méditerranée... A Montpellier, Jean Martel, 1688, 12 pp., in-8 – Edit du roy pour maintenir & conserver la bonne qualité des chapeaux qui se fabriquent dans le royaume. A Paris, Frederic Leonard, 1690, 8 pp., in-4 – Edit du roy portant reglement pour la vente & distribution du caffè, thé, chocolat, cacao & vanille. A Paris, Estienne Michallet, 1692, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy concernant la vente du caffè, du thé, du sorbec & du chocolat, 22 janvier 1692. A Paris, Estienne Michallet, 1692, 4 pp., in-8 – Recueil d'edits, reglemens et arrests concernant le droit de marque des chapeaux. A Paris, chez Pierre Ribou, 1699, 19-14-3-2 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état concernant les privilèges des maires, echevins & communautez des habitans, marchands, manufacturiers & artisans de la ville & principauté de Sedan, 10 novembre 1699. A Paris, chez la veuve Saugrain, 1713, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy qui permet a la colonie du Canada, de vendre, trafiquer & negocier librement tant en France que dans les païs estrangers, tous les castors... A Paris, par Christophe Ballard, 1700, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy qui défend l'entrée dans le royaume des porcelaines, fayances, & poteries venant des pays étrangers, 2 juillet 1709. Frederic Leonard, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy qui maintient les associez en la manufacture royale des glaces dans tous leurs privileges & exemptions... 1711, 4 pp., in-4 – Edit du roy concernant les privileges accordez à la manufacture royale de la Savonnerie. A Paris, de l'imprimerie royale, 1730, 3 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roy qui fixe les droits d'entrée sur les cendres de Varech, venant d'Angleterre & autres pays en dependans, 30 aoust 1718. A Paris, de l'imprimerie royale, 1718, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy concernant le commerce du castor dont le privilège est accordé à la Compagnie d'Occident, 11 juillet 1718. A Paris, chez la veuve Saugrain, 1719, 8 pp., in-8 – Lettres patentes du roy portant etablissement d'une manufacture de fers blancs à Moissevaux en Haute Alsace & privilèges... 1720, 6 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy qui fixent les droits d'entrée sur les fayances provenant des manufactures establies dans les provinces reputées estrangeres. A Paris, veuve & M-G. Jouvenel, 1723, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état du roy qui accorde à la compagnie des indes le privilege exclusif de la vente du caffè, 31 aoust 1723. A Paris, de l'imprimerie royale, 1723, 4 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roy portant reglement sur les droits des avoines, vesses, graines & grenailles qui viendront à

Paris sur les coches d'eau... 2 février 1723. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1723, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement concernant les verres à vitres destinez pour la fourniture de Paris et deffenses de transporter des verres hors du royaume, 4 mars 1724. A Paris, de l'imprimerie royale, 1724, 8 pp., in-8 – Mémoire à nosseigneurs les commissaires du conseil du commerce contenant les remontrances des gentilshommes & maistres des grosses verreries de verre à vitre du royaume... 1724, 8 pp., in-fol. Suivi d'un plan représentant quatre façons de couper un plat de verre, 55 x 41 cm – Arrests du conseil d'estat du roy et lettres patentes concernant l'establissement d'une verrerie royale à Paris. A Paris, veuve L. Vaugon, 1725, 11 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy qui fixe à cinq sols du cent pesant les droits de sortie sur les fayences des manufactures de Nevers. A Paris, veuve M-G. Jouvenel, 1725, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant les droits d'entrée que doivent payer les différens ouvrages de verre blanc cristallin, venant des pays estrangers, 7 septembre 1727. A Paris, de l'imprimerie royale, 1727, 3 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy et lettres patentes du roy concernant les formalitez à observer pour le transit des sucres raffinez dans le royaume. A Paris, de l'imprimerie royale, 1730, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour la manufacture des cuirs de Falaise, 13 mars 1731. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 3 pp., in-4 – Declaration du roy concernant les caféz provenant des plantations & culture de la Martinique & autres isles françoises de l'Amerique, y dénommées, 27 septembre 1732. A Paris, de l'imprimerie royale, 1732, 8 pp., in-4 – Declaration du roy portant reglement pour la fabrication des bouteilles & carafons de verre. A Paris, de l'imprimerie royale, 1735, 4 pp., in-4 – Délibération de messieurs les fermiers du droit domanial de la marque des fers, 30 octobre 1738. A Paris, chez Pierre Prault, 1739, 13 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roi qui permet dans toute l'étendue du royaume, de fabriquer des porcelaines à l'imitation de la Chine, tant en blanc que peintes en bleu & blanc, & en camayeu d'une seule couleur et qui confirme les privilèges de la manufacture royale de porcelaine de France, 15 février 1766. A Paris, de l'imprimerie royale, 1766, 4 pp., in-8 – Mémoire sur l'art de mollifier et purifier les fers, découverte du sieur de la Place. 1780, 25 pp., in-4 – Mémoire à consulter et à consultation pour les propriétaires des mines de houilles ou charbons de terre de la province de Forez... A Paris, L. Cellot, 1781, 34 pp., in-4 – Mémoire contenant les détails, analyses & résultats des expériences faites en 1780 par ordre du gouvernement, dans les forges du comté de Busson en Bourgogne, & dans la manufacture royale d'acier fin de Néronville en Gâtinois... 1782, 33 pp., in-4 – Mémoire à consulter et consultation pour les sieurs Paignon & compagnie contre les sieur Raulin de Flize & Jean Pagnon. 1783, 43 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant règlement pour l'exploitation des mines de charbon de terre, 19 mars 1783. A Paris, de l'imprimerie royale, 1783, 7 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi confirmant les privilèges de la manufacture royale des porcelaines de France et portant règlement sur la fabrication des autres manufactures de porcelaine, 16 mai 1784. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 7 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les raffineries de sucres, établies dans les différens ports du royaume, 25 mai 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1786, 3 pp., in-8 – Lettres patentes du roi portant établissement d'une manufacture royale d'horlogerie à Paris, 17 janvier 1787. A Paris, chez N.H. Nyon, 1787, 4 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les clouteries dans le Soissonnais, 18 décembre 1787. A Paris, de l'imprimerie royale,

1788, 2 pp., in-4 – Prix d'émulation accordés aux ouvriers de la manufacture royale d'acier fin et fondu, établie à Amboise. A Paris, de Prault, 1787, 10 pp., in-4 – Mémoire pour les propriétaires des mines de charbon de terre de Roche-la-Molière en Forez contre le marquis d'Osmond, concessionnaire des mêmes mines. A Paris, chez N.H. Nyon, 1788, 36 pp., in-4 – Consultation pour le sieur Gaudin fils propriétaire de la manufacture d'aciers établie à Nantes, demande à fin d'établissement d'une manufacture d'aciers avec le titre de manufacture royale. A Paris, chez N.H. Nyon, 1788, 8 pp., in-4 – Mémoire sur la conversion des fers de Lorraine en acier par M. Nicolas, docteur en médecine... A Nancy, chez H. Haener, 1788, 50 pp., in-8 – Observations sur le règlement du bureau de l'hôtel de Ville du 13 septembre 1787 concernant l'arrivage, le placement & la vente des bateaux de charbon... L. Jorry, 1789, 32 pp., in-4 – Notes sur quelques pièges tendus à la crédulité publique dans un mémoire de 119 pages fait pour les syndics des marchands de charbon... L. Jorry, 1789, 34 pp., in-4 – Mémoire sur la manière d'affiner & de fabriquer, en fer forgé, des fontes faites dans les hauts fournaux avec du charbon de terre épuré & réduit en coaks sans addition de charbon de bois. Non daté, 9 pp., in-4 – etc.

51 -[TRANSPORTS – CIRCULATION DE MARCHANDISES – PEAGES – OCTROIS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, sentences des marchands et échevins de Paris et divers, relatifs à la circulation des marchandises, essentiellement dans la ville de Paris, et aux droits de péages dans les provinces du royaume.

[Gardes-bateaux – metteurs à port – tireurs et remonteurs de bateaux – contrôleurs commissaires jurés gardes nuit sur les ports et quais – officiers de police sur les ports halles et marchés de Paris – vendeurs de foin relieurs, boteleurs, chargeurs, tireurs et débardeurs de foin – vérificateur des lettres de voitures – voituriers par eau et par terre – coche d'eau – voitures de la cour – vendeurs contrôleurs et rouleurs de vin – bateliers, bachoteurs, passeurs d'eau et de bacs, débaqueurs – balayeurs et commissaire au nettoyage des quais et ports – droits de péages sur terre et sur eau – octrois – canal de Bourgogne – canal de Losnes – roulage – etc.]

Env. 1270 pièces imprimées et copies manuscrites, 1621-1789, tous formats.

Edict du roy portant creation en tiltre d'office de trois receveurs des deniers communs, patrimoniaux & d'octroy en chacune des villes de ce royaume. 1621, 17 pp., in-12 – Edict du roy portant attribution d'heredite aux offices de police & autres y mentionnés... A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1629, 32 pp., in-12 – Edict du roy portant creation en chacune election de deux offices de conseillers & intendans particuliers des deniers communs & d'octroy des villes & commuantez de ce royaume... A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 48 pp., in-12 – Edict du roy portant suppression des trente vendeurs de foin, bois & charbon à Paris... A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene, 1634, 30 pp., in-12 – Déclaration du roy portant attribution aux vendeurs & controlleurs de vins. A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene, 1634, 16 pp., in-16 – Extrait des ordonnances de la ville de Paris concernant le fait & exercice des vendeurs de vins de ladite ville. A Paris, 1649, 24 pp., in-8 –

Arrest du conseil d'estat portant reglement pour la publication & adjudication des octrois des villes dont les fermiers des aydes jouissent de moitié. A Paris, par Sébstien Mabre-Cramoisy, 1683, 7 pp., in-8 – Lettres patentes portant confirmation & continuation des octrois de la ville de Lyon, 26 avril 1699. A Paris, Pierre Le Petit, 1699, 6 pp., in-4 – Edit du roy portant creation sur les ports de Paris de quarante gardes & metteurs à port. A Paris, chez Estienne Michallet, 1690, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant union aux gardes-bateaux à Paris de l'inspection & contrôle, pour le placement & arrangement des bateaux sur les ports. 1704, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant creation de cent neuf offices de controlleurs commissaires jurez gardes pour veiller la nuit sur les ports & quays de la ville, faubourgs et banlieue de Paris. Frederic Leonard, 1704, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant création de cent marchands de vins privilégiés à Paris. Frederic Leonard, 1706, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy portant que les droits des maistres des ponts seront payez suivant le tarif cy-après. A Paris, chez la veuve François Muguet, & Hubert Muguet, 1708, 11-4 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les receveurs & payeurs des octrois & les fermiers des droits sur les boucheries & les boissons. A Paris, chez veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1709, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy portant réunion aux vingt maistres voituriers par eau de Rouen à Paris, des dix offices de voituriers créés par edit du mois de mars 1710, avec le tarif des droits... A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1710, 17 pp., in-8 – Edit du roy portant suppression des offices créés sur les ports, quays, halles, & marchés de la ville de Paris, depuis le premier janvier 1689... Avec le tarif. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1715, 26 pp., in-8 – Déclaration du roy qui interprète l'édit du mois de may 1715 concernant la suppression des nouveaux offices sur les ports (...) suppression & reduction de leurs droits, suivant le nouveau tarif y attaché sur les marchandises & denrées y arrivant par terre & par eau, 6 aoust 1715. A Paris, de l'imprimerie royale, 1715, 35 pp., in-8 – Tarif arrêté par messieurs les prevost des marchands et echevins de la ville de Paris des nouveaux droits établis pour les gardes de nuit... 1715, 10 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant les droits des communautes sur les ports, halles & marchez de Paris. Avec le tarif des nouveaux droits dûs aux officiers reduits aux trois quarts, 22 octobre 1715. A Paris, chez la veuve François Muguet, Hubert Muguet & Louis Denis de la Tour, 1715, 82 pp., in-fol. – Déclaration du roy concernant les communautes d'officiers sur les ports & quays de la ville de Paris, 29 aoust 1716. A Paris, chez la veuve François Muguet, Hubert Muguet & Louis Denis de la Tour, 1716, 40 pp., in-4 – Arrest de reglement pour toutes les voitures des marchandises de vins qui arrivent à Paris. A Paris, chez Damien Beugnié, 1716, 8 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy qui ordonne que les offices de placiers & balayeurs des halles & marchez de Paris demeurent supprimez, 10 décembre 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 4 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy servant de reglement pour les droits sur les bateaux déchirez dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, 25 avril 1722. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1722, 3 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy ordonne l'establissement d'une caisse de crédit pour les marchands forains des vins & boissons qui arrivent à Paris, 27 septembre 1723. A Paris, de l'imprimerie royale, 1723, 8 pp., in-8 – Instruction pour la régie de la caisse de crédit établie pour le commerce des vins à Paris... A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1723, 4 pp. et 3 modèles, in-8 – Edit du roy portant restablissement des charges & offices sur les ports, quays, chantiers, halles, foires, places & marchez de la ville & fauxbourgs de

Paris avec le tarif des droits... A Paris, de l'imprimerie royale, 1730, 42 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant l'établissement d'une garde de jour & de nuit sur les ports de la ville de Paris, 14 février 1736. P.G. Le Mercier, 1736, 7 pp., in-4 – De par les prevost des amrchands et échevins de la ville de Paris concernant la conduite des bateaux-coches, depuis cette ville de Paris jusqu'aux lieux de leur destination, & desdits lieux de leur destination en ladite ville de Paris, & sur leurs routes, 29 avril 1738. P.G. Mercier, 1738, 16 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant les villes & bourgs situés dans le ressort du parlement de Grenoble & etat de fixation des sommes à payer par chacune desdites villes & bourgs. A Grenoble, André Giroud, 1760, 16 pp., in-8 – Prospectus du canal de Bourgogne pour la jonction des deux mers par le centre du royaume. A Paris, C.F. Simon, 1763, 14-16 et carte pliante, in-12 – Arrest du conseil d'état du roi contenant règlement sur les péages & bacs dans l'étendue de la généralité de Paris, 10 mars 1771. A Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, 1772, 16 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roy portant règlement pour les bacs établis sur les différentes rivières du royaume, 4 juillet 1774. Guillaume Desprez, 1774, 4 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant la navigation de la Seine, depuis Paris jusqu'à Rouen & retour, 19 janvier 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 6 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les péages établis sur les grandes routes & sur les rivières navigables, 15 août 1779. A Paris, de l'imprimerie royale, 1779, 4 pp., in-4 – Lettres patentes sur arrêt au sujet des délits qui peuvent être commis par les voituriers connus sous le nom de Thiérachiens, 3 mars 1787. A Paris, chez N.H. Nyon, 1787, 4 pp., in-4 – etc.

52 - [COMMERCE EXTERIEUR – PORTS FRANCS – MARSEILLE et DUNKERQUE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs au commerce avec l'étranger et aux privilèges des ports francs, particulièrement Marseille et Dunkerque.

97 pièces imprimées et copies manuscrites, 1669-1786, tous formats.

Tarif des droits de la table de la mer, qui se doit exiger aux bureaux établis en Provence aux ports de mer dudit pais & aux bureaux de terre ferme aux environs de Marseille... 1669, 24 pp., in-16 – Edit du roy pour l'affranchissement du port de Marseille, mars 1669. A Lyon, François Barbier, 1714, 16 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant que les soyes et autres marchandises venans du Levant & qui auront esté entreposées à Gennes, Ligourne, & autres villes d'Italie, payeront à l'entrée de ce royaume vingt pour cent & qu'elles ne pourront entrer que par mer que par Marseille, & par terre par le pont de Beauvoisin & Lyon, 9 aoust 1670. A Paris, Frederic Leonard, 1670, 8 pp., in-4 – Arrests de la cour des comptes aydes et finances concernant les franchises des habitans & citadins de Marseille, des 30 juin 1673, & 28 juin 1679. A Marseille, chez Pierre Mesnier, 1705, 15 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui revoque le privilege pour la vente du caffé, thé, sorbec, chocolat, cacao & vanille (...) & regle les droits qui seront payez à l'avenir aux entrées du royaume... A Montpellier, Jean Martel, 1699, 7 pp., in-8 – Ordres pour les commis peseurs au bureau du poids & casse du roy de cette ville de Marseille. 1697, 37 x 45 cm – Arrest du conseil d'estat du roy qui ordonne que les habitans de la

ville de Marseille, & les marchands & negocians, tant sujets de Sa Majesté qu'étrangers, & autres personnes de toutes nations & qualitez, jouiront dans l'étendue de la ville, port & territoire de Marseille, des exemptions, privileges & franchises accordées en faveur du commerce... A Paris, chez Guillaume Saugrain, 1703, 19 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant revocation du transit de Marseille à Geneve, avec reglement pour le transport des marchandises du Levant par la voye du Rhosne dans les pays étrangers, 15 octobre 1704. A Paris, Frederic Leonard, 1704, 16 pp., in-8 – Edit du roy portant reglement pour la ville & communauté de Marseille. A Marseille, chez Pierre Penot, 1717, 39 pp., in-8 – Lettres patentes du roy portant reglement pour le commerce qui se fait de Marseille aux Isles françoises de l'Amérique. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglemens pour les tanneurs de la ville de Marseille, 6 mai 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 8 pp., in-8 – Lettres patentes du roy qui accordent à la ville de Dunkerque le privilege & la liberté de faire le commerce aux isles françoises de l'Amérique... A Paris, de l'imprimerie royale, 1722, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy servant de reglement pour les marchandises du cru ou fabrique de France, sortant de Dunkerque, pour la consommation de la Flandre françoise. A Paris, chez la veuve & M-G. Jovenel, 1722, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour les calfats de la ville de Marseille, 14 novembre 1726. A Paris, de l'imprimerie royale, 1726, 11 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui ordonne l'exécution dans les port & ville de Dunkerque, des edits, declarations, arrests & reglemens concernant le commerce de la Compagnie des Indes, & notamment le privilege exclusif de l'introduction & de la vente du café dans le royaume. A Paris, de l'imprimerie royale, 1729, 20 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant confirmation de privileges en faveur des habitans du comté de Venise. A Paris, chez P.G. Simon, 1775, 8 pp., in-4 – Lettres patentes du roi concernant la chambre du commerce de Marseille. A Paris, de l'imprimerie royale, 1781, 7 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant règlement sur la franchise accordée au port & à la ville de Lorient, 3 octobre 1784. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 6 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant confirmation & interprétation des privileges de la ville de Bayonne & de ceux du pays de Labourt ; et reglement relatif à la franchise accordée au port de ladite ville. A Paris, chez P.G. & N.H. Nyon, 1785, 16 pp., in-4 – etc.

53 - [COLONIES – COMMERCE et MILITAIRE - ESCLAVAGISME] –

Exceptionnelle réunion de lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, et divers, relatifs au commerce dans les colonies françaises et aux troupes coloniales.

[Colonies du Québec, Canada, Guyane, Guinée, Sénégal, îles françaises d'Amérique, Louisiane, Indes – commerce avec la Chine – compagnies de commerce – commerce du tabac, sucre, cacao, coton, fourrures de castors, indigo – droits d'entrées et exemptions – traite des esclaves – régiments coloniaux, formation de recrues – Association du commerce maritime – etc.]

Env. 405 pièces imprimées et copies manuscrites, 1628-1789, tous formats.

Répertoires commentés des documents législatifs et réglementaires intitulé « Commerce des colonies, traite des nègres », 2 cahier manuscrits, 21 et 15 ff., in-8 – Articles accordez par le roy à la compagnie de la Nouvelle France, 1628. 23 pp., in-8 [Compagnie des Cent-associés pour le commerce du Canada] – Mémoire pour servir de breve instruction, tant aux directeurs & commissionnaires provinciaux de la grande compagnie de l'Amérique, qu'à ceux qui s'y voudront interesser, ou passer dans le país. A Paris, chez Guillaume de Luyne, 1653, 35 pp., in-8 [Description de la Guyane, concédée par le roi à la Compagnie, suivie de différents modèles de formulaires permettant de passer des actes avec la Compagnie] – Edit du roy portant établissement des Indes Occidentales, pour faire tout le commerce dans les isles & terres fermes de l'Amérique, & autres país... may 1664. A Paris, chez Thomas Charpentier, 1689, 18 pp., in-8 – Arrest pour decharger du droit de cinq pour cent les nègres de Guinée qui seront amenez aux isles françoises de l'Amérique, 26 aoust 1670. A Paris, chez la veuve Saugrain, 1719, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant revocation de la Compagnie des Indes Occidentales, & union au domaine de la couronne des terres, isles, país & droits de ladite Compagnie, décembre 1674. A Paris, chez la veuve Saugrain, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy pour l'établissement d'une Compagnie sous le titre de la Compagnie de Guinée, qui sera seule, à l'exclusion de tous autres, le commerce des negres, de la poudre d'or, & de toutes autres marchandises qu'elle pourra traiter es costes d'Afrique ; depuis la rivière de Serre-Lyonne inclusivement, jusques au Cap de Bonne Esperance, janvier 1685. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat qui maintient la compagnie du Sénégal en la faculté de faire seule le commerce es costes d'Afrique depuis le Cap Blanc jusques à la Rivière de Serre-Lionne, 6 janvier 1685. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1685, 4 pp., in-8 – Le code noir ou édit du roy servant de reglement pour le gouvernement & l'administration de justice & la police des isles françoises de l'Amérique, & pour la discipline & le commerce des negres & esclaves dans ledit pays, mars 1685. A Paris, chez la veuve Saugrain, 1718, 14 pp., in-8 – Reglement du roy pour la conduite, police & discipline des Compagnies que Sa Majesté entretient dans le Canda, 30 may 1685. A Paris, chez Estienne Michallet, 1695, 14 pp., in-8 – Reglement du roy pour la police & discipline des Compagnies que Sa Majesté entretient dans les isles françoises de l'Amérique, 12 octobre 1695. A Paris, chez Estienne Michallet, 1695, 19 pp., in-8 – Lettres patentes du roy portant établissement d'une nouvelle Compagnie royale du Sénégal, Cap Verd & Côtes d'Affriques, mars 1696. A Paris, chez François Muguet, 1696, 16 pp., in-8 – Lettres patentes pour l'établissement de la Compagnie royale de Saint Domingue, septembre 1698. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant le traité de la compagnie royale de l'Assiente, 3 juin 1703. A Paris, Christophe Ballard, 1703, 4 pp., in-fol. – Traité fait entre l'ancienne compagnie & la nouvelle, au sujet de la concession du Senegal & coste d'Afrique, 20 février 1709 ; suivi de l'arrest du conseil d'estat du roy portant homologation du traité fait par compagnie du Senegal, 18 mars 1709. A Paris, de l'imprimerie royale, 1741, 12-7 pp., in-4 – Lettres patentes du roy qui permet au sieur Crozat secreaire du roy de faire seul le commerce dans toutes les terres possédées par le roy & bornées par le nouveau Mexique & autres, sous le nom de gouvernement de la Louisiane, 14 septembre 1712. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 8 pp., in-8 – Lettres patentes du roy portant autorisation des statuts & reglement faits par la compagnie royale de Saint Domingue, suivi des Statuts et reglements. A

Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 4-7 pp., in-8 – Edit du roy concernant les esclaves negres des colonies, octobre 1716. Chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 4 pp., in-8 – Declaration du roy concernant la Guinée, qui ordonne que trois negrillons ne seront payez que sur le pied de deux negres, et deux negresses pour un negre, 14 décembre 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 3 pp., in-4 – Lettres patentes du roy portant reglement pour le commerce des colonies françoises, avril 1717. A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 16 pp., in-8 – Instruction et ordre pour les commis des fermes, sur l'exécution du reglement pour le commerce des colonies françoises, avril 1717. 9-(2) pp., in-fol. – Lettres patentes en forme d'édit portant établissement d'une compagnie de commerce, sous le nom de Compagnie d'Occident ; aoust 1717. A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 19 pp., in-8 – Lettres patentes sur arrest concernant le commerce de la nouvelle colonie de la Louisiane, 26 aoust 1718. A Paris, chez Joseph Saugrain, 14 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat concernant les soldats, ouvriers, et autres gens engagez au service de la compagnie d'Occident & des habitants qui passent à la Louisiane pour s'y établir, 8 novembre 1718. A Paris, de l'imprimerie royale, 1718, 4 pp., in-4 – Lettres patentes du roy pour permettre aux negocians de Languedoc de faire le commerce de Guinée, janvier 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 8 pp., in-8 – Lettres patentes du roy portant reglement pour le commerce qui se fait de Marseille aux isles françoises de l'Amérique, février 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 12 pp., in-8 – Ordonnance de la compagnie d'Occident concernant le prix des marchandises à la Louisiane, 25 avril 1719. A Paris, chez la V. Saugrain et P. Prault, 1721, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui permet la vente à Nantes des marchandises venues des Indes par les vaisseaux de la Compagnie de France, 13 aoust 1719, A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 7 pp., in-8 – Lettres patentes de concession de l'isle de Saint Jean, et de celles de Miscou, situées dans le golfe de S. Laurent ; suivi de Conditions que la compagnie de l'isle Saint Jean accordera à ceux qui voudront s'établir dans sa colonie, aoust 1719. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1721, 12 et 8 pp., in-8 – Lettres patentes en forme d'édit portant révocation de la concession qui avait été accordée à la compagnie de Saint Domingue, avril 1720. A Paris, chez Louis Denis de la Tour, 1720, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat qui accorde et réunit à perpétuité à la Compagnie des Indes le privilège exclusif pour le commerce de la côte de Guinée, 27 septembre 1720. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant la police des nègres, 17 octobre 1720. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 4 pp., in-8 – Lettres patentes du roy qui accordent à la ville de Dunkerque, la liberté de faire le commerce aux isles françoises de l'Amérique, octobre 1721. Georges Jouvenel, 11 pp., in-8 – Le code noir ou édit du roy servant de reglement pour le gouvernement & l'administration de la justice, police, discipline & le commerce des esclaves nègres, dans la province & colonie de la Louisiane, mars 1724. A Paris, de l'imprimerie royale, 1727, 15 pp., in-4 – Lettres patentes du roy en forme d'édit concernant le commerce estranger aux isles & colonies de l'Amérique, octobre 1727. A Paris, de l'imprimerie royale, 1727, 16 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant la regie & perception du droit de capitation aux isles & terre ferme du Vent de l'Amérique, 3 octobre 1730. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 42 pp., in-4 – Ordonnance du roy qui regle la forme des certificats de la traitte des negres aux isles françoises de l'Amérique, 6 juillet 1734. A Paris, de l'imprimerie royale, 1734, 6-(2) pp., in-4 – Declaration du roy concernant les negres esclaves des colonies, 15

décembre 1738. A Paris, de l'imprimerie royale, 1740, 7 pp., in-4 – Ordonnance du roi portant création d'une légion pour l'île de Saint Domingue, 1er avril 1766. A Paris, de l'imprimerie royale, 1766, 16 pp., in-4 – Sentence de nosseigneurs de l'amirauté de France portant homologation du règlement de l'Association de commerce maritime, 3 avril 1767. Lottin l'ainé, 20 pp., et 4 modèles, in-4, suivi de deux tableaux des départs, arrivées & séjours communs des navires de l'Association tant en France qu'aux côtes d'Amérique, 42 x 27 cm – Arrest du conseil d'estat du roi qui ordonne l'establissement de deux entrepôts, l'un au port de Carénage dans l'île de Sainte Lucie & l'autre au môle Saint-Nicolas dans l'île de Saint-Domingue... 29 juillet 1767. A Paris, de l'imprimerie royale, 1767, 7 pp., in-4 – Lettres patentes du roi qui accordent à l'isle de Cayenne et la Guyane françoise, la liberté de commerce avec toutes les nations, pendant douze ans, 1er mai 1768. A Paris, de l'imprimerie royale, 1768, 7 pp., in-4 – Edit du roi portant établissement à Versailles d'un dépôt des papiers publics des colonies, 15 avril 1777. A Paris, de l'imprimerie royale, 1777, 10 pp., in-4 – Déclaration du roi pour la police des noirs, 9 août 1777. A Paris, de l'imprimerie royale, 1777, 8 pp., in-4 – Ordonnance du roi pour régler un uniforme aux officiers réformés des troupes de colonies, 28 novembre 1779. A Paris, de l'imprimerie royale, 1779, 3 pp., in-4 – Lettres patentes du roi en forme d'édit concernant les anoblissemens dans les colonies françoises, & les preuves de noblesse à faire dans le royaume par les habitans desdites colonies, 24 août 1782. A Paris, de l'imprimerie royale, 1783, 7 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant le commerce de la Chine, 2 février 1783. A Paris, de l'imprimerie royale, 1783, 3 pp., in-4 – Arrêt de la cour concernant le baptême du Tropicque, 8 janvier 1784. De l'imprimerie royale du Cap, 4 pp., in-4 – Le pour et le contre sur un objet de discorde et d'importance majeure. Convient-il à l'administration de céder part, ou de ne rien céder aux étrangers dans le commerce de la métropole avec ses colonies ? A Londres, 1784, 34 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant le commerce interlope des colonies, 23 septembre 1785. A Paris, de l'imprimerie royale, 1786, 8 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant l'établissement des paquebots pour la correspondance avec les colonies françoises & les Etats-Unis de l'Amérique, 20 décembre 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1787, 6 pp., in-4 – Mémoire pour les administrateurs de la compagnie de la Guyane françoise contre le sieur Guédon, agent de change. A Paris, chez N.H. Nyon, 1787, 16 pp., in-4 – Du commerce des colonies, ses principes et ses lois. 1785. 63 pp., in-8 – Traité de navigation et de commerce entre la France et la Russie. A Paris, chez N.H. Nyon, 1787, 6 pp., in-4 – Edit du roi portant création de 6 millions de papier-monnoie pour les isles de France et de Bourbon, 10 juin 1788. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 10 pp., in-4 – Lettre du roi à nos bons & amés sujets, les colons & des îles du Vent. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 2 pp., in-4 – etc.

La Compagnie des Indes occidentales, qui remplace la compagnie des cent-associés, est fondée en mai 1664 par Jean-Baptiste Colbert dans le but de chasser les commerçants hollandais des colonies françaises des Indes occidentales et des Amériques, et de tenter d'égaliser les succès commerciaux des Hollandais et des Anglais. La compagnie atteint son premier objectif, mais non le deuxième. Il s'agit, en fait, d'une entreprise d'État dirigée par Colbert, dont l'important monopole de traite et les droits seigneuriaux et gouvernementaux n'attirent pas de capitaux privés. En décembre 1674, Colbert dissout la compagnie défaillante et, ce faisant, ouvre la voie au régime de l'administration directe des colonies par le gouvernement.

La compagnie du Sénégal succède à la compagnie française des Indes Occidentales. Louis XIV réduit en 1685 la concession territoriale de la Compagnie du Sénégal pour établir la Compagnie de

Guinée, dont il choisit les membres. En échange de l'exemption de la moitié des droits d'entrée sur les marchandises importées de sa concession et « des îles d'Amérique », la compagnie doit transporter au moins « mille nègres chaque année aux îles françaises de l'Amérique » et ramener des côtes africaines « 1000 marcs de poudre d'or les deux premières années et 1200 marcs les années suivantes ». Elle reçoit 13 livres « par tête de nègre apporté aux îles et 20 livres par marc de poudre d'or ». Elle sera l'une des plus importantes sociétés de la traite négrière et du commerce triangulaire entre Nantes et l'île de Saint-Domingue. En 1702, la Compagnie de Guinée devient **Compagnie de l'Assiente**.

En 1698, la France cède l'administration du sud d'Hispaniola à la compagnie de Saint-Louis en contre partie d'un engagement de colonisation. La « **Compagnie de Saint-Domingue** » ou « Compagnie Royale des Indes » est créée. Elle établit ses bâtiments et entrepôts à Saint-Louis-du-Sud. Après sa création, le nombre d'esclaves est passé de 9 000 en 1700 à 24 000 en 1713.

Le banquier Antoine Crozat (1655-1738) – l'une des deux plus grandes fortunes de France avec celle des Condé – accepte le 14 septembre 1712, de se porter à la tête d'une **Compagnie de la Louisiane**. Receveur des Finances de Bordeaux (1689), il a depuis longtemps bâti sa prospérité sur le trafic de l'argent, le négoce maritime et la guerre de course. Il contrôle la Compagnie de Guinée (1701), et organise la traite négrière dans les Indes espagnoles et à Saint-Domingue, où il échoue dans le développement du tabac, mais réussit dans le négoce du sucre.

Crozat reçoit le monopole du commerce sur le Mississippi, le Missouri et la Wabache, pour les produits des mines, des bâtiments, de la soie, du cuir, de la laine et de l'indigo, ainsi que la propriété perpétuelle des territoires exploités. Cependant, à sa grande déception, il n'obtient pas le privilège de l'Illinois, ni celui des fourrures de castor, qui lui est attaché, disposition destinée à rassurer les Canadiens de Nouvelle-France. **La Compagnie d'Occident** succède à la Compagnie de la Louisiane en 1718, le banquier Antoine Crozat jetant l'éponge face aux difficultés rencontrées face aux Indiens dans le bassin du Mississippi et s'effaçant devant un autre financier, d'origine écossaise John Law, qui se fera connaître l'année suivante avec la grande spéculation du système de Law.

54 - [ESCLAVAGISME - ABOLITION] – Arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs à la traite des esclaves et à son abolition.

16 pièces imprimées, 1759-1814, tous formats.

Discours d'un nègre marron, qui a été repris, & qui va subir le dernier supplice. Par l'abbé Le Monnier, [1759], 7 pp., in-12 – Arrest du conseil d'état du roi concernant le commerce des noirs à la côte d'Afrique, 31 juillet 1767. A Paris, de l'imprimerie royale, 1767, 3 pp., in-4 – Essai philanthropique sur l'esclavage des nègres par Mr. L'abbé Febué, chanoine de Vaudémont : membre de la société des philanthropes. Berne, chez la société typographique, 1778, 48 pp., in-12 – Arrêt du conseil d'état du roi pour le renouvellement des cartouches des noirs & autres gens de couleur qui sont à Paris, 23 mars 1783. A Paris, de l'imprimerie royale, 1783, 4 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui permet aux bâtimens étrangers arrivans directement des côtes d'Afrique, avec des cargaisons de cent quatre vingts noirs, au moins, d'aborder dans le port principal de chacune des îles de la Martinique, Guadeloupe,... 28 juin 1783. A Paris, de l'imprimerie royale, 1783, 6 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui supprime le privilège exclusif de la traite des noirs à Gorée... 11 janvier 1784. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 4 pp., in-4 – Règlemens concernant les cargaisons des noirs... 24 mai 1784. Imprimerie royale du Cap, 7 pp., in-4 – Arrêt de la cour qui défend aux gens de couleur l'exercice du magnétisme & renouvelle les défenses des attroupements illicites, 16 mai 1786. Imprimerie royale du Cap, 1786, 7 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui proroge jusqu'au 1er août 1789, la permission

accordée par l'arrêt du 28 juin 1783, d'introduire aux Isles du Vent dans les ports d'entrepôt, les noirs de traite étrangère... 10 septembre 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1786, 8 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui proroge jusqu'au 1er août 1790 les dispositions de celui du 10 septembre 1786... 2 juillet 1789. A Versailles, de l'imprimerie royale, 1789, 3 pp., in-4 – Coup-d'œil sur la question de la traite et de l'esclavage des Noirs, considérée dans son rapport avec le droit naturel. Momoro, [1790], 15 pp., in-8 – Lettre aux philanthropes, sur les malheurs, les droits et les réclamations des gens de couleur de Saint-Domingue, et des autres îles françaises de l'Amérique. Par M. Grégoire, à Paris, octobre 1790, 21 pp., in-8 – Décret de la convention nationale qui supprime les primes pour la traite des esclaves, 27 juillet 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 2 pp., in-4 – Appel aux souverains réunis à Paris, pour en obtenir l'abolition de la traite des nègres. [Par Germaine de Staël, 1814], 7 pp., in-8 – etc.

Joint : Billet-brouillon manuscrit autographe de Jean-Baptiste-François de La Porte sur lequel est reporté le prix des esclaves répartis par classe, 1 f.

55 - [MARINE – COMMERCE MARITIME] – Édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs au commerce maritime et à la navigation.

Env. 100 pièces imprimées, 1634-1788, tous formats.

Declaration du roy portant defenses à tous ses sujets faisant voyages par mer, d'attaquer ny courir sus aux navires des Espagnols & Portugais qu'ils trouveront pour l'Occident au deçà du premier Meridien & pour le Midy au deçà du Tropicque du Cancer, mesme pour les voyages des Indes & pais de l'Amérique. Avec reglement à cet effet pour la navigation, 27 juillet 1634. A Paris, par A. Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 8 p., in-12 – Declaration du roy pour l'estape generale dans les villes maritimes, février 1670. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1670, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement sur le delestage des vaisseaux françois, & estrangers, dans les ports du royaume, 29 mars 1670. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1670, 8 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat qui declare communs avec tous les sujets du roy le reglement fait par les negotians de Bretagne, au sujet de la pesche du Petit Nort, 28 avril 1671. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1671, 4 pp., in-8 – Ordonnance du roy pour l'ouverture des ports du royaume & la liberté du commerce, 7 juin 1678. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1678, 4 pp., in-8 – Ordonnance du roy portant que les vaisseaux des sujets des estats generaux des Provinces-Unies seront reçues dans les ports du royaume, 9 octobre 1697. A Paris, chez Estienne Michallet, 1697, 4 pp., in-8 – Ordonnance du roy concernant le commerce des vaisseaux portugais pendant la presente guerre, 24 juillet 1704. A Paris, de l'imprimerie royale, 1704, 4 pp., in-8 – Edit du roy qui décharge les negocians de l'obligation de prendre des passeports de Sa Majesté, pour envoyer leurs vaisseaux dans les lieux où il n'y a point d'interdiction pour la navigation ni pour le commerce... février 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 7 pp., in-8 – Ordonnance du roy pour empescher que les vaisseaux marchands

mouillez dans le port de Marseille ne soient endommagés par le feu, et pour établir les moyens de l'éteindre en cas que ces accidens arrivent, 14 août 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 8 pp., in-4 – Règlement concernant la réception des capitaines, maîtres ou patrons, pilotes & pilotes-lamaneurs ou locmans, 15 août 1725. A Paris, de l'imprimerie royale, 1725, 8 pp., in-8 – Règlement pour la navigation au petit cabotage en Provence & en Languedoc, 13 août 1726, A Paris, de l'imprimerie royale, 1726, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'état portant règlement pour les calfats de la ville de Marseille, 14 novembre 1726. A Paris, de l'imprimerie royale, 1726, 11 pp., in-8 – Instruction servant de tarif, pour recevoir le droit de fret, ordonné être levé sur le port des vaisseaux étrangers, entrans dans les havres & ports du royaume, ou en sortans. 9 pp., in-fol. – Arrest du conseil d'état du roy qui éteint & supprime le droit de vingtain de Carenne, dans les ports de Provence, 13 mai 1738. A Paris, chez Pierre Prault, 1738, 7 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roy servant de règlement pour le pilotage à Dunkerque, 15 février 1740. A Paris, de l'imprimerie royale, 1740, 7 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui fixe les droits sur les sucres raffinés venant de l'étranger, 17 mars 1782. A Paris, de l'imprimerie royale, 1782, 3 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant la composition des équipages des navires marchands, 4 juillet 1784. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 6 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant l'expédition d'un vaisseau pour la Chine, 27 février 1785. A Paris, de l'imprimerie royale, 1785, 3 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant cession & transport à la nouvelle compagnie des Indes, en toute propriété, du vaisseau le Dauphin, expédié en Chine... 20 mai 1785, A Paris, de l'imprimerie royale, 1785, 3 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les raffineries de sucres, établies dans les différens ports du royaume, 25 mai 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1786, 3 pp., in-4 – etc.

56 - [MARINE – COMMERCE MARITIME - ORIENT] – Édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs au commerce maritime et à la navigation dans les Echelles du Levant et de Barbarie.
28 pièces imprimées, 1698-1776, in-8 et in-4.

Ordonnance du roy qui deffend à tous ses sujets & autres commerçans en Turquie sous sa protection, d'accepter aucune chose prise sur les Turcs, des corsaires Maltois, ni de tous autres, 22 mars 1718. A Paris, de l'imprimerie royale, 1718, 4 pp., in-4 – Ordonnance du roy qui deffend aux capitaines des vaisseaux & bastimens François, d'embarquer en Levant aucun François ou Etranger, sans la permission par écrit de l'Ambassadeur du roy à Constantinople, ou des consuls des Echelles, 24 octobre 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 4 pp., in-8 – Ordonnance du roy portant règlement sur ce qui doit être observé dans les Echelles de Levant & de Barbarie, de la part des Juifs & autres Etrangers qui y jouissent de la protection de France, 4 février 1727. A Paris, de l'imprimerie royale, 1727, 4 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant la navigation des vaisseaux français aux côtes d'Italie, d'Espagne, de Barbarie et aux Echelles du Levant, 21 octobre 1727. A Paris, de l'imprimerie royale, 1728, 15 pp., in-8 – Ordonnance du roy qui fixe à 10 ans la résidence des negocians & artisans François dans les Eschelles de Levant & de Barbarie, 21 mars 1731. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 4 pp., in-4 – etc.

57 - [MARINE – PÊCHE et COMMERCE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes et divers, relatifs à la pêche en mer et à son commerce.

[Droit de pêche et de commerce de la morue, harengs, moules, saumon, huîtres, sardines, huile de baleine, corail – droits d'entrées sur les espèces maritimes et exemptions desdits droits – mise en place de parcs et pêcheries – création d'offices (inspecteurs commissaires, commissionnaires facteurs de Paris) – vendeurs de poisson de mer et d'eau douce, compteurs déchargeurs de marée – pourvoyeurs vendeurs d'huîtres – etc.]

Env. 340 pièces imprimées et qqs copies manuscrites, 1621-1789, tous formats.

Bail des aides du poisson de mer, frais, sec & salé de la ville & banlieue de Rouen, mars 1632. 4 pp., in-8 – Extraict de la déclaration du roy portant liquidation des droits que Sa Majesté veut être levés sur les cuirs, poisson de mer, pied-fourché, pied-rond, papiers & bieres, par toutes les villes, bourgs, havres, ports & terres de son obeissance, & en toutes les foires, marchez & apports, 16 février 1635. 27 pp., in-8 – Edict du roy portant creation d'offices pour recevoir le sol pour livre de la pesche du poisson de mer, frais, sec & sallé, huistres et mousles, venant de la mer... A Paris, chez la veuve Jacques Dugast, 1654, 24 pp., in-4 – Arrests du conseil d'état du roy et la déclaration de Sa Majesté donnez sur la levée du sol pour livre de poisson de mer, frais, sec & sallé, es ports, havres & abords... A Paris, chez Gaspar Meturas, 1656, 71 pp., in-4 – Arrests du conseil d'état du roy portant la modification des droicts que Jean Issard fermier des bieres, papiers & poissons de mer doit lver sur ledit poisson... A Paris, Nicolas Pepingué, 1656, 62 pp., in-8 – Lettres patentes du roy en forme d'edict portant permission au sieur du Porche de faire bastir & construire en tels lieux & contrées qu'il jugera à propos des vaisseaux, forts & habitations, mesme d'armer & équiper en guerre le nombre de vaisseaux qui sera necessaire pour l'execution du privilege à luy accordé, de faire ou faire faire le commerce, pesche et fonte des baleines dans l'estendue de ce royaume, décembre 1657. A Paris, Julian Jacquin, 1657, 15 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état qui permet aux habitans de Canada d'apporter en France des morues de la pesche dudit país et du charbon de terre, 16 avril 1669. 3 pp., in-8 – Déclaration du roy qui confirme le tarif du 27 août 1683 pour la levée du droit domanial de la coûtume sur le poisson de mer frais, sec & salé, 23 mars 1686. 36,5 x 47,5 cm. – Arrest du conseil d'état du roy qui fait défenses d'apporter ny faire entrer dans aucuns ports des provinces de Normandie, Picardie, Dunquerque & autres lieux desdites provinces et de celle de flandres, du harang autrement qu'en vrac, & salé de sel de brouäge... 14 septembre 1687, 3 pp., in-4 – Ordonnance du roy qui deffend de pescher des moules, huistres & autres especes de coquillage le long des quays, jettées & forts construits dans la mer, 7 septembre 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 4 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roy portant règlement general pour la vente & commerce en gros de la marchandise de saline à Paris, 5 septembre 1723. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 7 pp., in-8 – Ordonnance de monsieur le prevost de Paris portant règlement pour la marée, 4 juillet 1724. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1724, 6 pp., in-8 – Déclaration du roy pour le restablissement de la pesche du poisson de mer et qui interdit à cet effet toutes les especes de dreige & autres filets traïnans, excepté pour la pesche de

l'huile ; et supprime l'usage des bateaux sans quilles, mâts, voiles ni gouvernail pour faire la pesche en mer, le long des costes & aux embouchures des rivières, 23 avril 1726. A Paris, de l'imprimerie royale, 1726, 15 pp., in-8 – Declaration du roy concernant les pesches à pied & tentes à la basse-eau, sur les costes des provinces de Flandre, pays conquis & reconquis, Boulonnais, Picardie & Normandie, 18 mars 1727. A Paris, de l'imprimerie royale, 1727, 16 pp., in-8 – Reglement concernant la pesche de la morue qui sera faite par les vaisseaux des Sables d'Olonne, 20 avril 1729. A Paris, de l'imprimerie royale, 1729, 11 pp., in-8 – Declaration du roy au sujet des hauts & bas parcs et qui permet d'établir une nouvelle pescherie sous le nom de parcs de perches & de filets, 20 décembre 1729. A Paris, de l'imprimerie royale, 1730, 8 pp., in-8 – Idées préliminaires et prospectus d'un ouvrage sur les pêches maritimes de France, par M. Lemoine, maire de la ville de Dieppe. A Paris, de l'imprimerie royale, 1777, 56 pp., in-8 – Arrêt du conseil d'état du roi qui accorde des primes d'encouragement aux négocians françois qui transporteront des morues sèches de pêche nationale dans les îles du Vent & sous le Vent ainsi que dans les ports de l'Europe, 18 septembre 1785. A Paris, de l'imprimerie royale, 1785, 10 pp., in-4 – 61 pièces de jugements des commissaires établis pour la vérification des droits maritimes, 1739-1742, in-4 – etc.

58 - [MARINE - NAVALE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs aux corps des officiers militaires de la Marine, et ceux employés pour le service des ports, arsenaux et armées navales.

[Créations et suppressions de sièges de l'amirauté – enrôlement, appointements, privilèges, statuts et rôles des matelots et des différents officiers de marine – créations d'offices – compagnies franches – gardes-côtes – compagnie des gardes du pavillon amiral – assistance aux invalides – défense des côtes – etc.]

Env. 390 pièces imprimées, 1650-1789, tous formats.

Edict du roy portant creation de plusieurs offices de la marine, pesche du poisson de mer, frais, sec & salé, & de la police de ladite marine, en chacun siege des admirautez de France. A Paris, chez Jacques Dugast, 1650, 12 pp., in-4 – Reglement du roy sur les pavillons, flames & autres marques de commandement & reconnaissance, que Sa Majesté veut estre portez par ses vaisseaux... du 9 juillet 1670. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1670, 8 pp., in-8 – Edit du roy pour l'enrolement des matelots dans les provinces maritimes du royaume, aoust 1673. A Paris, par Sébastien Cramoisy, 1673, 8 pp., in-4 – Reglement des droits & salaires des officiers des sieges de l'amirauté, 20 aoust 1673. 7 pp., in-4 – Reglement pour le logement, conduite, marche, police et discipline des compagnies franches que le roy entretient pour la Marine, 15 octobre 1691. A Paris, chez Estienne Michallet, 1691, 19 pp., in-4 – Edit du roy portant creation de charges de tresoriers & contrôleurs generaux de la Marine & des galères, & des fortifications des places maritimes, novembre 1691. A Paris, chez Estienne Michallet, 1691, 8 pp., in-8 – Ordonnance du roy concernant la police & discipline des compagnies franches de la Marine, 9 février 1695. A Paris, chez Estienne Michallet, 1695, 8 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roi

concernant la construction du bague de Marseille pour « deux milles forçats et Turcs », signé de la main de Jean Louis Habert de Montmor intendant des galères de France et fortifications du département de Marseille, 25 octobre 1700, 36,5 x 46 cm – Reglement concernant le service des milices garde-costes, 23 novembre 1701. A Paris, de l'imprimerie royale, 1701, 8 pp., in-4 – Reglement general pour la regie & perception des Droits de S.A.S. Monseigneur le comte de Toulouse, pair, Amiral de France & gouverneur de Bretagne. 1709, 18 pp., in-fol. – Reglement pour le service de la garde-coste, 28 janvier 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 19 pp., in-4 – Ordonnance du roy qui regle les fonctions des officiers de la prevosté de la Marine, 21 juillet 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 4 pp., in-4 – Ordonnance du roy pour l'establissement d'une compagnie de gardes du pavillon amiral, 18 novembre 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 8 pp., in-4 – Ordonnance du roy portant amnistie generale en faveur des soldats des compagnies franches de la Marine, qui ont deserté desdites compagnies... 2 janvier 1717. A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 16 pp., in-4 – Lettres patentes sur reglement concernant les chirurgiens dans la Marine, 8 juin 1717. A Paris, chez la veuve de François Muguet, Hubert Muguet & Louis Denis de la Tour. 1717, 4 pp., in-4 – Reglement pour servir d'instruction aux ecrivains des galeres du roy. A Paris, de l'imprimerie royale, 1718, 8 pp., in-4 – Edit du roy concernant la Marine, juillet 1720. A Paris, chez Louis Denis de la Tour & Pierre Simon, 24 pp., in-8 – Ordonnance du roy servant de reglement pour le Conseil de Marine, 31 aoust 1720. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 12 pp., in-8 – Traité des vivres pour les vaisseaux sous le nom de Jean de la Coste, 28 juin 1729. A Paris, chez Mesnier, 1729, 21 pp., in-4 – Ordonnance du roy pour l'establissement d'une compagnie de cadets au port de Rochefort, 27 may 1730. A Paris, de l'imprimerie royale, 1730, 4 pp., in-8 – Ordonnance du roy pour l'entretenement du regiment suisse de Karrer au service de la Marine, 9 octobre 1731. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 11 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement des droits et salaires des offices des amirautés, 10 janvier 1771. A Paris, chez P.G. Simon, 1771, 33 pp., in-4 – Ordonnance du roi portant création de huit régimens, sous la dénomination de Corps-royal de Marine, 18 février 1772. A Versailles, de l'imprimerie de l'Hôtel de la Guerre, 1772, 228 pp., in-4 – Convention entre le roi Très-Chrétien et la république de Raguse, 2 avril 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 12 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant la régie et administration générale et particulière des ports et arsenaux de Marine, 27 septembre 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 160-23-4 pp., in-4 – Ordonnance du roi portant règlement sur les pavillons & marques de commandement que ses vaisseaux porteront à la mer, 19 novembre 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 12 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant les gardes-côtes, 13 décembre 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 37 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les avances à payer aux équipages des corsaires qui seront armés à Dunkerque... 16 janvier 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780, 4 pp., in-4 – Règlement pour déterminer d'une manière uniforme le service des régimens d'infanterie qui auront des détachemens à fournir pour le service de la mer. A Paris, de l'imprimerie royale, 1781, 6 pp., in-4 – Règlement du roi pour la table à bord des vaisseaux à la mer, 4 décembre 1782. A Paris, de l'imprimerie royale, 1782, 16 pp., in-4 – Ordonnance portant règlement pour l'uniforme des officiers de l'Amirauté, 18 mars 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 4 pp. et une planche n. m., in-4 – Règlement du roi concernant le service à exécuter par le commis aux revues & aux

approvisionnement à bord des vaisseaux armés... 1er novembre 1784. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 58 pp., in-4 – Règlement fait par le roi portant établissement d'un conseil d'administration du département de la Marine, sous le titre de Conseil de la Marine, 19 mars 1788. A Versailles, de l'imprimerie royale, 1788, 14 pp., in-4 – Règlement fait par le roi concernant l'école d'hydrographie du port de Brest, 17 mai 1789. 10 pp. et une planche, in-4 – etc.

59 - [MARINE – GUERRE MARITIME et CONSEIL DES PRISES] – Édits, déclarations, ordonnances et arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs aux guerres maritimes et à l'établissement du conseil des prises. 72 pièces imprimées, 1672-1757, tous formats.

Ordonnance du roy pour la fermeture des ports du royaume, 8 avril 1672. 1 p., in-fol. – Ordonnance du roy pour la fermeture des ports en la province de Bretagne, 22 février 1674. 1 p., in-fol. – Règlement au sujet des prises qui seront faites en mer pendant la guerre, 21 octobre 1688. A Paris, chez Estienne Michallet, 1688, 4 pp., in-4 – Ordonnance du roy portant règlement des prises qui seront faites en mer sur les Hollandais par les armateurs français, 24 octobre 1688. A Paris chez Estienne Michallet, 1688, 4 pp., in-4 – Déclaration du roy contre les corsaires ennemis. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1691, 4 pp., in-8 – Ordre du roy envoyé aux fermiers généraux par Monseigneur de Pontchartrain le 21 juin 1692 concernant les marchandises prises en mer. 2 pp., in-8 – Instruction que le roy veut estre observée dans les procédures des prises qui sront faites en mer, 16 aoust 1692. A Paris, chez Estienne Michallet, 1693, 8 pp., in-8 – Règlement du roy pour tous les officiers, matelots & soldats des vaisseaux armez en course, concernant les avances qui leur seront faites, & les parts qui doivent revenir à chacun desdits officiers, des prises faites sur les ennemis, 25 novembre 1693. A Paris, chez Estienne Michallet, 1693, 12 pp., in-8 – Règlement que le roy veut être observé dans l'instruction et le jugement des prises ; et commission du roy, qui nomme des commissaires pour juger les prises près l'amiral, 9 mars 1695. A Paris, chez la veuve Saugrain & P. Prault, 1734, 8 pp., in-4, suivi des Décisions et sur les pouvoirs et les fonctions de ladite commission, 13 pp., in-8 – Règlement du roy pour les prises faites en mer, et pour assurer la navigation des Etats neutres & alliés pendant la guerre, 23 juillet 1704. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1734, 7 pp., in-4 – Déclaration du roy qui deffend à tous ses sujets le commerce et la navigation de la Mer du Sud, à peine de mort, 29 janvier 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 3 pp., in-4 – Règlement pour l'établissement du conseil des prises, 12 février 1719. A Paris, chez la veuve Saugrain & P. Prault, 1734, 7 pp., in-4 – Instruction pour les commis des fermes des bureaux maritimes au sujet des échouements & naufrages, 28 mars 1726. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1726, 12 pp., in-8 – Règlement pour l'établissement du conseil des prises, 3 novembre 1733. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1734, 8 pp., in-4 – Notes relevées par un membre de la commission concernant les attributions exclusives du conseil des prises ainsi que différentes instances traitées par ce conseil, 2 cahiers manuscrits, non daté, 5 et 22 ff. in-4 – Extraits des titres IX et X du livre III, cahier manuscrit, non daté, 15 ff., in-4 – etc.

Le conseil des prises est une commission extraordinaire que le roi établit en temps de guerre près de l'amiral, pour juger en première instance les prises qui sont faites en mer sur les ennemis, soit par les vaisseaux du roi, soit par les vaisseaux de ses sujets qui ont commission pour armer en course. Cette commission est composée de l'amiral, qui en est le chef et chez qui elle se tient, de neuf ou dix conseillers d'état, quatre ou cinq maîtres des requêtes, un secrétaire général de la marine qui a voix délibérative dans ce conseil, un greffier, et autres officiers nécessaires. Le premier règlement de cette commission fut établi le 9 mars 1695.

60 - [MARINE – GUERRE D'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE et CONSEIL DES PRISES] – Rare ensemble de déclarations, ordonnances et arrêts du conseil d'état du roi, mémoires et divers, relatifs au conseil des prises et aux affaires y tenant lors de la guerre d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Env. 150 pièces imprimées, copies manuscrites et L.A.S. ou L.S., 1778-1784, tous formats.

Traité d'amitié et de commerce conclu entre le roi et les États-Unis de l'Amérique septentrionale, le 6 février 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 23 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant les prises faites par les vaisseaux, frégates et autres bâtiments de Sa Majesté, 28 mars 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 15 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant la course sur les ennemis de l'Etat, 24 juin 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 22 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant nomination des commissaires pour tenir le Conseil des prises près l'amiral de France, 19 juillet 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 2 pp., in-4 ; suivi : brouillon manuscrit indiquant les membres du Conseil des prises de 1761 jusqu'au renouvellement de 1778, 1 p., in-8 ; Règlement pour l'établissement du conseil des prises et la forme d'y procéder, 19 juillet 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 11 pp., in-4 – Règlement concernant la navigation des bâtiments neutres en temps de guerre, 26 juillet 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 8 pp., in-4 – Règlement concernant les prises que des corsaires françois conduiront dans les ports des Etats-unis de l'Amérique ; & celles que les corsaires Américains amèneront dans les ports de France, 27 septembre 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 8 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant les formalités qui doivent être observées par les officiers de ses vaisseaux, pour les prises qu'ils feront sur les ennemis de Sa Majesté, 27 septembre 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 3 pp., in-4 ; suivi : Conditions sous lesquelles est toléré la navigation des smogleurs au port de Dunkerque, 23 octobre 1778. A Dunkerque, chez E. Laurenz, 1 p., gd in-fol. ; L.A.S. de Jacques Joseph Nicolas de Taverne de Montdhiver, bourgmestre de Dunkerque et neveu par alliance de Jean Bart le célèbre Corsaire, adressée à M. de la Porte, écrite de Dunkerque et datée du 30 octobre 1778, relatant le commerce frauduleux anglais qui sévit dans le port de sa ville, 3 ff., in-fol. – L.A.S. de Louis Damours, avocat au Conseil du roi, écrite de Paris et datée le 26 novembre 1778, annonçant qu'il fait appel d'un jugement du conseil des prises concernant des armateurs de Saint Malo du navire l'Arquilon, 1 p., in-8 ; suivi d'un mémoire d'instance, L. Cellot, 1778, 15 pp., in-8 – 3 mémoires relatifs aux armateurs négociants bordelais du navire l'Isabelle contre un capitaine de corsaire basé en Amérique, 20-26-22 pp., M. Lambert, 1779, in-8 – 9 L.A.S. ou L.S. de Jacques Joseph Nicolas de Taverne de Montdhiver, bourgmestre de Dunkerque, adressée à M.

de la Porte, écrites de Dunkerque et datées de novembre 1778 à juin 1779, au sujet des prises faites de navires anglais, accompagnées d'une pétition signée des armateurs de la pêche de Dunkerque ; L.S. d'Antoine de Sartine, ministre de la Marine, écrite de Versailles le 16 novembre 1778, adressée à M. de la Porte, conseiller d'état, 1 p., in-fol. ; L.S. des membres de chambre de commerce de Dunkerque – Exposé des motifs de la conduite du roi relativement à l'Angleterre. A Paris, de l'imprimerie royale, 1779, 14 pp., in-4 – L.S. d'Antoine de Sartine, ministre de la Marine, écrite de Versailles le 12 juillet 1779, adressée à M. de la Porte, conseiller d'état, 1 p., in-fol., lui communiquant « la traduction des instructions que la cour de Londres a remis aux batiments anglais armés en guerre », suivi de deux documents d'instructions en anglais et de 4 pièces manuscrites de traduction – Traité de commerce entre Sa Majesté et le duc de Mecklenbourg, 18 septembre 1779. A Paris, de l'imprimerie royale, 1779, 35 pp., in-4 – Règlement concernant les prises qui seront conduites dans les ports étrangers, & les formalités que doivent remplir les consuls de Sa Majesté qui y sont établis, 8 novembre 1779. A Paris, de l'imprimerie royale, 1779, 12 pp., in-4 – Cartel pour l'échange général de tous les prisonniers pris en mer entre la France et la Grande-Bretagne et amenés en Europe. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780, 23 pp., in-4 – L.S. de Charles de la Croix de Castries, ministre de la Marine, écrite à Versailles le 3 juin 1781 et datée du 3 juin 1781, adressée à M. de la Porte, conseiller d'état, concernant à « deux affaires de rançons venues de l'amirauté de Morlaix », 2 pp., in-fol. – Ratification de la convention entre le roi Très-Chrétien et les Provinces-Unies des Pays-Bas concernant les reprises, 27 mai 1781. A Paris, de l'imprimerie royale, 1781, 6 pp., in-4 – Règlement concernant les prises que des corsaires français conduiront dans les ports des Etats-généraux des Provinces-Unies... 30 septembre 1781. A Paris, de l'imprimerie royale, 1781, 8 pp., in-4 – Diverses pièces de copies manuscrites et imprimées de procédures traitées par le conseil des prises relatives à des captures de navires dans les ports de Marseille, Brest et autres – Quelques brouillons manuscrits de M. de la Porte sur des affaires jugées lors de certaines séances du conseil des prises.

Pierre Jean François de la Porte (1710-1793) fit partie du conseil des prises en tant que conseiller d'état à partir de 1778, au moment du déclenchement officiel de la guerre pour l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

61 - [MILITAIRE – GUERRE - ARMÉE] – Edits, déclarations, ordonnances et arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement et divers, relatifs à l'armée et aux conflits sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV.

[La Fronde (1648-1653) – logement des gens de guerre – le siège de Candie (1668-1669) – Guerre de Hollande (1672-1678) – Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) – Guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) – entretien, enrôlement, congés, discipline – etc.]

Env. 100 pièces imprimées, 1636-1714, tous formats.

Regles generales & statuts militaires qui doivent estre observez par les bourgeois de Paris & autres villes de France, à la garde des portes desdites villes & faux bourgs. A Paris, par François Beauplet, 1636, 8 pp., in-12 – 19 pièces concernant la Fronde appelée aussi la guerre des

Lorrains (1648-1653) : Reglement fait par le roy, par l'advis de la reyne regente sa mere, pour la fourniture de l'ustancile & la subsistance de ses troupes pendant l'hyver, du 22 décembre 1648. A Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1648, 18 pp., in-fol. ; Ordre et reglement que doivent tenir et garder les soldats & gens de guerre à pied. A Paris, 1649, 4 pp., in-8 ; Edict du roy portant amnistie de tout ce s'est passé à l'occasion des presents mouvements, à la charge de se remettre dans trois jours dans l'obeissance du roy. A Pontoise, chez Julien Courant, 1652, 15 pp., in-8 ; Déclaration du roy en faveur de monseigneur le Prince de Conty, & de ceux qui l'ont suivy, servy, assisté & exécuté ses ordres, dedans & dehors le Royaume. A Paris, chez P. Rocolet, 1653, 8 pp., in-8 ; etc – Déclaration du roy portant pardon, et abolition en faveur de ceux des troupes, qui ont commis des excès & desordres durant la guerre, & des habitans de la Frontiere, & des Provinces du Royaume, où lesdits Gens de guerre ont passé, logé, & sejourné. A Paris, 1661, 10 pp., in-8 – La relation véritable de tout ce qui s'est passé dans la ville de Candie, ... avec la liste des morts et des blessez. A Paris, Guillaume Adam, 1669, 7 pp., in-8 – Ordonnance du roy portant reglement pour le logement des officiers & soldats des compagnies du regiment des gardes françaises de Sa Majesté, dans les fauxbourgs de la ville de Paris, du 14 janvier 1667. 4 pp., in-fol. – Ordonnance du roy par laquelle Sa Majesté après avoir resolu de faire la guerre aux Estats de Hollande, deffend à ses sujets d'y avoir aucune communication ny commerce. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1672, 4 pp., in-8 – Ordonnance du roy portant reglement pour le logement & paiement de la gendarmerie, de la cavalerie & des dragons pendant l'hyver prochain, du 1er octobre 1676. A Paris, chez Frederic Leonard, 1676, 12 pp., in-fol. – Ordonnance du roy servant de reglement general pour l'entretien des troupes après la Reforme qui va estre faite dans lesdites troupes par les ordres de Sa Majesté, du 28 février 1679. A Paris, chez Federic Leonard, 1679, 13 pp., in-fol. – Estat des troupes que le roy de France aura en campagne cette année 1689. (4) pp., in-8 – Ordonnance du roy portant déclaration de guerre par mer & par terre contre les Espagnols, donnée à Versailles le 15 avril 1689. A Paris, chez Estienne Michallet, 1689, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy portant defenses aux soldats du Regiment des gardes françaises de se travestir, ny de prendre d'autres habits que ceux dudit regiment, à peine des galeres. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1692, 4 pp., in-8 – Lettre d'un officier principal de l'armée du roy a un gentilhomme de qualité français, refugee en Hollande. 1692, 4 pp., in-8 – Ordonnance du roy portant reglement pour le logement & le paiement des troupes de Sa Majesté, pendant l'hyver prochain, du 21 septembre 1696. A Versailles, chez François Muguet, 1696, 55 pp., in-fol. – Ordonnance du roy portant declaration de guerre contre l'Empereur, l'Angleterre, les Etats generaux des Provinces-Unies, & leurs alliez, du 3 juillet 1702. A Paris, Frederic Leonard, 1706, 4 pp., in-8 – Ordonnance du roy pour faire fournir des recrues d'infanterie par les paroisses des provinces & generalitez du royaume, du 30 octobre 1703. A Paris, Frederic Leonard, 1703, 14 pp., in-fol. – Ordonnance du roy portant declaration de guerre contre le duc de Savoye, du 4 décembre 1703. A Paris, Frederic Leonard, 1703, 8 pp., in-8 – Arrest du parlement qui a condamné Pierre Majonnet dit la Perle à la peine des galeres pour s'estre travesty, du 16 janvier 1711. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1711, 4 pp., in-4 – Relation du siège et de la prise de Girone par l'armée du roy commandée par le duc de Noailles. A Paris, 1711, (12) pp., in-8 – Ordonnance du roy pour fixer le prix des

regimens d'infanterie, du 6 novembre 1714. A Paris, de l'imprimerie royale, 1714, 4 pp., in-4 – Capitulation du chateau et des forts de la ville de Fribourg. 1713, (8) pp., in-8 – etc.

62 - [MILITARIA – GUERRE - ARMÉE] – Edits, déclarations, ordonnances et arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement et divers, relatifs à l'armée et aux conflits sous la Régence et le règne de Louis XV.

[Conspiration de Cellamare (1718) – Guerre de la quadruple alliance (1719-1720) – Guerre de Succession de Pologne (1733-1738) – Guerre de Sept ans (1756-1763) – règlement, appointements, réorganisation, réformes, logement, discipline, habillement, congés, désertion – infanterie, cavalerie, gendarmerie, mousquetaire, hussards, dragons, régiments étrangers, garde française, compagnies franches, milice, corps volontaires, carabiniers, artillerie – etc.]

Env. 360 pièces imprimées et qqs copies manuscrites, 1715-1773, tous formats.

Ordonnance du roy servant de reglement pour conseil de guerre, donnée à Vincennes le 3 novembre 1715. 18 pp., in-4 – Ordonnance du roy portant amnistie generale en faveur des cavaliers, dragons & soldats qui ont déserté des troupes de Sa Majesté... du 2 juillet 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 19 pp., in-fol. – Règlement fait par le roy pour l'ordre & la discipline qu'il veut estre observez par ses troupes, tant françaises qu'étrangères... du 4 juillet 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 20 pp., in-fol. – Ordonnance du roy portant reglement pour le payement des troupes de Sa Majesté, du 30 décembre 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 32 pp., in-fol. – Ordonnance du roy portant reglement pour le payement des troupes de Sa Majesté, du 6 avril 1718. A Paris, de l'imprimerie royale, 1718, 52 pp., in-fol. – Ordonnance du roy pour reduire les bataillons d'infanterie française à neuf compagnies, et pour regler le rang & le nombre des officiers qui y doivent servir, du 6 avril 1718. A Lyon, Pierre Valfray, 1718, 7 pp., in-4 – Ordonnance du roy portant suppression des etapes & logement personnel des gens de guerre, dans les provinces & generalitéz... du 15 avril 1718. A Paris, de l'imprimerie royale, 1718, 22 pp., in-4 – Lettres du prince de Cellamare ambassadeur du roy d'Espagne en France... A Paris, de l'imprimerie royale, 1718, 7 pp., in-fol. – Manifeste sur les sujets de rupture entre la France et l'Espagne. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 24 pp., in-8 – Ordonnance du roy portant declaration de guerre contre l'Espagne, du 9 janvier 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719, 4 pp., in-8 – Règlement que le roy veut estre observé à l'avenir dans les hôpitaux de ses troupes, à commencer du premier janvier 1729. A Paris, de l'imprimerie royale, 1737, 8 pp., in-4 – Ordonnance du roy portant reglement pour le payement des troupes de Sa Majesté, du 25 may 1731. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 39 pp., in-4 ; idem pour les années 1725, 1733, 1734, 1735, 1737, 1742, 1745, 1746, 1758 et 1761 – Ordonnance du roy concernant les capitaines & lieutenans reformés d'infanterie, de cavalerie & de dragons, du 25 juin 1725. 8 pp., in-4 ; suit Estat des capitaines reformés d'infanterie... de cavalerie... et de dragons, 40 pp. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1726. – Motifs des résolutions du roy. A Paris, de l'imprimerie royale, 1733, 14 pp., in-4 – Ordonnance du roy concernant le commandement & le service des places, du 1er aoust 1733. A Paris, de l'imprimerie royale, 1733, 39 pp., in-4 – Exposition adressée à l'ambassadeur du roi catholique à

la cour d'Angleterre, touchant les raisons qui ont obligé Sa Majesté à faire la guerre à l'Empereur, 1733, 15 pp., in-4 – Manifeste du primat de Pologne. 1734, 11 pp., in-4 – Règlement pour la construction & épreuve des mousquetons, carabines & pistolets à l'usage de la cavalerie... du 18 may 1733. A Paris, de l'imprimerie royale, 1734, 4 pp., in-4 – Ordonnance du roy sur le maniemment des armes de l'infanterie française & étrangère, du 7 mai 1750. A Paris, de l'imprimerie royale, 1750, 28 pp., in-4 – Règlement concernant l'établissement de la maréchassée de cet état sous le gouvernement de son excellence monseigneur Pascal Acquaviva d'Aragona, vice-légat d'Avignon. A Avignon, chez Alexandre Giroud, 1751, 12 pp., in-4 – Edit du roy portant création d'une noblesse militaire. A Grenoble, chez André Giroud, 1751, 15 pp., in-8 – Ordonnance du roi portant déclaration de guerre contre le roi d'Angleterre, du 9 juin 1756. A Paris, de l'imprimerie royale, 1756, 6 pp., in-fol. – Convention entre le roi Très-Chrétien, et l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, pour la restitution réciproque des déserteurs, du 16 décembre 1756. A Lunéville, chez Messuy, 6 pp., in-fol. – Concordat entre le Saint-Siège et la cour de France pour la restitution des déserteurs des troupes du roi, qui se réfugient dans l'Etat d'Avignon & le Comtat Venaissin... du 4 août 1763. A Paris, de l'imprimerie royale, 1763, 12 pp., in-fol. – Ordonnance du roi pour régler l'exercice de l'infanterie, du 1er janvier 1766. A Paris de l'imprimerie royale, 1766, 163 pp., in-4 – Ordonnance du roi pour régler l'exercice de la cavalerie, du 1er juin 1766. A Paris, de l'imprimerie royale, 1766, 171 pp., in-4 – Ordonnance du roi pour régler le service dans les places & dans les quartiers, du 1er mars 1768. A Paris, de l'imprimerie royale, 1768, 220-IX pp., in-fol. – etc.

63 - [MILITARIA – GUERRE - ARMÉE] – Edits, déclarations, ordonnances et arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs à l'armée sous le règne de Louis XVI.

[Guerre d'indépendance des États-Unis (1778-1783) – Recrutement – habillement, équipement – déserteurs – hôpitaux militaires – réorganisation – logement – appointements – commissaires de guerre – infanterie, cavalerie, artillerie, dragons, troupes provinciales, gardes françaises, gendarmerie, régiments étrangers – etc.]

Env. 85 pièces imprimées, 1774-1789, tous formats.

Ordonnance du roi concernant le corps-royal de l'artillerie, du 3 octobre 1774. A Versailles, de l'imprimerie du roi, 1774, 149 pp., in-fol. – Ordonnance du roi concernant les régimens provinciaux, du 1er décembre 1774. A Paris, de l'imprimerie royale, 1782, 57-(7) pp., in-fol. – Ordonnance du roi portant création d'un dépôt de recrues qui sera établi à l'isle de Ré, du 2 septembre 1775. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775, 11 pp., in-fol. – Règlement arrêté par le roi sur l'uniforme des officiers généraux & autres employés dans ses armées et dans ses places, du 2 septembre 1775. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775, 16 pp. et 5 planches numérotées, in-fol. – Ordonnance du roi sur les saluts & honneurs à rendre dans l'Inde, du 3 février 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 4 pp., in-4 – Convention entre le roi et l'électeur de Trèves pour la restitution réciproque des déserteurs, du 25 juin 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 7 pp., in-4 – Ordonnance du roi qui défend le port d'armes & les épauettes, à tous

domestiques, & nommément à ceux appelés chasseurs, Heiduques & aux nègres, du 13 juin 1779. A Paris, de l'imprimerie royale, 1779, 3 pp., in-4 – Ordonnance du roi pour régler l'exercice de ses troupes d'infanterie, du 1er juin 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 259 pp., in-4 – Ordonnance du roi portant création d'un corps de soldats-pionniers, du 2 juillet 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 7 pp., in-4 – Règlement arrêté par le roi concernant l'habillement et l'équipement de ses troupes, du 31 mai 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 108 pp., in-4 – Exposé des motifs de la conduite du roi relativement à l'Angleterre. A Paris, de l'imprimerie royale, 1779, 14 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant la désertion, du 1er juillet 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1786, 44 pp., in-4 – Règlement arrêté par le roi concernant l'habillement et l'équipement de ses troupes, du 1er octobre 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1787, 164 pp. et 5 planches numérotées, in-4 – Règlement fait par le roi portant établissement d'un conseil d'administration du département de la guerre, sous le titre de conseil de guerre, du 9 octobre 1787. A Paris, de l'imprimerie royale, 1787, 14 pp., in-4 – etc.

64 - [MILITARIA – FINANCEMENT DE LA GUERRE] – Lettres patentes, édits, déclarations et arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs aux offices de trésoriers ordinaires et extraordinaires des guerres.

62 pièces imprimées, 1622-1788, tous formats.

Edict du roy portant creation en chef & tiltre d'office de trois tresoriers & trois controolleurs provinciaux de l'extraordinaire des guerres en Bearn. A Paris, chez Fed. Morel & P. Mettayer, 1622, 7 pp., in-16 – Edict du roy sur la creation des offices de conseillers tresoriers payeurs des camps & armées, des vivres, des regimens & compagnies des gens de pied, des agrdes Suisses, de la cavalerie legere ; et conseillers controolleurs provinciaux ordinaires desdits regimens tant françois qu'estrangers. A Paris, par E. Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1627, 30 pp., in-16 – Edits et reglemens concernant les offices de guerre, billets faits à l'occasion de la guerre, munitionnaires, tresoriers des guerre & conduite, controlleurs des guerres et tous officiers de maréchaussée. 1705, 7 pp., in-8 – Declaration du roy concernant les billets de l'extraordinaire des guerres, le 4 juin 1712. Frederic Leonard, 1712, 8 pp., in-8 – Edit du roi qui regle les fonctions & les attributions des deux tresoriers de l'extraordinaire des guerres. A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 11 pp., in-8 – Déclaration du roi concernant la comptabilité du trésorier-payeur général des dépenses du département de la guerre, 12 juin 1781. A Paris, de l'imprimerie royale, 1781, 14 pp., in-4 – etc.

Les trésoriers de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres sont en France des officiers créés par le roi, pour faire le paiement de toutes les troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, pour payer les garnisons de toutes les places, comme aussi les vivres, étapes, fourrages, appointements des gouverneurs, lieutenants, majors & états majors de toutes les provinces.

65 - [MILITARIA – RAVITAILLEMENT] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs au ravitaillement et au logement des gens de guerre.

[Étapes – offices et privilèges des étiapiers, des commissaires et contrôleurs aux revues et logement des gens de guerre – vivres, fourrages – etc.]

Env. 200 pièces imprimées et qqs copies manuscrites, 1622-1785, tous formats.

Edict du roy portant creation de deux offices de conseillers & commissaires particuliers des vivres en chacune ellection de ce royaume... le 19 mars 1622. A Paris, par Fed. Morel & P. Mettayer, 1622, 16 pp., in-16 – Edict du roy portant creation de quatre offices de conseillers de Sa Majesté, surintendans & generaux des vivres, munitions, magazins, avitaillemens & estappes de France, le 28 juin 1627. A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene & C. Prevost, 1627, 14 pp., in-16 – Edict du roy par lequel toutes les commissions expédiées aux commissaires des guerres pour la conduite des gens de guerre, tant de cheval que de pied, sont créées en tiltre d'offices... A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene & C. PRevoSt, 1630, 24 pp., in-16 – Lettres patentes du roy & arrest de la cour des aydes pour l'exemption des commissaires ordinaires des guerres. A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene, 1634, 8 pp., in-16 – Edict du roy portant creation & suppression des surintendans & commissaires des vivres. A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene, 1635, 14 pp., in-16 – Recueil de plusieurs arrests, reglemens et ordonnances du roy, pour le logement des gens de guerre & fourniture des estapes. A Grenoble, chez Antoine Verdier, 1653, 38 pp., in-8 – Reglement que le roi veut estre observe pour la fourniture & la distribution des estapes, & pour le logement & la police de ses troupes marchant à la campagne. 1668, 11 pp., in-fol. – Edit du roy portant creation de commissaires particuliers aux revues & logemens de gens de guerre. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1692, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy en forme de reglement pour la décharge des munitionnaires des vivres, le 7 juin 1701. A Paris, chez François Muguét, 1701, 7 pp., in-4 – Edit du roy portant creation de trente offices de commissaires provinciaux des guerres. A Paris, chez la veuve François Muguét & Hubert Muguét, 1704, 11 pp., in-8 – Ordonnance du roy portant restablissement & nouveaux reglemens sur les estapes, du 13 juillet 1727. A Paris, de l'imprimerie royale, 1727, 29-VII pp., in-fol. – Ordonnance du roy pour faire fournir du pain de munition aux troupes, sur les frontieres, du 10 aoust 1733. A Paris, de l'imprimerie royale, 1733, 4 pp., in-4 – etc.

66 - [MILITARIA – ARTILLERIE] – Edits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs au corps d'artillerie et à la fabrication et vente des poudres, salpêtres et plomb.

90 pièces imprimées, 1677-1789, tous formats.

Déclaration du roy portant creation de l'office de conseiller du roy, garde general de l'Artillerie, bastions & munitions de France... du 10 février 1536. 1691, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy par laquelle Sa Majesté regle le prix des poudres qui seront vendues par les commissionnaires & preposez du sieur Berthelot, commissaire general des poudres & selpeSTres de France, en chacune des villes & bourgs du royaume... du 30 novembre 1677. A Paris, chez Thomas Charpentier, 1678, 7 pp., in-8 – Bail fait par le roy a maistre Claude Durié, bourgeois de Paris de la ferme générale du droit royal de la fabrique, vente & debit des poudres & salpeSTres de France... donné à Versailles, le 24 juin 1684. A Paris, chez Thomas Charpentier, 1685, 22 pp., in-8 – Marché général arrêté au conseil du roy contenant les conditions accordées par Sa Majesté, au sieur Berthelot, commissaire general de l'Artillerie, poudres & selpeSTres de France

pour la fabrique des poudres & selpestres, fournitures des poudres de guerre au roy et vente generale des poudres & selpestres à ses sujets... le dernier juin 1687. A Paris, chez Charles Coignard, 1688, 23 pp., in-8 – Déclaration du roy qui revoque les défenses faites aux sujets de Sa Majesté de faire pour leur usage, vendre et distribuer du plomb en dragées ou en balles, donnée à Marly le 8 aoust 1702. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1702, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant creation de plusieurs offices dans l'Artillerie, donné à Versailles au mois d'aoust 1703. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1703, 30 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement pour les fonctions du controlleur general de l'Artillerie, le 21 juillet 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 12 pp., in-8 – Edit du roy qui regle les fonctions & les attributions du trésorier general de l'Artillerie, juin 1717. A Paris, de l'imprimerie royale, 1717, 8 pp., in-4 – Ordonnance du roy pour regler le service du regiment Royal-Artillerie, du 5 juillet 1729. A Paris, de l'imprimerie royale, 1729, 8 pp., in-8 – Avis sur le plomblamine, mars 1736. A Paris, chez Pierre Prault, 1736, 4 pp., in-4 – Marché general arrêté au conseil du roy, 18 décembre 1736. A Paris, chez P. Prault, 1737, 8 pp., in-4 – Ordonnance du roy concernant l'habillement des ouvriers de l'Artillerie, du 12 may 1741. A Paris, de l'imprimerie royale, 1741, 2 pp., in-4 – Ordonnance du roi pour unir l'Artillerie avec le Génie, sous l'autorité immédiate de Sa Majesté, du 8 décembre 1755. A Paris, de l'imprimerie royale, 1755, 6 pp., in-fol. – Ordonnance du roi pour l'établissement d'un commissaire général & de onze commissaires des guerres & du corps royal de l'Artillerie & du génie, du 6 avril 1757. A Paris, de l'imprimerie royale, 1757, 11 pp., in-fol. – Ordonnance du roi concernant le corps royal de l'Artillerie, du 5 novembre 1758. A Paris, de l'imprimerie royale, 1758, 12 pp., in-fol. – Résultat du conseil du roi concernant règlement pour l'exploitation de la régie des poudres & salpêtres, établie pour le compte du roi, du 30 mai 1775. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775, 8 pp., in-4 – Mémoire pour la compagnie des poudres & le sieur Micault de Courbeton, commissaire général des poudres & salpêtres contre les salpêtriers de Paris. A Paris, Moutard, 98-18 pp., in-4 – Réponse des salpêtriers de Paris, au mémoire de la compagnie des poudres... A Paris, chez Knapen & fils, 1777, 212 pp., in-4 – Mémoire à consulter pour les maîtres salpêtriers de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris. A Paris, chez N.H. Nyon, 1787, 20 pp., in-4 – Edit du roi portant suppression de l'arsenal de Paris, de son gouvernement & de sa juridiction. A Paris, chez N. H. Nyon, 1788, 8 pp., in-4 – etc.

67 - [MILITARIA – HÔTEL DES INVALIDES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs à l'assistance des soldats invalides, à l'établissement et aux privilèges de l'Hôtel royal des Invalides, et au droit d'oblat.
38 pièces imprimées, 1569-1783, tous formats.

Lettres patentes de declaration du roy, contenant qu'il n'a entendu & n'entend, que les titulaires de abbayes ou priores, estans en la collation des ordinaires de son royaume : soient tenez recevoir aucun soldat ou stropiat, es places de religieux layz. A Lyon, par Benoist Rigaud, 1569, 6 ff., in-16 – Edict du roy en faveur des pauvres gentilshommes, capitaines & soldats estropiez, vieux, & caducs, en faisant le service du roy. A Paris, chez Nicolas Barbote, 1606, 16 pp., in-16 –

Arrest de la chambre de la charité chrétienne ordonnée par le roy pour l'exécution de son edict, fait en faveur des pauvres gentilshommes, capitaines, & soldats estropiez, au mois de juillet 1606. A Paris, chez Nicolas Barbote, 1606, 8 pp., in-16 – Edict du roy en faveur des pauvres gentilshommes, capitaines & soldats estropiez, viels, & caducs, en faisant le service du roy. A Paris, chez Pierre Charpentier, 1625, 16 pp., in-16 – Edit du roy pour l'establissement de l'hostel des invalides. A Paris, chez Frederic Leonard, 1674, 11 pp., in-4 – Ordonnance du roy pour regler les differentes classes de ceux qui seront recus à l'Hostel Royal des Invalides, du 3 décembre 1730. A Paris, de l'imprimerie royale, 1730, 4 pp., in-4 – Ordonnance du roy pour l'establissement d'une Ecole de Trompette dans l'Hostel Royal des Invalides, du 1er juin 1731. A Paris, de l'imprimerie royale, 1730, 3 pp., in-4 – Règlement pour l'Hostel royal des Invalides, le 9 aoust 1731. A Paris, de l'imprimerie royale, 1731, 16 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant la constitution & administration de l'Hôtel royal des Invalides, les officiers, bas officiers & soldats pensionnés, du 17 juin 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 27 pp., in-4 – etc.

Au XVIIe siècle, alors qu'aucune structure n'existait pour abriter les soldats invalides, malgré les souhaits précurseurs de Philippe Auguste et surtout d'Henri IV, Louis XIV décide par l'ordonnance de 1670 et complétée par l'édit d'avril 1674 de faire construire : « un hostel royal pour y loger tous les officiers et soldats tant estropiés que vieux et caduques ».

68 - [MILITARIA – ÉCOLE ROYALE MILITAIRE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs aux écoles royales militaires.
38 pièces imprimées, 1757-1788, tous formats.

Arrest du conseil d'état du roi portant établissement d'une loterie en faveur de l'Ecole Royale Militaire, du 15 octobre 1757. A Paris, de l'imprimerie royale, 1758, 11 pp., in-4 – Ordonnance du roi pour régler la manière dont les gentilshommes élèves de l'Ecole Royale Militaire seront distribués & employés dans les troupes du roi, du 30 janvier 1761. A Paris, de l'imprimerie royale, 1761, 4 pp., in-4 – Déclaration du roi portant règlement non seulement sur l'éducation que recevront à l'avenir les élèves de l'Ecole Royale Militaire, mais encore touchant l'administration des biens de cet Etablissement, donné à Versailles le 1er février 1776. A Paris, chez P.G. Simon, 1776, 8 pp., in-4 – Règlement concernant les nouvelles Ecoles Royales Militaires, du 28 mars 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 28 pp., in-4 – Lettres patentes du roi concernant le collège de la Flèche, donné à Versailles le 20 mai 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 11 pp., in-4 – Règlement concernant la chapelle de l'Ecole Royale Militaire, du 13 mai 1779. A Paris, de l'imprimerie royale, 1779, 4 pp., in-4 – Règlement en faveur des élèves de l'Ecole Royale Militaire, du 21 janvier 1779. A Paris, de l'imprimerie royale, 1779, 8 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant l'Ecole Royale Militaire, du 5 août 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780, 6 pp., in-4 – Règlement fait par le roi pour l'Ecole Royale Militaire, du 1er février 1788. A Paris, de l'imprimerie royale, 1788, 8 pp., in-4 – Mémoire instructif sur ce que les parens doivent observer pour proposer leurs enfans pour les Ecoles Royales militaires. A Nancy, chez la veuve Leclerc, (4) pp., in-8 – Questions à remplir

exactement par les parens du Sr proposé pour les Ecoles Royales militaires. (4) pp., in-fol. – etc.

Trois ans après la signature du traité de paix d'Aix-la-Chapelle, Louis XV veut s'assurer la fidélité de la noblesse d'épée qui l'a servi durant la guerre de succession d'Autriche. C'est pourquoi le maréchal de Saxe, qui avait combattu aux côtés des armées françaises, propose au roi Louis XV de fonder une école royale militaire dès 1751, une école de cadets, comme il en existait déjà à Saint-Petersbourg et Berlin. Le projet est novateur : il s'agit de former cinq cents jeunes gentilshommes peu fortunés, choisis en tenant compte des états de service de leurs pères. À quatorze ans, ils sont pris en charge comme boursiers par le roi et reçoivent la formation scientifique nécessaire à tout officier (mathématiques, physique, mécanique, hydraulique, fortification). Ils ne sont admis qu'après avoir été préalablement formés aux humanités dans des collèges. En 1764, l'expulsion des Jésuites permet de désigner le collège de La Flèche comme école préparatoire à l'École militaire. Les enfants y sont reçus dès l'âge de huit ans. Le comte de Saint-Germain en 1776 compléta le projet. L'idée fondamentale de la fondation demeura toutefois la même : " former les tempéraments en même temps que les esprits et le cœur " selon la phrase de Paris-Duverney pour que les grades dans l'armée ne dépendent plus seulement de la naissance ou de la faveur royale.

69 - [MILITARIA – MILICE BOURGEOISE – ARQUEBUSIER] – Édits, déclarations et arrêts du conseil d'état du roi et divers, relatifs aux officiers de la milice bourgeoise et à la compagnie des arquebusiers. 29 pièces imprimées, 1694-1709, in-8.

Edit du roy portant création d'offices de colonels, major, capitaines & lieutenans des bourgeoisies dans les villes et bourgs fermes du royaume. A Paris, chez Estienne Michallet, 1694, 8 pp. – Edit du roy portant creation de seize lieutenans colonels & de seize majors pour les seize quartiers de Paris... Jean Baptiste Desespine, 1703, 8 pp. – Edit du roy portant rétablissement des offices de milice bourgeoise. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1708, 7 pp. – etc.

Joint : 2 pièces imprimées, 1734 : Lettres patentes en forme d'édit du roy Louis XIII portant établissement de la compagnie de l'Arquebuse, de la ville et Fort de Meulan, A Paris, chez la veuve Saugrain, 1734, 7 pp., in-4 – Recueil des lettres patentes et arrêts concernant l'établissement de la compagnie des arquebusiers de la ville de Laon... A Paris, chez Pierre Prault, 1734, (14) pp. et table, in-4.

70 - [POLICE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, ordonnances et sentences de police et divers, relatifs au rôle de la police, principalement dans la ville de Paris.

[Police sur le foin et la paille – tenue des foires et marchés, sur le pain et les boulangers – laquais, gens de livrée, domestiques, apprentis – port d'armes – observation du Carême – incendies – boues et lanternes – nettoyage des rues – éclairage public – entretien des pavés – hygiène des rues – police champêtre – quais et ports – remparts et égouts – porteurs d'eau – étalages – bains – vendangeurs – etc.]

Env. 920 pièces imprimées, 1618-1789, tous formats, dont 38 pièces du règne de Louis XIII.

Arrest de la cour de parlement sur le divertissement fait au palais pendant l'incendie y advenu, des sacs, procez, pieces & registres qui y estoient. A Paris, par Fed. Morel & P. Mettayer, 1618, 7 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement donné en conséquence du feu advenu à Paris, qui a embrasé & consommé le pont aux changeurs & pont marchand, & quelques maisons prochaines. A Paris, par Fed. Morel & P. Mettayer, 1621, 11 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement portant reglement sur le fait de la police, pour le bien public et la liberté des marchandises de fruits, beurres, œufs... & toutes autres denrées qui se vendent & débitent es halles & autres marchez de la ville de Paris... A Paris, par C. Morel, 1624, 23 pp., in-12 – Arrests de la cour de parlement portant défenses aux pages & laquais de porter espées, bsatons, pistolets & autres armes, ny molester personne & de s'assembler en troupe à la porte Saint Antoine & ailleurs, sur peine de la vie. A Paris par Antoine Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1630, 11 pp., in-12 – Edict du roy pour la levée des droicts de barrages, affectez tant au restablissement du pavé, grands chemins, que netoïement des boues de la ville de Paris & autres lieux... A Paris, par Antoine Estiene, 1640, 12 pp., in-8 – Ordonnance de messieurs les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris par laquelle il est enjoint aux boulangers & patisseries de faire doresnavant des pains de deux & trois livres seulement, pour la subsistance & soulagement des pauvres gens, 1er mars 1649. A Paris, chez P. Rocolet, 1649, 4 pp., in-8 – Déclaration du roi portant commission des offices de police. A Paris, 1653, 14-4 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement concernant le nettoiyement des boues de la ville & fauxbourgs de Paris... A Paris, 1649, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy contenant la defense du port d'armes à feu, pistolets de poche, poignards & cousteaux en forme de bayonnettes & autres reglemens pour la seureté publique. A Paris, 1660, 12 pp., in-8 – Edit du roy qui confirme le reglement touchant le nettoiyement des boues & pourvoit à la sureté de la ville de Paris & autres villes. A Paris, 1666, 16 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement qui ordonne que tous bourgeois marchands & artisans de cette ville seront tenus de faire faire par leurs femmes ou filles, s'ils en ont, les questes accoutumées des paroisses, lors qu'ils y rendent les pein-benits, avec défenses d'y envoyer leurs servantes... 1672, 2 pp., in-4 avec 2 billets « Madame est avertie de se donner la peine de presenter elle-même le pain-beny... » - Edit du roy portant creation de lieutenans de police. A Paris, chez François Muguet, 1699, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant creation des offices de lieutenans generaux, procureurs du roy, commissaires & greffiers de police alternatifs. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1709, 7 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement au sujet de l'incendie des maisons du petit-pont & autres adjacentes, 3 mai 1718. A Paris, chez la veuve François Muguet, Hubert Muguet & Louis Denis de la Tour, 1718, 7 pp., in-8 – Lettres patentes sur arrêts pour la construction à neuf de l'égout sous le pavé de la grande rue Saint au Marais... 28 février 1718. A Paris, chez veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1718, 15 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour les maîtres boulangers de la ville et des faubourgs de Paris, 3 avril 1719. A Paris, Laurent d'Houry, 1719, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy portant défenses de vendre de la viande, volailles, gibier & œufs pendant le Carême ailleurs que dans les boucheries de l'Hôtel Dieu... A Paris, chez Pierre Simon, 1730, 4 pp., in-8 – Ordonnance générale de poilice pour le bailliage et prevosté d'Arpajon et dépendances. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1730, 12 pp., in-4 – Ordonnance de police concernant la deffense des melons. P.J. Mariette, 1730, 3 pp., in-4 –

Reglement pour l'exercice de la justice et de la police de la ville & comté de Saint Fargeau & dépendances. A Paris, chez Guillaume Saugrain, 1730, 16 pp., in-4 – Ordonnance de police portant nouveau reglement sur ce qui doit estre observé au sujet des écriteaux posez aux coins des rues de la ville & faux bourgs de Paris, 3 juin 1730. P.J. Mariette, 3 pp. et modèle des caractères, in-4 – Devis pour la fabrication et l'entretien des lanternes publiques des quartiers du Louvre, du Palais Royal, de Montmartre & de Saint Eustache. P.J. Mariette, 1730, 3 pp., in-8 – Publication et devis des ouvrages pour l'entreprise du pavé de Paris pendant le bail de l'année 1730. A Paris, de l'imprimerie royale, 1729, 11 pp., in-8 – Reglemens généraux de police pour la principauté de Joinville, 1er janvier 1735. A Paris, chez Pierre Prault, 1735, 16 pp., in-4 – Ordonnance de police qui fait deffenses d'élever des cervolans dans les rues & places publiques de cette ville, 16 octobre 1736. P.J. Mariette, 3 pp., in-4 – Publication et devis des ouvrages pour l'entreprise du pavé de Paris pendant le bail de l'année 1738. 12 pp., in-4 – Ordonnance de police qui fixe la longueur et la largeur des épées. L.F. Delatour, 1766, 3 pp., in-4 – Ordonnance de police concernant l'illumination de la ville & fauxbourgs de Paris, 5 novembre 1778. L.F. Delatour, 1778, 4 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant règlement pour les facteurs de la halle aux farines, 19 juin 1779. A Paris, chez P.G. Simon, 1779, 15 pp., in-4 – Arrêt de la cour de parlement concernant la perfection & les alignemens des boulevards, 10 février 1781. Lottin l'aîné, 1781, 11 pp., in-4 – Lettres patentes du roi qui ordonnent la construction d'une nouvelle halle à la Marée à Paris, 21 août 1784. A Paris, chez P.G. Simon & N.H. Nyon, 1784, 4 pp., in-4 – Précis des arrêts, ordonnances et réglemens concernant les secours nécessaires lors des incendies dans la ville de Nancy, & de tout ce qui y est relatif, 20 septembre 1787. A Nancy, chez P. Barbier, 1787, 39 pp., in-8 – Arrêt de la cour de parlement portant permission d'exposer & vendre des œufs dans les marchés & places publiques de cette ville & fauxbourgs de Paris pendant le Carême de cette année 1789. A Paris, chez N.H. Nyon, 1789, 3 pp., in-4 – etc.

71 - [POLICE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, ordonnances et sentences de police et divers, relatifs au rôle de la police au niveau de la religion, la discipline des mœurs et la tranquillité publique.

[Police sur les hôtelleries, auberges, cabarets, bordels – les jeux de hasard – filles de mauvaise vie – grossesses cachées – nourrices – police des cimetières – inhumations, cérémonies funèbres – duels – jureurs blasphemateurs – réformation du luxe tant pour les vêtements, ameublement, carosses et calèches – etc.]

Env. 265 pièces imprimées, 1572-1789, tous formats, dont 15 pièces du règne de Louis XIII.

Arrest de la cour de parlement contre les blasphemateurs du saint nom de Dieu, chartiers, crocheteurs, mesureurs de bled & autres faisans œuvres manuelles es jours de Dimenches & festes. A Paris, Federic Morel, 1572, 6 pp. n. ch., in-12 – Edit du roy contre les ivreurs et blasphemateurs du nom de Dieu, de la vierge marie & des saints & saintes. A Paris, par la vesve Nicolas Roffet, 1586, 5 pp. n. ch., in-16 – Edict du roy portant defenses à toutes

personnes de quelque qualité qu'ils soyent de porter en leurs habillemens, aucuns draps ny toiles d'or ou d'argent, clinquans & passemens. A Paris, par Mamert Patisson, 1601, 8 pp., in-12 – Edict du roy portant reglement des habits : avec defenses à tous ses sujets d'user sur iceux d'or, argent, fin ou faux, broderies, passemens de Milan, & façon de Milan, mesmes de faire en leurs maisons aucunes doreures, sur les peines y contenues. A Paris, par F. Morel & P. Mettayer, 1613, 13 pp., in-16 – Déclarations du roy sur les edicts des duels, portants confirmation & augmentation d'iceux. A Paris, par F. Morel & P. Mettayer, 1613, 23 pp., in-12 – Ordonnance du roy portant defenses à tous ses sujets (...) de porter ny user d'oresnavant d'aucuns passemens, poincts coupepez & dentelles, tant en leurs collets & manchettes qu'en tout leur autre linge... A Paris, chez G. Morel, P. Mettayer & A. Estiene, 1626, 16 pp., in-12 – Edict du roy pour la vente en heredité de la permission de tenir hostelleries, tavernes, cabarets, & faire trafiq de vin en gros... A Paris, par Guillaume Citerne, 1627, 15 pp., in-16 – Déclaration du roy portant reglement general sur la reformation des habits. A Paris, par A. Estiene & P. Mettayer, 1634, 12 pp., in-12 – Arrest de la cour de parlement portant reglement entre les curés & religieux & religieuses touchant les enterremens des séculiers. A Paris, chez Guillaume Sassier, 1646, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant reglement général sur les duels. A Paris, par Sébastien Mambre-Cramoisy, 1679, 42 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant défenses à toutes sortes de personnes de tenir chez eux aucune academie de jeux publics, & particulièrement de donner à jouer aux jeux appelez le Hoca & la Bassette, à peine de trois mille livres d'amende, 16 septembre 1680. A Paris, chez François Muguet, 1680, 4 pp., in-4 – Edit du roy portant creation de jurez crieurs d'enterremens dans les villes & bourgs du royaume. A Paris, chez François Muguet, 1690, 4 pp., in-4 – Recueil de pièces relatives aux crieurs d'enterremens dans chaque généralité du royaume. 1691, 40 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant defenses à toutes personnes de quelque sexe & qualité qu'elles soient, de jouer aux jeux du Hoca ou Pharaon, Barbacolle & de la Bassette ou Pour & Contre, sous quelques noms ou formes qu'ils puissent estre déguisez, sous les peines y contenues, 15 janvier 1691. A Paris, chez François Muguet, 1691, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant que nul ne pourra tenir hostellerie, auberge, chambre garnie &c sans prendre des lettres de permission. A Paris, chez Estienne Michallet, 1693. 7 pp., in-8 – Factum pour les maîtres & gardes des six corps des marchands de Paris contre les trente jurez crieurs de corps et de vin de la ville de Paris. Jean de Saint-Aubin, 23 pp., in-8 – Arrest de la cour servant de reglement contre les filles & femmes qui cachent leur grossesse... A Saintes, Marie Bichon, 1698, 4 pp., in-8 – Requête au roy pour les curez & les marguilliers des œuvres & fabriques de toutes les paroisses de la ville & fauxbourgs de Paris contre les jurez crieurs de corps & de vins. A Paris, Christophe Journal, 1700, 40 pp., in-4 – Edit du roy portant reglement pour l'or & l'argent qu'on employe tant en vaisselle, que sur tous les meubles, habits, carosses, &c. A Paris, Frederic Leonard, 1700, 12 pp., in-4 – Arrest de reglement portant defenses à tous aubergistes, & autres personnes de loger & retirer aucunes nourrices, meneurs ny meneuses lesquelles sont obligées d'aller loger aux bureaux des recommandaresses de cette ville de Paris, 1705, 38,5 x 51 cm – Déclaration du roy qui regle les formalitez qui doivent estre observées pour la correction des femmes & filles de mauvaise vie, 26 juillet 1713. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1713, 4 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement sur le fait des grossesses recelées. Chez Nicolas Le Gras, 1716, 8

pp., in-4 – Ordonnance de Sa Majesté qui deffend les assemblées de jeu. A Paris, chez Jean de la Caille, 1717, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les peines & réparations d'honneur, à l'occasion des injures & menaces entre les gentilshommes, & autres. A Paris, chez Louis Denis de la Tour & Pierre Simon, 1723, 3 pp., in-8 – Ordonnance de police concernant les chambres garnies, 20 décembre 1734. P.J. Mariette, 4 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant l'establisement d'un bureau de recommandresse dans la ville de Saint Germain en Laye, 23 juin 1770. A Paris, chez P.G. Simon, 1770, 16 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roi qui confirme les différens reglemens rendus sur la fabrication des cartes à jouer & qui fixe les villes dans lesquelles la fabrication est permise, 21 avril 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 7 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant les inhumations, 10 mars 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 6 pp., in-4 – Ordonnance de police concernant les femmes de débauche, 6 novembre 1778. L.F. Delatour, 1778, 4 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant les jeux défendus. A Paris, chez P.G. Simon, 1781, 7 pp., in-4 – Arrêt de la cour de parlement qui ordonne par les officiers de police de la ville de Tours concernant les particuliers tenant salles de billard & jeux de boules... A Paris, chez N.H. Nyon, 1787, 11 pp., in-4 – etc.

72 - [MARÉCHAUSSÉE] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs à la connétablie et à la maréchaussée de France.

210 pièces imprimées et copies manuscrites, 1577-1790, tous formats.

Edict du roy portant restablisement de l'office de prevost general de la connestablie & mareschaussée de France, camps & armées de Sa Majesté. 1577, 37 pp., in-16 – Arrest du conseil privé du roy portant reglement entre les prevosts des mareschaux, lieutenans criminels & sieges presidiaux. A Paris, chez Pierre Deshayes, 1608, 15 pp., in-16 – Arrest de la cour de parlement portant reglement entre les prevosts des mareschaux & les baillis. A Paris, 1625, 6 pp., in-16 – Edict du roy portant creation de deux cens offices de chevaliers du guet, deux cens lieutenans, deux cens exempts & six cens archers dudit guet... A Paris, par Antoine Estiene & P. Mettayer, 1634, 26 pp., in-16 – Edict du roy portant creation & establisement d'une mareschaussée en la ville de Crespy en Vallois. A Paris, 6 pp., in-8 – Arrest du grand conseil du roy portant reglement general entre les prevosts des mareschaux & les juges presidiaux, juges royaux, lieutenans criminels, assesseurs & autres officiers sur l'exercice & fonction de leur charges. A Paris, chez François Saradin, 1639, 16 pp., in-12 – Declaration du roy concernant les privilèges attribuez à la compagnie du grand prevost de la connestablie de France & des camps & armées de Sa Majesté. A Paris, chez Pierre Clément, 8 pp., in-4 – Edit pour creation d'office et mareschaussée de France. A Paris, 1653, 35 pp., in-4 – Reglement pour la compagnie du guet de Paris, 2 janvier 1688. A Paris, chez Estienne Michallet, 1688, 7 pp., in-4 – Ordonnance du roy servant de reglement pour le service, la police et la discipline des mareschaussées du royaume, 1er juillet 1716. A Paris, de l'imprimerie royale, 1716, 8 pp., in-fol. – Declaration du roy concernant les nouvelles mareschaussées avec l'estat des officiers desdites mareschaussées que Sa Majesté veut & entend estre établis dans chacun des départemens du royaume... A Paris, chez Louis Denis de la Tour, 1720, 15 pp., in-8 – Ordonnance du roi sur la discipline, subordination & service des

maréchaussées du royaume, 19 avril 1760. A Paris, de l'imprimerie royale, 1760, 20 pp., in-4 – Observations sur l'administration de la justice dans le pays du Vivarais. 1770, 16 pp., in-8 – Arrêt du conseil d'état du roi portant règlement pour le payement du service extraordinaire des maréchaussées du royaume, 1er juin 1775. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775, 11 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant la maréchaussée, 28 avril 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 96 pp., in-4 – Précis important sur les maréchaussées. A Paris, P. FR. Didot le Jeune, 179020 pp., in-4 – etc.

Le Connétable a exercé dès l'origine sur le personnel des grands officiers un droit de haute justice qui a fait de sa juridiction, la Connétablie et Maréchaussée, une cour suprême de justice militaire. Après la suppression de la charge de connétable en 1627, la juridiction de la Connétablie fut en théorie exercée par les Maréchaux de France, anciens lieutenants du Connétable. La Connétablie et Maréchaussée siégeait, avec l'Amirauté et les Eaux et Forêts, à la « Table de Marbre » de la Grande Salle du Palais. Elle était présidée par un Lieutenant général. Un grand prévôt de la Connétablie dirigeait son personnel militaire d'exécution, composé d'une compagnie de trois lieutenants et de cinquante-deux archers. La Connétablie et Maréchaussée fut cour souveraine à partir de 1655. Elle connaissait en dernier ressort au criminel des « cas prévôtaux » : « excès » commis ou subis par les gendarmes et gens de guerre, vagabondage et pillages, désertions et trahisons et toutes affaires de discipline militaire. Au civil, sa juridiction s'appliquait aux contentieux sur la solde et aux malversations des commissaires et des trésoriers des guerres. Les maréchaux siégeaient en personne au tribunal du Point d'Honneur, dont la compétence s'appliquait à toutes affaires d'injures et de provocations à duel impliquant des gentilshommes civils et militaires, français et étrangers. L'édit de mars 1720 réorganise profondément la maréchaussée et accentue son caractère territorial. Il crée dans chacune de trente-six gouvernements ou provinces un tribunal prévôtal et une compagnie de maréchaussée. À sa tête est placé un prévôt général nommé par le Secrétaire d'État à la Guerre, résidant au chef-lieu de la province, et qui peut être mis à la disposition de l'intendant. Les prévôtés sont divisées en lieutenances (un lieutenant étant établi dans chaque ville dotée d'un présidial), elles-mêmes divisées en brigades réparties le long des grandes routes. Chaque brigade doit surveiller une vingtaine de kilomètres de route de part et d'autre de son siège. L'"arrondissement" ou "district" d'une brigade comprend également plusieurs dizaines de paroisses rurales plus ou moins éloignées.

73 - [LIBRAIRIE – IMPRIMERIE - CENSURE] – Arrêts du conseil d'état du roi, et divers, relatifs aux privilèges des librairies et des imprimeries, et à la censure.

135 pièces imprimées, 1612-1789, tous formats.

Reglement pour l'entrée des livres & estampes, des caractères & de l'encre d'imprimerie. De l'imprimerie du syndic, 1723, 6 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roi qui supprime un imprimé qui a pour titre Lettres provinciales, 28 novembre 1772. A Paris, chez P.G. Simon, 1772, 2 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement qui condamne différens particuliers au bannissement & au blâme, &c pour avoir colporté & vendu différens libelles contre l'autorité du roi & l'honneur des magistrats, 29 janvier 1774. A Paris, chez P.G. Simon, 1774, 24 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roi qui ordonne la suppression de l'imprimerie établie à l'hôtel de la guerre à Versailles & sa réunion à l'Imprimerie royale, 22 mai 1775. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775, 4 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui interdit un imprimeur & deux libraires, 13 juin 1777. A Paris, de l'imprimerie royale, 1777, 3 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant suppression & création de différentes chambres syndicales dans le royaume, 30 août 1777. A Paris, de l'imprimerie royale, 1777, 11 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant règlement de discipline pour les compagnons imprimeurs, 30 août 1777. A Paris, de l'imprimerie royale, 1777, 8 pp., in-4 – Requête au roi et consultations des anciens avocats aux

conseils du roi & au parlement de Paris, pour le corps de la librairie et imprimerie de Paris... 1777, 27-6-13 pp., in-4 – Mémoire pour le sieur Pillot, libraire juré de l'université de Paris contre le sieur Le Boucher, libraire en la même université. Ant. Boudet, 34 pp., in-4 – Très humbles représentations du corps de la librairie et imprimerie de Paris à monseigneur le garde des sceaux au sujet de deux tarifs portant fixation des droits de réception des libraires & imprimeurs... 8 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui supprime une brochure ayant pour titre : Essai sur le jugement qu'on peut porter de M. de Voltaire, &c. 22 juillet 1780. A Paris de l'imprimerie royale, 1780, 3 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi portant règlement pour la vente des bibliothèques, 1er juin 1781. A Paris de l'imprimerie royale, 1781, 3 pp., in-4 – Censure de la faculté de théologie de Paris contre un livre qui a pour titre : Principes de morales, &c. A Paris, Clousier, 1784, 29 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les imprimeurs qui sont pourvus du titre d'imprimeurs de Sa Majesté, 2 avril 1785. A Paris de l'imprimerie royale, 1785, 3 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui supprime l'ouvrage intitulé : Lettre du comte de Mirabeau, sur l'administration de M. Necker, 6 juin 1787. A Paris de l'imprimerie royale, 1787, 2 pp., in-4 – Arrêt du conseil du roi portant suppression de l'imprimerie potype, 1er novembre 1787. A Paris de l'imprimerie royale, 1787, 3 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui supprime le n°1 d'une feuille périodique, ayant pour titre : Etats généraux ; & qui fait défenses d'en publier la suite, 7 mai 1789. A Paris de l'imprimerie royale, 1789, 3 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui ordonne la réunion de l'imprimerie du cabinet à l'imprimerie royale du Louvre, & l'établissement d'un détachement de ladite imprimerie royale à Versailles, 23 mai 1789. A Paris de l'imprimerie royale, 1789, 3 pp., in-4 – etc.

74 - [COMMUNAUTÉS DE VILLES – OFFICES MUNICIPAUX – HÔTEL DE VILLE DE PARIS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs aux assemblées et offices municipaux.

Env. 445 pièces imprimées et copies manuscrites, 1600-1789, tous formats.

Lettres patentes du roy en faveur des habitans & communauté des Homergues, dicte impuissante, & le seigneur dudit lieu y joint, pour assigner au conseil les creanciers de ladite communauté... A Aix, par Jean Tholosan, 1623, 4 pp. n. ch., in-8 – Arrest de la cour de parlement au profit des maires & eschevins touchant les assemblées de ville, nominations de marguilliers & audition des comptes de fabrique. A Paris, chez Pierre Deshayes, 1625, 16 pp., in-16 – Règlement fait par le roy pour estre gardé et observé en l'élection tant des eschevins que du lieutenant, gens du conseil & autres officiers de la ville de Reims. A Reims, chez Nicolas Pottier, 1633, 12 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement faisant très expresses defenses à tous les bourgeois & habitans des villes d'avoir égard aux lettres de cachet pour la nomination & eslection des maires & eschevins desdites villes... A Paris, chez Nicolas Bessin, 1649, 2 pp., in-8 – Pièces et mémoires concernans les lieutenans de roy dans les provinces. 1692, 23 pp., in-8 – Edit du roy portant creation de maires & assesseurs dans les villes & communautés. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1692, 10 pp., in-8 – Edict du roy portant revocation et suppression de la ferme du tarif (...) aux entrées de la ville & faux bourgs de Paris (...) et creation de plusieurs

offices de police... A Paris, chez Pierre & Thomas Charpentier, 1654, 15 pp., in-8 – Lettres patentes du roy Louis XIV en faveur du sieur Drouart, capitaine & colonel des cent arquebuziers & deux cent arbalétriers de la ville de Paris, des capitaines, lieutenans, majors, & autres officiers desdites compagnies. 1655, 6 pp., in-8 – Lettres patentes du roy portant confirmation des privileges des prevost des marchands, eschevins & autres officiers de la ville, bourgeois & habitans de Paris. A Paris, Frederic Leonard, 1676, 7 pp., in-4 – Edit du roy portant creation de maires perpetuels & d'assesseurs dans les hostels de villes & communauté du royaume. A Paris, chez Estienne Michallet, 1692, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant creation de lieutenans de Sa Majesté dans toutes les provinces du royaume. A Paris, chez Estienne Michallet, 1692, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui ordonne que les pourvus des offices de maires porteront la robe rouge. A Paris, chez Estienne Michallet, 1693, 4 pp., in-8 – Arrest du conseil d'etat du roy portant reglement general pour les fonctions, rang & seance des maires, assesseurs & commissaires aux revues & logemens de gens de guerre, 5 décembre 1693. 11 pp., in-8 – Edit du roy portant reunion aux etats de la province de Bourgogne des offices de maires perpétuels créés dans ladite province pour ne faire qu'à l'avenir un seul corps... A Paris, chez Estienne Michallet, 1696, 7 pp., in-8 – Edit du roy portant création d'un procureur du roy dans chaune des generalitez du royaume. A Paris, chez François Muguët, 1697, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant création en titre d'offices hereditaires, de la moitié des places d'echevins, consuls, capitouls ou jurats, dans toutes les villes & communauté du royaume, et cdes concierges & gardes-meubles des hostels desdites villes & maisons communes. A Paris, Frederic Leonard, 1704, 8 pp., in-8 – Edit du roy portant creation en titre formé & hereditaire, d'offices de conseillers du roy maires, & de lieutenans de maires alternatifs, & my triennaux dans toutes les villes... A Paris, Frederic Leonard, 1707, 12 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les maires alternatifs, mi-triennaux & leurs lieutenans, 9 aoust 1707. 4 pp., in-4 – Lettre du roy écrite à messieurs les maire et echevins de la ville de Laon. A Laon, 1711, chez François Meunier, 2 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roy qui confirme les trois compagnies des officiers, gardes & archers de la ville de Paris & leur commissaire aux revues, dans l'exemption des droits de gros... A Paris, Charles Huguier, 1718, 15 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant les officiers municipaux dans la ville d'Angers. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1723, 11 pp., in-8 – Idem pour Poitiers, Bordeaux, La Rochelle, Beauvais, Rouen, Dieppe, Louviers, etc – Ordonnance du roy pour les assemblées de l'hôtel de ville de Saint Lô. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1724, 4 pp., in-8 – Liste des noms et demeures de messieurs les fermiers des droits rétablis dans la ville, faubourgs et banlieue de Paris... A Paris, veuve Saugrain et Pierre Prault, 1730, 4 pp., in-4 – Edit du roi contenant règlement pour l'administration des villes & principaux bourgs du royaume. A Paris, Prault, 1764, 16 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roi concernant les offices de gouverneurs, & lieutenans de roi, dans toutes les villes closes du royaume... 1er juin 1766. A Paris, de l'imprimerie royale, 1766, 7 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement pour l'administration économique de la ville de Riom, 3 janvier 1766. A Paris, chez P.G. Simon, 1766, 22 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement pour la ville de Reims, 14 mars 1766. A Paris, chez P.G. Simon, 1767, 6 pp., in-4 – Edit du roi contenant règlement pour l'administration des villes & communautés de la province de Languedoc. A Paris, de l'imprimerie royale, 1766, 16 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant établissement

d'un corps d'administration pour la régie de l'octroi & des autres affaires communes du comté & gouvernement de Boulonnais, 6 mai 1766. A Paris, chez P.G. Simon, 1767, 28 pp., in-4 – Lettres patentes du roi concernant l'administration de la ville de Lyon, 5 mars 1767. A Paris, chez P.G. Simon, 1767, 8 pp., in-4 – Edit du roi portant suppression & création d'offices municipaux & de police dans les duchés de Lorraine & de Bar. A Paris, chez P.G. Simon, 1772, 24 pp., in-4 – Règlement fait par le roi pour la formation & la composition de l'assemblée municipale de la ville de Versailles, 18 novembre 1787. A Paris, de l'imprimerie royale, 1787, 10 pp., in-4 – etc.

75 - [CORPORATIONS – ARTS et METIERS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, sentences de police et divers, relatif aux corporations/jurandes de marchands et aux communautés des arts et des métiers, principalement de la ville de Paris.

Env. 580 pièces imprimées et qqs copies manuscrites, 1624-1787, tous formats [Louis XIII (10), Louis XIV (250), Régence (27), Louis XV (135), Louis XVI (160)].

Statuts, articles, ordonnances et privileges des principal, jurez, anciens bacheliers & maîtres huchers-menuisiers de la ville, faux-bourgs & banlieue de Paris. 1645, 84 pp., in-16 – Ordonnances du roy Henry Troisième confirmé par Henry quatriesme concernant les edicts, statuts, privileges, et octroyez aux bourgeois marchands de vin en gros, hostelliers, taverniers & cabaretiers de la ville & faux bourgs de Paris; pour estre unis en corps confrairies & communautez ainsi que les autres de cette ville de Paris... A Paris, chez Pierre Charpentier, 1654, 12 pp., in-8 – Arrest contradictoire de la cour de parlement, pour les maistres & gardes de la marchandise de mercerie, grosserie et joüaillerie... contre les jurez & marchands de fripiers de Paris..., du 13 février 1616. 1669, 11 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement entre les maistres & gardes de la marchandise de mercerie, grosserie & joüaillerie et les prevosts des marchands & echevins, drapiers, espiciers, apoticares, & pelletiers de cette ville de Paris. A Paris, 1625, 15 pp., in-12 – Arrest donné au conseil du roy, en forme de reglement, pour le privilege des marchands, bourgeois de la ville de Rouen, sur le fait du commerce. A Rouen, Martin Le Mesgissier, 1628, 16-(16), in-12 – Arrest du grand conseil du roy entre les maistres barbiers & chirurgiens de la ville de Lion. A Lyon, chez Jacques Roussin, 1630, 8 pp., in-8 – Ordonnances et statuts des maistres & marchands tapissiers de Paris. 1636, 16 pp., in-8 – Edict du roy pour l'establissement des arts et métiers en communauté, & pour fixer les barbiers, estuvistes & perruquiers. A Paris, chez Frederic Leonard, 1673, 7 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement qui ordonne que les filles des maîtresses & marchandes lingères, nées avant la maîtrise de leurs meres, ne pourront estre reçues maistresses, qu'elles n'ayent fait quatre années

d'apprentissage, du 5 mars 1686. 2 pp., in-8 – Edit du roy portant création des maistres & gardes, & de jurez, syndics des corps des marchands, & des Arts et mestiers, dans toutes les villes & bourgs clos du royaume. A Paris, chez Estienne Michallet, 1691 pp., in-8 – Edit du roy concernant les arts et mestiers. A Paris, chez Guillaume Desprez, 1691, 8 pp., in-8 – Arrests du conseil d'estat du roy portant reglement pour la communauté des marchands & maistres-ouvriers en draps d'or, d'argent & de soye de la ville de Lyon. A Paris, Frederic Leonard, 1703, 18 pp., in-4 – Statuts et règlements des marchands en gros de la ville d'Amiens. A Paris, Jean-François Knapen, 1711, 30 pp., in-4 – Lettres pantentes du roy portant confirmation des statuts des maistres boulangers de la ville de Châteautierry. A Paris, Joseph Saugrain, 1716, 16 pp., in-4 – Statuts, reglemens, lettres patentes et arrest du conseil d'état du roy en faveur de la communauté des marchands drapiers, chaussetiers, merciers, joüailliers & quincailliers de la ville de Mantes. A Paris, chez Joseph Saugrain, 1719, 17 pp., in-4 – Arrests du conseil d'estat du roy qui permettent aux graveurs en taille-douce d'avoir des presses chez eux, aux conditions y portées. A Paris, chez Pierre Prault, 1734, 16 pp., in-4 – Requête au roi, pour le corps des marchands fabricants d'étoffes d'or, d'argent & soie, d'établissement royal de la ville de Paris. De la veuve Herissant, 1775, 17 pp., in-4 – Mémoire à consulter sur l'existence actuelle des six corps, & la conservation de leurs privileges. A Paris, chez P.G. Simon, 1776, 26 pp., in-4 – Édít ru oi portant suppression des jurandes & communautés de commerce, arts et métiers. A Paris, chez P.G. Simon, 1776, 12 pp., in-4 – Edit du roi par lequel Sa Majesté, en créant de nouveau six corps de marchands et quarante-quatre communautés d'Arts & métiers, conserve libres certains genres de métiers ou de commerce... A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 38 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant les communautés d'Arts & métiers dans la ville de Lyon. A Paris, chez P.G. Simon & N.H. Nyon, 1782, 16 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant établissement d'un corps d'ingénieurs en instrumens d'optique, de physique & de mathématique. A Paris, chez N.H. Nyon, 1787, 4 pp., in-4 – etc.

Les corporations, connues sous le nom de maîtrises et jurandes n'ont été officiellement organisées en France que sous Henri III par l'édit de décembre 1581. A la fin du dix-huitième siècle, elles comprenaient six corps de marchands et 44 communautés d'arts et métiers. Les corporations formaient, dans les villes, de véritables corps constitués ayant à leur tête des syndics et gouvernés par des règlements spéciaux tendant à prévenir et à punir les fraudes envers le client ainsi qu'à concilier équitablement les intérêts opposés du patron et de l'ouvrier.

76 - [FERME GÉNÉRALE] – Importante réunion de déclarations, édits, lettres patentes du roi, arrêts du conseil d'état, arrêts de la cour des aydes et divers, relatif au fonctionnement et au rôle de la ferme générale.

[Adjudications et enregistrement des baux et sous-baux – prises de possessions, résiliations, publications – commissions des employés, prestation de serment, indemnités des fermiers et des sous-fermiers – tenue des registres journaux – délibérations de la compagnie de la ferme – ordres et instructions aux employés – organisation, contrôle de la circulation des marchandises (déclarations et acquits à caution, congés et certificats de décharges) – privileges des commis des fermes générales (aydes, gabelle, etc).]

Env. 645 pièces imprimées et copies manuscrites, 1629-1787, tous formats.

Ordonnance de Son Altesse, monseigneur le duc de Longueville, pour la liberté de porter espées et armes à feu, aux procureurs, commis, gardes & preposez pour la perception et conservation des droicts de la ferme... 1660, 31 x 39 cm – Reglement que le roy veut estre observe par les adjudicataires de ses fermes des gabelles, aydes, entrées, cinq grosses fermes, & autres, lors qu'elles seront adjudgées en son Conseil, fait à Fontainebleau, le 11 juin 1680. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1680, 11 p., in-8 – Titre commun pour toutes les fermes. 1681, 15 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy, pour faire jouir Me Jean Fauconnet des fermes générales des Gabelles de France, Aydes, Entrées, Cinq grosses fermes, & autres droits y joints, à commencer du premier octobre 1681, et de la ferme générale des domaines du premier janvier 1682, du 26 juillet 1681, 10 pp., in-fol. – P.S., parchemin, par les membres du bureau des finances de la généralité de Lyon, 24 mai 1685, qui enregistre le bail « Fauconnet » – Arrest du conseil d'estat du roy pour faire jouir Me Christophle Charrière des fermes generales des Aydes de France,... à commencer scavoir pour les aydes et entrées, le premier octobre 1687, et pour les domaines, le premier janvier 1688, du 18 mars 1687. 12 pp., in-fol – Ordonnance de Louis XIV roy de France et de Navarre sur le fait des cinq grosses fermes. A Paris, chez François Muguet, 1687, 51 pp., in-8 – Résultat du conseil portant adjudication en faveur de Templier de la ferme générale des gabelles, cinq grosses fermes, tabac, aydes & entrées..., du 30 avril 1697, 3 pp., in-8 – Recueil de 4 pièces concernant le bail Templier, 1707, in-fol. – Délibération de messieurs les fermiers généraux du premier décembre 1710, pour la seureté des cautionnements des receveurs titulaires qui seront remboursez, 3 pp., in-fol. – Concordat passé entre messieurs les fermiers généraux des fermes du roy, et les officiers desdites fermes à Ancenis, le 26 avril 1716. Arrest d'omologation de ce concordat au parlement de Bretagne. 4-4 pp., in-fol. – Instruction aux employez des fermes du roy pour l'exécution du tarif & du traité de 1699 sur le commerce avec la Hollande. A Paris, de l'imprimerie royale, 1713. 23-39-60 pp., in-4 – Déclaration du roy qui ordonne que les fermiers des fermes du roy, leurs commis & préposés, demeureront sous la sauvegarde du roy, des juges, maires, échevins et habitants, fait défenses à toutes personnes de leur méfaire ni médire, ni de publier contr'eux aucuns libelles à peine de 500 livres d'amende et de punition corporelle, donnée à Paris le 27 juin 1716. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 6 pp., in-4 – Propositions presentées au roy par les directeurs de la Compagnie des Indes, pour entrer en possession au nom & pour le compte de ladite Compagnie, du commerce cy-devant fait par la Compagnie, d'Afrique, le premier juin 1719, du 4 juin 1719. Chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 7 pp., in-8 – Département pour le service de la regie des fermes generales unies sous le nom de Charles Cordier & Journal du travail general pour la regie de toutes les fermes unies, janvier 1721, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 8 et 4 pp., in-8 – Ordre pour mieux regler les frais des impressions, relieures, papiers & autres fournitures de bureau, dans les divers départemens des Fermes-Unies, du 1er août 1725. 7 pp., in-4 – Departemens de messieurs les fermiers generaux pour le service des fermes royales unies pendant la troisième année du bail de Me Pierre Carlier, 18 décembre 1728. A Paris, de l'imprimerie royale, 1728, 12 pp., in-8 – Etat des interêts et des pensions accordés sur les fermiers, note manuscrite, 3 pp., in-12 – Arrêt de règlement concernant les fermes et les régies du roi, du 9 janvier 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 180, 24 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy portant deffences à tous marchands negocians, maistres de navires & autres, de

faire entrer & décharger aux isles de Ré, Brouage & Olleron, aucunes drogueries & especeries, drapperies, bas de laine & soye venans des pays estrangers, qu'au prealable il l'en ayent fait leurs declarations au bureau de la Rochelle..., 30 octobre 1670, 4 pp., in-8 – Ordonnance de monsieur le maître des ports, extrait du registre du greffe de la maîtrise des ports de cette ville d'Arles, 17 juillet 1716, 36,5 x 46,5 cm – Arrest du conseil d'estat du roy servant de reglement pour la forme & manière en laquelle seront faites les déclarations des marchands negocians, pour les marchandises qu'ils seront entrer ou sortir du royaume, ou des provinces réputées étrangères, donnée à Versailles, du 9 aoust 1723. A Paris, de l'imprimerie de la veuve & M.G. Jouvenel, 1723, 12 pp., in-8 – Modèles des registres journaux que le roy, en son Conseil, veut & ordonne estre tenus par tous les comptables, 8 ff., in-fol. – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour la tenue des registres journaux de tous les comptables dependans des Fermes-Unies, du 5 septembre 1724. A Paris, de l'imprimerie royale, 1724, 62 pp., in-8 – Modèles pour servir aux commis des aydes, pour bien faire leurs exercices et dresser les procez verbaux concernans leurs commissions. A Paris, chez Thomas Charpentier, 1672, 33 pp., in-8 – Instruction aux employez des fermes du roy pour l'exécution du tarif & du traité de 1699 sur le commerce avec la Hollande. A Montpellier, de l'imprimerie de Jean Martel, 1713, 128 pp., in-8 – Ordre et instruction de la regie à observer par les receveurs des greniers à sel de vente volontaire, du 10 septembre 1717. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 128 pp., in-8 – Listes des noms et demeures de messieurs les fermiers généraux des fermes royales Unies pour l'année 1781, 1783 et 1785 – Catalogues des villes, bourgs et lieux où il y a des bureaux des cinq grosses fermes de France et autres fermes et droits y joints. A Paris, chez Guillaume Saugrain, 1708, 40 pp., in-4 – Publication des adjudications des fermes, 28 affiches de formats divers, 1715-1718 – etc.

- *Sous l'ancien régime, le procédé d'affermage des taxations consistait pour l'Etat à adjuger au plus offrant enchérisseur le droit de collecter l'impôt auprès des redevables. Deux systèmes pouvaient régir une même catégorie d'impositions ou de droits :*
- *l'adjudication consistant au versement d'une somme forfaitaire au Trésor par les fermiers qui recouvraient l'impôt pour leur propre compte ; cette forme de gestion fut également utilisée pour les domaines de la couronne (édit d'août 1669),*
- *la régie, introduite au cours de deux périodes (1706-1715 et 1720-1726), au nom de laquelle les produits reçus revenaient directement à l'Etat qui rétribuait des régisseurs.*

L'organisation des fermes par Colbert

Les fermes ont été mises en place par la monarchie pour la perception d'impôts indirects et de droits divers. A partir de 1665, elles furent placées sous la tutelle du Contrôle général des finances chargé de faire connaître aux fermiers généraux les conditions posées par l'Etat pour la conclusion des baux. Le bail était désigné du nom de l'adjudicataire (souvent un prête-nom au XVIIIe siècle) qui représentait une compagnie de financiers; ce nom était le seul dont faisaient mention les jugements et les arrêts qui par la suite engageaient juridiquement la compagnie.

Les fermes, très nombreuses, engendraient dysfonctionnements et abus se nourrissant du perpétuel besoin de liquidités du trésor royal : « Pour cet effet nous avons résolu d'aliéner partie du plus net de nos revenus, avec tant d'avantage pour les particuliers qui les acquèreront, que l'acquisition leur tournera plutôt à grâce qu'à charge » (déclaration [du roi] (...) sur la ferme des entrées du vin à Paris, septembre 1644).

Le regroupement des fermes avait été entrepris par la monarchie dès le XVIe siècle (Henri III). En 1668, toutes les fermes ont été groupées au sein de trois grandes « fermes générales » : aides et entrées de Paris, gabelles et traites, domaines.

L'ensemble fit parfois l'objet d'un bail unique, les « fermes royales réunies » (1681-1687 puis de 1691 à 1780). Le principe de l'adjudication publique avait été défini par une ordonnance de juillet 1681.

Avec la constitution de la compagnie des fermiers généraux (1726), forte de 40 puis 60 grands financiers, presque tous les droits de traites et droits indirects (gabelle, revenus du tabac et nombre de droits des tarifs locaux) étaient affermés, en un bail unique négocié d'une durée de six ans. L'adjudication avait ajouté aux soumissions relevant déjà des « fermes générales » des secteurs comme la collecte de redevances portant sur les marques d'or et d'argent ou le contrôle des actes.

Les réformes de Necker

Le système des fermes et des régies fut réorganisé par Necker, directeur général des finances de Louis XVI (arrêt du Conseil du 9 janvier 1780) pour lutter contre la multiplication de régies particulières, « fruits de l'occasion et des besoins d'argent plutôt que d'un plan général et réfléchi ». Finalement, les activités de la ferme générale furent « dispersées » (Lavoisier) en deux étapes :

à l'initiative de Necker, trois compagnies fermières se répartirent les impositions indirectes : la ferme générale (droits de douanes), la régie générale (droits sur les boissons et denrées) et l'administration générale des domaines et droits domaniaux, Entre 1791 et 1794, la reprise par l'Etat de la gestion des activités des anciennes compagnies financières aboutit à la création de la régie des douanes (décret du 23 avril-1er mai 1791). Cette régie fut installée à l'hôtel d'Uzès.

Les services de la ferme générale

La ferme générale employait dans ses bureaux parisiens près de 600 personnes. La direction de la compagnie était assurée collectivement par des fermiers généraux. Les services locaux comptèrent jusqu'à 42 directions provinciales, établies dans les chefs-lieux de généralités et dans quelques villes importantes. Ils étaient organisés en bureaux (vérification, liquidation et perception de l'impôt) et brigades (recherche et répression de la fraude et de la contrebande). Les employés de la ferme générale, bien qu'agissant au nom du roi, n'étaient pas des fonctionnaires royaux.

La ferme générale, fort impopulaire, était reconnue pour être une administration efficace. Dès l'effondrement de la monarchie, ses employés ont pu mettre leur savoir-faire au service des administrations nouvelles : ainsi des trois « premiers commis » de la ferme (MM. Cochereau, Bergon et Mollien) qui, en 1788, exerçaient leurs responsabilités sous les ordres de l'intendant des finances De La Boullaye, dans les bureaux de la rue de la Michodière. Sous le Premier Empire, Bergon était devenu directeur général des forêts ; quant à Nicolas-François Mollien, après avoir exercé les fonctions de directeur de la Caisse d'amortissement, il fut ministre du Trésor public de 1806 à 1814.

77 - [FERME GÉNÉRALE] – Rare ensemble de recueils de tables des ordonnances, édits, déclarations, arrêts du conseil, concernant les fermes royales unies.

27 cahiers de pièces imprimées, 1687-1738, brochés, in-8 et in-4.

Table des ordonnances, edits, declarations, arrests du conseil & de la cour des Aydes, &c, concernant les fermes Royales Unies, comprises au bail fait sous le nom de Me Pierre Domergue, 1687-1691, 53 ff., in-8 – [Idem], comprises au bail fait sous le nom de Me Pierre Pointeau, 1691-1697, 105 ff. – [Idem], comprises au bail fait sous nom de Maistre Thomas Templier, 1697-1704, 112 ff. – [Idem], du bail de Me Charles Ferreau, 1704-1709, 115 ff. – [Idem] sous le nom de Me Charles Ysembert, 1709-1715, 138 ff. – [Idem] du bail de Me Paul Manis, 1715-1716, 54 pp. – [Idem] du bail de Me Paul Manis, 1716-1717, 85 pp. – [Idem] du bail de Me Paul Manis, 1717-1718, 75 pp. – [Idem] du bail de Me Aymard Lambert, 1718-1719, 64 pp. – [Idem] du bail d'Armand Pillavoine, 1719-1720, 167 pp. – [Idem] de regie de Charles Cordier, 1721-1722, 308 pp. – [Idem] de regie de Charles Cordier, 1722-1723, 228 pp. – [Idem] de regie de Charles Cordier, 1723-1724, 160 pp. – [Idem] de regie de Charles Cordier, 1724-1725, 199 pp. – [Idem] du bail de Louis Bourgeois, 1725-1726, 193 pp. – [Idem] du bail de Me Pierre Carlier, 1726-1727, 156 pp. – [Idem] du bail de Me Pierre Carlier, 1728-1729, 102 pp. –

[Idem] du bail de Me Pierre Carlier, 1729-1730, 111 pp. – [Idem] du bail de Me Pierre Carlier, 1730-1731, 167 pp. – [Idem] du bail de Me Pierre Carlier, 1731-1732, 182 pp. – [Idem] du bail de Me Nicolas Desboves, 1732-1733, 149 pp. – [Idem] du bail de Me Nicolas Desboves, 1733-1734, 147 pp. – [Idem] du bail de Me Nicolas Desboves, 1734-1735, 133 pp. – [Idem] du bail de Me Nicolas Desboves, 1735-1736, 123 pp. – [Idem] du bail de Me Nicolas Desboves, 1736-1737, 133 pp. – [Idem] du bail de Me Nicolas Desboves, 1737-1738, 174 pp.

78 - [IMPÔTS – GABELLE – BAUX et RÉGLEMENTS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes et divers, relatifs au bail de la ferme générale des gabelles, aux règlements et à la jurisprudence de la perception du droit de gabelle. Env. 335 pièces imprimées et copies manuscrites, 1616-1787, tous formats.

Recueil d'édits et déclarations du roi « sur la forme et manière de lever son droit de gabelle, du sel qui sera vendu, ou eschangé en ses royaumes pays, terres, & seigneuries de son obeysance, 1542-1543. A Paris, chez Thomas Charpentier, 35 pp., in-8 – Bail fait par le roy à Me Jean Dugoune Esleu à Xaintes de la ferme generale des gabelles de France, pour sept années. A Paris, chez François Jacquin, 1616, 56 pp., in-8 – Bail fait par le roy à Maistre Anthoine Feydeau sieur du Boisle-Viconte, adjudicataire general des gabelles de France, pour sept années... A Paris, chez François Jacquin, 1623, 98 pp., in-8 – Tarif des droits qui se perçoivent sur les Salines, pour les dons & octrois appartenans à la ville de Paris... avec deux vignettes. 23,5 x 36 cm – Bail fait par le roy à Maistre Phelippes Hamel secrétaire ordinaire de la chambre du roy, de la ferme generale des gabelles de France pour huit années... A Paris, chez François Jacquin, 1632, 107 pp., in-8 – Déclaration du roy pour la levée de quarente boisseaux de sel sur chacun batteau & gabarre montant sur la riviere de Charente, depuis Taillebourg & au dessus, jusques à Angoulesme & au dessous, chargée de cinq cens boisseaux de sel... A Paris, par Antoine Estiene, P. Mettayer, C. Prevost & P. Rocolet, 1636, 14 pp., in-12 – Ordonnance du roy Louis XIII, roy de France & de Navarre, sur le fait des gabelles, 14 avril et 20 juillet 1639. A Paris, Julian Jacquin, 1668, 41 pp., in-8 – Bail fait par le roy à Maistre Jacques Datin de la ferme generale des gabelles de France, pour trois années... A Paris, Julian Jacquin, 1646, 44 pp., in-8 – De l'estat de la recepte et despense que le roy a voulu & ordonné estre faite des deniers de la ferme generale des gabelles de France & creues y jointes pour l'année commencée au premier jour de janvier 1649... 1651, 5 pp., in-fol. – Bail fait par le roy à Me Jacques Autruy de la ferme generale des gabelles de France pour sept années... A Paris, Julian Jacquin, 1660, 42 pp., in-8 – Edict du roy portant reglement pour la ferme generale des gabelles de France, donné à Bordeaux au mois de juin 1660. Et la déclaration de Sa Majesté, donnée contre les faux-sauniers le 17 février 1663. Et arrests donnez en consequence. A Paris, Julian Jacquin, 1664, 70 pp., in-8 – Edit du roy portant reglement tant pour la ferme generale des gabelles de France que pour les peines des faux-sauniers, impost du sel, usage de la Tremuye, cheptelliers, regratiers, salaisons en mer, sel blanc de Normandie & d'Artois, &c. A Paris, chez Thomas Charpentier, 1696,, 63 pp., in-8 – Bail general de la ferme des gabelles de Lionnois, de celle de Dauphiné, Avignon, Comté de Venisse, principauté d'Orange... donné à Versailles le 26 septembre 1676. A Paris, chez Nicolas

Jolybois, 59 pp., in-4 – Edit du roy portant reglement pour les gabelles dans l'étendue de la province de Bretagne, février 1681. A Paris, chez François Muguet, 1681, 10 pp., in-8 – Marché général de la fourniture des sacs pour la voiture des sels... 1681, 6 pp., in-4 – Bail général de la ferme des gabelles de Lionnois, de celle de Dauphiné, Avignon, Comté de Venisse, ... donné à Versailles le 1er d'aoust 1682. 55 pp., in-8 – Arrest de la cour des aydes qui condamne le nommé Vincent Quillet à servir le roy en ses galleres à perpétuité, avec confiscation de ses biens pour avoir assassiné d'un coup de fuzil un garde des gabelles... 1er février 1684. 9 pp., in-8 – Déclaration du roy pour le magasin à sel de Rocroy. A Paris, chez François Muguet, 1691, 4 pp., in-8 – Reglement pour le grenier à sel de Paris. 1694, 7 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy qui deffend l'usage des sels gris en Flandres ; & ordonne qu'il ne pourra en entrer pour convertir en sels blancs que par les ports y mentionnez, 6 mars 1706. 8 pp., in-4 – Depots des sels de Rouan, et caves de Dieppedale. 1711. 21 pp., in-4 – Bail de la ferme des dix sols par minot de sel appartenant à la chambre apostolique & legation d'Avignon... 5 janvier 1732. 14 pp., in-4 – Manifeste de la chambre des comptes portant le reglement concernant les emplois des conservateurs généraux & particuliers des gabelles... du 12 mars 1756. A Chambéry, chez Marc-François Gorrin, 28 pp., in-fol. – etc.

La gabelle est surtout l'impôt sur la consommation du sel (produit indispensable pour la vie des hommes et des bêtes et la conservation des aliments). Toutes les provinces ne payent pas la même taxe. Dans le Bassin parisien, pays de grande gabelle, le sel est très cher et il y a un minimum annuel de consommation obligatoire. Ailleurs dans les pays de petite gabelle, pays rédimés, pays de salines ou de quart bouillon, le sel est moins cher et sa consommation est libre. Le Nord, la Bretagne, l'extrême Sud-Ouest de la France ne paient pas la gabelle. La différence du prix du sel crée une forte contrebande (le faux saunage) entre les différentes provinces du royaume. Elle est durement réprimée, jusqu'à la peine de mort, par une police privée (les gabelleurs ou gabelous).

79 - [IMPÔTS – GABELLE - OFFICES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes et divers, relatifs aux statuts et aux rôles des officiers des gabelles (présidents, grenetiers, contrôleurs, receveurs, porteurs, mesureurs, etc). Env. 520 pièces imprimées et copies manuscrites, 1616-1785, tous formats.

Edict du roy pour l'heredité aux controlleurs generaux des gabelles, grenetiers & controlleurs particuliers en chacun grenier, des droicts dont ils ont jouy & jouyssent à présent. A Paris par Fed. Morel, & P. Mettayer, 1620, 16 pp., in-12 – Edict du roy pour la vente et revente des offices de garde des petits sceaux aux greniers à sel... A Paris, par Fed. Morel & P. Mettayer, 1621, 16 pp., in-12 – Edict du roy portant creation des offices de porteurs & mesureurs de sel hereditaires en chacun grenier à sel de ce royaume... A Paris, 1622, 14 pp., in-12 – Edict du roy portant creation en tiltre d'office de deux conseillers lieutenans & deux gardes controlleurs des grands & petites mesures en chacun grenier à sel de France. A Paris chez Fed. Morel & P. Mettayer, 1623, 52 pp., in-12 – Edict du roy portant creation des offices des gabelles à sel de cette province de Dauphiné. A Grenoble, chez Pierre Verdier, 1629, 16 pp., in-12 – Déclaration du roy portant attribution à chacun des officiers des greniers à sel de ce royaume, de deux minots de sel pour leur provision, francs & exempts de tous droicts & frais... A Paris, par A. Estienne, P. Mettayer & C. Prevost, 1629, 37 pp., in-12 – Edict du roy pour l'heredité des officiers des gabelles des

greniers à sel de France. A Paris, par P. Mettayer, A. Estienne & C. Prevost, 1633, 21 pp., in-12 – Edict du roy pour la suppression des officiers de la ferme des gabelles de Lyonnais, à la réserve des huissiers et création des offices de visiteurs... A Lyon, chez François Barbier, 1667, 12 pp., in-8 – Edits et déclarations du roy en faveur des controlleurs pour le roy sur les salines, portans exemptions de logemens de gens de guerre, des tailles, & des charges de ville. A Paris, chez André Cramoisy, 1686, 9 pp. n. ch., in-4 – Edit du roy portant peine de mort contre les voituriers qui auront volé du sel, février 1696. A Paris chez Estienne Michallet, 1696, 4 pp., in-8 – Instruction pour les directeurs, receveurs & autres commis des fermes generales du roy sur l'execution du nouveau tarif arrêté entre la France & la Hollande le 29 may 1699... Frederic Leonard, 18 pp., in-fol. – Edit du roy portant création des offices de conseillers du roy, controlleurs des receveurs des gabelles de France, février 1704. A Paris, Frederic Leonard, 1704, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant les offices de présidents dans les greniers à sel, 24 aoust 1720. A Paris, de l'imprimerie royale, 1720, 4 pp., in-8 – etc.

80 - [IMPÔTS – GABELLE – DROITS PARTICULIERS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes et divers, relatifs aux différents types de droits de prélèvement et d'exemption sur le sel.

[Droits manuels – franc-salé – usage de la trémie des grandes et petites gabelles – gabelles et salines de Franche-Comté – droits de péages – Traite de Charente et droit de brouage – Quart bouillon – grosses et menus salaisons – sels de privilège et de pêche – ferme des regrats – remises des rôles des tailles aux officiers – etc.]

Env. 550 pièces imprimées et copies manuscrites, 1619-1788, tous formats ; et 19 L.A.S. ou L.S., 1713-1717, écrites de Lyon, Dijon, Grenoble, Marseille, Avignon et Genève, adressées à M. de la Porte, fermier général.

Tarif de la traite de la Charente. 8 pp., in-8 – Articles du traité de paix fait et conclu à Saint Julien le 21 juillet 1603 entre Son Altesse de Savoye & la seigneurie & Republique de Geneve. A Genève, 1619, 51 pp., in-12 – Arrest de nos seigneurs de la cour des aydes par lequel est fait deffenses aux grenetiers & controlleurs des greniers à sels d'empescher les subjects des ressorts de leur grenier, de saller leurs chairs & lards du sel qui leur est distribué par impost... A Paris, chez Pierre Ramier, 1623, 14 pp., in-16 – Edict du roy pour le restablissement du demy parisien des regrattiers. A Paris, 1653, 10 pp., in-4 – Bail general des gabelles de France et de la ferme des 35 sols de brouage... A Paris, Julian Jacquin, 1664, 61 pp., in-8 – Edit du roy portant reglement pour les gabelles de Dauphiné & de Provence, février 1664. A Paris chez Alexandre Giroud, 28 pp., in-8 – Edit du roy portant reglement et evaluation des peages pretendus par les seigneurs peagers, sur les sels voitez sur les rivieres en l'estendue de leurs terres... A Paris, chez Thomas Charpentier, 1676, 23 pp., in-8 – Reglemens faits par les sieurs Turquant et Thiersault concernant le petit sel blanc, des vicomtes de Dompfront, Vire, Mortaing, Coutances & Avranches... A Paris, chez Thomas Charpentier, 1677, 63 pp., in-8 – Arrest et reglement du conseil d'état sur la réception des peages établis sur le sel le long des rivières du Rosne &

Saône... A Lyon, chez Antoine Jullieron, 1683, 20 pp., in-4 – Déclaration du roy pour les regrats ou vente du sel à petites mesures, 6 juin 1685. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1685, 7 pp., in-4 – Tarif du prix du sel contenu dans les petites mesures qui doivent servir à la vente & distribution du sel par regrat, dans l'étendue du grenier à sel de Paris... 1689, 39 x 52 cm – Déclaration du roy portant reglement pour la levée du droit de quart-bouillon sur les salines de la province de Normandie, 2 janvier 1691. A Paris, chez la veuve Saugrain, 12 pp., in-8 – Edit du roy portant création d'offices pour les salines de Lorraine, aoust 1696. A Paris, chez Estienne Michallet, 1696, 4 pp., in-8 – Lettres patentes qui établit une nouvelle tremue, 1er septembre 1696. A Paris, chez François Muguet, 1696, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy qui attribue le franc-salé à plusieurs officiers, 11 aoust 1705. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1705, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant création & établissement de juridictions sur les frontières du comté de Bourgogne pour connaître & juger les contraventions aux reglemens sur le fait des gabelles. 14 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant la distribution du sel de franchise aux habitans de la ville de Dieppe, 22 aoust 1711. 8 pp., in-8 – Ensemble de 17 L.A.S. ou L.S. et 8 pièces manuscrites concernant la mise en place de la trémie dans les généralités de Lyon, Grenoble, Dijon et Marseille, 1713-1714 – Déclaration du roy pour établir dans les gabelles de Lyonnais l'usage de la Tremue et la revente du sel à petites mesures sans regrats, 28 novembre 1713. A Dijon, par Jean Ressayre, 1714, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy pour l'établissement de la tremuye dans l'étendue des gabelles de Provence, 7 avril 1714. 37 x 47 cm – Recueil des édits, déclarations et arrêts du conseil concernant la ferme générale des regrats de France. A Paris, chez la veuve Guillaume Saugrain, 1716-1717 – 2 L.A.S. signées Fatio écrites de Genève relatives à la livraison du sel, 1717 – Arrest du conseil d'estat pour contraindre les marchands, facteurs, saleurs de beurre du bourg d'Issigny, de justifier l'employ du sel qu'ils auront levé pour leur commerce, 15 mai 1722. A Paris, Georges Jouvenel, 1722, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy pour remédier aux abus qui se sont introduits dans l'usage du sel blanc en Normandie, 28 septembre 1722. A Paris, chez Joseph Saugrain, 7 pp., in-8 – Lettres patentes du roy pour maintenir les habitans de Cherbourg dans le privilege d'user du sel blanc, 29 mai 1722. A Paris, chez Joseph Saugrain, 7 pp., in-8 – Déclaration du roy servant de reglement pour les gabelles du Rethelois. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1725, 8 pp., in-8 – Déclaration du roy servant de reglement pour la perception des droits de brouage, & de la traite de Charente sur les sels qui s'enlèvent des marais salants de la Saintonge, du pays d'Aunis et du Poitou. A Paris, chez Louis Denis de la Tour, 1725, 22 pp., in-8 – Titres concernant l'établissement d'un bastiment de graduation en chacune des salines de Rozieres & de Dieuze en Lorraine. A Paris, de l'imprimerie royale, 1740, 19 pp., in-4 – etc.

81 - [IMPÔTS – GABELLE – FIXATION DES PRIX et ETABLISSEMENT DES GRENIERS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes, délibérations de messieurs les fermiers généraux et divers, relatifs à la fixation des prix du sel des petites et des grandes gabelles, de l'établissement des greniers à sel et de l'état des ventes du sel.

Env. 200 pièces imprimées et copies manuscrites, 1627-1784, tous formats.

Edict du roy sur l'imposition du sel. A Paris, par A. Estiene, P. Mettayer & C. Prevost, 1627, 16 pp., in-16 – Arrest du conseil d'estat par lequel est ordonné aux officiers de chacun des greniers à sel de ce royaume, de dresser un estat, contenant le prix que se vend chacun minot de sel en leurs greniers... A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene, & C. Prevost, 1627, 13 pp., in-12 – Etablissement d'un grenier à sel en la ville de Grenoble. 1628, 8 pp., in-12 – Déclaration du roy portant diminution de la vente & prix du sel. A Paris, par Antoine Estiene, p. Mettayer & C. Prevost, 1631, 15 pp., in-12 – Reglemens et ordonnances faits par monsieur Le Camus, conseiller du roy en ses conseils & en la cour des aydes, & commissaire deputed par ladite cour pour l'établissement des deposts & controlles des sels, dans les paroisses & lieux estans dans les cinq lieues du Poictou, limitrophes des pays sujets aux droicts de gabelles. A Paris, Antoine Jacquin, 1672, 71 pp., in-8 – Ordonnances et reglements de monsieur de Fortia, conseiller du roy en ses conseils, maistre des requêtes ordinaire de son hostel, commissaire departy pour l'exécution des ordres de Sa Majesté dans la province d'Auvergne, pour la translation d'aucuns despots & controlles de sel, établis sur les limites des cinq lieues des provinces d'Auvergne, la Marche & Combrailles, dans d'autres villes & bourgs desdites provinces... A Paris, chez Thomas Charpentier, 1681, 61 pp., in-8 – Edit de S.A.R. portant établissement de la gabelle & bannalité du tabac en Savoye, sous les conditions, astrictions, & peines portées par les articles suivans. A Chambéry, par Jean & Jacques Gorrin, 7 pp., in-8 – Estat de la fixation des ventes du sel pour estre exécuté pendant l'année 1709. 1708, 11 pp., in-fol. – Tarifs et sentence de messieurs les officiers du grenier à sel de Paris portant reglement pour le prix du sel tant de la ville de Paris que de la campagne. Charles Huguier, 1710, 4 pp., in-8 – Délibération de la compagnie sur la fixation des ventes, les apuremens & les bons de masse, 23 décembre 1712. 6 pp., in-8 – Edit du roy portant reglement pour l'arrondissement des greniers à sel de la direction d'Amiens... A Paris, Veuve & M-G. Jouvenel, 1725, 24 pp., in-8 – Plusieurs édits portant suppression et création de nouveaux greniers à sel dans diverses villes et bourgs du royaume – etc.

82 - [IMPÔTS – GABELLE – FAUX-SAUNAGE – VOLS – MALVERSATIONS] – Lettres patentes, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour des aydes, délibérations de messieurs les fermiers généraux et divers, relatifs aux condamnations et à la règlementation contre le faux-saunage, vols et malversations des officiers dans la fonction de leurs charges.

Env. 270 pièces imprimées et copies manuscrites, 1624-1786, tous formats.

Arrest de la cour des aydes portant deffenses aux archers du sel d'aller en visite es maisons des bourgeois. 1624, 8 pp., in-16 – Sentence de monsieur Grandet portant condamnation contre les y desnommez [pour faux-saunage] et que la maison qui a servy à vendre du sel sera razée ; ce qui a esté exécuté. 1641, 3 pp., in-8 – Arrest de la cour des aydes de Paris par lequel René de Fossillon dit Cranne escuyer sieur de la Coudraye pour crimes de faux-saunage à port d'armes, & avoir tué & assassiné des archers des gabelles, a esté déclaré descheu des tiltres & privilèges de

Noblesse, & condamné à estre rompu vif, & mis sur une roue, déclaré le sel sur luy saisi & ses biens acquis & confisquez. 1642, 5 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant permission à l'adjudicataire des gabelles d'establir sur la rivièrre de Loire ou autres rivieres ou lieux les plus commodes que bon luy semblera, des pataches & gardes pour visiter les batteaux & marchandises... 7 mars 1657. 3 pp., in-fol. – Ordonnance du roy portant defenses a ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, François & estrangers, de commettre le faux-saunage, sur peine aux officiers d'en respondre, & de payer les amendes auxquelles les cavaliers ou soldats auront esté condamnez, 7 février 1669. 3 pp., in-8 – Arrest de la cour de parlement de Rennes portant défenses à toutes personnes, de faire aucun amas de sel, dans les paroisses frontières des provinces de Normandie, le Maine & Anjou ; d'en vendre ny debiter qu'aux habitans & domiciliez de Bretagne ; et de loger & donner retraite aux faux-sauniers & vagabons, leur fournir vivre, &c, 29 avril 1669. 32 pp., in-8 – Arrest de la cour des aydes de Normandie portant condamnation de mort, des galères, amende honorable, bannissement, amendes... contre plusieurs volleurs de sel & faux-sauniers, 23 décembre 1670. A Paris, chez Thomas Charpentier, 11 pp., in-8 – Déclaration du roy contre les faux-sauniers. 1678, 4 pp., in-8 – Arrest de la cour des aydes qui condamne René Fillion dit le Dragon a estre rompu vif en la ville de Touars ; et Jean Roucher dit le boiteux à estre pendu, pour avoir fait le faux-saunage avec chevaux à port d'armes, & assassiné le nommé Dupernay, capitaine de la brigade à cheval de Courlay, &c ; 9 mai 1682. 37,5 x 49 cm – Déclaration du roy portant que les condamnations pecuniaires prononcées contre les femmes qui font le faux-saunage, seront exécutées contre les maris, 10 avril 1688. A Paris, chez François Muguet, 1688, 4 pp., in-8 – Ordre pour l'emprisonnement des faux-sauniers. 1691, 3 pp., in-8 – Ordonnance du roy pour empêcher que les troupes qui repassent dans le royaume, allant en leurs quartiers d'hyver, n'y apportent aucunes marchandises estrangeres, faux-sel, ny tabac, 17 octobre 1695. 35 x 46 cm – Déclaration du roy portant peine de mort contre les faux-sauniers attroupez & armés. 1704, 4 pp., in-8 – Déclaration du roy concernant le faux-saunage, 3 mars 1711. A Montpellier, Jean Martel, 1711, 8 pp., in-fol. – Arrest de la cour des aydes portant reglement pour les employez & gardes des gabelles concernans leurs fonctions & les deffenses de chasser, 19 juin 1716. A Paris, chez la veuve Saugrain, 3 pp., in-8 – Ordonnance du roy portant nouvelles deffenses à tous gens de guerre, sur le commerce du faux sel, du faux tabac, & des marchandises de contrebande, 20 avril 1734. A Paris, de l'imprimerie royale, 1734, 24 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant défenses de nourrir & de vendre des chiens mâtins, propres à servir à la fraude du sel & du tabac, 7 mai 1782. A Paris, chez Knapien & fils, 4 pp., in-4 – etc.

83 - [ARCHITECTURE - BÂTIMENTS - CONSTRUCTIONS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, sentences des marchands de Paris, ordonnances de police et divers, relatifs à la construction de bâtiments.

122 pièces imprimées, 1622-1788, tous formats.

Arrest de la cour de parlement qui confirme la sentence (...) concernant le privilège de ceux qui prestant pour faire bastir, 31 juillet 1690. A Paris, chez Estienne Michallet, 1690, 8 pp., in-8 –

Arrest du conseil d'estat du roy portant que les arbres qui forment des allées & avenues pour l'embelissement & décoration des jardins & parcs des maisons royales, seront & demeureront sous la direction du surintendant de Sa Majesté. A Paris, Frederic Leonard, 1703, 7 pp., in-8 – Edit du roy portant creation des offices d'inspecteurs des bastimens pour la ville de Paris & pour les autres villes du royaume. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1707, 7 pp., in-4 – Reglement concernant la police des bastimens, 1er juillet 1712. 6 pp., in-4 – Edit et declarations du roy concernant la creation de la charge de surintendant & ordonnateur general de tous les bastimens, maisons, châteaux, parcs, jardins... A Paris, Jacques Collombat, 1716, 15 pp., in-4 – Edit du roy qui regle les fonctions & attributions du tresorier des bâtimens. A Paris, de l'imprimerie royale, 1718, 8 pp., in-8 – Ordonnance concernant les entablemens des maisons & la manière de les construire suivant leurs differentes qualités, 25 avril 1721. C.L. Thiboust, 1721, 4 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant les bastimens du roy, 22 février 1724. A Paris, de l'imprimerie royale, 1724, 8 pp., in-8 – Lettres patentes sur arrest concernant les bastimens, 16 mai 1730. A Paris, chez Pierre Clement, 1730, 7 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant règlement pour les architectes, entrepreneurs & ouvriers de bâtimens. A Paris, chez P.G. Simon, 1766, 6 pp., in-4 – Mémoire sur l'achèvement du grand portail de l'église Saint Sulpice par M. Matte, architecte... chez Gueffier, 1767, 16 pp. et 2 planches de plan, in-4 – Nouvelle démonstration de mon projet d'achèvement pour le grand portail de Saint Sulpice. Chez Gueffier, 1768, 10 pp., in-4 – Lettres patentes du roi concernant la construction d'une nouvelle église au fauxbourg du Roule, 25 septembre 1772. A Paris, chez P.G. Simon, 1772, 12 pp., in-4 – Remontrance au roi des architectes experts bourgeois. A Paris, chez P.G. Simon, 1775, 33 pp., in-4 – Déclaration du roi pour une nouvelle administration des bâtimens du roi, 1er septembre 1776. A Paris, chez P.G. Simon, 1776, 12 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant la restauration des arènes de Nîmes, 28 août 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1786, 3 pp., in-8 – etc.

84 - [ACADÉMIES et ÉCOLE GRATUITE DE DESSIN] – Lettres patentes, déclaration et arrêts du conseil d'état du roi relatifs aux académies (sciences, architecture, peintures et sculpture), et à l'école gratuite de dessin. 10 pièces imprimées, 1662-1777, in-4.

Lettres patentes du roy qui confirment l'établissement des Académies royales des Inscriptions & des Sciences avec les reglemens pour lesdites Academies. A Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1713, 12 pp. – Lettres patentes portant établissement d'une Academie d'Architecture. A Paris, chez la veuve de François Muguet, Hubert Muguet & Louis Denis de la Tour, 1717, 8 pp. – Lettres patentes du roi portant nouveaux statuts & reglemens pour l'Académie royale d'Architecture. A Paris, chez P.G. Simon, 1776, 12 pp. – Arrest du conseil d'état du roi concernant l'Ecole royale gratuite de dessin, du 13 avril 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 3 pp. – Déclaration du roi en faveur de l'Académie royale de peinture & de sculpture. A Paris, chez P.G. Simon, 1777, 23 pp. – etc.

85 - [UNIVERSITÉS et COLLÈGES – MAISON ROYALE DE SAINT CYR] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement et divers, relatif aux universités, collèges et à la maison royale de Saint Louis à Saint-Cyr.

Env. 170 pièces imprimées, 1611-1788, tous formats.

Déclaration du roy par lesquelles Sa Majesté se réserve à elle seule le pouvoir de supprimer les regences en droict dans les univervitez de ce royaume, le 13 février 1646. A Angers, Chez Pierre Avril, 1647, 37 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat rendu entre l'université de Paris, le sieur de Piennne & autres graduez de la même université, contre M. l'Evesque d'Arras... A Paris, chez la veuve Mauger, 1658, 41 pp., in-4 – Arrest contradictoirement rendu au conseil du roy portant reglement entre les universités d'Avignon & d'Aix, et confirmation des privilèges de celle d'Avignon, du 18 novembre 1676. A Paris, Laurent Rondet, 1676, 14 pp., in-8 – Edit du roy portant reglement pour l'estude du droit canonique et civil. A Paris, Jean Baptiste Coignard, 1679, 8 pp., in-8 – Lettres patentes du roy portant règlement pour la maison & communauté de Saint Louis à Saint Cyr, 3 mars 1694. A Paris, chez François Muguët, 1694, 8 pp., in-8 – Actes concernans l'union de l'abbaye de S. Denys à la maison royale de Saint Louis à Saint Cyr. A Paris, chez François Muguët, 1694, 26 pp., in-8 – Recueil de pièces concernant la contestation qui a été entre Maître Wiry Henry de la Pierre, prêtre docteur en Sorbonne ; et entre Maître Louis François Le Verd, prêtre curé de Monbouy... au sujet de la principalité du collège de la Marche, fondé en l'université de Paris. 1695, 16 pp., in-8 – Déclaration du roy servant de reglement pour la faculté de droit de l'université d'Orléans. A Paris, chez la veuve François Muguët, 1707, 8 pp., in-4 – Arrest de reglement portant règlement pour la faculté de droit en l'université de Reims. 1710, 8 pp., in-4 – Lettres patentes de confirmation d'établissement de la maison de Saint Louis, établie à Saint Cyr. A Paris, chez la veuve François Muguët & Hubert Muguët, 1719, 8 pp., in-8 – Ordre de la procession de l'université qui se fera mardy treizième jour de juin 1719, en l'Eglise paroissiale de Saint Roch. A Paris, chez C.L. Thiboust, 1719, (4) pp., in in-8 – Lettres patentes concernant l'université de Dijon. A Paris, chez Joseph Saugrain, 1723, 13 pp., in-8 – Edit du roi portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités. A Paris, chez P.G. Simon, 1763, 7 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement pour l'administration des collèges de la ville de Lyon, 29 avril 1763. A Paris, chez Pierre Guillaume Simon, 1763, 10 pp., in-4 – 4 pièces : comptes-rendus aux chambres assemblées concernant les collèges « que les ci-devant soi-disans Jésuistes possédaient » à Langres, Moulins, Mâcon, la Flèche, 1763 – Edit du roi concernant la faculté de droit de Poitiers. A Paris, chez P.G. Simon, 1765, 7 pp., in-4 – Déclaration du roi portant règlement pour la faculté de droit de Poitiers, 24 mars 1766. A Paris, de l'imprimerie royale, 1766, 6 pp., in-4 – Lettre d'un universitaire à M. le proviseur du collège d'Harcourt, 1766, 19 pp., in-4 – Lettres patentes du roi qui ordonnent l'exécution d'un règlement concernant le collège de Louis-le-Grand, & collèges y réunis et règlement arrêté par le roi en son conseil pour l'administration du collège de Louis-le-Grand. A Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, 1767, 40 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement portant règlement pour l'université & collège de Poitiers. A Paris, chez P.G. Simon, 1768, 16 pp., in-4 – Règlement pour les exercices intérieurs du collège Louis-le-Grand,

concernant les étudiants dans la faculté des arts. A Paris, chez P.G. Simon, 1769. 49 pp., in-4 – Arrest du conseil d'état du roi portant règlement pour la bibliothèque du collège royal de la Flèche, du 25 mars 1775. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775, 8 pp., in-4 – Mémoire sur l'administration du collège de Louis-le-Grand et collèges y réunis, depuis le moment de la réunion jusqu'au premier janvier 1771. A Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, 1778, 105-(1) pp., in-4 – Déclaration du roi pour l'admission des demoiselles nobles de Corse à la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, 13 avril 1777. A Paris, chez P.G. Simon, 1777, 3 pp., in-4 – Lettres patentes du roi concernant le collège de la ville de Tours. A Paris, chez P.G. Simon, 1779, 11 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement concernant la régie & administration du collège de la Fleche & les élèves dudit collège, 8 décembre 1779. A Paris, chez P.G. Simon, 1780, 7 pp., in-4 – Arrest de la cour de parlement concernant le collège d'Amiens. A Paris, chez P.G. Simon, 1781, 27 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, 8 septembre 1781. A Paris, chez P.G. Simon, 1782, 3 pp., in-4 – etc.

86 - [SPECTACLES et THÉÂTRES] – Lettres patentes, édit, déclarations, ordonnances et arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, sentence de police et divers, relatifs aux académies (sciences, architecture, peintures et sculpture), et à l'école gratuite de dessin.

34 pièces imprimées, 1702-1789, in-4.

Arrêt de la cour de parlement portant règlement touchant les spectacles qui doivent estre representez aux foires S. Germain des Prez & S. Laurent, du 21 mars 1708. 7 pp. – Ordonnance de Sa Majesté pour la tranquillité des spectacles, du 10 avril 1720. A Paris, chez Jean de la Caille, 3 pp. – Edit du roi portant suppression de l'office de roi & maître des ménestriers. A Paris, chez P.G. Simon, 1773, 3 pp. – Arrêt du conseil d'état du roi contenant règlement pour l'académie royale de musique, du 27 février 1778. A Paris, de l'imprimerie royale, 1778, 12 pp. – Arrêt du conseil d'état du roi concernant l'Opéra, du 17 mars 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780. 6 pp. – Mémoire pour les prévôt des marchands, & échevins de la ville de Paris, ci-devant administrateurs de l'Académie royale de Musique, contre le duc de Chartres. De Lottin l'aîné, 1782, 42 pp. – Déclaration du roi portant règlement pour les spectacles établis à la suite de la cour, du 28 février 1782. A Paris, de l'imprimerie royale, 1782. 12 pp. – Arrêt du conseil d'état du roi concernant règlement pour l'Académie royale de musique, du 13 mars 1784. A Paris, de l'imprimerie royale, 1784. 33 pp. – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les spectacles de Bordeaux, du 4 avril 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 7 pp. – etc.

87 - [CHASSE – EAUX et FORÊTS] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances, arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, et divers, relatifs à l'administration, à la réglementation et au statut des officiers des eaux et forêts (coupes de bois, chasse, pêche, loups, braconnage, etc.).

Env. 375 pièces imprimées et copies manuscrites, 1637-1789, tous formats.

Répertoire des documents législatifs et réglementaires intitulé « Règlements », 1565-1725, cahier manuscrit, 22 ff., in-8 – Edict du roy portant creation en heredité d'un grand maistre enquesteur & general reformateur triennal des Eaues & forests et de trois controlleurs en chacun département des grandes maistrises... A Paris, par P. Mettayer, A. Estiene & P. Rocolet, 1637, 15 pp., in-16 – Arrests de la cour de parlement de Dauphiné concernans le port des armes defendues et reglement general pour le fait de la chasse & de la pesche. 1659, 4 pp., in-8 – Edict du roy pour faire couper dans les forests de Sa Majesté, jusques à la somme de douze cens mille livres de bois, par ventes extraordinaires. A Paris, 1653, 6 pp., in-8 – Edict du roy portant reglement general pour les eaux & forests. A Paris chez Frederic Leonard, 1669, 94 pp. et table, in-8 – Arrest du conseil d'estat qui defend à tous lieutenans de la louverie & autres qui se pretendent officiers d'icelle, de faire aucune publication de chasse aux loups, que du consentement de deux gentilshommes de l'étendue de leur département, qui seront nommez par les commissaires départis esdites provinces, 3 juin 1671. A Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1671, 4 pp., in-8 – Déclaration ud roy qui règle les départements des eaux et forests, décembre 1675. A Paris, par Sébastien Mabre-Crazmoisy, 1676, 8 pp., in-4 – Déclaration du roy concernant le fait des chasses. A Paris, chez Antoine Fournot, 1687, 4 pp., in-8 – Edit du roy pour l'étendue de la capitainerie des chasses de Fontainebleau, novembre 1687. A Paris, chez Estienne Michallet, 1688, 7 pp., in-4 – Edit du roy portant creation de seize grands maistres des eaux & forests. A Paris, chez Frederic Leonard, 1689, 10 pp., in-8 – Déclaration du roy portant reglement pour la capitainerie royale des chasses de Blois, 21 avril 1698. A Paris, chez François Muguet, 1698, 4 pp., in-8 – Reglement au sujet des capitaineries royales des chasses, octobre 1707. 37 x 49 cm – Edit du roy qui supprime les offices d'inspecteurs-conservateurs généraux des eaux & forêts & qui crée d'autres offices, mars 1708. A Paris, de l'imprimerie royale, 1743, 20 pp., in-4 – Ordonnance du roy concernant la chasse & les braconniers. 1715, A Paris, chez Jean de la Caille, 3 pp., in-8 – Lettres patentes portant qu'il sera marqué quarante pieds d'arbres dans la forest de Chambord, pour le remplacement des poutres pourries au chasteau de Chambord, 24 novembre 1724. A Paris, chez Pierre Simon, 1725, 3 pp., in-4 – Ordonnance de reglement pour les chasses en exécution des ordres du roy, portant défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de chasser pendant deux années dans l'étendue de la capitainerie de la Varenne du Louvre, 29 aoust 1726. A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1726, 7 pp., in-4 – Reglemens generaux et particuliers de reformation pour la maîtrise des eaux et forests d'Arques, département de Rouen. A Paris, chez Pierre Prault, 1735, 27 pp., in-4 – Edit du roy portant création d'une maîtrise particulière des eaux & forests en la ville de Pau, avril 1738. A Paris, de l'imprimerie royale, 1738, 12 pp., in-4 – Sentence de la capitainerie royale des chasses de la varenne des Tuileries portant condamnation de peines corporelles, bannissement & amende, contre les braconniers, colporteurs & acheteurs de gibier, vendeurs de

filets, & autres délinquans y dénommez, 4 septembre 1738. A Paris, de l'imprimerie royale, 1738, 20 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi, portant règlement pour les chasses aux loups, 15 janvier 1785. A Paris, de l'imprimerie royale, 1785. 7 pp., in-4 – Ordonnance du roi concernant la chasse, 10 août 1789. A Paris, chez N.H. Nyon, 1789, 2 pp., in-4 – Edit du roi portant suppression de la capitainerie de Chambord, septembre 1777. A Paris, chez P.G. Simon, 4 pp., in-4 – etc.

88 - [POSTES et MESSAGERIES] – Lettres patentes, édits, déclarations, ordonnances et arrêts du conseil d'état du roi, arrêts de la cour de parlement, arrêts de la cour des aydes, sentences et ordonnances de police et divers, relatifs aux postes et messageries.

[Messageries – coches et autres voitures – inspecteurs des messageries – postes – privilèges des maîtres de postes – surintendant des postes – fixation du prix du port des lettres – chevaux de louage – carrosses et autres voitures pour le service de la cour – etc.]

Env. 210 pièces imprimées et qqs copies manuscrites, 1580-1787, tous formats [Henri III (2), Henri IV (1), Louis XIII (9), Louis XIV (64), Régence (15), Louis XV (66), Louis XVI (64)].

Edict du roy pour la creation en tiltre d'office d'un ou deux messagers ordinaires en chacun siege des bailliages, seneschauces ou elections... du 5 aoust 1579. A Paris, par Federic Morel, 1580, 22-(1) pp., in-12 – Arrest du conseil d'estat en faveur des messagers du roy, pour la fonction de leurs charges. A Paris, par Antoine Estiene, P. Metayer & C. Prevost, 1623, 7 pp., in-12 – Déclaration du roy portant exemption en faveur des maistres des postes du royaume pour les tailles et autres subsides. A Paris, chez Jean Bessin, 1634, 10 pp., in-12 – Arrest du Grand conseil touchant les messagers, roulliers, & voicturiers... A Paris, chez Pierre Durand, 1635, 16 pp., in-12 – Déclaration du roy portant exemption de tailles aux maistres des postes. A Rouen, Laurens Maurry, 1650, 16 pp., in-8 – Edicts, lettres patentes, déclarations, ordonnances, commissions et arrests concernant les chevaux de louage. A Paris, chez Frederic Leonard, 1669, 34 pp., in-8 – Déclaration du roy sur le tarif des droits pour les ports de lettres, du 12 avril 1676. 7 pp, in-4 – Arrest du conseil d'état portant que les maîtres des postes pourront donner à boire & à manger aux couriers & postillons, sans que pour cela ils soient tenus de payer aucuns droits. 1685, 3 pp., in-4 – Edit du roy portant suppression des charges de surintendant général des postes & relais de France, & de frand maistre des couriers. A Paris, chez Estienne Michallet, 1692, 7 pp., in-4 – Déclaration du roy et tarif des droits qui doivent estre payez pour les ports de lettres. A Paris, chez la veuve François Muguet, 1703, 19 pp., in-4 – Sentence de monsieur le prevost de Paris en faveur des messagers portant qu'ils ne sont point responsables des vols qui leurs sont faits sur les grands chemins par force & violence. A Paris, chez la veuve Saugrain, 1713, 30 pp., in-4 – Poste de la ville de Paris, Avis au public. De Grangé, 1760, 16-4 pp., in-8 – Réponse des administrateurs généraux des postes au mémoire imprimé ayant pour titre : Observations pour le S. Billard, écuyer. L.F. Delatour, 1771, 64 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi servant de

règlement sur les diligences & messageries du royaume, du 23 janvier 1777. A Paris, de l'imprimerie royale, 1777, 6 pp., in-4 – L.A.S. écrite de Paris et datée du 19 juillet 1787 signée « Dartis », 1 p., in-8, accompagnée d'un mémoire manuscrit intitulé « Mémoire contenant demandes pour les Srs Devouges de Chanteclair anciens fermiers des diligences de Lyon », 33 pp., in-fol. – etc.

89 – [JUIFS] – Lettres patentes, édit et proclamation du roi, mémoires et correspondance, relatifs aux Juifs en Alsace et en Lorraine. 10 pièces imprimées et 3 pièces manuscrites, 1767-1790.

L.S. écrite de Paris et datée du 11 avril 1767, signée « D'Ormesson », 2 pp., in-fol ; accompagnée d'un mémoire manuscrit ayant pour sujet « l'usure excessive que les Juifs exercent en Lorraine », 4 pp., in-8 – Copie manuscrite « de la lettre écrite le 14 xbre 1767 par M. le duc de Choiseul à M. de Champel procureur général du parlement de Metz », 6 pp., in-4 – Mémoire pour les syndics élus de la communauté des Juifs de la ville de Metz, contre les juifs soi-disant quatre communautés de Phalsbourg, & des villages de Mittelbronne, Immelin & Bourcheid..., du 30 novembre 1771. Louis Jorry, 1776, 28 pp., in-4, avec annotations manuscrites. – Mémoire pour les juifs des quatre communautés de Phalsbourg & des villages de Mittelbonne, Immelin & Bourchied... A Paris, chez P.G. Simon, 1778, 48 pp., in-4 – Mémoire contre les juifs. A Paris, L. Cellot, 1777, 43 pp., in-4 – Edit du roi portant exemption des droits de péage corporels sur les juifs. A Colmar, Jean-Henri Decker, 1784, 4 pp., in-4 – Précis pour le sieur Cerf-Berr, directeur général des fourrages militaires & conseiller de commerce de plusieurs cours d'Allemagne contre les prêteurs, consuls & magistrats de la ville de Strasbourg. L. Cellot, 1787, 16 pp., in-4 – Très humble et très respectueuse adresse que présente à l'Assemblée nationale la commune, toute entière, de la ville de Strasbourg [au sujet des juifs d'Alsace]. A Strasbourg, Levrault, 14 pp., in-4 – Réponse des juifs de la province de Lorraine à l'adresse présentée à l'Assemblée nationale, par la commune toute entière de la ville de Strasbourg. 1789, 24 pp., in-8 – Lettres patentes du roi portant que les juifs connus en France sous le nom de juifs portugais, espagnols & avignonois, y jouiront des droits de citoyen actif. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 2 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant suppression des droits d'habitation, de protection, de tolérance & de redevances semblables sur les juifs. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 3 pp., in-4 – Proclamation du roi sur un décret de l'assemblée nationale concernant les juifs. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 2 pp., in-4.

90 - [PROTESTANTS] – Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du conseil d'état, proclamations du roi, lois, décrets et divers, relatifs aux non-catholiques. 17 pièces imprimées et copies manuscrites, 1764-1794, tous formats.

Questions sur la légitimité du mariage des protestants françois, célébré hors du royaume. A Paris, Louis Cellot, 1764, 56-18-17 pp., in-4 – Consultation sur la validité d'un mariage célébré en pays étranger entre deux religionnaires françois. Le Breton, 1764, 45 pp., in-4 – Déclaration du roi portant révocation des défenses faites par l'édit du mois d'août 1683 aux sujets du roi en

la province d'Alsace faisant profession de la religion catholique de contracter des mariages avec ceux de la même province qui font profession de la religion luthérienne, 19 mars 1774. A Colmar, chez Jean-Henri Decker, 11 pp., in-8 – Edit du roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique. A Paris, chez N.H. Nyon, 1788, 8 pp., in-4 – Lettres patentes du roi pour l'admission des non-catholiques dans l'administration & dans tous les emplois civils & militaires. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 2 pp., in-4 – etc.

91 - [PROVINCE – ETATS DE BRETAGNE] – Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du conseil d'état, et divers, relatifs aux états de Bretagne. 39 pièces imprimées et copies manuscrites, 1687-1779, tous formats.

Edict et declaration de la royne Anne, entre messieurs les evesques, doyen, chanoines & chapitre de Saint Malo et les nobles bourgeois, manans & habitans de la dite ville. A Saint Malo, chez J. Le Conte, 1732, 53 pp., in-4 – Reglement general pour estats de Bretagne. A Rennes, chez Guillaume Champion, 1687, 27 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy, qui nomme des commissaires du conseil pour juger souverainement & en dernier ressort sur les demandes & prétentions des creanciers des estats de la province de Bretagne, 7 septembre 1688. A Paris, chez Frederic Leonard, 1688, 14 pp., in-4 – Sentence des requestes du palais du parlement de Bretagne, 19 juillet 1692. 19 pp., in-4 – Edit du roy confirmant dans l'affranchissement, exemption & annoblissement des fouages, taillon, & autres impositions ordinaires... A Rennes, chez François Vatar, 1693, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant établissement des maires dans les villes de la province de Bretagne où il n'en a point encore esté établi... A Paris, chez Frederic Leonard, 1702, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy concernant les corps des marchands & communautez d'arts & mestiers de la province de Bretagne, 4 novembre 1710. 6 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy servant de reglement pour les privilèges des habitans de Bretagne, 25 juin 1715. A Paris, chez la veuve Saugrain, 1715, 10 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy pour le remboursement des creanciers des estats de Bretagne, 11 novembre 1719. A Paris, de l'imprimerie royale, 1719. 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui permet aux negociants de la ville de Vannes de faire le commerce des isles & colonies françoises, 21 décembre 1728. A Paris, de l'imprimerie royale, 1729, 3 pp., in-8 – Arrêt du conseil d'état du roi qui casse des délibérations des états de Bretagne des 18 & 27 décembre 1776, 1er mars 1777. A Paris, de l'imprimrie royale, 1777, 6 pp., in-4 – etc.

92 - [PROVINCES – BOURGOGNE, DAUPHINÉ, ALSACE, LYONNAIS] – Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du conseil d'état, et divers, relatifs aux états de Bourgogne et autres provinces précitées. 152 pièces imprimées et copies manuscrites, 1654-1794, tous formats.

Ordonnance de la cour du parlement de Dauphiné faite sur la moderation des fraiz de justice & reglement des procès. A Grenoble, chez Antoine Verdier, 1654, 31 pp., in-12 – Arrest du conseil d'estat qui permet à tous les sujets de Sa Majesté qui se sont retirez dans la Franche Comté, de revenir s'habituer dans les provinces de Champagne & Bourgogne... 13 septembre 1670. A

Paris, par Sébastien Mabre-Cramoisy, 1670, 4 pp., in-8 – Edit du roy portant que le conseil d'Alsace exercera la justice supérieure. A Colmar, chez Jean Henry Decker, 1679, 4 pp., in-8 – Arrest contradictoire du conseil d'estat du roy qui maintient les habitans de la ville d'Auxonne en la jouissance de leurs privilèges et exemptions... 1689, 6 pp., in-8 – Edit du roy portant confirmation de la chambre des comptes de Dole. A Paris, chez Estienne Michallet, 1692, 14 pp., in-8 – Edit du roy portant creation de la chancellerie de Besançon. A Paris, chez Estienne Michallet, 1692, 8 pp., in-8 – Edit du roy qui regle les sommes qui seront payées par les états de Bourgogne pour estre confirmez dans leurs privileges. A Paris, chez Louis Denis de la Tour, 1727, 7 pp., in-4 – Lettres patentes sur arrest portant reglement sur l'administration des affaires municipales de Grenoble. A Grenoble, chez André Giroud, 1752, 18 pp., in-8 – Mémoire signifié pour M. l'archevêque de Lyon contre M. l'évêque d'Autun. P.G. Le Mercier, 1766, 149-10 et XIV pp. de table des sommaires, in-4 ; suivi de Au roy et à nosseigneurs de son conseil. Veuve d'Houry, 1766, 28-16 pp., in-fol. – Arrest du conseil d'état du roi qui casse & annule les arrêts & arrêté du parlement de Grenoble des 21, 22 & 23 août 1769, 8 septembre 1769. A Grenoble, veuve Faure & fils, 1769, 41 x 52 cm – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les coiffeurs de femmes de la ville de Lyon, 12 juin 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780, 4 pp., in-4 – Arrest du conseil d'estat qui casse & annule une délibération des élus généraux des Etats de Bourgogne, 2 août 1776. A Paris, de l'imprimerie royale, 1776, 2 pp., in-4 – Edit du roi et lettres de jussion sur icelui concernant la réunion de la principauté de Dombes au pays de Bresse, 6 mars 1782. A Paris, de l'imprimerie royale, 1782, 6 pp., in-4 – Recueil des titres concernant les droits et privilèges de la ville de Strasbourg, relativement à son commerce. A Strasbourg, Levraut, 1783, 81 pp., in-4 – Lettres patentes du roi qui (...) portant union du comté d'Auxerre au duché de Bourgogne,... 27 novembre 1786. A Paris, chez P.G. Simon & N.H. Nyon, 1786, 16 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'tat du roi portant règlement pour la marque & visite des toiles blanches & imprimées des manufactures d'Alsace, 26 janvier 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1786, 10 pp., in-4 – Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de Dauphiné, tenue à Grenoble, par ordre du roi, le 1er octobre 1787 & les jours suivants. A Grenoble, J.M. Cuchet, 1787, 63 pp., in-4 – Procès-verbal des états de Dauphiné, assemblés à Romans, dans le mois de décembre 1788. A Grenoble, J.M. Cuchet, 1788, 195 pp. et table des matières, in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi qui casse une ordonnance du lieutenant général du bailliage de Vesoul en ce qui concerne les ordres du clergé & de la noblesse, 15 avril 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 4 pp., in-4 – Mandat pour les députés aux états généraux donné par les états du Dauphiné. 3 pp. manuscrites, in-8 – Affiches de Dauphiné, annonces, &c, du vendredi 9 janvier 1789. N°37, Ve Giroud & fils, 4 pp., in-4 – Mémoire de droit public sur la ville de Strasbourg et l'Alsace en général. A Strasbourg, P.J. Dannbach, 1789, 135-10 pp., in-4 – etc.

93 - [PROVINCES – NORMANDIE, POITOU, ORLÉANAIS] – Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du conseil d'état, et divers, relatifs aux provinces précitées.

88 pièces imprimées et copies manuscrites, 1672-1790, tous formats.

Arrest du conseil d'estat du roy servant de reglement pour les privileges & exemptions des habitans des Sables d'Olonne. A Paris, Veuve & M-G. Jouvenel, 1723, 12 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy portant reglement pour les manufactures de la province du Poitou, 4 novembre 1698. A Paris, chez Estienne Michallet, 12 pp., in-8 – Edit du roi concernant les communautés d'Arts & métiers dans la ville de Rouen, 9 mars 1779. A Paris, de l'imprimerie royale, 1779, 15 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la généralité de Poitiers, 22 juillet 1780. 7 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la généralité d'Orléans, 22 juillet 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780, 11 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la généralité de Caen, 1er mars 1781. A Paris, de l'imprimerie royale, 1782, 7 pp., in-4 – Edit du roi portant suppression de l'amirauté de Grand Camp & réunion de ce siège à celui de l'amirauté d'Isigny, 9 février 1786. A Paris, de l'imprimerie royale, 1786, 6 pp., in-4 – Discours prononcé le 16 mars 1789 à l'ouverture de l'assemblée des trois ordres réunis au bailliage d'Orléans par M. le marquis d'Avaray..., Jacob l'aîné, 7 pp., in-8 – etc.

94 - [PROVINCES – LANGUEDOC, ROUERGUE et QUERCY, PROVENCE, HAUTE GUYENNE, BÉARN, ROUSSILLON] – Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du conseil d'état, et divers, relatifs aux états de Languedoc et autres provinces précitées.

135 pièces imprimées et copies manuscrites, 1693-1790, tous formats.

Edit du roy portant affranchissement de cent mille livres par an d'impositions en la province de Languedoc. A Paris, chez Estienne Michallet, 1693, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui ordonne que les habitans de la ville de Marseille & les marchands & negocians, tant sujets de Sa Majesté qu'étrangers, (...) jouiront dans l'étendue de la ville, port & territoire de Marseille, des exemptions, privileges & franchises accordées en faveur du commerce... A Paris, Frederic Leonard, 1703, 19 pp., in-8 – Edit du roy portant création en titre d'office formé & héréditaire d'un président pour le roy aux assiettes & assemblées particulières qui se tiennent après les Etats dans chacun des vingt-trois diocèses de la province de Languedoc... A Paris, Frederic Leonard, 1704, 10 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy servant de reglement pour la vallée de Barcelonette, 11 janvier 1716. A Paris, chez la veuve Saugrain, 8 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy servant de reglement pour la suppression des maires en Languedoc, 11 septembre 1717. 35,5 x 46 cm – Arrests du conseil d'estat du roy qui permettent aux etats de la province de Languedoc d'emprunter sur le pied du denier vingt les sommes necessaires pour remplacer les fonds des billets de banque, destinez au paiement des charges deladite province de l'année 1720... A Paris, chez la veuve Saugrain & Pierre Prault, 1721, 10 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat portant règlement pour les mignonnettes, grisettes, ferrandines & burats qui se fabriquent en Languedoc, 27 mars 1731. A Paris, de l'imprimerie royale, 1742, 8 pp., in-4 – Declaration du roy portant reglement pour les adjudications par decret en Languedoc, 16 janvier 1736. A Paris,

de l'imprimerie royale, 1736, 12 pp., in-4 – 3 ordonnances de MM. Les consuls de la très fidèle ville de Perpignan, 1778-1779, in-8 – Lettres patentes du roi portant confirmation & interprétation des privilèges de la ville de Bayonne & de ceux du pays de Labourt... A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 23 pp., in-4 – 12 pièces relatives au procès entre l'église et chapitre d'Auch et l'hôpital des pauvres de l'isle de Noé, 1783-1786 – Règlemens du conseil des 8 septembre 1782 & 10 mars 1785 concernant la généralité de Montauban. A Montauban, Vincent Teulieres, 1785, 38 pp., in-4 – Délibération de la ville & communauté de Cahors, capitale de la province du Quercy, 9 décembre 1788. A Cahors, chez François Richard, 8 pp., in-4 – Délibération de la ville de Rodez, capitale du Rouergue, 26 décembre 1788. A Rodez, Marin Devic, 13 pp., in-8 – Requête présentée au roi par les habitants de la ville de Caors, 12 janvier 1789. 57-6 pp. et tableau de répartition, in-4 – Règlement fait par le roi pour l'exécution de ses lettres de convocation aux Etats-généraux dans la ville d'Arles, 4 avril 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 4 pp., in-4 – Procès-verbal des assemblées particulières de l'ordre de la noblesse des comtés de Roussillon, Conflent et Cerdagne. A Perpignan, Joseph François Reynier, 1789, 43 pp., in-4 – Lettre de M. le maréchal de Mailly, au roi, sur l'administration intérieure qu'il a remplie en Roussillon. 1790, 10 pp., in-4 – etc.

95 - [PROVINCES – PICARDIE, CHAMPAGNE, LORRAINE, BARROIS, TROIS-ÉVÊCHÉS, FLANDRES, ARTOIS et HAINAULT]

– Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du conseil d'état, et divers, relatifs aux provinces et généralités précitées.

140 pièces imprimées et copies manuscrites, 1674-1793, tous formats.

Arrest du conseil d'estat du roy qui décharge à l'avenir les habitans de cette ville de Troyes & des faux bourgs non taillables du droit d'entrée des vendanges. A Troyes, chez Louis Blanchard, 1688, 13 pp., in-8 – Edit du roy portant confirmation des officiers du conseil provincial du duché de Luxembourg... A Paris, chez Estienne Michallet, 1692, 16 pp., in-8 – Edit du roy portant creation d'offices en Flandres, Hainault & Artois. A Paris, chez François Muguët, 1696, 7 pp., in-8 – Arrest du conseil d'estat du roy qui maintient & garde les habitans de la ville & principauté de Sedan dans la jouissance des libertez & franchises... 29 juin 1700. 7 pp., in-4 – Mémoire et observations pour l'ordre du Tiers-Etat de la province d'Artois contre les ordres du clergé & de la noblesse de la même province. A.L. Regnard, 1763, 105 pp., in-4 – Chartes et titres anciens des habitans de Tonnerre (...) sur la question de savoir si le territoire de Tonnerre est en Franc-aleu. A Paris, Demonville, 1776, 89 pp., in-4 – Edit du roi contenant règlement pour la police de la ville de Metz. A Nancy, Veuve Charlot, 8 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la généralité d'Amiens, 22 juillet 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 1780, 11 pp., in-4 – Lettres patentes du roi portant règlement pour la fabrication des toiles & toileries dans la généralité de Picardie, 30 septembre 1780. A Paris, de l'imprimerie royale, 1781, 12 pp., in-4 – Déclaration du roi concernant les communautés d'arts & métiers du ressort du parlement de Metz, 6 février 1783, A Paris, de l'imprimerie royale, 1784, 12 pp., in-4 – Echange entre Sa Majesté et S.A.S. Monseigneur le prince de Condé... A Paris, chez Knapen & fils, 1784, 24 pp., in-4 – Mémoire pour servir

d'éclaircissemens dans l'affaire du partage et des défrichemens des communes de l'Artois. 1784, 43 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant les états de Flandres, 2 mars 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 4 pp., in-4 – Règlement fait par le roi pour l'exécution des lettres de convocation aux Etats-Généraux dans la ville de Metz, 6 avril 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 2 pp., in-4 – Mémoire pour l'assemblée patriotique tenue à Metz le 15 janvier 1789. Ve Antoine et Fils, 33 pp., in-4 – Procès-verbal de l'assemblée tenue à Metz, par plusieurs messieurs du clergé, de la noblesse & du Tiers-Etat, dans la grande salle de l'académie de l'Hôtel de Ville, le jeudi 15 janvier 1789. 78 pp., in-4 – Procès-verbal du 25 janvier 1789. 64 pp., in-4 – Observations sur un imprimé ayant pour titre : mémoire pour l'assemblée patriotique tenue à Metz le 15 janvier 1789. A Metz, chez Jean-Baptiste Collignon, 24-(4) pp., in-4 – Exposé de ce qui s'est passé à Metz le 4 août 1790, à l'occasion d'une réclamation faite à M. Depont au nom des soldats-provinciaux. A Metz, chez la veuve Antoine & fils, 11 pp., in-4 – etc.

96 - [PROVINCE – LORRAINE et BARROIS – NANCY] – Lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du conseil d'état, arrêts de la cour de parlement, jugemens de police, arrêtés de la commune de Nancy et divers, relatifs au duché et à la province de Lorraine, dont un important ensemble de pièces sur l'année 1789, ainsi que plusieurs ordonnances de l'intendant Jean-Baptiste-François Moulins de la Porte.

160 pièces imprimées et copies manuscrites, 1712-1792, tous formats.

Arrest de la cour souveraine de Lorraine et Barrois concernant l'exécution des fondations & établissemens faits par le feu roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, 29 avril 1766. A Nancy, chez Charlot fils, 10 pp., in-4 – Lettres patentes du roi qui confirment la bulle d'érection d'un évêché à Nancy. A Nancy, 1768, chez la veuve Charlot, 62 pp., in-4 – Lettres patentes du roi concernant les collèges de Lorraine, 16 octobre 1779. A Nancy, chez la veuve Charlot, 11 pp., in-4 – Privilèges de la manufacture royale de fer blanc, établie à Bain en Lorraine... A Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, 1782, 20 pp., in-4 – Procès-verbal de la séance tenue en la chambre des comptes de Lorraine (...) par le marquis de Choiseul... le 29 avril 1782. A Nancy, chez la veuve Charlot, 8 pp., in-4 – Avis de police interdisant « de crier le premier jour de Carême ou autres jours de l'année ce qu'on appelle ordinairement des Valantins... ». A Nancy, chez Pierre barbier, 3 pp., in-4 – Edit du roi touchant la discipline ecclésiastique en Lorraine. A Nancy, chez la veuve Charlot, 1784, 31 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi concernant divers arragemens relatifs à l'agrandissement & à l'embellissement de la ville de Nancy, 19 juin 1784. A Nancy, chez la veuve Leclerc, 1784, 14 pp., in-4 – Edit du roi portant création d'assemblées provinciales. A Nancy, chez la veuve Charlot, 1787, 6 pp., in-4 – Jugement de police contre le nommé Buignet, marchand en cette ville, pour avoir fait un crédit à un soldat du régiment du roi... 12 août 1788. A Nancy, chez P. Barbier, 32 x 39 cm – 3 déclarations du roi qui ordonne que l'assemblée des états-généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789... 23 septembre 1788. A Nancy, chez P. Barbier, 8 et 6 pp., in-4, et chez H. Haener, et à Bar-le-Duc chez J.R. Briflot, 6 pp., in-8 – Arrêt

de la cour de parlement concernant la taxe du pain, 1er décembre 1788. A Nancy, chez H. Haener, 18 pp., in-4 – Arrêt de la cour de parlement qui homologue le tarif... 12 décembre 1788. 55 pp. et tableau, in-4 – Ordonnance de M. Mengin, lieutenant général du bailliage royal de Nancy (...) sur la convocation des états-généraux, 26 février 1789. A Nancy, chez Henry Haener, 9 pp., in-4 – Arrêt de la cour de parlement concernant la vente & le commerce des grains, 31 mars 1789. A Nancy, chez H. Haener, 10 pp., in-4 – Etat du produit des quêtes en faveur des incendiés du diocèse de Nancy. A Nancy, chez H. Haener, 1789, 18 pp., in-4 – Mandement de monseigneur l'évêque de Nancy, primat de Lorraine qui ordonne des prières publiques pour le rétablissement de la tranquillité dans le royaume. A Nancy, chez H. Haener, 1789, 18 pp., in-4 – Procès-verbal d'assemblée du comité de la ville de Saint-Nicolas et délibération des officiers municipaux de ladite ville, 22 et 28 octobre 1789. A Nancy, Pierre Barbier, 1789, 18 pp., in-4 – Procès-verbal du comité des trois ordres réunis de la ville de Nancy, 18 septembre 1789. Nancy, chez H. Haener, 8 pp., in-4 – Invitation du comité des trois ordres réunis, 20 septembre 1789. A Nancy, H. Haener, 35 x 42 cm – Observations sur la souscription patriotique ouverte le 20 septembre 1789. A Nancy, chez H. Haener, 35 x 42 cm – Arrêté de MM. les officiers municipaux, 24 septembre 1789. A Nancy, chez H. Haener, 3 pp., in-4 – Réclamation d'un citoyen offensé. 3 pp., in-4 – Adresse à la cité par le comité permanent des trois ordres réunis de la ville de Nancy, 26 septembre 1789. A Nancy, chez H. Haener, 35,5 x 44 cm – Procès-verbal de l'assemblée des habitants, composant le district (...) relativement à l'élection de trois d'entre eux pour les représenter au conseil de la municipalité, 27 septembre 1789. 8 pp., in-8 – Procès-verbal du district de la paroisse St Epvre de Nancy, 28 septembre 1789. 5 pp., in-8 – Règlement de la garde citoyenne de Nancy, librement fait par elle. A Nancy, chez H. Haener, 19 pp., in-4 – Arrêté de l'assemblée des représentants de la commune de Nancy, 3 octobre 1789. A Nancy, chez H. Haener, 3 pp., in-4 – Procès-verbal des premières séances de l'assemblée des représentants de la commune de Nancy, 3 octobre 1789. A Nancy, chez H. Haener, 8 pp., in-4 – Les compagnies de Saint Pierre, 4 octobre 1789. 3 pp., in-4 – Extrait du registre des délibérations de la première compagnie de Saint-Pierre, 8 octobre 1789. 3 pp., in-4 – Règlement pour la garde citoyenne, d'après le projet présenté à M. le comte d'Haussonville. A Nancy, chez H. Haener, 42 x 53 cm – Compte rendu de la souscription patriotique, 8 octobre 1789. A Nancy, chez H. Haener, 41 x 52 cm – Délibération des officiers municipaux de la ville de Nancy, 12 octobre 1789. A Nancy, chez H. Haener, 7 pp., in-4 – Délibération du corps de la musique de la garde citoyenne de Nancy, 12 octobre 1789. 3 pp., in-4 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la garde citoyenne de Nancy, 25 octobre 1789. 7 pp., in-4 – Protestations de la compagnie de Leviston... 10 novembre 1789. 3 pp., in-4 – Extrait des registres des délibérations de la compagnie de Leviston, 17 novembre 1789. 7 pp., in-4 – Délibération de la seconde compagnie de Saint Roch, du premier bataillon, 17 novembre 1789. 6 pp., in-4 – Délibération de la quatrième compagnie de Saint Sébastien, premier bataillon, 20 novembre 1789. 2 pp., in-4 – Plusieurs extraits de registres de délibérations de diverses compagnies de bataillon de Nancy – Notes sur l'assemblée de la commune ou sur celle des communes de la ville de Nancy. 8 pp., in-4 – Réflexions d'un citoyen de sang-froid sur les notes du commandant de la garde citoyenne. 4 pp., in-4 – Assemblée des représentants de la commune de Nancy, aperçu des comptes, 10 novembre 1789. A Nancy, chez H. Haener, 28-6 pp., in-4 –

Adresse du cabinet littéraire nationale à messieurs les représentants de la commune de Nancy, 9 janvier 1790. A Nancy, chez la veuve Bachot, 3 pp., in-4 – Arrêté pris dans la garde nationale de Nancy, sur la coalition, 5 avril 1790. Veuve bachot, 2 pp., in-4 – Extrait du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du département de la Meurthe, 29 mai 1790. A Nancy, chez H. Haener, 7 pp., in-4 – Liste de messieurs les administrateurs du département des Vosges. 34 x 43 cm – Tableau des membres de l'assemblée du département de la Meurthe suivant l'ordre d'élection qui a été convenu... A Nancy, chez H. Haener, 4 pp., in-4 – Tableau de messieurs les administrateurs du département de Meuse, suivant l'ordre de leurs élections. A Bar-le-Duc, chez Choppin, 1790, 4 pp., in-4 – Tableau de messieurs les administrateurs du district de Bar-le-Duc, dans le département de la Meuse. A Bar-le-Duc, chez Choppin, 1790, 2 pp., in-8 – Exposé de ce qui s'est passé à Metz le 4 août 1790... A Metz, chez la veuve Antoine & fils, 11 pp., in-4 – Proclamation du roi qui règle les mesures à prendre pour la punition des instigateurs & fauteurs des excès commis par les régimens en garnison à Nancy, 16 août 1790. A Nancy, chez H. Haener, 6 pp., in-4 – Mandement de M. l'évêque de Nancy, primat de Lorraine, à l'occasion des troubles qui ont affligé son diocèse. A Nancy, chez H. Haener, 1790, 15 pp., in-4 – Procès-verbal de la séance du conseil général de la commune de Nancy, 22 juillet 1792. A Blois, J.F. Billault, 1792, 12 pp., in-4 – Projet de plantation de muriers, avec modèle de meurière. 3 pp., in-8 – Mémoire et instruction sur la culture, l'usage & les avantages de la racine de disette. A Nancy, chez la veuve Leclerc, 1786, 11 pp., in-4 – etc.

97 – [LORRAINE – SAINT DOMINGUE] – Correspondance active de Nicolas FRANÇOIS, dit FRANÇOIS DE NEUFCHÂTEAU.

85 L.A.S., 2 L.S. et 13 pièces diverses (dont L.S. du marquis de Castries ministre de la Marine du 23 novembre 1782) de Nicolas François de Neufchâteau adressées à Jean-Baptiste-François de La Porte de Meslay, intendant de Lorraine et du Barrois, 1778-1787 ; 3 L.A.S. de Nicolas François de Neufchâteau adressées à Anne-Marie Meulan-Desfontaines, épouse dudit de La Porte. Bel et rare ensemble de lettres suivies et échangées entre un jeune poète débutant sa carrière dans l'administration royale et M. de La Porte, son protecteur et bienfaiteur. Il y relate ses fonctions et ses velléités de promotion sociale (lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidial de Mirecourt, puis subdélégué à l'intendant), son projet de mariage et ses péripéties lors de son séjour à Saint Domingue de 1783 à 1787 et notamment son naufrage.

L.A.S. du 24 février 1781 et P.A. intitulée : Sur une plantation publique d'un nouveau genre à établir en Lorraine et sur les moyens de la faire prospérer, 13 pp., in-fol. : « Monseigneur, j'ai l'honneur de vous adresser un mémoire important sur une plantation publique, d'un nouveau genre, à établir dans la Lorraine et le Barrois, et sur les moyens de la faire prospérer. C'est à votre bienfaisance éclairée que je propose d'élever dans la province le monument le plus beau, le plus facile et le plus durable... » - L.A.S. du 25 février 1782 accompagnée de 4 pp. en vers :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer deux ouvrages d'un genre différent qui sont les épanchements de ma fluxion. Le premier est une réponse en vers à M. de Pastoret, conseiller à la cour des aides, qui m'a envoyé un joli petit recueil de poésies. (...) Je parle aussi un peu de l'auteur du Journal de Monsieur, qui m'a, dit-on, apostrophé vilainement, sans que j'aye jamais su son existence, ni celle de son livre. Quant vous aurez lu ce rogaton, je vous prie de le cacheter et de le faire remettre au bureau du journal de Paris... » - L.A.S. du 27 octobre 1783, à Bordeaux : « Monsieur, j'ai tardé malgré moi à vous donner de mes nouvelles. Dans le voyage de paris à Bordeaux, il m'est arrivé de manger des champignons délicieux, mais ce met des dieux est funeste aux mortels. Les oronges d'Angoulême m'ont causé un vomissement et des coliques dont j'ai eu peine à me remettre. Enfin, je suis rpêt à partir sur le navire le Maréchal de Castries. Le vaisseau porte un nom qui m'est de bon augure. Il va directement au Cap. C'est un fort beau navire, du poids de six à sept cent tonneaux... » - L.A.S. du 6 novembre 1783, à bord du Maréchal de Castries : « Nous avons commencé hier soir à nous mettre en marche. Le roulis n'est pas bien fort, attendu que le navire n'est pas en pleine mer... » - L.S. du Cap jointe à deux numéros des Affiches américaines du 13 et du 27 novembre 1784 –L.A.S. du 20 mai 1785, au Cap : « (...) Je joins à la lettre le programme d'une espèce d'académie qui se forme au Cap. Parmi les sujets de prix qu'elle propose, il en est un (sur les papiers et cartons) que je vous recommande, monsieur, de vouloir bien faire connaître aux fabricans et aux artistes de votre généralité. C'est le problème le plus intéressant pour les colonies françaises de l'Amérique... » accompagnée du Programme de prix proposés par le cercle des Philadelphes, à son assemblée publique du 11 mai 1785, de l'imprimerie du Cap, 1785, 4 pp., in-4 –Imprimé intitulé Fête bourgeoise et patriotique donnée par les citoyens du Cap-Français, isle Saint-Domingue, à l'occasion de la naissance de monseigneur le duc de Normandie, 20 août 1785, de l'imprimerie royale du Cap, 1785, 7 pp. –L.A.S. du 15 février 1787, au Cap français : Mon naufrage, monsieur, m'a reconduit à St Domingue (...) Tout est changé à mon égard, par un événement affreux ; (...) J'avais devant les mains une moisson immense de travaux littéraires, politiques et juridiques. J'étais alors comme l'auteur d'une pièce nouvelle, qui bâtit sur sa tragédie les projets d'un long avenir. Le siflet part, la pièce avorte, et avec elle tombe cet édifice imaginaire. C'est la fable du pot au lait ; c'est aussi mon histoire, avec la différence que je suis très heureux de n'être pas moi-même ad patres, ou mieux ad pisces. Car j'ai été pendant cinq heures aux portes de la mort, ayant de l'eau jusques aux reins, attendant à chaque minute que la vague m'ensevelit dans le vaste océan... » - etc.

Joint : 13 brouillons de lettres dont 2 P.A. et 11 pièces corrigées et annotées, par Jean-Baptiste-François de La Porte de Meslay adressées à François de Neufchâteau, à la veuve Dubus (belle-mère de Neufchâteau), à Joly de Fleury ministre de Louis XVI, à Dufour de Villeneuve intendant de la généralité de Bourges et à Delpierre, et L.A.S. à la veuve Dubus, 1778-1783 ; copie de lettre du 24 mars 1786 ; brouillons de 13 ff. manuscrites autographes de de La Porte, in-4 et in-fol., ébauches de biographie sur François de Neufchâteau ; 3 L.A.S. de la veuve Dubus audit M. de La Porte, 1781-1782 ; L.A.S. de la comtesse Hardy de Rurange, épouse de Le Duchat de Rurange maître des forges, adressée à Madame de La Porte, 10 novembre 1781.

Nicolas François « de Neufchâteau » est né à Saffais en Lorraine, le 17 avril 1750, et mort à Paris le 10 janvier 1828. Il

était fils d'un maître d'école de Saffais. Henri d'Hénin, bailli d'Alsace, qui résidait à Neufchâteau, remarqua la précocité et la vivacité de l'intelligence autant que par les dispositions poétiques du jeune François. Des vers qu'il composa, à l'âge de 12 ans, pour remercier son protecteur, lui valurent l'approbation de Rousseau et de Voltaire, qui répondait à une de ses épîtres par ces vers flatteurs : « Il faut bien que l'on me succède. Et j'aime en vous mon héritier. » Le bailli d'Alsace favorisa ses études en le faisant entrer au collège des jésuites à Neufchâteau. Déjà célèbre pour sa facilité à faire des poésies, il charme l'évêque de Toul qui l'engage comme professeur d'éloquence de poésie et d'histoire au séminaire Saint-Claude de Toul en novembre 1770. Il en est exclu en février 1771 pour manque de sentiment religieux. Dès l'âge de quinze ans, introduit par son protecteur au sein de milieux lettrés et ayant déjà fait imprimer une plaquette de poésies, Nicolas François est reçu associé à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (1765) puis à celles de Lyon (1766), Marseille (1766), Nancy (1766). Les succès d'estime de ses dons de versificateur dans les milieux lettrés de province et l'accueil bienveillant réservé par Voltaire à ses productions incitent F. à tenter une carrière de littérateur à Paris. De 1767 à 1770, il fréquente les rédacteurs du Journal encyclopédique et les milieux du théâtre pour lequel il écrit quelques pièces (non jouées). La fin de sa liaison éphémère avec la comédienne Sophie Arnould met un terme à cette première période parisienne. Etudes de droit à Strasbourg de février à juin 1771 puis élève au séminaire de Toul de juin à septembre 1771 où il se lie d'amitié avec l'abbé Bexon, futur collaborateur de Buffon. Il est reçu docteur à l'université de Reims le 23 février 1772 sur recommandation du chancelier Maupeou, mais il est en butte à l'hostilité de ses confrères. Il acquiert alors la charge d'avocat du roi au bailliage de Vézelize (10 juillet 1773) mais il y paraît peu.

*Le 9 janvier 1776, il épousa Mlle Dubus, âgée de 16 ans, fille d'un ancien danseur de l'Opéra, qualifié dans l'acte de mariage « officier chez le Roy ». Sa jeune épouse mourut le 18 avril suivant. Ne pouvant obtenir une charge d'avocat aux Conseils du Roi, il achète celle de lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidial de Mirecourt et s'installe dans la ville en 1776, partageant cependant son temps entre Mirecourt et Paris. En 1781, l'intendant de Lorraine le choisit pour être son **subdélégué à Mirecourt**, mais il songe à un emploi plus prestigieux. Grâce aux intercessions de **de La Porte**, intendant de Lorraine et du Maréchal de Castries, la place de **procureur général auprès du Conseil supérieur du Cap Français à Saint-Domingue** lui est octroyée. Il cède sa charge de lieutenant général au bailliage de Mirecourt et exerce à Saint-Domingue de 1783 à 1787. Mais **son voyage** pour rejoindre son poste **fut très accidenté** : sa voiture se brisa non loin de Châtellerault ; à Angoulême, il s'empoisonna avec des champignons, et il tomba dangereusement malade à Bordeaux. Il resta au Cap-Français du 17 décembre 1782 à la fin de 1787, et il y occupa ses loisirs non seulement en terminant sa traduction de l'Arioste, mais encore, après avoir étudié l'économie de cette colonie et les moyens de la développer, en publiant quelques opuscules dont l'un : « Mémoire sur les moyens de rendre la colonie de Saint-Domingue florissante. »*

*Le Conseil supérieur du Cap ayant été supprimé, il ne fut guère plus heureux au voyage de retour car **son vaisseau fit naufrage** et échoua sur les rochers de Mogane, où François de Neufchâteau resta sept jours dans le plus grand danger. Dans le naufrage, il perdit non seulement sa fortune, mais encore son manuscrit de la traduction de l'Arioste sur lequel il fondait de grandes espérances. Un navire qui passait par hasard dans les parages de Mogane le reconduisit au Cap, ou, malgré tout son courage, sa santé fut gravement atteinte. Au retour, il s'installe à Vicherey (Vosges), où sa seconde épouse possède des biens, et consacre son temps à l'agriculture et aux lettres. Ce séjour est coupé de déplacements à Paris pour y renouer avec les milieux lettrés et y obtenir une pension de conseiller honoraire au Conseil supérieur de Saint-Domingue en 1788.*

Député à l'Assemblée législative en 1791, il en fut nommé secrétaire et ensuite président. Elu membre de la Convention, il refusa d'y siéger, puis, désigné comme successeur de Danton au ministère de la justice en octobre 1792, il n'accepta pas. Il publia vers cette époque quelques écrits relatifs à l'agriculture et composa deux pièces imitées de Goldoni, dont l'une, Pamela, représentée en août 1793, obtint un grand succès ; mais elle fut interdite huit jours après : l'auteur fut arrêté et incarcéré à la Force, d'où il ne sortit qu'après les événements de Thermidor.

Nommé, sous le régime de la constitution de l'an III, commissaire du département des Vosges, il se vit appelé subitement au ministère de l'intérieur le 28 messidor an V. Il ne conserva que deux mois ces fonctions ; mais ce temps lui suffit pour imprimer à l'administration une grande activité. Il quitta le ministère pour remplacer Carnot au Directoire, le 28

fructidor an V. Le sort l'ayant désigné dix mois plus tard comme directeur sortant, il fut rappelé au ministère de l'intérieur (2 thermidor an VI), où il avait en même temps dans ses attributions l'instruction publique, les arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie. Cette fois il y resta onze mois, et s'y distingua par d'importantes créations, telles que la formation du premier Conseil d'instruction publique (vendémiaire an VII) ; l'exposition publique des produits de l'industrie ; la réorganisation du Musée du Louvre, où il fit placer dans les galeries des statues et des tableaux qui y sont restés depuis ; la création du système de navigation intérieure ; l'établissement des pépinières départementales ; le défrichement des landes et l'assainissement des marais, etc. Deux points surtout attiraient son attention : les progrès de l'instruction publique et ceux de l'agriculture. Le 5 messidor an VII, il écrivait aux administrations centrales : « En quittant le ministère, ma dernière pensée est pour l'instruction publique ».

C'est le coup d'Etat du 30 prairial an VII qui avait fait sortir François du ministère. Il vécut quelques mois dans la retraite : mais dès le 4 nivôse an VIII il devint sénateur, et se montra, depuis ce moment, l'un des serviteurs les plus complaisants de Bonaparte. Ce fut lui qui, en qualité de président du Sénat, remit le sceptre à l'empereur lors de la cérémonie du sacre (4 décembre 1804). En 1808, il fut nommé comte de l'empire. Il avait été élu membre de l'Institut national en l'an VI, et, lors de la Restauration, à laquelle il se rallia, il fut compris dans la réorganisation de l'Académie française.

Deux fonds d'archives publiques sont consacrés à François de Neufchâteau, l'un aux Archives nationales (27 AP 11-12), et l'autre aux archives départementales des Vosges (223 J).

98 - [LOUIS XVI – PÉRIODIQUE] – « Gazette d'agriculture, commerce, arts et finances », du n° 1 au n°100, du 2 janvier au 14 décembre 1776 ; du n° 1 au n° 92, du 3 janvier au 17 novembre 1778 ; et du n° 4 au n° 79, du 12 janvier au 2 octobre 1779.

La Gazette est surtout consacrée aux nouvelles qui intéressent l'agriculture et le commerce : les informations sur les échanges, les prix, les techniques agricoles et aussi les affaires coloniales y sont abondantes.

99 - [LOUIS XVI – ASSEMBLÉES PROVINCIALES] – Formation et composition des assemblées provinciales. 44 pièces imprimées, 1778-1788, in-4 et in-fol.

Mémoire donné au par M. Necker en 1778. Copie manuscrite de 15 ff., in-fol. – Mémoire de M. Necker, au roi, sur l'établissement des administrations provinciales. 1781, 32 pp. – Discours prononcé de l'ordre du roi et en sa présence par M. de Calonne, contrôleur général des finances, dans l'assemblée des notables, tenue à Versailles, le 22 février 1787. A Versailles, Ph.-D. Pierres, 1787, 34 pp., in-4 – Règlement fait par le roi sur la formation & la composition des assemblées qui auront lieu dans la généralité d'Amiens, 8 juillet 1787. A Paris, de l'imprimerie royale, 1787, 12 pp., in-4 – Règlement fait par le roi, sur les fonctions des assemblées provinciales, et de celles qui leur sont subordonnées, ainsi que sur les relations de ces assemblées, avec les intendants des provinces, du 5 août 1787. A Paris, de l'imprimerie royale, 1787, 19 pp. – Arrêt de parlement de Bordeaux faisant inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque ordre que ce soit de se réunir en corps d'assemblées provinciales, avant que l'édit portant création de ces assemblées soit enregistré en la cour, 8 août 1787. 2 pp., in-8 – Edit du roi, portant création d'assemblées provinciales, donné à Versailles au mois de juin 1787. A Paris, de l'imprimerie royale, 1787, 4 pp. – Déclaration du roi, portant la conversion de la corvée en une prestation en argent, donnée à Versailles le 27 juin 1787. A Nancy, chez la veuve Charlot, 6 pp. – Réponse aux remontrances du

parlement de Bordeaux, 29 octobre 1787. 7 pp., in-4 – Arrêt du conseil d'état du roi, portant règlement pour les assemblées provinciales, de département et municipales, sur les formes de la répartition et assiette de la taille, capitation et autres impositions... A Paris, de l'imprimerie royale, 1788, 11 pp. – 34 pièces, dont règlements du roi portant établissement d'une administration provinciale dans les généralités de Moulins, Amiens, Rouen, Caen, Alençon, Orléans, Tours, Lyon, Auch ; et les provinces du Bourbonnais, Nivernais, Champagne, les Trois-Evêchés, Isle de France, Soissonnais, Alsace, Hainaut, Auvergne, Limousin, Poitou, Dauphiné, Roussillon, Etats de Franche-Comté et de Flandre, duché de Lorraine et Bar – etc.

100 - [RÉVOLUTION – ÉTATS GÉNÉRAUX] – Convocation des états-généraux et naissance de l'Assemblée nationale. 39 pièces imprimées, 1788-1789, in-4.

Déclaration du roi, qui ordonne que l'Assemblée des Etats-Généraux aura lieu dans le courant de Janvier de l'année 1789 ; & que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions, donnée à Versailles le 23 septembre 1788. A Paris, chez N. H. Nyon, imprimeur du Parlement, 1788, 4 pp. - Résultat du conseil d'état du roi, tenu à Versailles le 27 décembre 1788, tenu à Versailles le 27 décembre 1788. A Paris, de l'imprimerie royale, 1788, (2)-26 pp. (double exemplaire) – Arrêt de la cour de parlement, rendu par les chambres assemblées (...) qui condamne un imprimé ayant pour titre : Délibération à prendre par le Tiers-Etat dans toutes les municipalités du royaume de France... A Paris, chez N. H. Nyon, imprimeur du Parlement, 1788, 8 pp. – Déclaration de la noblesse du Roussillon. 21 janvier 1789, Perpignan, 4 pp., in-12 – Protestation de plusieurs membres de la noblesse du Roussillon... 4 pp., in-12 – Arrêt du conseil d'état du roi, qui supprime un imprimé, ayant pour titre : Détail de ce qui s'est passé à Rennes, le 26 janvier 1789... A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 3 pp. – Avis des bons normands à leurs frères tous les bons français de toutes les provinces et de tous les ordres sur l'envoi des lettres de convocation aux Etats-Généraux, février 1789. 55 pp., in-8 – Liste par ordre alphabétique, de bailliages et sénéchaussées, de MM. Les députés aux états-généraux, convoqués à Versailles le 27 avril 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 88 pp., annotations manuscrites contrecollées et liste des députés de Paris complétées à la plume – 7 pièces, Lettre et règlement du roi pour la convocation des états-généraux et arrêts du conseil d'état du roi (Roussillon, Lorraine et Barrois, Corse, comté de Foix, Franche-Comté), 1789, in-4 – 3 pièces, Paris : ordonnance pour avertir les habitants de la ville et des fauxbourgs de Paris, de déposer dans un coffre, à l'Hôtel-de-Ville, leurs mémoires et observations, destinés à la rédaction du cahier de ladite ville, pour les états-généraux ; arrêt de la cour de parlement pour maintenir l'ordre et la tranquillité publics, relativement aux assemblées qui doivent se tenir dans Paris ; règlement fait par le roi pour accorder une quatrième députation à la prévôté et vicomté de paris, extra muros. 1789 – Lettre de M.***** à M.***** l'occasion des états-généraux de 1789. 4 mai 1789, 60 pp., in-12 – Ouverture des Etats-généraux faite à Versailles le 5 mai 1789 : Discours du roi [Louis XVI], Discours de M. le Garde des sceaux [Ch.-L.-Fr. de Barentin], Rapport de M. le Directeur général des finances [J. Necker] fait par ordre du roi. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 103-[11] pp., la dern. bl., les p. non chiffrées de la fin contiennent un "Etat général des revenus et des

dépenses fixes" au 1er mai 1789 - Compte général des revenus et des dépenses fixes remis par M. le premier ministre des finances à MM. du comité des finances de l'Assemblée nationale au 1er Mai 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 201 p. – Arrêt du conseil d'état du roi, qui supprime le n°1er d'une feuille périodique, ayant pour titre, Etats-Généraux... A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 3 pp. - Costume de cérémonie de messieurs les députés des trois ordres aux Etats-Généraux. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 2 pp. n. ch. – Etats-Généraux ; De par le roi [inscription auprès du grand-maître des cérémonies de France]. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 2 pp. – Ordonnance du roi concernant les attroupements, du 11 mai 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 3 pp. – Lettre du roi à MM. Les députés aux états-généraux, portée séparément à la chambre de chacun des trois ordres, par M. le grand-maître des cérémonies, le 28 mai 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 2 pp. n. ch. – Règlement fait par le roi, pour le paiement des dépenses des assemblées de bailliages et sénéchaussées, relatives à la convocation des Etats-généraux, du 30 mai 1789. A Versailles, de l'imprimerie royale, 1789, 7 pp. – Ouverture faite par les commissaires du roi, aux commissaires des trois Ordres... le 4 juin 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 7 pp., in-4 – Adresse présentée au roi par les députés des communes, le 6 juin 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 3 pp. – Délibération de l'Assemblée nationale, du mercredi 17 juin 1789. A Paris, chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, 4 pp. – Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale, du samedi 20 juin 1789. A Paris, chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, 11 pp. – Séance tenue par le roi aux Etats-Généraux le 23 juin 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 15 pp., in-4 – Discours prononcés à la séance de l'Assemblée nationale du 26 juin 1789. 8 pp., in-8 – Règlement fait par le roi, concernant les mandats des députés aux Etats-généraux, du 27 juin 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 3 pp. – Réponse du roi à la députation des États-généraux, du 10 juillet 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 2 pp. – Réclamation de la noblesse de l'élection de. 20 pp., in-12 – Mémoire instructif remis de la part du roi au comité des subsistances des Etats-généraux, par le directeur général des finances. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 11 pp., in-4 – Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen discuté dans le sixième bureau de l'Assemblée nationale. A Versailles, [19 août 1789], Ph.-D. Pierres, 4 pp., in-8 – etc.

101 - [RÉVOLUTION] – Législature du second semestre 1789 : discours, lettres, mémoires, lettres patentes, ordonnances, déclarations, règlements, proclamations et divers émanant du roi, des ministres ou députés.

[Clergé – Contribution patriotique – fonte de la vaisselle et bijoux – imposition – circulation des grains – constitution des municipalités – offices municipaux – non catholiques – corses – fugitifs – Mont de Piété – etc.]

Env. 130 pièces imprimées, juillet à décembre 1789, in-4, la plupart imprimées à Paris, à l'imprimerie royale.

Discours prononcé le 30 juillet 1789, à l'Hôtel de Ville, par M. Necker, directeur général des finances, à l'Assemblée des représentants des districts et à l'assemblée générale des électeurs, 8 pp. – Déclaration du roi, pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans son royaume, donnée à Versailles le 14 août 1789, 4 pp. – Rapport de M. Necker, premier ministre des finances, lû à l'Assemblée nationale le 27 août 1789, 16 pp. – Ordonnance portant réforme du régiment des gardes-françaises, du 31 août 1789, 3 pp. – Arrêt du conseil d'état du roi portant ouverture d'un marché à Versailles, du 1er septembre 1789, 6 pp. – Lettre de M. Necker, premier ministre des finances, à M. le président de l'Assemblée nationale, Versailles le 11 septembre 1789, 16 pp. – Lettre du roi à l'Assemblée nationale, Versailles le 18 septembre 1789, 14 pp. – Discours prononcé par M. Necker, premier Ministre des Finances, à l'Assemblée nationale, le 24 septembre 1789, 30 pp. – Précis historique et justificatif de Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, 8 pp. – Ordonnance du roi, concernant les droits d'entrées à Paris, sur les consommations du roi et de la famille royale, du 18 octobre 1789, 3 pp. – Lettres patentes du roi, qui ordonnent l'envoi aux tribunaux, municipalités & autres corps administratifs, des décrets de l'Assemblée nationale, qui ont été acceptés ou sanctionnés par Sa Majesté, données à Paris, le 3 novembre 1789, 48 pp. – Mémoire lû par le Premier Ministre des Finances [M. Necker] à l'Assemblée nationale, le 14 novembre 1789, 38 pp. – Mémoire que M. le comte d'Albert de Rioms a fait dans la prison où il est détenu, 8 pp. – Instruction de l'Assemblée nationale, sur la formation des nouvelles municipalités dans toute l'étendue du royaume, du 14 décembre 1789, 15 pp. – Liste des noms et demeures de messieurs les fermiers généraux des fermes royales unies. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 3 pp. – Sentence de police du Chatelet de Paris, qui fait défense à tous marchands épiciers-grossiers-droguistes de donner aucuns présens à titre d'Etrennes (...) du 23 décembre 1789. A Paris, chez N. H. Nyon, 1789. 3 pp. – Lettres patentes du roi, sur le décret de l'Assemblée nationale, pour l'admission des Non-catholiques dans l'administration, & dans tous les emplois civils et militaires, données à Paris au mois de décembre 1789. A Paris, chez N. H. Nyon, 1789, 3 pp. – Abonnement des édits et arrêts pour la ville de Paris, et toutes les provinces et villes du royaume. Année 1789. A Paris, chez N. H. Nyon, 1790, 40 pp. – etc.

102 - [RÉVOLUTION] – Législature de l'année 1790 : discours, lettres, mémoires, lois, lettres patentes, ordonnances, proclamations et divers, émanant du roi, des ministres et autres.

[Municipalité – contribution patriotique – caisses d'escompte – corps administratifs – détenus – criminalité – clergé – colonies – armée – garde nationale – commerce – imposition – droits féodaux – assignats – chasse – gabelle – vente des domaines nationaux – assemblées électorales – police – marine – non-catholiques – administration des postes – tribunaux de districts – académies et sociétés littéraires – justice – tribunaux militaires – réorganisation de l'armée – enseignement – aliénation des biens nationaux aux municipalités (Chartres, Paris, Orléans, Angers, Bonneval, Châteaudun) – démolition de la Bastille – etc.]

Env. 670 pièces imprimées, janvier à décembre 1790, in-4, la plupart imprimées à Paris, à l'imprimerie royale.

Lettres patentes du roi, sur un décret de l'Assemblée nationale, pour la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives, données à Paris, au mois de janvier 1790, 36 pp. – Lettres patentes du roi, sur un décret de l'Assemblée nationale, portant que l'isle de Corse fait partie de l'Empire français, données à Paris, au mois de janvier 1790, 2 pp. – Discours prononcé par le roi, à l'Assemblée nationale, le 4 février 1790, 10 pp. – Mémoire du premier ministre des finances, lu à l'Assemblée nationale le 6 mars 1790, 48 pp. – Lettres patentes du roi, qui ordonnent la division de la France en 83 départements, données à Paris, le 4 mars 1790, 42 pp. – Mémoire à l'Assemblée nationale et au roi, pour les sieurs Jean et Gotlied Ranisch, négociants à Memel en Prusse, et les sieurs Wernberg et Compagnie, négociants suédois à Bordeaux. A Paris, chez Prault, 1790, 18 pp. – Observations de M. Necker, sur l'avant propos du livre rouge, 32 pp. – Proclamation du roi concernant les juifs, 2 pp. – Lettres patentes du roi, concernant les conditions requises pour être réputé français, & admis à l'exercice des droits de citoyen actif, 3 pp. – Lettres patentes du roi, concernant la chasse, données à Paris le 30 avril 1790, 6 pp. – Lettre du roi, à nos bons et amés sujets, les colons des îles sous le vent, 2 pp. – Mémoire sur la répartition des impositions ordinaires & confection des rôles de 1790, 46 pp. – Proclamation du roi, concernant le droit de faire la paix et la guerre, du 27 mai 1790, 4 pp. – Mémoire lu à l'Assemblée nationale par M. le premier ministre des finances, le 29 mai 1790, 24-(11) pp., avec Aperçu de l'état général des finances pendant les huit derniers mois de l'année 1790. – Lettres patentes du roi, qui abolit la noblesse héréditaire & porte que les titres de prince, duc, comte, marquis et autres titres semblables, ne seront pris par qui que ce soit, ni donnés à personne, données à Paris le 23 juin 1790, 3 pp. – Opinion de M. Necker, relativement au décret de l'Assemblée nationale, concernant les titres, les noms et les armoiries, 11 pp. – Instruction adressée par ordre du roi, à l'assemblée du département de l'Yonne, 46 pp. – Lettres patentes du roi, pour l'organisation de la municipalité de Paris, données à Paris le 27 juin 1790, 74 pp. – Table générale par ordre chronologique des décrets de l'Assemblée nationale acceptés ou sanctionnés par le roi, 40 pp. – Proclamation du roi concernant l'ordre à observer le 14 juillet jour de la Fédération générale, du 11 juillet 1790, 4 pp. – Réponse du roi au discours que lui a adressé M. de la Fayette, au nom et à la tête des députations de toutes les gardes nationales du royaume, le 13 septembre 1790, 2 pp. – Mémoire à consulter et consultation pour M. Guignard Saint-Priest, ministre et secrétaire d'état de Sa Majesté, aux départements de l'intérieur du royaume, 39 pp. – Lettre au roi et observations de la commission établie pour l'administration des finances de M. le comte d'Artois, fils de France, frère du roi, 15-(14) pp. en complément : États généraux des recettes et dépenses faites par le Trésor de la Maison d'Artois, depuis le 12 août 1789, jusqu'au 14 août 1790. – Proclamation du roi qui règle les mesures à prendre pour la punition des instigateurs et fauteurs des excès commis par les régimens en garnison à Nancy, du 16 août 1790. A Nancy, chez H. Haener, 6 pp. – Proclamation du roi, concernant les fonctions des assemblées administratives, du 20 août 1790, 67 pp. – Proclamation du roi pour la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement, du 24 août 1790, 54 pp. – Proclamation du roi concernant l'organisation judiciaire, du 24 août 1790, 31 pp. – Compte rendu par la commission intermédiaire de la ci-devant province de l'isle de France, à messieurs les administrateurs des départements, le 1er septembre 1790, 34 pp. – Dernier rapport de M. Necker à l'Assemblée nationale, 26 pp. – Loi concernant les religieux, les religieuses et les

chanoinesses séculières et régulières, donnée à Saint Cloud, le 14 octobre 1790, 24 pp. – Loi contenant règlement pour la procédure en la justice de paix, donnée à Saint Cloud, 26 octobre 1790, 20 pp. – Loi sur la désignation des biens nationaux à vendre dès à présent, donnée à Paris le 5 novembre 1790, 46 pp. – Loi pour la formation d'un tribunal de cassation, donnée à Paris le 1er décembre 1790, 14 pp. – Dispositions du décret et tarif du droit d'enregistrement, du 5 décembre 1790. 114 pp. – Loi qui décrète une statue pour Jean-Jacques Rousseau et une pension de 1200 livres pour sa veuve, donnée à Paris, le 29 décembre 1790, 2 pp. – Table chronologique des décrets de l'Assemblée nationale acceptés et sanctionnés par le roi depuis le 4 août 1789 jusqu'au 31 décembre 1790. 42 pp. – etc.

103 - [RÉVOLUTION] – Législature de l'année 1791 : lettres, instructions, lois, décrets, actes législatifs non sujet à la sanction du roi, proclamations émanant du roi, des ministres, de l'Assemblée nationale et autres.

[Cavalerie – infanterie – chambre des comptes – garde nationale – messageries – vente des domaines nationaux aux municipalités – rentes – justice – clergé – marine – spectacles – militaire – contribution patriotique – corps administratifs – assignats – commerce – constitution civile du clergé – colonies – découpage des paroisses – haras – biens nationaux – trésor public – monnaie – tabac – voyage de La Pérouse – brevets – élections – fuite de la famille royale – ordre public – mines – gendarmerie – troupes coloniales – garde nationale parisienne – sociétés populaires – patentes – Corse – juifs – etc.]

Env. 1040 pièces imprimées, janvier à décembre 1791, in-4, la plupart imprimées à Paris, à l'imprimerie royale.

Règlement sur la formation, les appointements et la solde de la cavalerie, 12 pp. ; des dragons, 12 pp. ; des carabiniers, 11 pp. ; l'infanterie allemande, irlandaise et liégeoise, 10 pp. ; des Suisses et Grisons, 8 pp. ; des Hussards, 10 pp. – Loi relative à la suppression de plusieurs paroisses dans les deux isles appelées, isle du Palais et Isle de Saint-Louis à Paris, donnée à Paris le 15 janvier 1791, 3 pp. – Loi relative à l'organisation des ponts et chaussées, donnée à Paris le 19 janvier 1791, 8 pp. – Loi relative à l'envoi dans la colonie de Saint Domingue de trois commissaires civils, pour y maintenir l'ordre et la tranquillité publiques, 4 pp. – Loi relative à la circonscription des paroisses de la vile de Paris, donnée à Paris, le 11 février 1791, 15 pp. – Loi relative à l'organisation de la gendarmerie nationale, donnée à Paris, le 16 février 1791, 32 pp. – Loi relative au voyage de Mesdames, donnée à Paris, le 24 février 1791, 2 pp. – Loi relative aux secours accordés aux officiers, tant civils que militaires, acadiens et canadiens, et à leurs familles, donnée à Paris, le 25 février 1791, 19 pp. – Lettre de M. Duportail, ministre de la guerre, à l'armée, mars 1791, 7 pp. – Loi portant suppression de tous les droits d'aides, suppression de toutes les maîtrises et jurandes, et établissement de patentes, donnée à Paris, le 17 mars 1791, 22 pp. – Loi relative à la découverte des deux frégates françaises la Boussole et l'Astrolabe, commandées par M. de la Pérouse, donnée à Paris, le 25 février 1791, 13 pp. – Loi contenant le tarif général des droits qui seront perçus à toutes les entrées et sorties du royaume, donnée à Paris, le 15 mars 1791, 44 pp. – Loi portant suppression de la ferme et de la régie générale à compter du 1er avril..., donnée à Paris, le 27 mars 1791, 7 pp. – Loi relative au nouvel ordre

judiciaire, donnée à Paris, le 27 mars 1791, 15 pp. – Instruction concernant le service des ponts et chaussées, adressée par ordre du roi aux directoires des 83 départements, du 17 avril 1791, 24 pp. – Discours du roi à l'Assemblée nationale, le 19 avril 1791, 2 pp. – Loi relative à l'organisation du ministère, donnée à Paris, le 25 mai 1791, 15 pp. – Loi relative à l'organisation des monnaies et à la surveillance et vérification du travail de la fabrication des espèces d'or et d'argent, donnée à Paris, le 27 mai 1791, 30 pp. – Déclaration du roi, adressé à tous les français, à sa sortie de Paris, à Paris, le 20 juin 1791. A Paris, chez Baudouin, 27 pp., in-8 – Décret de l'Assemblée nationale, n° 1, du 21 juin 1791, 2 pp.[fuite de la famille royale] – L'Assemblée nationale aux Français, proclamation décrétée dans la séance du 22 juin 1791, 7 pp. – Loi qui détermine les cas où le roi sera censé avoir abdicqué la couronne et pourra être poursuivi comme simple citoyen ; et qui ordonne que le sieur Bouillé et ses complices seront poursuivis comme criminels de lèse nation au tribunal d'Orléans, donnée à Paris, le 16 juillet 1791, 4 pp. – Loi relative à l'organisation d'une police municipale, du 22 juillet 1791, 32 pp. – Loi concernant les relations de commerce de Marseille dans l'intérieur du royaume, dans les colonies et avec l'étranger, donnée à Paris, le 1er août 1791, 18 pp. – Grand détail de ce qui s'est passé hier au château des Thuilleries, lorsque la députation de l'Assemblée nationale a présenté la constitution au roi. Discours de M. Thouret au roi. Réponse de Sa Majesté. De l'imprimerie du Postillon, 8 pp., in-12 – Brevet pour l'établissement de la caisse d'épargne et de bienfaisance du sieur Joachim Lafarge, 56 pp. – Loi, Constitution française [précédée de la] Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, donnée à Paris, le 14 septembre 1791, 63 pp. – Proclamation du roi du 28 septembre 1791, 4 pp. – Loi sur l'administration forestière, donnée à Paris le 29 septembre 1791, 48 pp. – Rapport de M. Vergniaud sur l'état des travaux de l'Assemblée Nationale Constituante au 30 septembre 1791, suivi d'une notice de ces travaux par M. Camus, 34-11 pp., in-8 – Loi, code pénal, donnée à Paris le 6 octobre 1791, 48 pp. – Loi en forme d'instruction pour la procédure criminelle, donnée à Paris le 21 octobre 1791, 78 pp. – Loi relative aux concessions faites en France au prince de Monaco, donnée à Paris, le 6 octobre 1791, 3 pp. – Proclamation du roi concernant les émigrations, du 14 octobre 1791, 3 pp. – Lettres du roi aux princes français, ses frères, paris, le 16 octobre 1791, 4 pp. – Réponse de l'Empereur aux explications demandées par le roi, au sujet de l'office du 21 décembre & autres pièces relatives au même sujet, 34 pp. – Loi relative au panthéon français, donnée à Paris le 28 décembre 1791, 2 pp. – etc.

104 - [RÉVOLUTION – PROCÈS DE LOUIS XVI] – Législature de l'année 1792 et 1793 : lettres patentes et proclamations du roi, lois, décrets et divers.

Env. 230 pièces imprimées, janvier 1792 à mai 1794, tous formats.

Loi concernant la formation, l'organisation & la solde des bataillons des gardes nationales volontaires, 3 février 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 20 pp., in-4 – Compte rendu par Bon-Claude Cahier, ministre de l'intérieur, à l'Assemblée nationale, 18 février 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 51 pp., in-4 – Compte rendu à l'assemblée nationale par M. Bertrand de Moleville, ci-devant ministre de la Marine. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 36

pp., in-4 – Proclamation du roi et recueil de pièces sur les événements du vingt juin 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 95 pp., in-4 – Proclamation du roi sur les dangers de la patrie, 20 juillet 1792. A Blois, J.F. Billault, 1792, 7 pp., in-4 – Exposition des motifs d'après lesquels l'assemblée nationale a proclamé la convocation d'une convention nationale & prononcé la suspension du pouvoir exécutif dans les mains du roi. A Paris, de l'imprimerie nationale, 1792, 15 pp., in-4 – 2 placards « Compte rendu au peuple souverain », P.J. Duplain, 40 x 51 cm – Décret de la convention nationale, jugement de Louis seize, 3 décembre 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1792, 1 p., in-4 – Décrets de la convention nationale relatifs aux procès & jugement de Louis Capet. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1792, 16 pp., in-4 – Décrets de la convention nationale relatifs aux procès & jugement de Louis Capet. A Blois, J.F. Billault, 1792, 16 pp., in-4 – Décret de la convention nationale, jugement de Louis Capet, 6 décembre 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1792, 3 pp., in-4 – Décret de la convention nationale relatif à Louis Capet, dernier roi des Français. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 3 pp., in-4 – Proclamation du conseil exécutif provisoire relatif à l'exécution de Louis Capet. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 2 pp., in-4 – Décret de la convention nationale, Adresse de la convention nationale au peuple François : « Citoyens, le tyran n'est plus... ». A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 8 pp., in-4 – Décrets de la convention nationale relatifs à tous les individus de la famille des Bourbons. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 3 pp., in-4 – Décret de la convention nationale, Déclaration des Droits de l'homme, 29 mai 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 6 pp., in-4 – Décret de la convention nationale relatif à l'insurrection qui s'est manifestée à Paris, le 31 mai. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 4 pp., in-4 – Commune de Paris, le Conseil général révolutionnaire de la commune de Paris à tous les départemens, sur les événements des 31 mai, 1er et 2 juin 1793. A Blois, J.F. Billault, 1793, 24 pp., in-4 – Acte constitutionnel précédé de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, présenté au peuple Français par la Convention nationale, le 24 juin 1793... A Blois, J.F. Billault, 1793, 24 pp., in-4 – etc.

105 - [RÉVOLUTION – ABOLITION des DROITS FÉODaux et SIGNES de la ROYAUTÉ] – Lettres patentes et proclamations du roi, lois, décrets et divers, relatifs à l'armée.

[Imposition de la noblesse – arrestations – surveillance – changement de noms des communes – destruction des armoiries et signes de la royauté – abolition des droits féodaux et seigneuriaux – etc.]

Env. 150 pièces imprimées, 1789-1794, in-8 et in-4.

Mémoire justificatif de M. de Mesmay, conseiller au parlement de Franche-Comté. A Besançon, Simard, 1789, 45 pp. (incomplet), in-8 – Adresse du roi [concernant les troubles dans les provinces à l'été 1789]. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 2 pp., in-4 – Lettre du roi aux archevêques & évêques de son royaume, 2 septembre 1789. A Paris, de l'imprimerie royale,

1789, 4 pp., in-4 – Proclamation du roi pour la confection des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois 1789 dans les pays ci-devant connus sous la dénomination de pays d'élection, 14 octobre 1789. A Paris, de l'imprimerie royale, 1789, 11 pp., in-4 – Lettres patentes du roi concernant les droits féodaux rachetables, 9 mai 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 22 pp., in-4 – Lettres patentes du roi qui abolit la noblesse héréditaire & porte que les titres de prince, duc, de comte, marquis & autres titres semblables, ne seront pris par qui que ce soit, ni donnés à personne, 23 juin 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 3 pp., in-4 – Loi concernant l'abolition de plusieurs droits seigneuriaux... 20 avril 1791. A Paris, de l'imprimerie royale, 1791, 22 pp., in-4 – Loi relative au brûlement des anciens drapeaux, étendards & guidons, 22 avril 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 3 pp., in-4 – Loi relative aux cocardes nationales, 2 août 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 2 pp., in-4 – Loi relative aux droits féodaux, 25 août 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale du Louvre, 1792, 8 pp., in-4 – Décret de la convention nationale relatif à la suppression de la croix de Saint-Louis, comme décoration militaire, 15 octobre 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1792, 2 pp., in-4 – Décret de la convention nationale qui ordonne d'effacer les attributs de la royauté, sculptés ou peints sur les monuments publics à Paris, 4 juillet 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 3 pp., in-4 – Décret de la convention nationale relatif à l'enlèvement de signes de royauté & de féodalité dans les églises & autres monuments publics, 14 septembre 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 2 pp., in-4 – Décret de la convention nationale qui ordonnent l'arrestation des personnes suspectes, 12 août et 17 septembre 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 4 pp., in-4 – Décret de la convention nationale portant que le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix, 19 vendémiaire an second. A Blois, J.F. Billault, 4 pp., in-4 – Décret de la convention nationale qui autorise la démolition des châteaux-forts appartenant aux ci-devant seigneurs, 28 vendémiaire an second. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, an IIe, 2 pp., in-4 – Décret de la convention nationale concernant la répression des conspirateurs, l'éloignement des nobles, des étrangers, et la police générale de la République, 27 et 28 germinal an second. A Paris, de l'imprimerie du dépôt des lois, An IIe, 4 pp., in-4 – Décret de la convention nationale qui consacre par un monument le triomphe du Peuple français sur la tyrannie & la superstition, 27 brumaire an second. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, an IIe, 4 pp., in-4 – etc.

106 - [RÉVOLUTION – CLERGÉ] – Lettres patentes et proclamations du roi, lois, décrets et divers, relatifs au clergé.

Env. 105 pièces imprimées, 1789-1794, in-8 et in-4.

Lettres patentes du roi concernant la dixme, 23 juin 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 4 pp., in-4 – Proclamation du roi pour la constitution civile du clergé & la fixation de son traitement, 24 août 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 54 pp., in-4 – Loi concernant les religieux, les religieuses & les chanoines séculiers & réguliers, 14 octobre 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 24 pp., in-4 – Mandement de l'archevêque de Paris. A Paris, Crapart, 1790, 51 pp., in-4 – Instruction pastorale de M. l'évêque de Soissons, sous l'autorité spirituelle de

l'église. A Paris, Crapart, 1791, 36 pp., in-4 – Loi relative au serment à prêter par les ecclésiastiques fonctionnaires publics, 18 mars 1791. A Blois, P.P.J. Masson, 1790, 3 pp., in-8 – Pétitions à l'assemblée nationale et au roi, 11 décembre 1791. 13 pp., in-4 – Copie de la lettre adressée aux tribunaux par le ministre de la justice à l'occasion des troubles religieux, 30 avril 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 8 pp., in-4 – Loi relative à la suppression des congrégations séculières & des confréries, 18 août 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale du Louvre, 1792, 27 pp., in-4 – Aux pasteurs des villes et des campagnes, 1er novembre 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1792, 3 pp., in-4 – Décret de la convention nationale relatif à la liberté des cultes, 18 frimaire an second. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, an IIe, 3 pp., in-4 – etc.

107 - [RÉVOLUTION – MILITARIA] – Lettres patentes, ordonnances et proclamations du roi, lois, décrets et divers, relatifs à l'armée.

[Organisation – avancement – étapes et convois militaires – artillerie – poudres et salpêtres – déserteurs – états-majors des places de guerre – recrutement – réquisitions – vivres et fourrages – prisonniers de guerre – cours martiaux et tribunaux militaires – invalides et blessés – fournisseurs – commissaires des guerres – habillement des troupes – soldes des troupes – états-majors et généraux – armée du Midi – Lille et Théobald Dillon – Belgique et Dumouriez – hôpitaux militaires – droit d'oblat – etc.]

Env. 545 pièces imprimées, 1790-1794, in-8 et in-4.

Ordonnance du roi portant règlement sur la solde fixée à compter du 1er mai 1790 à chaque sous-officier & soldat des différentes armes qui composent l'armée, 5 juillet 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 16 pp. et tableau de répartition, in-4 – Plan d'organisation de l'armée, arrêté par le roi, le 7 juillet 1790. A Paris, de l'imprimerie nationale, 1790, 20 pp., in-4 – Procès-verbal de la vérification des comptes du régiment du roi, infanterie... 6 août 1790. A Paris, de l'imprimerie C.F. Perlet, 1790, 16 pp., in-4 – Proclamation du roi sur un décret de l'assemblée nationale, concernant l'avancement aux grades militaires, 29 octobre 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 26 pp., in-4 – Proclamation du roi qui fixe la compétence des tribunaux militaires, leur organisation, & la manière de procéder devant eux, 29 octobre 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 27 pp., in-4 – Instruction provisoire sur l'uniforme des officiers généraux & des aides-de-camp, 1er avril 1791. A Paris, de l'imprimerie royale, 1791, 10 pp., in-4 – Instruction provisoire pour les officiers généraux chargés de l'inspection des troupes à cheval, 31 octobre 1791. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 16 pp., in-4 – Règlement concernant l'administration & la comptabilité du corps de l'artillerie, 1er janvier 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 55 pp., in-4 – Extrait du règlement concernant l'avancement aux grades militaires, pour servir à la nomination des sous-officiers & officiers du corps de l'artillerie... A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 22 pp., in-4 – Règlement concernant le service du corps de l'artillerie en campagne, 1er avril 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 32 pp., in-4 – Loi relative à la solde des gens de guerre, 29 avril 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 16 pp., in-4 – Loi relative au ci-devant Hôtel des Invalides, conservé sous la dénomination d'Hôtel national des militaires invalides, 16 mai 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 53 pp., in-4 – Loi relative à la fabrication des poudres & salpêtres, 23 mai 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 4 pp. et tarif, in-4 – Rapport particulier de Carra sur la mission des

commissaires de la Convention nationale aux armées du centre et des Ardennes. De l'imprimerie nationale, 15 pp., in-8 – Décret de la convention nationale portant établissement des ateliers de confection pour l'habillement des troupes, 6 octobre 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1792, 2 pp., in-4 – Décret de la convention nationale formation de la Légion dite des Ardennes, 10 décembre 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1792, 6 pp., in-4 – Décret de la convention nationale portant que la ville de Lille a bien mérité de la Patrie, 12 octobre 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1792, 1 p., in-4 Décrets de la convention nationale relatifs au mode de paiement des troupes de la République, 21 décembre 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1792, 19 pp., in-4 – Décret de la convention nationale 1° Adresse au peuple françois, 2° décret relatif à l'organisation de l'armée (...) 3° décret qui détermine le mode de recrutement de l'armée. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 40 pp. et tableau de répartition, in-4 – Règlement du conseil exécutif provisoire relative à l'organisation de l'artillerie de la République, 31 mars 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 22 pp., in-4 – Règlement du conseil exécutif provisoire sur l'exécution de la loi du 21 février 1793, relative à l'organisation de l'armée de la République. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 23 pp., in-4 – Règlement pour la formation des onze compagnies d'artillerie à cheval... 12 mars 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 8 pp., in-4 –Règlement du conseil exécutif provisoire relatives à l'organisation des troupes à cheval de la République. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 24 pp., in-4 – Décret de la convention nationale relatif à une nouvelle organisation des commissaires des guerres, 16 avril 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 8 pp., in-4 – Décret de la convention nationale pour congédier les femmes inutiles, 30 avril 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 4 pp., in-4 – Décret de la convention nationale 1° organisation des tribunaux criminels militaires, 2° code pénal militaire, 12 mai 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 36 pp., in-4 – Décret de la convention nationale qui établit pendant la guerre seulement, des adjudans de places dans les villes y désignées, 22 mai 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 2 pp., in-4 – Décret de la convention nationale portant règlement sur la régie des poudres et salpêtres, 10 juin 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 6 pp. et état général, in-4 –Décret de la convention nationale relatif à une nouvelle organisation des équipages destinés aux divers services des armées de la République, 25 juillet 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 10 pp., in-4 – Décret de la convention nationale qui détermine le mode d'amalgame pour l'infanterie de la République, suivi du règlement à observer par les officiers généraux qui en seront chargés, 12 août 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 2 pp., in-4 – Décret de la convention nationale qui détermine le mode de réquisition des citoyens françois, une & indivisible, 23 août 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 6 pp., in-4 – Décrets de la convention nationale relatifs à l'organisation de l'administration des charrois militaires, vivres & ambulances, 19 et 27 septembre 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 12 pp., in-4 – Décret de la convention nationale portant création de douze bataillons de sapeurs, 25 frimaire an second. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, an IIe, 9 pp. et

tableau, in-4 – Décret de la convention nationale concernant l'organisation de la cavalerie, 21 nivôse an second. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, an IIe, 14 pp., in-4 – Décret de la convention nationale relatif au service de santé des armées & des hôpitaux militaires, 3 ventôse an second. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, an IIe, 72 pp., in-4 – etc.

108 - [RÉVOLUTION – MARINE – NAVALE et COMMERCE] – Lettres patentes, proclamations du roi, lois, décrets et divers, relatifs au commerce maritime et à l'organisation de la marine navale. Env. 230 pièces imprimées, 1790-1793, in-8 et in-4, quelques pièces signées par les membres du directoire de Loir-et-Cher.

Proclamation du roi sur un décret de l'Assemblée nationale concernant l'armée navale, 7 juillet 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 6 pp., in-4 – Proclamation du roi concernant les peines à infliger pour les fautes & délits commis par les officiers, officiers-mariniers & sous-officiers, matelots & soldats, & autres personnes servant dans l'armée navale & dans les ports & arsenaux, 22 août 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 24 pp., in-4 – Extrait de la première partie d'un mémoire envoyé au comité de la marine, par le ministre de ce département, sur l'instruction, l'admission, le nombre des officiers militaires, & le mode de leur avancement. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 18 pp., in-4 – Loi qui fixe la disposition des couleurs dans les différens genres de pavillons... A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 4 pp., in-4 – Loi sur les classes des gens de mer, 7 janvier 1791. A Orléans, chez Jacob l'aîné, 8 pp., in-4 – Loi relative à la caisse des invalides de la marine, 13 mai 1791. A Blois, Jean-Baptiste Durie Masson, 1791, 18 pp., suivi des instructions, 15 pp., in-8 – Loi relative au commerce du Sénégal, 23 janvier 1791. A Blois, Jean-Baptiste Durie Masson, 1791, 3 pp., in-8 – Loi relative à l'organisation de la marine, 15 mai 1791. A Orléans, chez Jacob l'aîné, 12 pp., in-4 – Loi pour l'exécution du nouveau tarif des drois d'entrée et de sortie dans les relations du royaume avec l'étranger, 22 août 1791. A Blois, J.F. Billault, 1791, 55 pp., in-4 – Loi relative aux écoles de la marine, 10 août 1791. A Blois, Jean-Baptiste Durie Masson, 1791, 19 pp., in-8 – Discours prononcé par le ministre de la marine à l'Assemblée nationale le 19 janvier 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 11 pp., in-4 – Compte rendu à l'assemblée nationale par M. Bertrand de Moleville, cidevant ministre de la marine. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 36 pp., in-8 – Loi relative à l'organisation de l'artillerie & de l'infanterie de la marine, 14 juin 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, suivi de 7 tableaux, in-4 – Loi relative aux quartiers des classes de la marine... 25 juillet 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale du Louvre, 1792, 14 pp., in-4 – Loi relative aux travaux du port de Cherbourg, 1er août 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale, 1792, 15 pp., in-4 – Décret de la convention nationale relatif à l'organisation des maîtres, contre-maîtres, aides, ouvriers et autres employés attachés aux travaux qui s'exécutent dans les ports & arsenaux de marine de la République, 25 janvier 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 15 pp. et tableau, in-4 –Décret de la convention nationale qui fixe le nombre & traitement des officiers de santé de la marine, 26 janvier 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 2 pp., in-4 –Décret de la convention nationale relatif aux marchandises chargées

sur les vaisseaux pour sortir de la République, 11 septembre 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 2 pp., in-4 – Décret de la convention nationale qui supprime le corps & la dénomination de l'administration civile de la Marine. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 4 pp., in-4 – Décret de la convention nationale concernant des dispositions relatives à l'acte de navigation. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 12 pp., in-4 – Décret de la convention nationale qui supprime le pavillon décrété par l'Assemblée constituante & détermine les formes du pavillon national qui le remplacera. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 2 pp., in-4 – etc.

109 - [RÉVOLUTION – COLONIES – COMMERCE et MILITAIRE] – Lettres patentes du roi, lois, décrets et divers, relatifs au commerce, police et défense des colonies.

78 pièces imprimées, 1788-1817, tous formats.

Lettre des commissaires de la colonie de Saint-Domingue, au roi. A Paris, chez Clousier, [1788], 8 pp., in-8 – Vœu patriotique d'un américain, sur la prochaine assemblée des Etats-Généraux. [par M. de la Croix], [1788], 15 pp., in-8 – Un mot à l'oreille. [1788], 3 pp., in-12 – Compte rendu à l'assemblée nationale par M. le comte de Vioménil (...) gouverneur général de la Martinique & des isles du vent... Demonville, 1789, 68 pp., in-4 – Réunion de 4 extraits de lettres écrites par des habitants de Saint-domingue. 1790, 4-3-3-4 pp., in-8 – Discours prononcé à l'assemblée nationale par les députés de l'assemblée provinciale de la partie du nord de Saint-Domingue, le 25 novembre 1790. A Paris, de l'imprimerie nationale, 1790, 10 pp., in-8 – Mémoire envoyé le 18 juin 1790, au comité des rapports de l'assemblée nationale, par M. de la Luzerne, ministre & secrétaire d'état. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 117-67-84 pp., in-4 – Réponse de M. Duchilleau, ancien gouverneur général de Saint-Domingue... 1790, 58 pp., in-4 – Mémoire justificatif pour M. Moreau de Saint-Méry... [1790], 152 pp., in-4 – Réponse de M. le comte de Vioménil (...) ci-devant gouverneur général de la Martinique et des isles françaises du vent de l'Amérique... [1790], Devaux, 46 pp., in-8 – Proclamation du roi sur le décret de l'Assemblée nationale concernant les colonies, 10 mars 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 4 pp., in-4 – Proclamation du roi sur un décret de l'Assemblée nationale concernant l'isle de Saint-Domingue, 9 avril 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 24 pp., in-4 – Lettres patentes du roi sur le décret de l'Assemblée nationale, relatif aux troubles survenus à Saint-Domingue, 22 octobre 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 4 pp., in-4 – Loi relative à la situation de l'isle de la Martinique & aux moyens de rétablir & d'assurer la tranquillité dans les colonies françaises des Antilles, 8 décembre 1790. A Paris, de l'imprimerie royale, 1790, 4 pp., in-4 – Loi relative aux armemens des vaisseaux destinés pour le commerce des isles & colonies françaises, 17 juillet 1791. A Blois, Jean-Baptiste Durie Masson, 1791, 11 pp., in-8 – Loi relative au commerce au-delà du Cap de Bonne-Espérance & aux colonies françaises, 6 juillet 1791. A Blois, Jean-Baptiste Durie Masson, 11 pp., in-8 – Loi relative aux troupes coloniales actuellement en France, 1er août 1791. A Blois, Jean-Baptiste Durie Masson, 1791, 4 pp., in-4 – Projet d'introduction pour les colonies... Par M. Dupont, député de Nemours, la Feuille du Jour, 1791, 22 pp., in-8 – Mémoire et accusation contre M. Brissot de Warville, conors, fauteurs & adhérens.

Par Dubu de Longchamp, colon de Léogane, isle S.-Domingue, électeur de 1789, à Paris, 1791, 26 pp., in-4 – Discours prononcé à l'Assemblée nationale par le ministre de la Marine le 2 janvier 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, avec pièces justificatives, 20-22 pp., in-8 – Loi relative aux colonies & aux moyens d'y appaiser les troubles, 4 avril 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 6 pp., in-4 – Loi relative aux colonies & particulièrement à celles de l'île Cayenne & de la Guyane française, 11 juillet 1792. A Paris, de l'imprimerie royale, 1792, 4 pp., in-4 – Loi relative aux droits d'entrées dus sur les sucres bruts & autres denrées coloniales, 27 août 1792. A Paris, de l'imprimerie nationale du Louvre, 1792, 2 pp., in-4 – Décret de la convention nationale relatif aux citoyens déportés de la Guadeloupe, 26 janvier 1793. A Paris, de l'imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, 4 pp., in-4 – Loi qui règle le mode de liquidation de la ci-devant nouvelle compagnie des Indes, 17 fructidor an II. A Paris, de l'imprimerie du dépôt des lois, 3 pp., in-4 – Exposé de la conduite du colonel Malherbe, commandant des bataillons supplémentaires de l'ex 26e régiment de ligne. 1817, de Fain, 91 pp., in-4 – etc.

110 - [RÉVOLUTION – PÉRIODIQUE] – *Le Grondeur, ou le tableau des mœurs publiques*, du n° 174 au n° 278, du 20 mai au 2 septembre 1797.

Éditée par la veuve d'Antoine-Joseph Gorsas, qui succède à son mari peu après l'exécution de celui-ci (7 oct. 1793), au début (jusqu'en oct. 1794) parfois sous son nom patronymique (Roudier). Le 1er fév. 1794, la Convention lui accorde une pension et, le 6 avril 1795, elle est indemnisée pour le saccage de l'imprimerie de son mari le 9 mars 1793. Publie "Le Grondeur ou le Tableau des mœurs publiques" (réd. J.-F. Bellemare) du 28 nov. 1796 jusqu'à la proscription du 18 fructidor an V (4 sept. 1797) ; le périodique reparait ensuite avant d'être supprimé définitivement en sept. 1799.

111 - [RÉVOLUTION – LOT] – Lot à trier de lettres patentes et proclamations du roi, lois, décrets et divers, relatifs à divers thèmes : sciences et arts (académies, musées, bibliothèques, etc), spectacles et théâtres, imprimerie, livres, éducation (collèges), Savoie et comté de Nice, événements de Vendée (dont 2 placards du directoire de Loir-et-Cher sur les réfugiés de Vendée), justice (tribunaux criminels et révolutionnaires), hôpitaux, imposition des marchandises, contribution foncière, monnaie, instruction publique, mendicité, contribution patriotique, etc.

Env. 905 pièces imprimées, 1789-1794, tous formats.

Joint : Précis de ce qui s'est passé à la séance de l'assemblée nationale du samedi 13 février 1790. 7 pp., in-8 – Adresse de l'assemblée générale des citoyens de la ville de Perpignan à l'assemblée nationale. A Perpignan, Jean Gouilly, février 1790, 19 pp., in-12 – Opinion du marquis de Laqueuille, député de la noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne... 19 avril 1790. De l'imprimerie du Postillon, 8 pp., in-8 – Extrait du journal du département de la Moselle, 12 août 1790. A Metz, C. Lamort, 4 pp., in-12 – Relation des horreurs commises au château de Buzet, appartenant à M. de Clarac... dans la nuit du 8 au 9 janvier 1791. 8 pp., in-8 – Rapport fait à la convention nationale par le citoyen Robespierre sur la situation politique de la République, le 27 brumaire an II. De l'imprimerie nationale, 19 pp., in-8 – Pétition de tous les chiens de Paris à la Convention nationale relativement aux subsistances. De l'imprimerie du journal des chiens, 15

pp., in-8 – Observations sur quelques dispositions de la seconde résolution prise pour l'organisation du notariat par le citoyen Raguideau notaire à Paris. Baudouin, 12 pp., in-8 – Réflexions sur les deux concours pour l'admission au notariat par le citoyen Bonnomet, notaire à Paris. Baudouin, 12 pp., in-8 – Du tribunal de Révision. A Paris, Baudouin, 11 pp., in-8 – Treizième, quatorzième, quinzième et seizième supplément historique et essentiel à la liste des pensions. 64-64-62-63 pp., in-8.

112 - [NAPOLEON Ier] – *Ode sur le mariage de S.M.I. et R. Napoléon Ier et S.A.I. Marie-Louise d'Autriche* par Auguste de Trémault, arrière-petit-fils de Racine, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné [1810], 11 pp., in-fol., avec envoi de l'auteur.

113 - [RESTAURATION – LEGISLATIF] – Réunion de 103 textes et opinions présentés aux différentes chambres sous la Restauration, publiés entre 1816 et 1824, in-8, brochés, imprimés à Paris par divers imprimeurs.

[*Sur le projet de loi des élections, 1816-1817*] : Opinion de M. le président Cardonnel (député du Tarn), 47 pp. – Opinion de Josse-Beauvoir (député de Loir-et-Cher), 28 pp. – Opinion de M. le Vicomte de Castelbajac (député du Gers), 24 pp. – Rapport fait par M. de Villèle (député de la Haute-Garonne), 18 pp. – Opinion de M. de Villèle, 24 pp. – Opinion de M. le comte de Caumont (député du Tarn-et-Garonne), 8 pp. – Opinion de M. Pardessus (député de Loir-et-Cher), 16 pp. – Opinion de M. le duc de la Rochefoucauld, 25 pp. – Opinion de M. le comte de Lauriston, 24 pp. – Opinion de M. le comte Jules de Polignac, 24 pp. – Opinion de M. le comte de Boissy d'Anglas, 24 pp. – Opinion de M. le duc de la Vauguyon, 13 pp. – Opinion de M. le vicomte de Montmorency, 36 pp. – Rapport fait par M. de Villèle, 33 pp. – Opinion de M. le comte de Marcellus (député de la Gironde), 8 pp. – Opinion de M. le marquis de Villefranche (député de l'Yonne), 8 pp. – Opinion de M. Prosper Ribard (député de la Seine-Inférieure), 8 pp. – Procès-verbal de la chambre des pairs du 30 janvier 1817 – Opinion de M. de Bonald (député de l'Aveyron), 56 pp. – Opinion de M. le comte de Valence, 17 pp. – Réflexions et vœux d'un électeur du département de l'Aisne, 21 pp. – Sur le projet de loi des élections par un député de 1815, 20 pp. – Opinion de M. Benoist (député de Maine et Loire), 56 pp. – Opinion de M. Corbière 56 pp. – Opinion de M. le duc de Fitz-James, 60 pp. – Opinion de M. le comte de Saint Romain, 42 pp. – Opinion de M. le comte de Maleville 19 pp. – Opinion de M. le duc de Choiseul, 11 pp. – Opinion de M. le comte Barbé de Marbois, 21 pp. – Opinion de M. le comte Abrial, 18 pp. – Opinion de M. le maréchal duc de Raguse, 19 pp.

[*Sur la liberté individuelle, 1817*] : Opinion de M. Corbière (député d'Ille et Vilaine), 19 pp. – Opinion de M. le comte de la Bourdonnaye (député de Maine et Loire), 23 pp. – Opinion de M. le chevalier Meynard (député de la Dordogne), 58 pp. – Opinion de M. le comte de Saint Romain, 18 pp. – Opinion de M. le comte de Boissy d'Anglas, 43 pp. – Opinion de M. le duc de Doudeauville, 15 pp. – Opinion de M. Josse-Beauvoir (député de Loir-et-Cher), 25 pp. – Opinion de M. de Villèle (député de la Haute Garonne), 24 pp.

[*Sur le recrutement de l'armée*] : Rapport fait par M. le lieut.-Gén. Marquis de Courtarvel (député de Loir-et-Cher), 7 pp. – Résumé de la discussion du projet de loi fait par M. le lieut.-Gén. Marquis de Courtarvel, 7 pp. – Opinion de M. le marquis de Causans (député de Vaucluse), 15 pp. – Opinion de M. de Villèle, 32 pp. – Opinion de M. Barthe-Labastide (député de l'Aude), 7 pp. – Opinion de M. le comte de Courtarvel (député d'Eure et Loir), 7 pp. – Opinion de M. le comte de Salaberry (député de Loir-et-Cher), 7 pp. – Opinion de M. Josse-Beauvoir (député de Loir-et-Cher), 15 pp. – Opinion de M. Crignon d'Auzouer (député du Loiret), 20 pp. – Observations extraites du journal le Philanthrope, 8 pp. – Opinion de M. de Bonald, 43 pp. – etc.

Joint : réunion de pièces manuscrites d'Hippolyte de La Porte (notes de travail, brouillons de biographies), et de pièces imprimées (extraits de journaux et de publications), XVIII^e et XIX^e siècles [Hippolyte de La Porte, littérateur, collabora à la *Biographie Michaud* à laquelle il fournit plus de 100 articles] ; Observations sur le recrutement de l'armée par M. J. de Pétigny (conseiller de préfecture de Loir-et-Cher), 1830, 96 pp. – Société royale et centrale d'agriculture, programme de la séance publique du 27 mai 1821 – Rapport au roi sur les travaux du conseil d'agriculture pendant l'année 1820. A Paris, de l'imprimerie royale, 1821, 33 pp., in-8 – Mémoire et consultation pour M. Crassous, conseiller référendaire à la cour des comptes, 1829. 43 pp., in-4, suivi de la copie des pièces de l'instruction, 30 pp., in-4.

ROUILLAC

Commissaires-Priseurs
Expert près la Cour d'Appel

Rouillac
LIVE



VENTES AUX ENCHÈRES

LIVRES (200 n°) - AUTOGRAPHES (100 n°)

Bibliothèques des châteaux de l'Aglyrie en Anjou et du Berry

Experts : J.-P. VEYSSIERE (Chies) et Th. BODIN (Slam)

Lundi 17 mars à 10 h et à 14 h

VENDÔME - Hôtel des ventes, route de Blois

EXTRÊME-ORIENT - IVOIRES (250 n°)

En provenance du château de l'Aglyrie en Anjou, des collections tourées, Fournier, Lelong, Rodehuetter et de propriété de Touraine

Lundi 24 mars à 11 h et à 14 h

Expert : Cabinet PORTIER

TOURS - Hôtel de l'Univers, 5 bd Heurteloup

ARCHIVES D'UNE FAMILLE DE FERMIERS GÉNÉRAUX (100 n°)

En provenance du château de Meslay en vendômois. Ensemble unique représentant 30 000 documents sur 30 mètres linéaires. 1 100 photos sur www.rouillac.com

Lundi 31 mars à 14 h

VENDÔME - Hôtel des ventes, route de Blois

CONFÉRENCES

Les femmes peintres, talents et manifestes

Mardi 18 mars à 14 h 30

ORLÉANS - 55, rue N.-D. de Racourance

Pékin : la Cité Interdite, le Palais d'Été

Dimanche 23 mars à 16 h

TOURS - Hôtel de l'Univers, 5 bd Heurteloup

Le canevas juridique de l'Ancienne France

Lundi 31 mars à 10 h

VENDÔME - Hôtel des ventes, route de Blois

Photos HD, Résultats et ventes Live sur

www.rouillac.com

Fax : 02 54 77 61 10

JOURNÉES D'EXPERTISES GRATUITES

BORDEAUX Hôtel Particulier 44, rue Vital-Carles,
MARDI 11 mars entre 12 h et 17 h

ORLÉANS Hôtel Océania, 16 quai Saint Laurent,
MERCREDI 19 mars de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

NICE Hôtel Negresco, 37 promenade des Anglais,
MARDI 25 mars entre 12 h et 17 h

TOURS chaque MERCREDI les 5, 12, 19, 26 mars

PARIS 23, quai Malaquais, sur rendez-vous
les JEUDI 6, 13, 20, 27 mars

EN LIGNE envoyez vos photographies à :
rouillac@rouillac.com

DVD disponible

série Arte - commissaires-priseurs 1 -

rouillac@rouillac.com

CHEVERNY « la » vente depuis 1989, dimanche 15 et lundi 16 juin 2014 : records, émotions, exception

TOURS (37000)

22, bd Béranger

02 47 61 22 22

VENDÔME (41100)

Route de Blois

02 54 80 24 24

PARIS (75006)

41, bd du Montparnasse

01 45 44 34 34

SVV n° 2002-109

1234567890

1234567890